

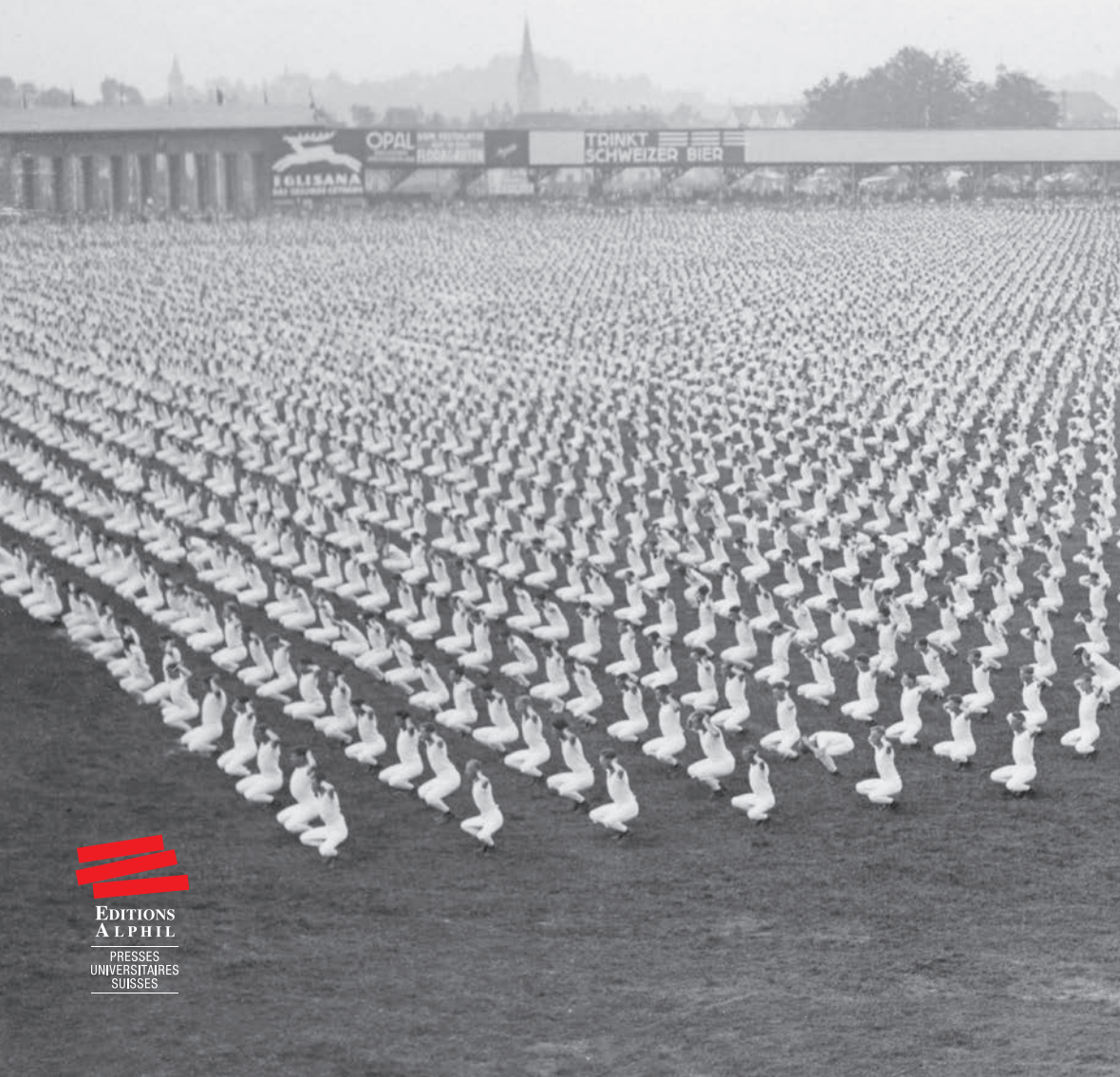
**INGRID BRÜHWILER, REBEKKA HORLACHER,
GRÉGORY QUIN, JOHANNES WESTBERG (DIR.)**

LA FABRIQUE DES CORPS NATIONAUX

Autour de l'institutionnalisation de l'éducation
physique en Suisse et en Europe (xix^e-xxi^e siècle)

4

SPORT ET
SCIENCES SOCIALES



LA FABRIQUE DES CORPS NATIONAUX

AUTOUR DE L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ÉDUCATION
PHYSIQUE EN SUISSE ET EN EUROPE (XIX^e-XXI^e SIÈCLE)

COLLECTION SPORT ET SCIENCES SOCIALES

Devenu un fait social total, le sport contemporain révèle singulièrement les dynamiques de notre époque et constitue un prisme très puissant pour comprendre les transformations de notre monde. Parfois comparé à une religion ou à une drogue, le sport est incontestablement devenu l'un des lieux rassemblant le plus largement les individus, par-delà toutes les barrières sociales ou politiques.

La collection *Sport et sciences sociales* se propose d'explorer les différentes facettes et les différents enjeux sociaux, politiques, institutionnels, économiques ou culturels du phénomène sportif. Cette collection accueille ainsi des travaux d'histoire, mais aussi de sociologie ou d'anthropologie, sans imposer de frontières disciplinaires.

INGRID BRÜHWILER, REBEKKA HORLACHER, GRÉGOR Y QUIN,
JOHANNES WESTBERG (DIR.)

LA FABRIQUE DES CORPS NATIONAUX

AUTOUR DE L'INSTITUTIONNALISATION DE L'ÉDUCATION
PHYSIQUE EN SUISSE ET EN EUROPE (XIX^e-XXI^e SIÈCLE)

COLLECTION SPORT ET SCIENCES SOCIALES
ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2023
10, rue du Tertre
2000 Neuchâtel

www.alphil.ch

Alphil Diffusion
commande@alphil.ch

ISBN papier 978-2-88930-486-8
ISBN pdf 978-2-88930-487-5
ISBN epub 978-2-88930-488-2

DOI 10.33055/ALPHIL.03205

Les Éditions Alphil bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

La publication de ce livre a été soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Illustration de couverture: © Musée Suisse du Sport, Fédération Suisse de Gymnastique, Fête fédérale de gymnastique de Lucerne, 1928.

Ce livre est sous licence:



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

Responsable d'édition: Rachel Maeder

Introduction

Grégory Quin (Université de Lausanne)
Johannes Westberg (Université de Groningen)

**« La fabrique des corps nationaux ou la fabrique
nationale des corps ? »
De l'importance de (re)penser l'histoire
de l'éducation physique**

*« Tout système d'éducation est une façon politique de
maintenir ou de modifier l'adéquation des discours,
avec les savoirs et les pouvoirs qu'ils impliquent. »¹*

Ces mots de Michel Foucault sont une invitation à comprendre l'institution scolaire comme une véritable « fabrique »², littéralement un lieu de fabrication du citoyen, dont les formes modernes se développeront dans les premières décennies du XIX^e siècle en

¹ FOUCAULT Michel, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, p. 46.

² Les travaux menés autour de cet ouvrage s'inscrivent dans des échanges liés au projet « La Fabrique des sports nationaux », financé par le Fonds National Suisse pour la Recherche Scientifique (n° 182399). À ce sujet on lira : VONNARD Philippe, MAYENCOURT Gil, GERBER Hans-Dieter, « “La Fabrique des sports nationaux”. Étudier l'émergence d'une élite du sport suisse (1860-1930) », *STAPS* 125/3, 2019, pp. 151-163.

accompagnement de la consolidation des États-nations en Europe³. La notion de « fabrique » est plurielle avec différents espaces et différents acteurs qui interagissent en son sein⁴, et elle invite à penser le processus de la « construction » des corps nationaux comme une conséquence de l'action conjointe de forces qui s'exercent en différents espaces et sous l'égide de différents acteurs. Surtout, bien plus qu'une simple histoire institutionnelle, à laquelle la « fabrique » renverrait par sa métaphore, la compréhension d'une « fabrique des corps nationaux » s'inspire de *La fabrique de l'écrivain national* publiée en 2019 par Anne-Marie Thiesse⁵, aussi pour sa capacité à joindre l'analyse des contenus et des structures⁶. Dans son acception la plus littérale, la « fabrique des corps nationaux » est représentée par la salle de gymnastique – ou avant la construction de salles en dur, par les places extérieures de gymnastique – dont le modèle est la Hasenheide de Jahn⁷.

Considéré comme un « Turnvater » de l'Europe, Ludwig Jahn, avec le Colonel Amoros (en France) ou Per Henrik Ling (en Suède) – les trois connus comme étant les « pères de la gymnastique moderne » –, opérera diverses formalisations des pratiques gymniques. De fait, leurs destins gymniques sont irrémédiablement ancrés dans une volonté commune de façonner la nation, en tout cas les soldats et donc le corps

³ POMIAN Krzysytof, *L'Europe et ses nations*, Paris, Gallimard, 1990; TACEL Max, *Restaurations, Révolutions, Nationalités, 1815-1870*, Paris, Masson, 1994; HERMET Guy, *Histoire des nations et du nationalisme en Europe*, Paris, Seuil, 1996; THIESSE Anne-Marie, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 2001.

⁴ Sans qu'il ne soit possible d'en faire un courant d'une quelconque cohérence, de nombreux historiens, sociologues ou politistes ont mobilisé la notion de fabrique depuis quelques décennies, depuis Thomas Laqueur et sa célèbre « *fabrique du sexe* », jusqu'à Bruno Latour et sa « *fabrique du droit* », en passant par Pierre Bourdieu et sa « *fabrique de l'habitus économique* ».

⁵ THIESSE Anne-Marie, *La fabrique de l'écrivain national. Entre littérature et politique*, Paris, Gallimard, 2019.

⁶ QUIN Grégory, *Le mouvement peut-il guérir? Les usages médicaux de la gymnastique au XIX^e siècle*, Lausanne, BHMS, 2019.

⁷ EISENBERG Christiane, « Charismatic Nationalist Leader: Turnvater Jahn », *The International Journal of the History of Sport* 13:1, 1996, pp. 14-27.

de la nation⁸. Les travaux de ces trois gymnasiarques sont eux-mêmes basés sur les écrits et l'influence d'un enseignant allemand, connu sous le nom de Guts Muths, dont l'ambition fut d'amender la vision rousseauiste très « naturaliste », en réintégrant la notion de culture dans les discours sur l'éducation – et notamment l'éducation physique. Son projet était de lutter contre une supposée dégénérescence de l'espèce humaine en entamant une réforme de l'éducation, elle-même fondée sur les pratiques du corps et le mouvement⁹.

De fait, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, sous l'impulsion de dispositifs légaux qui systématiseront l'utilisation des gymnastiques en contexte scolaire, l'Europe se couvrira de salles de gymnastique depuis la Scandinavie jusqu'aux pays latins, en passant par les îles britanniques¹⁰, d'abord dans les villes puis également au-delà des frontières urbaines¹¹. S'il existe des différences entre les nations dans la conception de ces salles, c'est aussi leur homogénéité très précoce qui frappe le regard de l'historien. De fait, et sans l'action d'une véritable coordination, les principes d'organisation des courants théoriques de la gymnastique exerceront une influence sur l'organisation spatiale des lieux de la pratique.

⁸ Au sujet des guerres napoléoniennes et des transformations induites sur l'art de la guerre, on se reportera à : GUIOMAR Jean-Yves, *L'invention de la guerre totale, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions du Félin, 2004.

⁹ ULMANN Jacques, *De la gymnastique aux sports modernes*, Paris, Vrin, 1965, pp. 221 et suivantes.

¹⁰ BLECKING Diethelm, *Die Geschichte der nationalpolnischen Turnorganisation "Sokół" im Deutschen Reich 1884–1939*, thèse de doctorat, Université de Münster, 1987 ; GALLIGAN Frank, *The History of Gymnastics Activity in the West Midlands, with Special References to Birmingham, from 1865 to 1918*, thèse de doctorat, Université de Coventry, 1999 ; PFISTER Gertrud, « Cultural Confrontations : German Turnen, Swedish Gymnastics and English Sport – European Diversity in Physical Activities from a Historical Perspective », *Culture, Sport, Society* 1, 2003, pp. 63-66 ; LE CŒUR Marc, « Couvert, découvert, redécouvert... L'invention du gymnase scolaire en France (1818-1872) », *Histoire de l'éducation* 102, 2004, pp. 109-135.

¹¹ QUIN Grégory, « The Rise of Massage and Medical Gymnastics in London and Paris before the First World War », *Canadian Bulletin of Medical History* 34(1), 2017, pp. 206-229.

Au-delà de la salle de gymnastique, c'est également l'ensemble de l'institution «École»¹² qui doit être considérée comme une fabrique pour les corps nationaux. Si l'expression britannique de «Drill» renvoie à une forme de dressage¹³, force est de constater que l'école fabrique du corporel, aussi en dehors des plages horaires explicitement dédiées à l'éducation physique. L'organisation de l'enseignement en espaces aux limites très précises et au matériel normé participe de l'établissement d'un contrôle sur le corps, dans ce que certains qualifient d'«*institution totale*» au sens avancé par Erving Goffman¹⁴. En outre, si l'école «moderne» du XIX^e siècle se caractérise par une progressive sécularisation de son organisation¹⁵, elle se retrouvera saisie par d'autres enjeux et d'autres institutions comme la médecine, des intentions politiques plus ou moins explicites, mais aussi des visées militaires de formation des citoyens-soldats (masculins)¹⁶.

Selon les structures politiques des pays, fédérale en Suisse où les cantons supportent l'émergence de l'institution scolaire, démocratique centralisée en France où le gouvernement fixe les cadres pour l'ensemble du territoire ou encore démocratique et libérale en Angleterre, les dynamiques sont différentes, mais possèdent toutes des buts semblables, à savoir le développement d'un enseignement primaire suffisant, obligatoire et gratuit. C'est aussi ce que souligne

¹² PETITAT André, *Production de l'école. Production de la société. Analyse socio-historique de quelques moments décisifs de l'évolution scolaire en Occident*, Genève, Droz, 1999.

¹³ McINTOSH Peter C., «Games and Gymnastics for two Nations in one», in: McINTOSH Peter C., WILLETTS Ronald F., MUNROW Albert D., DIXON John G. (eds.), *Landmarks in the History of Physical Education*, Londres, Routledge, 1960, pp. 177-209; PENN Alan, *Targeting Schools. Drill, Militarism and Imperialism*, Londres, Routledge, 1999.

¹⁴ GOFFMAN Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

¹⁵ TRÖHLER Daniel, WESTBERG Johannes, «The Body Between the Protestant Souls and Nascent Nation-States: Physical Education as an Emerging School Subject in the Nineteenth Century», *Nordic Journal of Educational History*, 4(2), 2017, pp. 1-12.

¹⁶ ARNAUD Pierre, *Le militaire, l'écolier, le gymnaste. Naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1991; QUIN Grégory, *Le mouvement peut-il guérir? Les usages médicaux de la gymnastique au XIX^e siècle*, Lausanne, BHMS, 2020.

Pierre Caspard dans un essai comparatif sur les systèmes scolaires français et helvétiques :

« L'esprit, les contenus et l'organisation de l'enseignement reposaient, en réalité, dans chacun des pays, sur des soubassements culturels et politiques multiséculaires, dont les observateurs ne pouvaient que minimiser l'importance, convaincus qu'ils étaient que l'État enseignant avait le pouvoir et le devoir de faire table rase du passé. Reste que la confrontation entre deux modèles de culture politique, régalo-jacobine et démocratique, permet au moins de mettre en évidence, la profonde analogie qui caractérise les grands objectifs visés par les États enseignants européens au travers de leurs lois de gratuité, d'obligation et de laïcité: armer intellectuellement et moralement la totalité de leurs citoyens dans le contexte général d'émulation, de compétition et de conflit qui caractérise le siècle. »¹⁷

Si la structure politique est encore différente en Angleterre et si les enjeux ne se situent pas exactement au même niveau, les mêmes dispositions sont prises en termes de gratuité, d'obligation et de laïcité¹⁸.

Médecins, militaires, politiques, enseignants, les acteurs mobilisés sont très nombreux et portent différents intérêts autour de la progressive consolidation de l'éducation physique. De fait, sous l'expression « éducation physique », nous entendons les pratiques qui sont mobilisées dans un cadre « scolaire » à des fins d'entraînement ou de perfectionnement des compétences motrices des élèves. Si les objectifs de ces pratiques peuvent dépasser la seule motricité, celle-ci constitue une base, une forme de plus petit dénominateur commun entre les

¹⁷ CASPARD Pierre, « Les miroirs réfléchissent-ils? Esquisse d'une étude comparée de la gratuité, de l'obligation et de la laïcité scolaires, en France et en Suisse », in: HOFSTETTER Rita, MAGNIN Charles, CRIBLEZ Lucien, JENZER Carlo (éd.). *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au XIX^e siècle*, Berne, Peter Lang, 1999, p. 355.

¹⁸ LAWSON John, SILVER Harold, *A Social History of Education in England*, London, Methuen, 1973; BERGEN Barry H., « Only a Schoolmaster: Gender, Class and the Effort to Professionalize Elementary Teaching in England, 1870-1910 », *History of Education Quarterly* 22(1), 1982, pp. 1-21.

acteurs. Si les intérêts des acteurs ne sont pas toujours alignés entre eux, c'est aussi parce qu'il est parfois irréconciliable de vouloir fabriquer un corps viril de soldat et d'assurer la bonne santé collective par les mêmes exercices¹⁹. Force est aussi de constater que dans le cadre d'un capitalisme en phase de structuration – l'histoire croisée des activités physiques et du capitalisme est encore largement à faire –, les corps que l'on veut fabriquer doivent aussi être productifs, ajoutant une composante supplémentaire de complexité entre virilité militaire et santé publique²⁰.

Au-delà de ces cercles concentriques, l'éducation physique se développe aussi (ou enfin) dans le cadre de bases réglementaires et légales, d'abord locales²¹, mais dont la sociogenèse²², à l'échelle nationale, connaîtra une phase d'accélération face aux conquêtes militaires victorieuses des armées prussiennes entraînées selon la méthode de Jahn²³. C'est ainsi un « Elementary Education Act of 1870 » en Angleterre²⁴, une ordonnance militaire fédérale de 1874 en Suisse²⁵,

¹⁹ QUIN Grégory, «Un professeur de gymnastique à l'hôpital. Napoléon Laisné (1810-1896) introduit la gymnastique à l'hôpital des Enfants malades (1847)», *STAPS* 86, 2009, pp. 79-91.

²⁰ DEFANCE Jacques, *Le sport au secours de la santé. Politiques de santé publique et activité physique. 1885-2020: une sociohistoire*, Vulaines sur Seine, éditions du croquant, 2021.

²¹ HORLACHER Rebekka, «The Emergence of Physical Education as a Subject for Compulsory Schooling in the First Half of the Nineteenth Century: The Case of Phokion Heinrich Clias and Adolf Spiess», *Nordic Journal of Educational History* 4(2), 2017, pp. 13-30.

²² PINELL Patrice, *La Bonne Société et la cause de la petite enfance. Sociogenèse de la première loi française de protection de l'Enfance (1874)*, Vulaines sur Seine, éditions du croquant, 2019.

²³ KRÜGER Michael, *Leibeserziehung im 19. Jahrhundert, Turnen fürs Vaterland*, Schorndorf, Hofmann, 1993; KRÜGER Michael, «Body Culture and Nation Building: The History of Gymnastics in Germany in the Period of its Foundation as a Nation-State», *The International Journal of the History of Sport* 13/3, 1996, pp. 409-417

²⁴ MITCH David, «The Elementary Education Act of 1870: Landmark or Transition?», in: WESTBERG Johannes, BOSER Lukas, BRÜHWILER Ingrid (eds.), *School Acts and the Rise of Mass Schooling. Education Policy in the Long Nineteenth Century*, Cham, Palgrave Macmillan, 2019, pp. 301-324.

²⁵ MAYENCOURT Gil, QUIN Grégory, «From Mandatory School Gymnastics to Physical Training for Youth. How the Société Fédérale de Gymnastique Became a

la « loi George » de 1880 en France²⁶, la proximité chronologique ne prouvant rien *de facto*, elle indique qu'un « moment » existe dans le dernier tiers du XIX^e siècle. En effet, comme le souligne l'article de Marek Waic dans le présent ouvrage, les Pays tchèques connaissent une même dynamique, tout comme l'Italie ou la Croatie²⁷.

Au terme de cette évocation successive des différents « lieux » de fabrication des corps²⁸, il semble que l'éducation physique, outre sa définition liminaire évoquée en préambule à ces paragraphes est un « dispositif » au sens proposé par Michel Foucault, soit « *un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques; bref, du dit aussi bien que du non-dit.* »²⁹

Brève histoire de l'histoire

Dans les faits, l'historiographie de l'éducation physique s'est construite de manière souvent asymétrique entre les différents pays européens, en fonction de la structuration plus ou moins rapide d'un sous-champ académique lié aux formations des maîtres d'éducation

“Gymnastic State” Dedicated to the Physical Preparation of Swiss Youth From 1873 to 1907», *Front. Sports Act. Living* 3:563324, doi: 10.3389/fspor.2021.563324.

²⁶ PABION Lionel, « L'école de la revanche? Le tir scolaire en France (1880-1920) », *20 & 21. Revue d'histoire* 149/1, 2021, pp. 95-108.

²⁷ ČUSTONJA Zrinko, ŠKEGRO Dario, « Training and Education for Conducting Physical Education Classes in Croatia since 1875 », *The International Journal of the History of Sport* 32(6), 2015, pp. 832-846; ALFIERI Paolo, « La ginnastica come disciplina della scuola elementare negli anni dell'unificazione italiana. Una proposta di “ri-contestualizzazione” storiografica », *Espacio, Tiempo y Educación* 4(2), 2017, pp. 187-207.

²⁸ LAMY Jérôme, « La fabrique politique du corps: historiographie sélective des héritages foucauldien », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* 118, 2012, pp. 91-114.

²⁹ FOUCAULT Michel, « Le jeu de Michel Foucault », in: *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, 2001, p. 299.

physique d'abord et plus récemment aux sciences du sport. S'il ne nous appartient pas ici de proposer des conclusions pour l'ensemble du continent, nous constatons que de larges pans de l'histoire sont encore à découvrir, comme espère en témoigner cette *Fabrique des corps nationaux*. Indiquons quelques sources d'inspiration pour la réalisation de ce projet.

En France, une génération de pionniers, avec Georges Vigarello, Jacques Defrance, Pierre Arnaud ou encore Christian Pociello, a largement exploré les fondements historiques de l'éducation physique scolaire. Ces historiens, sociologues, sociohistoriens, fortement influencés par les théories de Pierre Bourdieu ou de Michel Foucault, ont posé des jalons solides qui, depuis les années 1980, permettent à de nouvelles générations de travailler avec assurance et ambition. En Suisse, l'universitarisation tardive des formations de maîtres et maîtresses d'éducation physique n'a pas permis de susciter de travaux continus avant le début des années 2000. Surtout les ouvrages existants, pourtant richement documentés, ne s'inscrivent pas nécessairement dans des carrières académiques pour leurs auteurs³⁰. Plus récemment, à l'initiative de plusieurs autrices du présent ouvrage – Ingrid Brühwiler, Rebekka Horlacher ou Christelle Hayoz –, des travaux plus détaillés ont vu le jour³¹, mais aussi sous la plume de Véronique Czaka³² ou dans

³⁰ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds, l'auteur, 1952; GIULIANI Markus, «*Starke Jugend – Freies Volk*»: *bundesstaatliche Körpererziehung und gesellschaftliche Funktion von Sport in der Schweiz (1918-1947)*, Bern, Peter Lang, 2001; BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

³¹ BRÜHWILER Ingrid, «Educating “National” Citizens through Physical Education in the last Decades of 19th Century Switzerland», *Special Issue of Nordic Journal of Educational History* 4(2), 2017, pp. 71-84; HORLACHER Rebekka, «The Emergence of Physical Education»; QUIN Grégory, HAYOZ Christelle, «From the Education of Soldiers to a Promotion of Motor Skills: Changes in the Conception of Physical Education in Switzerland throughout the Twentieth Century», in: POLENGHI Simonetta, NÉMETH András, KASPER Tomàs (eds.), *Education and the Body in Europe (1900-1950)*, Bern, Peter Lang, 2021, pp. 137-148.

³² CZAKA Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu du XIX^e siècle-début du XX^e siècle)*, Neuchâtel, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2021.

le cadre du projet « La fabrique des sports nationaux » dirigé depuis l'Université de Lausanne. Pour d'autres pays, comme l'Angleterre, la littérature est moins dense autour de l'éducation physique scolaire ou la gymnastique, alors que c'est finalement le « fait sportif » (notamment le football et le rugby) qui a suscité la plupart des travaux depuis les années 1980. Influencés par l'analyse de Norbert Elias et son hypothèse de la rupture entre des pratiques traditionnelles et les sports modernes³³, mais aussi des travaux pionniers d'Eugen Weber³⁴, les historiens britanniques ont largement investigué la genèse des « sports modernes », dans les établissements privés d'éducation (les fameux « Public Schools ») et dans le cadre d'un processus d'urbanisation très avancé en Grande-Bretagne³⁵. Force est de constater qu'encore aujourd'hui, les travaux sur la « gymnastique » comme importation continentale en Grande-Bretagne ne sont pas légion³⁶. Au-delà de cet exemple, pour des pays, comme l'Allemagne³⁷ ou l'Italie, l'historiographie se présente encore différemment. Nous retiendrons notamment deux études qui s'imposent comme des sources d'inspiration, pour réussir à comprendre

³³ ELIAS Norbert, DUNNING Eric, *Quest for Excitement. Sport and Leisure in the Civilising Process*, Oxford, Blackwell, 1986.

³⁴ HOLT Richard, QUIN Grégory, « Des traditions nationales à l'importance de l'analyse des biographies pour l'histoire du sport. Carte blanche à Richard Holt », *Staps* 125/3, 2019, pp. 139-149.

³⁵ MASON Tony, *Association Football and English Society, 1863-1915*, Brighton, Harvester Press, 1980; MANGAN James, *Athleticism in Victorian and Edwardian Public School*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981; HOLT Richard, *Sport and the British: a Modern History*, Oxford, Oxford University Press, 1989; HOLT Richard, *Sport and the Working Class in Modern Britain*, Manchester, Manchester University Press, 1990; COLLINS Tony, *Rugby's Great Split. Class, Culture and the Origins of Rugby League Football*, London, Franck Cass, 1998; TAYLOR Matthew, *The Leaguers. The Making of Professional Football in England, 1900-1939*, Liverpool, Liverpool University Press, 2005.

³⁶ GALLIGAN Frank, *The History of Gymnastics Activity in the West Midlands, with Special References to Birmingham, from 1865 to 1918*, thèse de doctorat non-publiée, Université de Coventry, 1999.

³⁷ Dans sa synthèse de l'histoire de l'éducation en Allemagne, l'historien Gert Geißler souligne que les dynamiques sont similaires en Allemagne, renforçant encore le sens de notre argumentation et les parallèles établis. GEISSLER Gert, *Schulgeschichte in Deutschland. Von den Anfängen bis in die Gegenwart*, Bern, Peter Lang, 2011, pp. 232 et suivantes.

les cadres sociaux élargis d'une fabrique des corps nationaux, jusqu'aux dynamiques de la physiothérapie³⁸ et à la sphère privée des sociétés de gymnastique pour l'Allemagne, sous la plume de Christiane Eisenberg notamment pour ces dernières³⁹, ou encore des sociétés patriotiques de tir pour l'Italie avec Gilles Pécout⁴⁰.

Soulignons que le cadre national, qui est aussi souvent un cadre linguistique, induit des effets sur les travaux des historiennes et historiens, lequel-le-s ne peuvent pas aisément engager des analyses comparatives s'ils ne maîtrisent pas différentes langues⁴¹, Daphné Bolz faisant figure d'exception dans le paysage historiographique contemporain⁴². C'est peut-être un dernier point, l'historiographie de l'éducation physique – sans faire exception – souffre de la rareté des traductions qui permettent de créer des ponts de compréhension. Certes la langue anglaise est devenue la *lingua franca* de l'histoire des activités physiques et sportives, mais souvent les travaux « originaux » et notamment les publications de thèse demeurent dans les langues nationales originelles.

Néanmoins, nous pouvons encore ajouter que tout en étant fondée sur des notions de nation et motivée par des sentiments nationalistes, l'éducation physique reste en même temps un véritable phénomène transnational. En tant que telle, elle a été marquée par des processus de transfert et de transformation, à travers lesquels les modèles d'éducation

³⁸ HELFRICHT Jürgen, *Vincenz Priessnitz (1799–1851) und die Rezeption seiner Hydrotherapie bis 1918: Ein Beitrag zur Geschichte der Naturheilbewegung*, Husum, Matthiesen, 2006 ; HEYLL Uwe, *Wasser, Fasten, Luft und Licht. Die Geschichte der Naturheilkunde in Deutschland*, Frankfurt, Campus, 2006.

³⁹ EISENBERG Christiane, « *English Sports* » und deutsche Bürger. *Eine Gesellschaftsgeschichte 1800-1939*, Paderborn, Schöningh, 1999.

⁴⁰ PÉCOUT Gilles, « Les sociétés de tir dans l'Italie unifiée de la seconde moitié du XIX^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome* 102/2, 1990, pp. 533-676.

⁴¹ C'est aussi pour cette raison que les auteurs de cet ouvrage ont pris soin de proposer des traductions de textes rédigés initialement dans d'autres langues pour composer la table des matières du présent ouvrage.

⁴² BOLZ Daphné, « Creating Places of Sport in Interwar Europe. A Comparison of the Provision of Sports Venues in Italy, Germany and England », *The International Journal of the History of Sport* 29/14, 2012, pp. 1998-2012 ; BOLZ Daphné, « Reversing the Influence: Anglo-German Relations and British Fitness Policies in the 1930s », *Sport in History* 34/4, 2014, pp. 569-594.

physique ont été adaptés à de nouveaux contextes au fur et à mesure de leurs circulations à travers l'Europe et le monde⁴³. Mais nous constatons également des tensions et des conflits, et ce que l'on nomme parfois comme une « bataille des systèmes » ou un « conflit des idéologies »⁴⁴. Comme le montre cet ouvrage, cette dimension reste centrale si l'on veut appréhender correctement l'histoire de l'éducation physique et plus largement sa place dans la montée des systèmes scolaires⁴⁵.

Sans aucune prétention à l'exhaustivité, il ressort de la lecture de ces éléments que l'histoire de l'éducation physique procède en trois temps⁴⁶ :

- 1) Dans une première phase qui s'étale depuis les premières décennies du XIX^e siècle jusqu'aux premières décennies du XX^e siècle, l'éducation physique bénéficiera de l'essor de l'institution scolaire, et d'une légitimité transmise par l'institution militaire, où les succès militaires prussiens autour de 1870 pousseront les états européens à s'inspirer de ce modèle pour développer leurs propres modèles et/ou traditions nationales. D'inspiration, il y a parfois imitation, mais force est de constater que des dynamiques transnationales existent.

⁴³ À propos de la gymnastique suédoise, on lira : BARKER-RUCHTI Natalie, « "Stride Jump – Begin!" : Swedish Gymnastics in Victorian England », *Sporting Traditions* 2, 2006, pp. 13-29 ; MORENO Andrea, ANDERSON DA CUNHA Baía, « From the Gymnastics Central Institute (GCI) in Stockholm to Brazil: Cultivation and Spreading of an Education of the Body », *EDUR • Educação em Revista* 1-31, 2019, en ligne.

⁴⁴ DELHEYE Pascal, « Struggling for Gymnastics in Belgium: The Rhetorics of the Battle of the Systems (1860-1914) », *Stadion: internationale Zeitschrift für Geschichte des Sports* 32(1), 2006, p. 57-81 ; BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité*, p. 181 ; PFISTER Gertrud, « The Role of German Turners in American Physical Education », *The International Journal of the History of Sport* 26(13), 2009, pp. 1893-1925.

⁴⁵ WESTBERG Johannes, « The Transnational Dissemination of the Infant School to the Periphery of Europe: the Role of Primary Schools, Religion, Travels, and Handbooks in the Case of Nineteenth-Century Sweden », *Paedagogica Historica* 58(1), 2022, pp. 99-119.

⁴⁶ Selon les spécificités nationales ou des contextes sociopolitiques singuliers, les bornes chronologiques avancées ne fonctionnent que partiellement, mais il semble que la dynamique en trois temps ait néanmoins été une constante européenne de l'institutionnalisation de l'éducation physique.

2) Dans un second temps, couvrant une large première moitié du xx^e siècle, l'éducation physique rencontrera le phénomène sportif et s'agrègera progressivement des disciplines sportives, en se laissant influencer par certaines valeurs propres aux sports, alors que la gymnastique sportive (artistique notamment) deviendra elle un sport parmi d'autres.

3) Le troisième temps qui démarre dans les années 1970-1990 voit l'éducation physique être durablement influencée par les dynamiques de l'Universitarisation des sciences du sport (et plus précisément des formations du personnel enseignant). Un véritable métier émerge avec des profils de formation similaires aux autres enseignant·e·s.

Commémorer... mais pour appréhender la complexité

Si la première ambition de notre ouvrage est d'offrir un recueil de textes pour «célébrer» différents moments de l'histoire du sport en Suisse: le centenaire du premier diplôme fédéral de maître d'éducation physique organisé à l'Université de Bâle, la fondation de l'*Association Nationale d'Éducation Physique* – dont le nom compte parmi les faux amis de l'histoire du sport⁴⁷ – et encore le cinquantenaire de la loi fédérale du 17 mars 1972 qui installera la première véritable base légale pour l'encouragement de la gymnastique et des sports, il convient d'emblée de se dire que ces commémorations ont forcément un caractère arbitraire. En effet, la situation est bien plus complexe que dans le cadre de l'anniversaire d'une société sportive ou d'une entité administrative, étant donné que nous sommes face à des processus du temps long, aux dynamiques largement transnationales et dont les spécificités nationales mériteraient chacune d'être approfondies encore dans des travaux futurs.

⁴⁷ En effet, l'*Association Nationale d'Éducation Physique* est l'organe faitier de la sphère sportive suisse entre sa fondation en 1922 et la création de *Swiss Olympic* en 1997, d'une réunification de l'ANEP et du *Comité Olympique Suisse* (lui-même fondé en 1912, mais aux missions uniquement concentrées sur les sports olympiques).

Obligatoire à l'école depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle en Europe, l'éducation physique (la « gymnastique »!) scolaire verra ses contenus définis par les États, mais surtout par les enseignants responsables de la branche. « Universitaires » depuis le début du XX^e siècle à travers le continent, les formations des futurs maître-se-s d'éducation physique ont beaucoup évolué depuis la fin du XIX^e siècle, à la faveur des réformes des différentes institutions qui composent le monde scolaire et universitaire à travers l'Europe. Ces transformations sont les conséquences de dynamiques internes au champ académique (processus d'affirmation des différentes branches scientifiques, démocratisation de l'enseignement tertiaire, réforme de Bologne, diversification des modalités de formation, séparation des responsabilités vis-à-vis de la formation), des dynamiques socio-politico-économiques que traverse l'Occident, mais aussi des transformations de l'espace du sport de haut niveau⁴⁸, où le besoin en savoirs scientifiques explose en marge d'une instrumentalisation politique persistante⁴⁹.

Depuis le XIX^e siècle et jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les formations universitaires (ou para-universitaires, selon les pays) des maître-se-s sont des « quasi-apprentissages » offerts à des enseignants du primaire ou du secondaire déjà diplômés. Sous cette appellation, il faut penser à une formation où le temps passé dans les pratiques et sur le terrain sous forme de stages encadrés par des collègues plus expérimentés occupe près de deux tiers du temps « en formation ». Dans les années 1970, à différents endroits, un premier processus d'universitarisation voit le jour et progressivement, les durées de formation se prolongeront au profit de plus d'enseignements dans les sciences de base et d'une réduction progressive du temps passé en stage ou dans des pratiques sportives. Pour autant, les débouchés hors du système scolaire restent pendant longtemps très minoritaires.

⁴⁸ WEBER Pierre-André, SAGER Fritz, « Von Wehrmännern zu Sporttalenten. Zur Entwicklung der schweizerischen Politik für Leistungs- und Spitzensportförderung », *Revue Suisse d'Histoire* 65(1), 2015, pp. 249-267.

⁴⁹ VONNARD Philippe, QUIN Grégory, JACCOUD Christophe (éds.), *Des réseaux et des hommes. Participation et contribution de la Suisse à l'internationalisation du sport (1912-1972)*, Neuchâtel, Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2019.

Le principal tournant est la période qui s'étend entre les années 1990 et 2000, soit entre la mise en œuvre de nouvelles institutions para-universitaires pour les formations pédagogiques (institut de formation des maîtres, écoles pédagogiques, etc.), l'introduction des réformes dites «de Bologne» et l'amorce d'un développement du champ sportif, appelant de nouvelles compétences de la part de ses acteurs. Entre ces deux dates, les principales universités occidentales introduiront des nouvelles formations en «sciences du sport», avec un abandon progressif d'une spécialisation exclusive en «éducation physique» au profit d'enseignements et de recherches dans les différentes disciplines (ou sciences) de base: l'histoire, la sociologie, la pédagogie, le management, la physiologie, la biomécanique, etc., définissant des orientations nouvelles de formation en APA (activités physiques adaptées), en entraînement, ou en management/marketing du sport⁵⁰.

L'ouvrage est découpé en trois parties thématiques qui nous entraîneront vers des horizons européens de la fabrication des corps nationaux, vers différentes analyses du cas helvétique comme «carrefour de l'Europe», pour se terminer par un regard plus contemporain sur les formations des spécialistes de l'enseignement du mouvement. *De facto*, avant de décrire les contenus plus en détail, nous souhaitons aussi défendre le projet d'une analyse moins directement centrée sur les contenus «pratiques» ou «directement corporels». Il s'agit aussi de revenir sur des contextes et des influences plus diffuses, sur un halo d'intelligibilité qui souligne que les pratiques d'exercice corporel dans leur ensemble ne sont pas un miroir de la société, elles sont une partie prenante d'une modernité singulière qui se construit dans l'hémisphère occidental depuis le milieu du XIX^e siècle. Depuis les confins de biographies politico-militaires, jusqu'aux mises en scène culturelles ou littéraires, la fabrique des corps nationaux fonctionne aussi en dehors

⁵⁰ QUIN Grégory, *L'Odyssée du sport universitaire lausannois: entre compétition et sport-santé*, Paris, Glyphes, 2016; QUIN Grégory, VONNARD Philippe, «D'une "formation professionnelle" à une formation doctorale. Enjeux de l'académisation des sciences du sport au sein de la Faculté des sciences sociales et politiques (1972-2009)», in: LERESCHE Jean-Philippe (éd.), *Récits facultaires. De l'École à la Faculté des sciences sociales et politiques*, Lausanne, EPFL Press, pp. 225-242.

des salles de gymnastique, elle façonne des cartographies mentales, générations après générations, elle inscrit des modèles corporels divers dans les habitudes, dans les représentations mentales, mais aussi dans les pratiques du quotidien. Norbert Elias, dans *La civilisation des mœurs*, revient longuement sur ces habitudes forgées par le temps, ces manières de tenir une fourchette ou de se tenir en public, force est de constater que les pratiques d'exercice corporel ont littéralement industrialisé cette production, elles l'ont systématisée à très large échelle, et c'est aussi de ce processus que nous souhaitons rendre compte.

Dans la première partie, centrée autour de l'expérience helvétique de la fabrication de corps nationaux au XIX^e siècle, Rebekka Horlacher propose une lecture détaillée et singulière de l'expérience pédagogique de Johann Heinrich Pestalozzi à Yverdon, à travers une analyse de l'activité physique telle qu'elle est présentée dans le traité *Über Körperbildung als Einleitung auf den Versuch einer Elementargymnastik*. Gil Mayencourt, quant à lui, détaille les enjeux inhérents aux premières tentatives d'organisation d'une instruction préparatoire des corps (et des esprits), sous l'égide de la *Société Fédérale de Gymnastique* (SFG), alors véritable institution en passe de s'installer comme résolument paraétatique, en nuançant – sur la base de sa très large revue archivistique – une rhétorique de la SFG comme emblème de la concorde nationale. Par la suite, Ingrid Brühwiler revient sur les processus d'une première professionnalisation des enseignants et des enseignantes dans le cadre de débats entre les cantons – lesquels organisent chacun leurs systèmes scolaires – et la confédération qui porte depuis 1874 l'idée d'une gymnastique scolaire militaire en forme de préparation corporelle à la conscription obligatoire. Sur les traces d'une légitimité qui peut aussi émerger en dehors d'étude strictement « sportive », le chapitre d'Olivier Meuwly nous plonge dans la biographie d'Emil Welti, le conseiller fédéral en charge du Département militaire fédéral au moment de l'introduction de la gymnastique dans les programmes scolaires cantonaux en 1874, en revenant longuement sur l'expérience estudiantine de Welti à Heidelberg au milieu du XIX^e siècle.

Ainsi, dans la deuxième partie, Johannes Westberg offre une analyse détaillée de la genèse et du développement de la gymnastique suédoise sous la conduite de Per Henrik Ling et tout particulièrement dans le

cadre de l'institut central royal de gymnastique, institution située à l'interface entre l'École et l'Armée. Dans son chapitre, Sylvain Dufraisse présente une analyse de la construction de la « culture physique » par le pouvoir russe puis soviétique, en soulignant notamment comment la Russie impériale puis soviétique connaissent des dynamiques similaires au reste du continent européen, entre influence militariste et hygiéniste. L'article de Marie-Charlotte Quin offre une lecture tout à fait originale de la consolidation de la culture du corps en France dans les premières décennies du xx^e siècle, en l'observant à travers le prisme de l'œuvre et de la biographie de Colette, où le corps est un enjeu d'émancipation et d'affirmation de soi, mais aussi un enjeu plus littéraire et même éditorial. Sous une forme plus descriptive, Marek Waic apporte un regard d'Europe centrale, avec une « chronique » sur les pays tchèques, où l'éducation physique scolaire sera le théâtre d'une dynamique de nationalisation, laquelle doit s'insérer dans des efforts de fabrication d'une véritable autonomie culturelle, éducative et politique, au sein de la monarchie austro-hongroise et jusqu'à la Première Guerre mondiale, puis dans l'entre-deux-guerres.

Dans la troisième partie, il s'agit pour les auteurs de décrypter différents concepts majeurs pour appréhender le fonctionnement de la fabrique des corps nationaux : performance, légitimité et conceptions. Grégory Quin revient sur le tournant majeur du système sportif suisse au xx^e siècle, en analysant les conditions historiques de production de la « loi sur l'encouragement de la gymnastique et du sport » du 17 mars 1972, laquelle créera *de facto* une base légale pour le sport suisse et installera la légitimité de l'éducation physique dans les écoles du pays. Dans son article, Bruno Papin se propose d'analyser les débats canoniques entre sport et éducation physique (en France depuis les années 1980), à l'aune d'une lecture des trajectoires d'anciens sportifs d'élite pour qui l'enseignement de l'EPS est devenu une impossible conversion. Dans l'ultime chapitre de l'ouvrage, Christelle Hayoz revient sur les développements très contemporains de la formation des enseignants et des enseignantes d'EPS, au regard des différences de conceptions qui existent entre les deux principales régions linguistiques de la Suisse.

Surtout, au-delà d'une volonté commémorative, notre volonté est de profiter de l'occasion pour penser l'histoire de l'éducation physique au prisme du cas helvétique mis en dialogue avec d'autres expériences et d'autres moments de l'éducation physique en Europe depuis le XIX^e siècle. La question est posée : l'éducation physique (et sportive) scolaire peut-elle être considérée comme une fabrique des corps nationaux ? Si la complexité de la question ne sera pas résolue dans le cadre de cet ouvrage, il nous importe d'y proposer des éléments de réponse, que nous vous invitons à découvrir.

Partie 1

LA SUISSE AU XIX^e SIÈCLE, UNE FABRIQUE DES CORPS NATIONAUX

Rebekka Horlacher (Université de Zurich)

**L'éducation corporelle entre santé,
loisirs et pédagogie
Autour de l'Institut de Johann Heinrich Pestalozzi
à Yverdon**

Traduit par Grégory Quin

Introduction

Les débuts de la gymnastique scolaire remontent au début du XIX^e siècle. Ce moment n'est pas une simple coïncidence, car il est lié à l'institutionnalisation de l'école moderne, qui, dans de nombreux pays européens, s'est progressivement affranchie de la tutelle de l'Église au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles et a été intégrée aux structures de l'État. Avec ce passage de l'Église à l'État, les organes de contrôle changent et l'organisation scolaire est assurée selon de nouvelles formes législatives. Cependant, ces changements – et notamment la nationalisation des écoles – ne sont pas simplement l'expression d'une politique «éclairée» ou d'une attitude philanthropique de la part des gouvernements. L'école est plutôt comprise comme le «lieu» le plus approprié pour éduquer les futurs citoyens des territoires politiques

respectifs¹, cette vision étant étroitement associée à la gymnastique et aux idéaux corporels qui lui sont associés, en particulier dans le contexte germanophone². Les discussions et les débats, qui ont précédé ou accompagné cette évolution, conduisent à une organisation scolaire de plus en plus étendue, différenciée et standardisée, dont les effets sont visibles non seulement dans le domaine de l'école, mais aussi dans la formation des enseignants ainsi que dans le matériel pédagogique et les manuels élaborés à cet effet.

Ces éléments liminaires nous permettent de nous interroger sur les dynamiques de l'introduction de la gymnastique dans les écoles au XIX^e siècle, mais aussi sur les individus mobilisés dans le développement du matériel pédagogique et la formation des futurs professeurs de gymnastique³. Cependant, il est également important de clarifier le contexte dans lequel ces débats ont lieu et quelles représentations de la gymnastique circulent et se manifestent ensuite dans les programmes d'études. Pour les débats sur la gymnastique scolaire, la question se pose de savoir quelles représentations des corps et de l'entraînement physique circulent vers 1800 et quelle signification le corps – et donc

¹ TRÖHLER Daniel, POPKEWITZ Thomas S., LABAREE David F. (eds.), *Schooling and the Making of Citizens in the Long Nineteenth Century, Comparative Visions*, New York & London, Routledge, 2011; TRÖHLER Daniel, «School Legislation, Mass Schooling, and Historiography», in: WESTBERG Johannes, BOSER Lukas, BRÜHWILER Ingrid (eds.), *School Acts and the Rise of Mass Schooling*, Cham, Palgrave Macmillan & Springer Nature, 2019, pp. 349-372.

² KRÜGER Michael, *Leibeserziehung im 19. Jahrhundert, Turnen fürs Vaterland*, Schorndorf, Hofmann, 1993; HORLACHER Rebekka, «Physische Bildung als Nationalerziehung», in: BOSER Lukas, BÜHLER Patrick, HOFMANN Michèle, MÜLLER Philippe (Hrsg.), *Pulverdampf und Kreidestaub. Beiträge zum Verhältnis zwischen Militär und Schule in der Schweiz im 19. und 20. Jahrhundert*, Bern, Bibliothek am Guisanplatz (BiG), 2016, pp. 77-99.

³ HERTER Heini, *Turnen und Sport an der Zürcher Volksschule. Zum 125 jährigen Bestehen des obligatorischen Schulturnens im Kanton Zürich*, Zürich, Lehrmittelverlag, 1984; SCHMITT Hanno, «Die Anfänge des Schulsports im 18. Jahrhundert», in: SCHMITT Hanno, *Vernunft und Menschlichkeit. Studien zur philanthropischen Erziehungsbewegung*, Bad Heilbrunn, Klinkhardt, 2007, pp. 209-222; AFFENTRANGER Urban, «Turnen und Sport an der katholischen Kantonsschule Disentis 1833-1842», *Bündner Monatsblatt*, 2012, pp. 410-434.

aussi la santé – possède au regard des intérêts pédagogiques⁴. Ces débats ne tournent pas seulement autour de la performance physique, mais aussi autour de préoccupations morales, comme l'illustre le thème très discuté de l'onanisme⁵, dont Samuel Auguste Tissot (1728-1797) n'est pas le seul à affirmer qu'il peut engendrer différentes pathologies, une conviction qui perdurera jusqu'au xx^e siècle⁶. Le renforcement du corps de l'enfant et son endurcissement font également partie d'une éducation traditionnelle aristocratique, dont les racines remontent à l'éducation des chevaliers au Moyen Âge. L'escrime, et l'équitation, mais aussi la danse, font partie de cette tradition. Dans le courant du xviii^e siècle, ces compétences deviennent de plus en plus « bourgeoises » et sont spécifiquement encouragées dans le cadre de la formation des

⁴ KUNZE Lydia, *Die physische Erziehung der Kinder. Populäre Schriften zur Gesundheitserziehung in der Medizin der Aufklärung*, Marburg, [s.n.], 1971; EGGERT Carola, *Pierre Brouzet (1714-1772) und die Pädiatrie des 18. Jahrhunderts*, Freiburg, [s.n.], 1988; ZUMHOF Tim, «Über das Abhärten. Rousseaus Entwurf einer physischen Erziehung im Kontext hygienischer, anthropologischer und tugendethischer Diskurse», *Jahrbuch für Historische Bildungsforschung* 27, 2021, pp. 52-74.

⁵ TISSOT Samuel Auguste, *L'onanisme. Dissertation sur les maladies produites par la masturbation*, Lausanne, Grasset, 1764; *Le Livre Sans Titre*, Paris, Audin, 1830; NEUMEYER Harald, «Ich bin einer von denjenigen Unglückseligen [...]» Rückkopplungen und Autoreferenzen. Zur Onaniedebatte im 18. Jahrhundert», in: BERGENGRUEN Maximilian, BORGARDS Roland, LEHMANN Johannes Friedrich (Hrsg.), *Die Grenzen des Menschen. Anthropologie und Ästhetik um 1800*, Würzburg, Königshausen & Neumann, 2002, pp. 65-95. Les maladies ou leur prévention par des recommandations d'hygiène ainsi que le renforcement du corps de l'enfant étaient des thèmes importants dans la littérature pédagogique du xviii^e siècle (TOPPE Sabine, *Die Erziehung zur guten Mutter. Medizinisch-pädagogische Anleitungen zur Mutterschaft im 18. Jahrhundert*, Oldenburg, BIS, 1993, pp. 13-118; NEUMANN Josef N., «Die "physische Erziehung des Kindes". Medizin unter dem Paradigma der Erziehung in Pietismus und Aufklärung», in: NEUMANN Josef N., STRÄTER Udo (Hrsg.), *Das Kind in Pietismus und Aufklärung*, Tübingen, Max Niemeyer, 2000, pp. 201-223, ici pp. 203-206), car la mortalité infantile en Europe n'a commencé à baisser sensiblement que dans le contexte du mouvement hygiéniste vers 1900 (ROSER Max, RITCHIE Hannah, DADONAITE Bernadeta, «Child and Infant Mortality», *Our World in Data*, 2013; <https://ourworldindata.org/child-mortality> [5/11/2020]).

⁶ HAGNER Michael, *Der Hauslehrer. Die Geschichte eines Kriminalfalls. Erziehung, Sexualität und Medien um 1900*, Berlin, Suhrkamp, 2010, pp. 77-78.

États-nations, conformément à l'idée d'une future citoyenneté⁷. Cette évolution est illustrée par les écoles philanthropiques en Allemagne, qui proposent la gymnastique comme une matière auparavant enseignée exclusivement dans les académies de chevaliers⁸.

L'exemple de l'Institut Pestalozzi d'Yverdon montre, quelles attentes sont associées à l'activité physique des élèves, quelles activités sont effectivement réalisées et quelle importance le corps et la santé physique ont dans la vie quotidienne d'un tel institut. Celui-ci, qui a existé de 1805 à 1825 et était connu dans toute l'Europe, est un excellent exemple pour la question des différents débats sur l'éducation corporelle vers 1800, car «*les aspects de l'hygiène, à Yverdon correspondent aux conseils des médecins, en particulier du Vaudois S. A. Tissot*»⁹. De fait, Pestalozzi s'est également exprimé sur ce sujet dans ses écrits et ses lettres, des rapports et de la littérature promotionnelle fournissent des informations sur la vie quotidienne à Yverdon.

Concrètement, la question de l'importance de l'activité physique est discutée sur la base du traité *Über Körperbildung als Einleitung auf den Versuch einer Elementargymnastik*, que Pestalozzi a publié en 1807 dans le *Wochenschrift für Menschenbildung*, dont il est le coéditeur, ainsi que sur la base de divers prospectus pour l'institut d'Yverdon, qui expliquent les buts et les programmes de ce dernier. Ces descriptions sont complétées par des rapports sur la vie quotidienne à Yverdon, interprétée à l'aune des lettres envoyées par Pestalozzi, mais aussi par les enseignants et les élèves de l'institut d'Yverdon. Ces témoignages soulignent que l'activité physique faisait partie intégrante de la vie quotidienne normale de l'établissement, que ces activités étaient organisées à la fois comme un moyen de garder les corps en bonne

⁷ EISENBERG Christiane, «*English Sports*» und deutsche Bürger. *Eine Gesellschaftsgeschichte 1800-1939*, Paderborn, Schöningh, 1999, p. 96.

⁸ HORLACHER Rebekka, «The Emergence of Physical Education as a Subject for Compulsory Schooling in the First Half of the Nineteenth Century: The Case of Phokion Heinrich Clias and Adolf Spiess», *Nordic Journal of Educational History* 2, 2017, pp. 13-30, ici p. 17.

⁹ BURGNER Louis, *L'éducation corporelle selon Rousseau et Pestalozzi*, Paris, J. Vrin, 1973, p. 54.

santé, mais aussi comme une préparation à l'«*employabilité*», et que l'idée de faire des activités physiques un sujet d'enseignement n'était pas discutée sur le fond. Point fondamental, la gymnastique n'est pas abordée dans le cadre d'un «*mouvement national*», comme le propagent Friedrich Ludwig Jahn (1778-1852) et Ernst Eiselen (1793-1846), considérés comme les «*pères fondateurs*» de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles en Prusse, et théoriciens de cette modalité dans le *Deutschen Turnkunst* (1816)¹⁰.

Ambitions et fonctions de l'éducation corporelle

Le traité, publié en 1807 dans la *Wochenschrift für Menschenbildung*, commence par une description des activités de l'Institut Pestalozzi en matière d'éducation physique. Le but de cette description est d'interroger la situation particulière à Yverdon, et de savoir si le programme imaginé par Pestalozzi peut rivaliser avec celui d'autres instituts d'enseignement privés comparables, lesquels sont assez nombreux dans la période de transition entre souveraineté ecclésiastique et développement d'un système éducatif étatique¹¹. L'éducation physique ne fait donc pas seulement partie du concept éducatif de Pestalozzi, mais aussi des attentes du public en matière d'éducation, notamment dans le cadre de l'enseignement en internat. Dans sa réponse à la question rhétorique sur le contenu et la forme de l'éducation physique qu'il souhaite voir se développer, Pestalozzi indique que l'éducation physique ou la gymnastique élémentaire réalisée à Yverdon ne se limite pas simplement à l'entraînement physique en tant que tel, mais qu'elle doit contribuer au «*développement spirituel*» de l'être humain et qu'elle est également liée par les besoins «*civiques*» des écoles et de la population, raison

¹⁰ GOLTERMANN Svenja, *Körper der Nation*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1998, p. 61 ; WILDMANN Daniel, *Der veränderbare Körper*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2009, p. 243.

¹¹ PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Körperbildung als Einleitung auf den Versuch einer Elementargymnastik, in einer Reihenfolge körperlicher Übungen», in: PESTALOZZI Johann Heinrich, *Sämtliche Werke, Kritische Ausgabe, Band 20*, Zürich, Orell Füssli, 1963, pp. 45-72, ici p. 47.

pour laquelle cette éducation doit être considérée comme « *d'intérêt général* »¹². La gymnastique élémentaire présentée dans ce cadre ne fait pas seulement partie – selon la conviction de Pestalozzi – d'une éducation globale, quelle que soit la manière dont elle est imaginée, mais fait aussi partie des efforts de l'école pour former le futur citoyen. De plus, l'importance de l'éducation physique est largement reconnue, parfois presque plus que l'éducation intellectuelle, dans la mesure où l'éducation physique sert à devenir ou à rester en bonne santé, à faire ses preuves en compétition ainsi qu'à « *maintenir la décence* » et à « *donner du courage* »¹³. L'éducation physique ou la gymnastique élémentaire ne sont pas une découverte dans le débat pédagogique autour de 1800, mais plutôt une composante établie d'une pratique éducative orientée vers l'éducation médicale, comprise comme le maintien de la santé du corps pendant les années d'enfance¹⁴.

Dans la suite de son traité, Pestalozzi souligne également l'importance de lier l'éducation physique à l'éducation spirituelle et morale. Il se retourne également contre un « *art contemporain de l'éducation physique* », sans toutefois nommer de concepts ou d'auteurs spécifiques. Bien que « *beaucoup de choses aient été faites et écrites dans des temps plus récents* »¹⁵, ces écrits et activités – selon son jugement cinglant – n'ont pas conduit au but recherché. Il n'y a « *rien de plus commun dans le monde noble que des danseurs qui ne marchent même pas correctement,*

¹² PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Körperbildung...», p. 47.

¹³ PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Körperbildung...», p. 47.

¹⁴ « *Cependant élever un enfant dans le sens général qui se trouve compris dans le mot éducation, signifie non seulement éclairer son esprit & former son cœur pour Dieu, pour la société & pour lui-même (ce qui fait le véritable & l'unique objet de l'éducation morale) mais encore pourvoir à sa génération, veiller à sa naissance, à l'accroissement de son corps, prévenir les vices de ses organes & de ses humeurs, établir l'ordre ou la succession constante de ses fonctions; en un mot, faire d'un enfant un adulte ou un homme; voilà l'objet de l'Éducation que nous appellerons Médicinale* » (BROUZET Pierre, *Essai sur l'éducation médicinale, des Enfants, et sur leurs maladies, Band 1*, Paris, Veuve Cavalier & Fils, 1754, pp. i-ii). Dans ce contexte, il n'est guère surprenant qu'une grande partie de la littérature pédagogique ait été rédigée par des médecins jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, LOCKE John, *Some Thoughts Concerning Education*, London, Churchill, 1693.

¹⁵ PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Körperbildung...», p. 48.

des cavaliers qui ne nagent pas, des escrimeurs qui n'abattent pas un arbre avec une hache, des grimpeurs qui ne coupent pas l'herbe pour vivre, et des tambourinaires qui, avec leurs fléaux et leurs bras, ne peuvent jamais atteindre le rythme qu'ils ont dans les mains et les doigts pour leur tambour.»¹⁶

L'éducation physique transmet certaines aptitudes, mais celles-ci ne sont pas transférables à d'autres domaines d'activité et ne peuvent donc pas seules engendrer un véritable développement harmonieux des forces – contrairement au but de l'éducation pestalozzienne. Ce type d'éducation physique ne sert donc pas du tout à l'éducation dans son ensemble, car aucun « *bon père* », « *bon fils* », « *bon frère* » ou « *bon voisin* » ne peut être éduqué de cette manière¹⁷. Le professeur de gymnastique n'est pas non plus un « *psychologue capable de développer les forces physiques de la nature humaine* »¹⁸, mais seulement le responsable de l'entraînement externe d'une certaine compétence. Pour Pestalozzi, l'éducation corporelle ne consiste pas à apprendre des compétences spécifiques telles que la danse, l'escrime ou la maîtrise de la gymnastique à la barre, mais elle est une composante obligatoire d'un développement global de la force, ce qui, dans le domaine de l'éducation physique, va bien au-delà de la gymnastique ou du sport.

La condition décrite comme « *l'art de prendre le temps de l'éducation physique* » pose un problème urgent pour la majorité de la population, car elle ne peut « *se laisser porter et conduire* » comme le « *monde cultivé* » si elle n'est « *plus capable de marcher* »¹⁹. La situation est encore aggravée par le fait que les enfants sont contraints de rester assis pendant de longues périodes à l'école – à l'exception du chemin de l'école – et donc de « *s'atrophier physiquement et de se laisser aller dans un état de repos et de paralysie* », ce qui ronge également « *l'industrie telle qu'elle est dans le pays... mais aussi plus encore la force physique de notre peuple* »²⁰.

¹⁶ PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Körperbildung...», pp. 47-48.

¹⁷ PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Körperbildung...», p. 49.

¹⁸ PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Körperbildung...», p. 49.

¹⁹ PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Körperbildung...», p. 50.

²⁰ PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Körperbildung...», pp. 52-53.

Pestalozzi voit le problème concret dans le fait que l'activité industrielle, comme la gymnastique existante, ne développe pas la force, mais entraîne une certaine aptitude, ce qui engendre un développement unilatéral et, dans le cas de l'industrie, une véritable atrophie physique, raison pour laquelle les pauvres ne sont plus capables d'un autre travail lorsque l'occupation actuelle n'est plus sollicitée en raison d'un changement de la demande²¹.

L'objectif de Pestalozzi est de restaurer «*l'esprit populaire de la gymnastique*», afin de se rattacher à la tradition des «*vraies fêtes populaires*» du passé ainsi qu'à un «*esprit*» tel qu'il existe «*sur les Alpes et dans les fêtes de bergers*»²², et de se relier à la «*nature pure*» et à l'«*originalité des Alpes (suisses)*»²³. Pour la mise en œuvre pratique, Pestalozzi se réfère à «*l'instinct naturel de mouvement*» de l'enfant, qui doit être développé par des exercices ciblés, les «*articulations*» jouant un rôle clé. Les activités de l'enfant sont comprises comme de véritables «*exercices articulaires*»²⁴. Comme pour l'enseignement des langues, une grande importance est également accordée à la mère et à la famille dans l'éducation physique, puisque c'est la mère (et ensuite le père) qui doit soutenir activement ce développement²⁵.

Pratiques de l'éducation corporelle à Yverdon

Alors que le *Über Körperbildung* traite du concept d'éducation corporelle de Pestalozzi et des intentions qui y sont liées, le *Rapport sur l'Institut de Monsieur Pestalozzi à Yverdon*, rédigé en 1810 par Abel Merian, Grégoire Girard et Friedrich Trechsel sur mandat de la Diète fédérale, documente l'éducation physique pratiquée à

²¹ PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Körperbildung...», p. 53.

²² PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Körperbildung...», pp. 55-56.

²³ HOFMANN Michèle, «Swiss Alpine Milk, Education, and the Fabrication of the Ideal Swiss Citizen», *Croatian Journal of Education* 2, 2020, pp. 101-114.

²⁴ PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Körperbildung...», p. 59.

²⁵ PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Körperbildung...», pp. 58-62.

Yverdon²⁶. Sous cette rubrique, il est fait référence à la «*propreté du corps, du linge, des habitudes et des appartements*» et au fait que les élèves sont régulièrement sortis au grand air et que «*la nourriture qu'il leur donne est simple et frugale*»²⁷. En somme, précise le rapport, les élèves sont endurcis, puisque ni le froid, ni la chaleur, ni l'humidité ne les empêchent de jouer dehors. Les promenades régulières sont parfois étendues à de petites randonnées, car le corps peut s'habituer à l'endurance de cette manière²⁸. En outre, une nouvelle forme de «*gymnastique*» est cultivée – une vraie «*construction d'un corps*» décrit plus haut – dont «*on n'avait pas eu l'idée*»²⁹ jusqu'alors. Cette gymnastique commence par la tête, «*puis les bras, ensuite les jambes et enfin tout le corps*», les exercices associés devant être exécutés de manière très systématique³⁰. Les exercices d'armes sont également intégrés, certes sans uniformes, mais avec tambours, musique, drapeaux et armures, et même des cours de danse et d'escrime sont possibles sur demande. Ce rapport d'évaluation montre clairement que les idées de Pestalozzi sur l'éducation physique ne sont pas seulement un programme, mais qu'elles sont réellement mises en pratique. Les exercices de gymnastique proprement dits – une sorte de gymnastique suédoise – ne sont qu'une partie de l'entraînement physique, à côté de l'hygiène, de l'endurcissement physique et des loisirs sportifs tels que la natation, le patinage, la randonnée et divers jeux.

Les prospectus publiés par Pestalozzi en 1814 et 1816, avec lesquels il voulait informer le public intéressé en Europe de ses offres scolaires et éducatives, brossent un tableau similaire à celui du rapport

²⁶ À la demande de Pestalozzi, une commission de la Diète fédérale a évalué l'institut de Pestalozzi à Yverdon en automne 1809. L'objectif de cette évaluation est de faire déclarer la méthode développée à Yverdon comme le standard didactique des écoles publiques, une intention que le rapport ne soutient cependant pas (TRÖHLER Daniel, *Pestalozzi*, Lausanne, Éditions Antipodes, 2016, pp. 113-116).

²⁷ *Rapport sur l'institut de Monsieur Pestalozzi à Yverdon*, Fribourg, Bêat-Louis Piller, 1810, ici p. 10.

²⁸ *Rapport sur l'institut...*, p. 10; voir aussi ZANDER Alfred, *Leben und Erziehung in Pestalozzis Institut zu Iferten*, Aarau, Sauerländer, [1931], pp. 59-60.

²⁹ *Rapport sur l'institut...*, p. 11.

³⁰ *Rapport sur l'institut...*, p. 11.

précédemment mentionné³¹. Dès le début des prospectus, il précise que les locaux sont « *sains, bien aérés, vastes et commodes* » et que les élèves se lavent à la fontaine tous les matins sous la surveillance d'un professeur explicitement chargé de vérifier les vêtements et la propreté³². En outre, les élèves sont invités à faire des promenades et à jouer à des jeux dans les environs du château. La baignade dans le lac voisin, dont la pente est douce, est facile et sûre. « *La natation, des exercices gymniques et des exercices militaires forment trois parties essentielles de l'éducation physique donnée par l'institut* »³³. Après ces brèves remarques sur l'éducation physique, la brochure aborde plus en détail l'éducation morale et l'éducation ou l'instruction intellectuelle, avant de conclure par des informations sur le prix de l'internat, la routine quotidienne et la garde-robe, le linge de lit ainsi que les articles de toilette à apporter.

Si le thème de l'activité physique est aussi lisible à travers des documents dits de première personne, les égo-documents – c'est-à-dire des lettres, des rapports ou des mémoires –, les récits sur les loisirs sportifs dominant encore plus clairement. On peut également y lire des rapports sur les maladies ou sur le fait d'être en bonne santé ou de le redevenir. Les lettres des deux frères Gustav (1800-1888) et Eduard Lejeune (1797-1882), entrés à l'Institut d'Yverdon en 1807 et qui envoient (ou doivent envoyer) des lettres à la maison à intervalles réguliers, en sont un bon exemple, car elles fournissent des informations très détaillées sur le bien-être physique des deux garçons³⁴. Eduard, l'aîné, souffre d'une éruption cutanée sur les

³¹ PESTALOZZI Johann Heinrich, « Prospectus de l'Institut d'éducation d'Yverdon », in: PESTALOZZI Johann Heinrich, *Sämtliche Werke, Kritische Ausgabe, Band 23*, Zürich, Orell Füssli, 1972, pp. 303-308; PESTALOZZI Johann Heinrich, « Plan der Pestalozzischen Erziehungs-Anstalt in Yverdon », in: PESTALOZZI Johann Heinrich, *Sämtliche Werke, Kritische Ausgabe, Band 24B*, Zürich, Orell Füssli, 1972, pp. 85-89.

³² PESTALOZZI Johann Heinrich, « Prospectus... », p. 305.

³³ PESTALOZZI Johann Heinrich, « Prospectus... », p. 305.

³⁴ Cette forte focalisation sur les questions de santé s'explique en partie par le fait que le père des deux enfants, Franz Adam Lejeune (1765-1854), est médecin et qu'il a un intérêt professionnel pour les maladies ou qu'il est peut-être un peu plus préoccupé par le bien-être physique de ses deux fils. Mais il existe d'autres échanges épistolaires où la question du bien-être physique est un thème constant. Dans son *Bericht an die Eltern* de 1808, Pestalozzi souligne même

bras, traitée à plusieurs reprises avec différents types de bains, dont l'utilisation correcte est vérifiée à plusieurs reprises par le médecin de l'institut Louis Frédéric Develey (1766-1811) et le professeur privé Elias Mieg (1770-1842), qui accompagne les deux frères à Yverdon³⁵. Eduard confirme également à plusieurs reprises à son père que lui et son frère sont en bonne santé.

Les jeux libres et la gymnastique font partie intégrante de la vie quotidienne à Yverdon et ils ont lieu à des heures fixes. Entre 15 h 30 et 16 h 30, c'est le temps des «*jeux et [de la] liberté [...] Nous nous promenons sous les beaux châtaigniers et peupliers [...] nous nous baignons dans le lac, nous pratiquons la natation, toujours sous la surveillance des professeurs et de manière à ce qu'aucun accident ne puisse se produire. En hiver, les élèves vont souvent patiner sur la glace; les mêmes précautions sont prises.*»³⁶

Puis, le soir à sept heures, deux fois par semaine pendant une heure, il y a un temps pour les «*exercices de gymnastique*», le «*travail libre et volontaire*»³⁷ ou les «*exercices militaires*»³⁸, selon l'âge des élèves. Le dimanche, il y a aussi du temps pour les «*jeux de gymnastique [...] les courses au jardin ou à la promenade*»³⁹.

La vie à Yverdon, qui commence pour les plus jeunes à 7 heures – pour les plus grands déjà à 5 h 45 – et ne se termine qu'à 21 heures le soir, suit globalement un horaire dense, qui s'applique aussi au dimanche. Pour le publiciste Marc-Antoine Jullien (1775-1848),

explicitement que le taux de mortalité à Yverdon est plus bas qu'«ailleurs». (PESTALOZZI Johann Heinrich, «Bericht an die Eltern und an das Publikum über den gegenwärtigen Zustand und die Einrichtung der Pestalozzischen Anstalt in Iferten», in: PESTALOZZI Johann Heinrich, *Sämtliche Werke, Kritische Ausgabe, Band 21*, Zürich, Orell Füssli, 1964, pp. 11-87, ici, p. 60.)

³⁵ MIEG Elias an Franz Adam LEJEUNE, lettre du 6 septembre 1808. Forschungsbibliothek Pestalozzianum Zürich, Autographen-Sammlung, Manuskripte V, 111.

³⁶ JULLIEN Marc-Antoine, *Esprit de la méthode, tome 2*, Milan, Imprimerie royale, pp. 400-401.

³⁷ JULLIEN Marc-Antoine, *Esprit de la méthode*, p. 402.

³⁸ JULLIEN Marc-Antoine, *Esprit de la méthode*, p. 403.

³⁹ JULLIEN Marc-Antoine, *Esprit de la méthode*, p. 406.

connu plus tard sous le nom de Jullien de Paris et qui fait éduquer trois de ses fils à Yverdon, ce quotidien clairement structuré est une véritable prévention contre les « *maladies graves* », qui sont « *inconnues* » dans l'institut⁴⁰. L'aîné des trois fils Jullien, Auguste (1802-1854), fait également état dans ses lettres à la maison d'exercices de gymnastique et d'entraînement physique concrets. « *Je fais la gymnastique avec M. Ackermann qui m'apprend à nager, à grimper, à sauter, etc., mon frère la fait aussi et je crois que cela lui fait aussi du plaisir.* »⁴¹ Sept mois plus tard, il rapporte à son père qu'il fait toujours de la gymnastique avec le professeur Wilhelm Heinrich Ackermann (1789-1848), mais qu'il apprend maintenant aussi à patiner avec lui – comme son frère⁴².

Une part importante des activités physiques consiste également en des promenades ou des randonnées, ces dernières étant également étendues à des voyages plus longs à travers la Suisse et les pays voisins. Au cours de l'été 1809, par exemple, l'ensemble de l'Institut entreprend un voyage à travers les Alpes, qui les mène d'Yverdon à Genève, puis au Valais, et enfin à l'Oberland bernois. Comme l'a noté le professeur Peter Friedrich Theodor Kawerau (1789-1844) dans sa lettre du 10 décembre 1809 au conseiller d'État prussien Johann Wilhelm Süvern (1775-1829), le voyage a en fait été planifié jusqu'aux îles Boroméennes du lac Majeur « *si cela ne nous avait pas pris trop de temps* »⁴³.

L'éducation corporelle comme renforcement de la force

Dans ce cadre, le développement de la force physique ne fait pas seulement partie des loisirs et des soins de santé, mais il vise également à préparer le corps – et donc l'enfant – à l'activité professionnelle en « *familiarisant activement les élèves avec le rabotage, le sciage, le tournage*

⁴⁰ JULLIEN Marc-Antoine, *Esprit de la méthode*, p. 408.

⁴¹ *Lettres des enfants Jullien 1812-1816 élèves chez Pestalozzi*, Yverdon-les-Bains, Imprimerie Cornaz, 1985, ici p. 31.

⁴² *Lettres des enfants Jullien...*, p. 41.

⁴³ KAWERAU Peter Theodor an Wilhelm von SÜVERN, lettre du 9-10 décembre 1809, *Pestalozzi-Studien* 3, 1898, pp. 147-151.

et autres exercices fondamentaux de l'activité bourgeoise en quelques heures libres»⁴⁴. Les élèves ont également la possibilité de rendre visite à des artisans locaux, notamment des menuisiers, des mécaniciens, des horlogers ou des tourneurs sur bois dans leurs ateliers, une offre qui est apparemment activement suivie⁴⁵. Eduard Lejeune, par exemple, reçoit des outils de son professeur privé comme cadeau de Noël. Il envoie ensuite des cadeaux faits maison à sa famille, comme un «petschaft», c'est-à-dire un petit sceau, pour sa mère et une petite scie pour son père⁴⁶. Les compétences artisanales – cela apparaît clairement dans ces exemples –, ne sont pas seulement des activités utiles ou un loisir significatif, mais également un exercice de dextérité qui est considéré comme fondamental pour toute activité professionnelle.

Pestalozzi formule cette conviction dans un traité intitulé *Über Volksbildung und Industrie*, probablement rédigé durant la seconde moitié de 1806, dans lequel il traite des conséquences négatives du travail en usine, qu'il veut combattre avec sa méthode pédagogique⁴⁷. Pour éviter que le travail industriel ne conduise à l'abrutissement des ouvriers et à un déclin moral qui affecterait la communauté sociale, c'est-à-dire l'État par le biais de l'individu, Pestalozzi s'appuie sur l'éducation élémentaire et son développement global des forces. Concrètement, Pestalozzi met l'accent sur la gymnastique élémentaire, qui doit non seulement s'occuper de la question de savoir quels «mouvements [...] sont inhérents et nécessaires à chaque membre du corps humain», mais aussi se concentrer sur «le mouvement artistique des mains et des pieds», grâce auquel «le mécanisme est réalisé dans

⁴⁴ PESTALOZZI Johann Heinrich, «An die Eltern meiner Zöglinge, sowie auch an diejenigen Personen, die willens seyn möchten, mir Zöglinge anzuvertrauen, Iferten, den 19ten August 1817», in: PESTALOZZI Johann Heinrich, *Sämtliche Werke, Kritische Ausgabe, Band 25*, Zürich, Orell Füssli, 1974, pp. 95-114.

⁴⁵ PESTALOZZI Johann Heinrich, «An die Eltern meiner Zöglinge...», pp. 95-114.

⁴⁶ LEJEUNE Eduard an seine Eltern, lettre du 16 janvier 1810, Forschungsbibliothek Pestalozzianum Zürich, Nachlass Lejeune, Ms V, 187.

⁴⁷ PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Volksbildung und Industrie», in: PESTALOZZI Johann Heinrich, *Sämtliche Werke, Kritische Ausgabe, Band 18*, Berlin, Walter De Gruyter, 1943, pp. 139-169.

chaque type de travail individuel»⁴⁸. Il s'agit de la formation des compétences élémentaires d'utilisation de la force telles que frapper, pousser, tourner ou se balancer, en tenant compte des différences entre les activités professionnelles des hommes et des femmes. «*Le premier est essentiellement basé sur la force et la dextérité du bras et l'autre sur la force et la dextérité des mains et des doigts*»⁴⁹, c'est pourquoi les gymnastiques correspondantes diffèrent également. D'autre part, la gymnastique n'est pas un moyen d'éducation isolé dans le but d'une «*utilisation industrielle*», mais fait partie d'une formation générale, tout à la fois physique, psychologique et morale de la force, qui constitue dans son ensemble l'éducation générale de l'homme. Cet aspect est également souligné dans le rapport de la Diète fédérale, qui précise que la gymnastique à Yverdon ne sert pas seulement à «*délasser*» comme dans d'autres instituts comparables, mais qu'elle «*renferme le principe de l'industrie et intéresse en même temps la société et l'individu*»⁵⁰.

L'éducation du corps comme partie d'une construction élémentaire de la force physique

Comme le montrent ces différents témoignages de la vie quotidienne à Yverdon, combinés aux écrits théoriques, le souci de la santé et du bien-être des élèves est un thème récurrent, la santé ne signifiant pas seulement l'absence de maladie, mais incluant également des aspects moraux tels que la propreté de l'habitat, l'hygiène personnelle, une alimentation saine – c'est-à-dire frugale –, une routine clairement réglée au quotidien avec des temps prévus pour un programme en plein air et les activités artisanales. Toutes ces occupations ne sont pas une fin en soi, mais elles sont également un moyen d'atteindre une fin, le maintien de la santé du corps ainsi que le développement global et la formation des forces humaines dans un ensemble moral. Cette pratique se reflète encore dans le traité d'éducation physique de Pestalozzi qui, dans son ensemble,

⁴⁸ PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Volksbildung und Industrie», p. 149.

⁴⁹ PESTALOZZI Johann Heinrich, «Über Volksbildung und Industrie», p. 150.

⁵⁰ *Rapport sur l'institut...*, p. 114.

tente de décrire l'éducation physique comme faisant partie de la formation générale de l'homme. Une attention particulière est accordée à l'aspect de l'«*employabilité*» morale, qui vise à garantir que les enfants de la classe la plus large de la population reçoivent une formation complète de la force afin de les protéger des conséquences négatives d'une activité industrielle répétitive. Les exercices, la gymnastique dite élémentaire, qui sont également abordés en détail dans le traité d'éducation physique de Pestalozzi, sont tout au plus évoqués de manière marginale dans les rapports et les lettres d'Yverdon. Au final, le renforcement de la force physique est le but des diverses activités physiques, qui va de la santé aux compétences manuelles.

Sous cet angle, l'éducation physique fait partie intégrante du programme d'études à Yverdon, ce programme devant, selon les convictions pédagogiques de Pestalozzi, être «*plus*» que la simple transmission de connaissances. Dans la conception de Pestalozzi, l'éducation scolaire, en tant que forme institutionnalisée d'éducation et de formation et lieu de production du futur citoyen, est avant tout un endroit de formation des forces et donc d'éducation élémentaire, qui constitue une base pour la citoyenneté. Vers 1810, ce citoyen n'est plus un modèle de vertu comme dans l'Ancien Régime, ni le citoyen républicain de l'Helvétie, mais un «*lettré élémentaire*». Dans le concept de Pestalozzi, la pédagogie a dépassé la politique, mais il ne faut pas comprendre cela comme une pédagogie dépolitisée. La pédagogie devient plutôt un projet politique propédeutique, puisqu'on lui attribue le pouvoir de former le nouvel être humain et donc de réaliser l'espoir (fondé sur la religion) d'un avenir meilleur⁵¹. La pédagogie ainsi comprise ne prétend pas seulement réaliser les promesses des révolutions politiques de 1789 et de la transformation napoléonienne de l'Europe, mais elle prévoit aussi une institution, l'école, où ce futur être humain sera «*produit*» en tant que véritable citoyen. Il n'est donc pas surprenant qu'au cours du XIX^e siècle, un mouvement de gymnastique allemand à vocation nationaliste fasse son entrée dans les programmes scolaires, bien que la dimension politique

⁵¹ TRÖHLER Daniel, *Pestalozzi*, pp. 138-139.

associée à la gymnastique perde progressivement de son importance au cours du xx^e siècle – surtout après la Seconde Guerre mondiale – pour être remplacée par des motifs plus hygiéniques.

L'exemple de Pestalozzi montre surtout que les débats sur l'entraînement physique autour de 1800 sont bien plus diversifiés et différenciés que ne le suggère une historiographie qui se concentre sur une « préhistoire » et les « pères fondateurs » de la gymnastique scolaire. L'entraînement physique fait l'objet de discussions dès 1800, autour des thèmes de la santé, des loisirs ou du renforcement physique, ce qui, dans le contexte germanophone, est plus souvent associé à la production d'un sentiment national allemand. De fait, les succès rencontrés occultent largement les autres contextes discursifs et ont empêché la connaissance du large enracinement de la question de l'éducation corporelle dans les débats éducatifs et économiques dès le xviii^e siècle.

Ingrid Brühwiler (historienne indépendante)

**Entre cantons et Confédération, la gymnastique
suisse au prisme de l'École et de l'Armée
au XIX^e siècle**

Traduit par Grégory Quin, avec le soutien d'Édouard Dumas

Introduction

Depuis le XIX^e siècle, la formation des enseignants intéresse non seulement l'Église et l'État, mais aussi la «*politique*» et le grand public. Avoir son mot à dire sur la manière dont les maîtres d'école doivent éduquer les enfants et les adolescents et sur ce qu'ils doivent transmettre est d'une grande importance tant au niveau individuel qu'au niveau social, car les futurs citoyens façonnent la société de demain. Outre les tuteurs légaux, les enseignants sont des acteurs importants de l'éducation, il est donc capital de s'intéresser à la manière dont ils doivent être formés¹.

¹ À ce sujet on lira: BRÜHWILER Ingrid, «Lehrerkurse, Lehrmittel und Lehrlings-Meisterverhältnisse», in: HORLACHER Rebekka und HOFMANN-OCON Andreas (éd.), *Pädagogik und pädagogisches Wissen – Pedagogy and Educational. Ambitionen*

Le processus de professionnalisation², dans lequel ce métier est devenu régulé par les cantons, avec un revenu réglementé et nécessitant une formation standardisée, s'est étendu sur presque tout le XIX^e siècle. Même après la fondation de l'État fédéral en 1848, les cantons demeurent responsables de l'éducation, la profession d'enseignant étant perçue – c'est encore le cas aujourd'hui – comme une tâche centrale d'un système scolaire organisé, financé et contrôlé par leurs propres pouvoirs publics. Seuls deux domaines ont accordé la souveraineté à la Confédération: la formation des enseignants pour les écoles professionnelles et industrielles, et la gymnastique. Dans cet article, nous nous intéressons à la formation des professeurs de gymnastique, en posant différentes questions: Quelles raisons peut-on invoquer pour justifier la création d'une «*gymnastique scolaire fédérale*»? La Confédération réglant cette branche à la place des cantons, quels effets peut-on constater? Quels acteurs et quelles institutions ont participé à la mise en place d'une telle formation?

Afin de répondre à ces questions, nous examinerons d'abord la branche de la «*gymnastique*», pour ensuite chercher à comprendre les prémices de la formation d'enseignant de cette branche.

La branche scolaire «*gymnastique*», entre projet «*militaire*» et intégration des filles

Les matières scolaires ne sont pas des «*entités monolithiques*», mais elles résultent d'un assemblage d'idées provenant de différents sous-groupes et traditions, influencées par des dynamiques internes à la

und Erwartungen an die Ausbildung von Lehrpersonen – Knowledge, Ambitions and Imaginations in Teacher Education, Bad Heilbrunn, Klinkhardt, 2016, pp. 55-70, ou encore HOFMANN-OCON Andreas, HORLACHER Rebekka, «Pädagogik und pädagogisches Wissen in der Lehrerbildung», in: HORLACHER Rebekka und HOFMANN-OCON Andreas (éd.), *Pädagogik und pädagogisches Wissen...*, pp. 7-19.

² HEIDENREICH Martin, «Berufskonstruktion und Professionalisierung. Erträge soziologischer Forschung», in: APEL Hans Jürgen, HORN Klaus-Peter, LUNDGREN Peter, SANDFUCHS Uwe (éd.), *Professionalisierung*. Bad Heilbrunn, Verlag Julius Klinkhardt, 1999, pp. 35-58.

branche. Ces idées apparaissent à des moments particuliers de l'histoire et sont vaguement regroupées sous un nom commun. Au cours de ce processus, les frontières et les priorités sont alors progressivement établies³. André Chervel l'exprime comme suit :

«*La discipline scolaire est donc formée par un assortiment à proportions variables suivant les cas, de plusieurs constituants, un enseignement d'exposition, des exercices, des pratiques d'incitation et de motivation et un appareil docimologique, lesquels, dans chaque état de la discipline, fonctionnent évidemment en étroite collaboration, de même que chacun d'eux est, à sa manière, en liaison directe avec les finalités.*»⁴

Les différents acteurs, individuellement ou en tant que groupes ou sous-groupes d'un système éducatif, interagissent au niveau politique, social et culturel et témoignent également, surtout dans le domaine de la gymnastique, de l'importance de la formation des identités nationales, respectivement de la «*citoyenneté*», autour des systèmes scolaires. En outre, on peut souligner que depuis le XIX^e siècle, l'école est vue comme une institution chargée de résoudre différents problèmes sociaux⁵, qu'il s'agisse de la formation de l'identité par le biais d'une branche scolaire spécifique ou de l'entretien de la santé, qui fait par ailleurs l'objet d'examens *ad hoc* par les médecins scolaires⁶.

³ GOODSON Ivor, *School Subjects and Curriculum Change. Case Studies in Curriculum History* Londres; New York, Routledge Falmer, 1993 (1982), p. 184; ou encore TRÖHLER Daniel, «Curriculum History, or the Educational Construction of Europe in the Long 19th Century», in: *European Educational Research Journal* 15(3), 2016, pp. 279-297.

⁴ CHERVEL André, *La culture scolaire. Une approche historique*, Paris, Belin, 1998, p. 41.

⁵ TRÖHLER Daniel, POPKEWITZ Thomas S., LABAREE David F., «Introduction. Children, Citizens, and Promised Lands: Comparative History of Political Cultures and Schooling in the Long 19th Century», in: TRÖHLER Daniel, POPKEWITZ Thomas S., LABAREE David F. (éd.), *Schooling and the Making of Citizens in the Long Nineteenth Century. Comparative Visions*, New York, NY, Routledge, 2011, pp. 1-30.

⁶ HOFMANN Michèle, «Ärztliche Macht und ihr Einfluss auf den Schulalltag in der Schweiz im ausgehenden 19. und beginnenden 20. Jahrhundert», in: *Paedagogica Historica. International Journal of the History of Education* 51(1-2), 2015, pp. 88-103. DOI: <http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/00309230.2014.997760>.

La gymnastique en tant que branche peut être considérée comme partie intégrante de l'école, au service de la formation des futurs citoyens⁷. Avec cette ambition, des concepts tels que l'«*instruction du monde*»⁸ deviennent significatifs: les problèmes sociaux doivent être traités par l'institution. Cette perspective inclut également les discours sur l'État-nation et la signification de l'identité nationale. Ainsi, l'école doit faire bien plus que d'enseigner la lecture, l'écriture et l'arithmétique; elle est et doit rester une institution nationale où des objectifs socialement significatifs sont fixés dans les programmes d'études. En outre, la transformation de la gymnastique en une discipline scolaire n'est pas seulement la mise en œuvre d'une nouvelle matière dans le programme, mais elle est aussi l'histoire d'une réussite dans la résolution de problèmes sociaux et de l'éducation du futur citoyen par le biais de l'école⁹.

La Constitution fédérale de 1874 stipule que tous les garçons doivent suivre des cours de gymnastique dès l'âge de 10 ans de façon à les préparer au service militaire¹⁰, l'examen des performances visées ayant lieu lors de l'enrôlement des recrues. L'objectif est d'élever un citoyen sain et fort afin qu'il puisse protéger sa patrie. À ce jour, cette branche, dans les écoles publiques, est la seule qui n'est pas réglementée au niveau cantonal, mais au niveau fédéral. Cependant,

⁷ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds, l'auteur, 1952; BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

⁸ TROEHLER Daniel, «Educationalization of Social Problems and the Educationalization of the Modern World», in: PETERS Michael A. (éd.), *Encyclopedia of Educational Philosophy and Theory*, Singapore, Springer, 2018, https://doi.org/10.1007/978-981-287-588-4_8.

⁹ HORLACHER Rebekka, «The Emergence of Physical Education as a Subject for Compulsory Schooling in the First Half of the Nineteenth Century: The Case of Phokion Heinrich Clias and Adolf Spiess», in: *Special Issue of Nordic Journal of Educational History* 4(2), 2017, pp. 13-30.

¹⁰ MARCACCI Marco, *Turnbewegung* (Dictionnaire Historique de la Suisse). <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D16333.php> (Version du 10 février 2015); MAYENCOURT Gil, QUIN Grégory, «From Mandatory School Gymnastics to Physical Training for Youth. How the Société Fédérale de Gymnastique Became a "Gymnastic State" Dedicated to the Physical Preparation of Swiss Youth From 1873 to 1907», *Front. Sports Act. Living* 3:563324, DOI: 10.3389/fspor.2021.563324.

certains cantons l'ont introduit dans leurs programmes plus tôt que le gouvernement fédéral : par exemple, le canton de Bâle-Ville en 1852, le canton de Zurich en 1859 ou le canton de Saint-Gall en 1869. De fait, la nouvelle organisation militaire, née de la Constitution de 1874, n'a pas créé une nouvelle matière scolaire, mais elle a conféré à la gymnastique une grande importance nationale et, surtout, elle initie un processus de standardisation, notamment par le biais du matériel pédagogique, régi au niveau national. En outre, les municipalités se retrouvent obligées de construire les terrains extérieurs et les bâtiments nécessaires à la pratique sportive. Ceci témoigne d'un contrôle fédéral direct clair et réussi¹¹.

Pour les filles, la discipline ne sera rendue obligatoire par le gouvernement fédéral qu'en 1972¹². Au XIX^e siècle, certains cantons ne font cependant aucune distinction entre les sexes, du moins au niveau de la primaire. Le droit à l'éducation dans le sens d'une formation humaine et chrétienne a été formulé dans les lois scolaires de la première moitié du siècle ainsi qu'au niveau des programmes d'études indépendamment du genre. L'idée normative d'une éducation égale pour toutes et tous change au cours des décennies suivantes et d'autres différences spécifiques liées au genre apparaissent. C'est dans cet élan que s'inscrit la justification militaire autour du régime obligatoire de la gymnastique pour les garçons dans les écoles primaires. Du reste, dans certains cantons, le lien avec l'armée est clairement visible par la combinaison de l'entraînement au tir ou des cours de gymnastique pour les cadets¹³.

Les arguments pour l'introduction de la gymnastique féminine dès le début du XIX^e siècle étaient similaires à celle pour les garçons.

¹¹ CROTTI Claudia, MANZ Karin, «Geschlechterspezifische Bildung», in: BRÜHWILER Ingrid, CRIBLEZ Lucien, CROTTI Claudia, HELFENBERGER Marianne, HOFMANN Michèle, MANZ Karin (éd.), *Schweizer Bildungsgeschichte. Systementwicklung im 19. und 20. Jahrhundert*, Bern, Chronos Verlag, (2022, en cours d'impression).

¹² À ce sujet, on lira dans le présent ouvrage le chapitre de Grégory Quin sur la loi fédérale du 17 mars 1972.

¹³ CROTTI Claudia, MANZ Karin, «Geschlechterspezifische...».

Phokion Heinrich Clias (1782-1854)¹⁴, Adolf Spiess (1810-1858)¹⁵ et Johannes Niggeler (1816-1887)¹⁶ – qui comptent tous trois parmi les principaux pionniers de l'enseignement de la discipline à l'école et de sa didactique en Suisse au XIX^e siècle – défendent résolument la gymnastique féminine dans leurs écrits. Par exemple, dans le canton de Fribourg, la gymnastique des filles de secondaire est inscrite dans les bases légales de 1848 à 1856. Dans les cantons de Vaud et de Fribourg, elle a été introduite pour les deux sexes en même temps, de sorte que l'on n'a pas fait de différence. Dans le canton de Vaud, la discipline devient obligatoire dans toutes les écoles secondaires à partir de 1869. Dans certains cantons, la gymnastique féminine est optionnelle et, comme il est d'usage lors de l'introduction de nouvelles disciplines, elle est d'abord réservée aux classes les plus aisées. La standardisation de la gymnastique dispensée aux filles s'est faite au niveau cantonal, car – comme déjà mentionné – les bases légales fédérales n'ont été créées qu'environ un siècle après celles des garçons. Les différences entre les cantons étaient donc plus importantes en gymnastique féminine. La justification de l'introduction de la discipline pour les filles met principalement l'accent sur le fait que ces dernières, en tant que futures mères, doivent être en bonne santé physique et mentale afin de pouvoir

¹⁴ Phokion Heinrich Clias (1782-1854) publie, en 1829, un livre sous le titre de *Kalinstenie*, dans lequel il souligne l'importance de la gymnastique pour les filles: «*Si l'on considère l'importance des femmes pour la grandeur des États, on doit nécessairement admettre que le progrès heureux, la pureté morale des nations et la paix domestique des familles dépendent en grande partie de leur bonne éducation.*» CLIAS Phokion Heinrich, *Kalistenie oder Uebungen zur Schönheit und Kraft für Mädchen*, Bern, Jenny, 1829, p. 2.

¹⁵ Adolf Spiess (1810-1858) émigre en Suisse en 1833 en provenance de Prusse. Il publie entre 1840 et 1846 quatre manuels de gymnastique, lesquels sont des ouvrages pionniers en Suisse. En 1840, le premier d'entre eux s'intitule: *Die Lehre der Turnkunst. 1, Das Turnen in den Freiübungen für beide Geschlechter*.

¹⁶ Johannes Niggeler (1816-1887) est un disciple d'Adolf Spiess, et s'engage notamment en faveur de la promotion de la gymnastique pour les deux sexes dans les écoles de Suisse et pour une meilleure formation des enseignants. Il publie notamment, en 1861, un manuel dans ce sens sous le titre suivant: *Turnschule für Knaben und Mädchen. Erster Theil. Das Turnen für die Elementarklassen*. GERBER Hans-Dieter, «Niggeler, Johannes», in: *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS)*, Version du 16.10.2008, disponible en ligne.

remplir la tâche importante de mère et d'éducatrice des futurs enfants de la patrie¹⁷. Ainsi, bien qu'il existe des différences cantonales dans la mise en œuvre, les objectifs principaux sont similaires : la gymnastique doit servir à la formation d'une identité nationale et de la citoyenneté. En outre, les aspects esthétiques de la gymnastique féminine sont également des arguments centraux pour son introduction dans les systèmes scolaires.

Plus largement, lorsqu'une branche inédite est introduite, un nouveau domaine d'enseignement est souvent ajouté à une matière déjà établie. C'était le cas, par exemple, pour la géométrie ou l'arithmétique, ajoutées aux mathématiques. Pourtant, en ce qui concerne la gymnastique, il s'agit bien là de la création d'une nouvelle discipline ajoutée à un programme déjà établi¹⁸. Dès lors, les connaissances ou compétences exigées des maîtres, par la société, doivent être fixées, en prenant aussi en compte l'importance de la transmission de valeurs qui vont au-delà d'éléments liés plus spécifiquement à la motricité même.

Les premières formations des enseignants de gymnastique

Souvent, certaines tendances communes se dégagent du processus de développement des cours de formation des enseignants : les formations de professionnalisation pour les maîtres d'école ont commencé par des offres de cours sporadiques, sous forme de formation continue, lesquels sont passés d'une durée de quelques semaines à une année, puis à des formations pluriannuelles. Dans de nombreux cas, ce sont les organisations

¹⁷ BRÜHWILER Ingrid, « Educating “National” Citizens through Physical Education in the last Decades of 19th Century Switzerland », *Special Issue of Nordic Journal of Educational History* 4(2), 2017, pp. 71-84.

¹⁸ QUIN Grégory, HAYOZ Christelle, « From the Education of Soldiers to a Promotion of Motor Skills: Changes in the Conception of Physical Education in Switzerland throughout the Twentieth Century », in: POLENGHI Simonetta, NÉMETH András, KASPER Tomàs (éds.), *Education and the Body in Europe (1900-1950)*, Bern, Peter Lang, 2021, pp. 137-148.

à but non lucratif ou les associations d'enseignants qui ont soutenu la professionnalisation par le biais du développement de la formation.

Deux fonctions ont toujours été attribuées à la formation : premièrement, l'éducation de base doit garantir la disponibilité d'un personnel suffisant et qualifié pour toutes les branches scolaires, tous les types d'écoles et tous les niveaux scolaires. Dans cette fonction, la formation des enseignants est étroitement liée au développement des écoles, ainsi dans le cas où de nouvelles matières, de nouveaux niveaux ou de nouvelles formes scolaires sont introduits, un programme de formation pour le personnel doit être mis en place. Deuxièmement, de nouveaux contenus et des méthodes inédites sont continuellement introduits dans les écoles grâce à la formation de base et à celle continue. Les établissements de formation des professeurs peuvent donc être considérés comme des « lieux d'innovation »¹⁹.

Au moment de l'introduction de la branche de la « gymnastique », le thème de la formation des enseignants fait d'emblée l'objet d'intenses discussions. Adolf Spiess souligne ainsi que la gymnastique scolaire n'est pas un élément annexe ou une matière facultative de l'école, mais une partie fondamentale d'une éducation juste. Elle nécessite une salle spéciale et un endroit pour les jeux. Il en va de même pour l'obtention d'une place appropriée dans le programme scolaire. Même si, dans ces derniers, la gymnastique se concentre principalement sur la motricité, une formation appropriée des enseignants se doit d'être plus large, selon M. Spiess. Cela inclut, par exemple, la nutrition, mais aussi le fait que le professeur se situe entre un enseignant ordinaire et un médecin. En 1818, la ville de Berne nomme officiellement Phokion Heinrich Clias responsable de la gymnastique scolaire, ce qui permet aussi bien à la branche qu'à la formation de ses professeurs de devenir une réalité concrète²⁰.

¹⁹ BRÜHWILER Ingrid, CRIBLEZ Lucien, LUSSI Valerie, «Lehrerbildung bis 1950», in: BRÜHWILER Ingrid, CRIBLEZ Lucien, CROTTI Claudia, HELFENBERGER Marianne, HOFMANN Michèle, MANZ Karin (éd.), *Schweizer Bildungsgeschichte. Systementwicklung im 19. und 20. Jahrhundert*, Zürich, Chronos Verlag, (2023, en cours d'impression).

²⁰ HORLACHER Rebekka, «The Emergence of Physical Education as a Subject for Compulsory Schooling...», p. 22.

Au XIX^e siècle, la participation des cantons s'est accrue dans presque toutes les professions de l'enseignement. Dans la formation des enseignants de gymnastique, le gouvernement fédéral cherchera en revanche à conserver une certaine mainmise sur sa réglementation et son organisation. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le système de formation des enseignants a très souvent commencé à se différencier en fonction des caractéristiques des niveaux, des matières et des performances. Des concepts de formation apparaissent dans les universités durant les années 1860, qui servent principalement à la formation pédagogique pour les écoles secondaires et les gymnases. Ceux-ci sont complétés dans la première moitié du XX^e siècle par des formations pour des disciplines individuelles, comme ce sera aussi le cas pour les maîtres de gymnastique.

Johannes Niggeler fonde la Société Suisse des Maîtres de Gymnastique (SSMG) en 1858²¹. Les membres fondateurs poursuivent alors deux objectifs, à savoir la diffusion de la gymnastique scolaire et la promotion de la formation des enseignants de gymnastique. La SSMG, mais aussi la Société Fédérale de Gymnastique (SFG), fondée en 1832, jouent alors un rôle important dans la formation des maîtres d'école. Le but de la SFG est d'unir les gymnastes et les sociétés de gymnastique par des liens d'amitié et des sentiments patriotiques, de promouvoir une éducation corporelle nationale pour la jeunesse suisse, de développer et d'entretenir les exercices de gymnastique et de les diffuser dans la population. Bien qu'une distinction ait été faite entre la gymnastique dans les sociétés et dans le cadre scolaire, la SFG exerce une forte influence sur la formation des maîtres de gymnastique²². Ce lien est particulièrement visible en 1907, quand la discipline se retrouve subordonnée à la SFG dans la préinstruction militaire volontaire nouvellement fondée²³.

²¹ GERBER Hans-Dieter, «Niggeler, Johannes...».

²² À ce sujet, on lira le chapitre de Gil Mayencourt dans le présent ouvrage.

²³ MAYENCOURT Gil, QUIN Grégory, «From Mandatory School Gymnastics to Physical...».

Entre 1920 et 1945, diverses universités initieront des cours de formation pour les maîtres de gymnastique. Cette institutionnalisation se déroule dans un contexte de tentatives de centralisation de l'armée et de la nouvelle organisation militaire, qui sont à l'œuvre depuis les années 1870 et qui finiront par être mises en place, ouvrant autant d'opportunités de formation autour de la gymnastique. Des écoles de recrues pour les maîtres sont ainsi organisées entre 1875 et 1892, puis des cours de formation spécifiques se tiennent entre 1889 et 1910. Plus tard, ces initiatives seront catalysées par les expériences des deux Guerres mondiales et l'idée d'une formation militaire, par les impulsions en faveur de l'éducation nationale depuis la Première Guerre mondiale, où la gymnastique est toujours davantage considérée comme faisant partie de l'éducation nationale et – depuis les années 1930 – de la défense spirituelle nationale, ainsi que par les efforts de réforme de la pédagogie et de la santé scolaire, à travers la culture physique, la prise en compte de la santé physique et mentale, l'introduction du jeu ou encore la randonnée²⁴, mais aussi par le fait de compléter les leçons de gymnastique traditionnelle par des éléments de sport issus du mouvement sportif anglais²⁵.

Le premier manuel fédéral d'enseignement de la gymnastique pour la Suisse est publié en 1876 par des professeurs qui sont aussi des officiers de l'armée. Le titre du manuel en témoigne: *L'école de gymnastique pour l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse de l'âge de dix à vingt ans*²⁶. Johannes Niggeler n'est pas seulement le co-auteur de ce manuel à visées pédagogiques, mais aussi un des initiateurs de la législation fédérale sur la gymnastique et un concepteur tout aussi important de la formation de ses enseignants. En effet, ces dispositions légales de 1874 concernent également la formation des maîtres

²⁴ HOFMANN Michèle, *Gesundheitswissen in der Schule. Schulhygiene in der deutschsprachigen Schweiz im 19. Und 20. Jahrhundert*, Bielefeld, transcript, 2016.

²⁵ À ce sujet, on lira: CRIBLEZ Lucien, *Zwischen Pädagogik und Politik. Bildung und Erziehung in der deutschsprachigen Schweiz zwischen Krise und Krieg (1930-1945)*, Bern, Lang 1995, pp. 237-239; ou BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique Suisse en quête d'identité (1800-1830)*, pp. 292-294.

²⁶ BURGNER Louis, «L'armée et l'éducation physique en Suisse (1848-1894)», in: *Revue Militaire Suisse* 131(5), (1986), p. 230.

d'école et de 1875 à 1891, ces derniers se préparent à dispenser cette matière dans les écoles de recrues pour les enseignants de l'armée²⁷. La SSMG cherche non seulement à promouvoir la discipline scolaire de la gymnastique, mais aussi à nourrir la relation directe entre cette dernière et l'armée.

Conclusion

La relation étroite entre la gymnastique scolaire, la formation de ses enseignants et l'armée en Suisse est une évidence, tout comme les dynamiques de la construction de la nation par la gymnastique. La législation relative à cette discipline pour les garçons n'a pas immédiatement résulté en une nouvelle branche scolaire, mais elle lui confère une grande importance nationale et identitaire – également par le biais du manuel fédéral et de la formation de ses maîtres. En effet, la gymnastique est considérée comme un moyen approprié de promouvoir l'identité nationale sans avoir à recourir à une langue, à une confession ou à une ethnie commune, lesquelles, dans le cas de la Suisse, ne permettent pas de décrire une « *nation* »²⁸ unifiée. En outre, la gymnastique est un moyen de construire une force militaire commune, à l'échelle fédérale.

Cette discipline, comme d'autres branches scolaires, ne peut donc pas simplement être considérée comme l'enseignement d'une certaine aptitude ou de certaines motricités, mais comme une préparation ou un investissement pour l'avenir. La gymnastique existe pour ses objectifs d'éducation nationale. La formulation du profil de ce « *nouveau citoyen* » s'adapte du reste aux us et coutumes nationaux, car le mouvement gymnique se teinte souvent à l'époque d'une coloration « *nationaliste* ». La formulation concrète du contenu du programme d'études se révèle être sujette à des conflits, car elle implique également

²⁷ À ce sujet, on lira dans cet ouvrage la contribution de Gil Mayencourt.

²⁸ BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique Suisse en quête d'identité (1800-1830)*, p. 65 ou HORLACHER Rebekka, « The Emergence of Physical Education as a Subject for Compulsory Schooling... », p. 24.

des décisions de grande portée sur la conception concrète du « *citoyen* » et de son corps. Ainsi, si l'éducation nationale est l'objectif global de l'école, la gymnastique est considérée comme particulièrement adaptée pour l'atteindre. De fait, l'éducation nationale fournit le contexte normatif de la gymnastique « *moderne* » et permet à cette discipline de s'intégrer à l'école institutionnalisée du XIX^e siècle²⁹. Dans le même temps, la formation des enseignants devient importante, et ceci se traduit dans la multiplication des institutions engagées autour de ces dernières, notamment les universités, les associations (SFG, SSMG) et les autorités politiques.

L'intégration de la gymnastique au niveau fédéral n'est donc pas le fruit du hasard, mais souligne d'une part le lien étroit avec l'armée, et d'autre part la consolidation de l'ambition de faire de l'école le lieu de l'« *instruction du monde* », dans le sens où les défis sociaux et la formation du futur citoyen sont des enjeux majeurs. L'importance de l'identité nationale devient ici centrale et l'école s'impose aux côtés de l'armée comme une institution nationale significative. La transformation progressive de la gymnastique en une branche scolaire et la formation générale correspondante de ses enseignants en sont un exemple frappant.

²⁹ HORLACHER Rebekka, «Physische Bildung als Nationalerziehung. Die Turnbewegung in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts»; in BOSER Lukas, BÜHLER Patrick, HOFMANN Michèle, MÜLLER Philippe, *Pulverdampf und Kreidestaub. Beiträge zum Verhältnis zwischen Militär und Schule in der Schweiz im 19. und 20. Jahrhundert*, Bern, Bibliothek am Guisanplatz, 2016, pp. 95-97.

Gil Mayencourt (Université de Lausanne)

**Tension entre patriotisme et immixtion
de la Confédération
L'échec de l'instruction préparatoire au service
militaire dans les sections de gymnastique
helvétiques (1862-1887)**

Introduction

À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, la Société fédérale de gymnastique (SFG, 1833) s'impose comme partie prenante de la formation corporelle du citoyen suisse¹. D'obédience libérale-radical, la SFG promeut patriotisme et esprit républicain dans une volonté de cohésion nationale, le tout à travers une sociabilité bourgeoise et virile qui reste la chasse gardée des hommes jusqu'à la fin du siècle². L'idéologie

¹ Les recherches présentées dans le cadre de cette contribution s'inscrivent dans le projet «La Fabrique des sports nationaux – Les élites du sport suisse et l'institutionnalisation d'un champ sportif suisse (années 1860-1930)», financé par le Fonds National Suisse (numéro de référence du projet: 100011_182399).

² HERZOG Eva, *Frisch, frank fröhlich, Frau: Frauenturnen im Kanton Basel-Landschaft. Ein Beitrag zur Sozialgeschichte des Breitensports*, Liestal, Verlag des Kantons Basel-Landschaft, 1995.

affichée des gymnastes converge ainsi vers les grands principes de la Suisse de 1848 alors que le « fait associatif »³, vecteur majeur des idées politiques de l'État fédéral⁴, en est son principal cadre de référence. Toutefois, la SFG est également sollicitée en marge d'une nouvelle loi militaire, dérivée du « Projet Welti »⁵, votée par le Parlement en 1874. Si l'Article 81 de cette dernière prévoit la mise en place d'une gymnastique scolaire obligatoire à l'école primaire sur le plan fédéral, ses prescriptions s'échelonnent sur trois degrés différents, dont certains dépassent l'âge scolaire: le 1^{er} degré pour les 10 à 12 ans, le 2^e degré pour les 13 à 15 ans et le 3^e degré pour les 16 à 20 ans, qui désigne l'instruction préparatoire postscolaire au service militaire. Dans ce texte, nous l'appellerons couramment « instruction préparatoire » par souci de clarté et de concision.

L'intérêt grandissant des Autorités fédérales pour la gymnastique doit être replacé dans un contexte européen tendu qui voit la Suisse, îlot libéral, mise sous pression par les puissances réactionnaires jusqu'à la fin des années 1850, puis menacée par la montée des États-nations et le spectre de l'irrégentisme italien et du pangermanisme⁶. C'est donc avec la conscience de sa vulnérabilité sur l'échiquier européen que la Confédération entreprend de réformer l'armée fédérale sur les plans structurel et de la formation à partir de 1860. À ce titre, la Prusse, qui s'affirme comme la plus grande puissance militaire continentale après avoir défait l'Autriche

³ JOST Hans Ulrich, « Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au XIX^e siècle », in: JOST Hans Ulrich, TANNER Albert, *Geselligkeit, Sozietäten und vereine – Sociabilité et faits associatifs*, Zurich, Chronos, 1991.

⁴ HUMAIR Cédric, *1848. Naissance de la Suisse moderne*, Lausanne, Antipodes, 2009, pp. 46-47.

⁵ GIRARDIN Marine, « Le projet Welti et l'éducation (pré)militaire de la jeunesse en Suisse (1868-1907) », *Commentationes Historiae Iuris Helveticae* 16, 2018, pp. 101-120.

⁶ Au sujet de ce contexte, en particulier jusqu'en 1857, on lira la synthèse: HUMAIR Cédric, *La Suisse et les puissances européennes: aux sources de l'indépendance (1813-1857)*, Neuchâtel, Livreo-Alphil, 2018. Pour la menace de l'irrégentisme italien et du pangermanisme, on lira le chapitre « Das Verhältnis des republikanischen Irredentismus zur Schweiz (1859-1910) », in: HUBER Kurt, *Der italienische Irredentismus gegen die Schweiz (1870-1925)*, Seengen, Fehlmann, 1853, pp. 51-61 et le chapitre « Der Staat Bismarcks und die völkische Reichskonzeption der Alldeutschen », in: URNER Klaus, *Die Deutschen in der Schweiz: von den Anfängen der Kolonienbildung bis zum Ausbruch des Ersten Weltkrieges*, Frauenfeld, Huber, 1976, pp. 34-42.

(Sadowa, 1866) et la France (Sedan, 1870), fait autant figure d'épouvantail que d'exemple à suivre, notamment en matière de gymnastique militaire.

Axée sur la gymnastique associative⁷, cette présente contribution vise à revenir sur la place de la SFG dans l'avènement de l'instruction préparatoire et plus généralement dans la formation corporelle du citoyen suisse. Il s'agit de questionner l'essence des relations entre gymnastique et politique fédérale tout en replaçant les fonctions paraétatiques de la SFG, pleinement consacrées en 1907⁸, dans un processus antérieur fait de résistances, de tensions intestines et d'échecs de l'application des ordonnances légales. De la première évocation d'un subside fédéral pour la gymnastique (1862) à l'échec de la mise en place d'exercices militaires dans les « sections »⁹ de la SFG (1887), notre volonté est de nuancer la rhétorique traditionnelle de l'époque, d'ailleurs souvent reprise en bloc par l'historiographie, qui donne à penser une Société fédérale dans laquelle la concorde nationale n'a d'égal que le plébiscite pour l'État et son armée.

Notre analyse repose sur les fonds d'archives institutionnelles de la SFG. Ceux-ci rassemblent les procès-verbaux des Comités centraux et des assemblées générales, les rapports annuels, puis bisannuels, d'activité, les circulaires transmises aux sections membres, et les statuts de la Société fédérale révisés plusieurs fois au cours du XIX^e siècle.

⁷ Alors que l'historiographie de la gymnastique helvétique se concentre très majoritairement sur le versant scolaire de la pratique. À ce sujet, on lira surtout: BURGENER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse, vol. 1*, La Chaux-de-Fonds, l'auteur, 1952; BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité*, Paris, L'Harmattan, 2007; CZÁKA Véronique, *Histoire sociale et genrée de l'éducation physique en Suisse romande (milieu XIX^e siècle-début XX^e siècle)*, Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2021. Au sujet des débuts de la gymnastique associative en Suisse (années 1816-1833), on lira toutefois: STRUPLER ERNST, *Die Anfänge der modernen Leibesübungen in der Schweiz bis 1833*, Winterthur, P. G. Keller, 1955.

⁸ À partir de cette date, en plus des formations qu'elle dispense déjà, la SFG est officiellement chargée de s'occuper de l'instruction préparatoire via des cours facultatifs, aux côtés des sociétés de tir. Elle reçoit un subside supplémentaire à cette fin.

⁹ Terme majoritairement employé par les acteurs de l'époque pour parler des « sociétés » ou des « clubs » de gymnastique, dans le sens où ces derniers constituent les « sous-sections » de la SFG.

Nous mobilisons également des imprimés périodiques tels que l'organe officiel alémanique de la SFG, la *Schweizerische Turnzeitung* (1858), de même que ses équivalents romands successifs : *Le Gymnaste* (1859), *La Gymnastique* (1882) et *Le Gymnaste suisse* (1888).

Dans un premier chapitre introductif, notre propos vise à décrire l'évolution de l'organisation de la Société fédérale, démarche nécessaire pour comprendre ensuite ses diverses ramifications, ainsi que ses lignes de tension internes. Ensuite, nous nous intéressons au développement de l'interaction entre les gymnastes et l'État fédéral, allant de la difficile reconnaissance du statut paraétatique de la gymnastique à une légitimité reconnue, au point d'en devenir envahissante. Nous terminons en montrant comment l'intervention fédérale, qu'elle soit en matière d'instruction préparatoire ou de gymnastique scolaire, révèle certaines fractures linguistique et politique à l'intérieur de la SFG.

Vers une Société de gymnastique « vraiment » fédérale : structure, évolution et premiers cours de formation

Après un premier essai avorté en 1832 à Aarau, la SFG est fondée à l'occasion de la seconde Fête fédérale de gymnastique organisée à Zurich en 1833¹⁰. Au cours de ses 40 premières années d'existence, l'association et sa gestion restent étroitement liées à la tenue des Fêtes annuelles qui constituent son véritable noyau administratif. Entre 1832 et 1869, le comité de la section locale organisatrice de l'événement se voit attribuer la gouvernance des affaires centrales et dirige des assemblées générales en ouverture et en conclusion des festivités. Ce système, dit du *Vorort*, vise à profiter de la présence théorique de gymnastes issus de tout le pays et doit permettre des votations selon la tradition de la « *Landsgemeinde* »¹¹.

¹⁰ Au sujet de la fondation compliquée de la SFG, on lira : STRUPLER ERNST, *Die Anfänge...*, pp. 176-189.

¹¹ SPÜHLER Johannes, RITTER Heinrich et SCHÄCHTELIN Arthur, *Festschrift zum 75 jährigen Jubiläum des Eidg. Turnvereins (1832-1907)*, Zürich, Juchli&Beck, 1907, p. 26.

Cependant, ce mode de gouvernance itinérant est remis en question dès les années 1860. En effet, l'assemblée générale ne représenterait que sommairement la communauté gymnique suisse dont la participation massive aux Fêtes reste compliquée pour des raisons logistiques et financières. Afin de contrer ce problème, une modification statutaire votée en 1861 met en place un système représentatif. Selon le modèle de la démocratie semi-directe cette fois, chaque section est désormais représentée par un ou plusieurs délégués, en fonction de ses effectifs, lors d'assemblées qui s'affranchissent du calendrier des festivités. Le début des années 1870 marque, quant à lui, la rupture officielle entre l'administration de la SFG et l'organisation des Fêtes: la mise en place d'un Comité central permanent dont les membres siègent durant deux ans est validée en 1869¹². Malgré l'avènement de ce nouvel organe directeur composé de 6 membres élus (dont un président), une partie de l'ancien système subsiste puisqu'un 7^e membre est proposé par la section organisatrice de la Fête¹³.

En 1887, la SFG adopte de nouveaux statuts qui offrent la possibilité aux sociétés cantonales de gymnastique – qui se développent à partir des années 1850 – d'entrer dans le giron fédéral avec l'ensemble de leurs sections membres. Cet élément constitue une grande étape pour la SFG qui peut dès lors tendre vers une envergure nationale réelle, qui restait jusqu'alors de l'ordre du discours. En effet, un relevé mené entre 1881 et 1882 rapporte que seules 116 des 280 sections de gymnastique du pays font partie de la Société fédérale¹⁴. Ces chiffres sont problématiques pour des dirigeants n'ayant de cesse d'afficher la portée patriotique et unificatrice de leur association. Publiés dans le journal *La Gymnastique*, les mots d'Eduard Bienz¹⁵, Président de la SFG en 1887, qui cherchent à

¹² NIGGELER Johannes, *Histoire de la Société fédérale de gymnastique. Édité par le Comité central à l'occasion du 50^e anniversaire de la fondation de la Société*, Bern, Dalp, 1882, p. 121.

¹³ SFG, Statuts, 1873, p. 7.

¹⁴ SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 21.01.1882, p. 2.

¹⁵ Eduard Bienz (1844-1892, BA). Instituteur (mathématique) et maître de gymnastique à Bâle, membre du Comité central de la SFG (1874-1888), président de la Société suisse des maîtres de gymnastique (SSMG) (1870).

convaincre de la nécessité d'adopter les nouveaux statuts intégrateurs, sont d'ailleurs éloquentes en la matière :

« À vous maintenant, chers amis, de réaliser l'idée d'une association gymnastique vraiment fédérale, idée qui était certainement l'idéal des fondateurs de notre Société fédérale actuelle, et de donner par là une nouvelle impulsion, une nouvelle vigueur à notre cause et de la rendre toujours plus considérée du peuple et des autorités. »¹⁶

Cette refonte institutionnelle, qui, selon les nouveaux statuts, prévoit aussi que « les délégués [des sections] [soient] indemnisés, par la caisse centrale, de leurs frais de voyage en 3^{me} classe »¹⁷, cherche à capter les sections modestes qui sont affiliées à une société cantonale sans l'être à la SFG. La réticence des petits groupements vis-à-vis de l'intégration fédérale s'explique par les cotisations demandées (50 centimes semestriels par gymnaste en 1873)¹⁸ et par les coûts de transports induits par l'envoi de délégués à des assemblées éloignées et jusqu'ici à leurs frais. De fait, avec l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, neuf sociétés cantonales s'affilient *in globo* à la SFG et le compteur passe de 116 à 312 sections membres entre 1882 et 1888¹⁹. Si cette croissance exponentielle est à replacer dans un développement accru de la gymnastique associative dans les cantons urbanisés et industriels à partir des années 1860²⁰, elle s'opère toutefois majoritairement sur l'année 1887 grâce à la manœuvre institutionnelle²¹.

¹⁶ BIENZ Eduard, « Communication officielle », *La Gymnastique* 11, 1887, p. 1.

¹⁷ SFG, Statuts, 1887, p. 11.

¹⁸ SFG, Statuts, 1873, p. 11. Soit environ 70 frs annuels (comparaison avec 2010) par gymnaste. Estimation: <http://www.swistoval.ch/content/beispieler.de.html>, consulté le 19.11.2021.

¹⁹ SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 10.11.08.1887, p. 5.

²⁰ MAYENCOURT Gil, QUIN Grégory, « From Mandatory School Gymnastics to Physical Training for Youth. How the Société Fédérale de Gymnastique Became a "Gymnastic State" Dedicated to the Physical Preparation of Swiss Youth From 1873 to 1907 », *Front. Sports Act. Living* 3:563324, doi: 10.3389/fspor.2021.563324.

²¹ SPÜHLER Johannes, RITTER Heinrich, SCHAECHTELIN Arthur, *Festschrift...*, Beilage 14.

À partir des années 1860, le développement de la SFG se fait aussi via la mise en place de formations visant à répandre l'art et le goût de la gymnastique (associative et scolaire) dans la société suisse. Le premier cours dispensé par la Société fédérale, intitulé « *Vorturnerkurs* », vise à apporter des rudiments de méthodologie aux moniteurs de sections et à transmettre le déroulement des exercices collectifs instaurés dans les Fêtes à partir de 1861 (Soleure)²². La première trace de l'idée d'une « *école annuelle de répétition pour moniteurs* »²³ remonte à 1854, mais la question soulevée par le « *Turnvater helvétique* » Johannes Niggeler²⁴ est renvoyée en consultation deux années consécutives pour être finalement acceptée en 1857. L'initiative connaît cependant des débuts compliqués puisque le cours n'a lieu ni en 1858, ni en 1859, le seuil limite de 10 gymnastes inscrits n'étant pas atteint²⁵. La première édition se déroule finalement en 1860. Une trentaine de gymnastes sont réunis sous la direction d'Alfred Maul²⁶. Le lien direct entre la SFG et la gymnastique scolaire s'opère, lui, en 1889 avec l'organisation d'un « *Turnlehrerbildungskurs* » dont la première édition se tient à Winterthur²⁷. Ce cours facultatif de trois semaines, prévu pour les instituteurs, est donné d'abord une fois par année puis dédoublé à partir de 1898²⁸.

²² SPÜHLER Johannes, RITTER Heinrich, SCHAECHTELIN Arthur, *Festschrift...*, p. 159.

²³ SFG, Rapport annuel d'activité, années 1855-1856, p. 69.

²⁴ Johannes Niggeler (1816-1887, BE). Maître de gymnastique à Münchenbuchsee (École normale) puis dans le canton de Zurich (École cantonale et École normale de Küsnacht, 1857-1863), responsable de l'enseignement de la gymnastique dans le canton de Neuchâtel (1852), vice-président de la SFG (1859-1860), président (1870-1875), également à la base de la fondation de la SSMG et de la *Schweizerische Turnzeitung* (1858), membre de la Commission fédérale de gymnastique (CFG) (1874-1887).

²⁵ SFG, Rapport annuel d'activité, années 1857-1858, p. 4; SFG, Rapport annuel d'activité, années 1858-1859, p. 48.

²⁶ Alfred Maul (1828-1907). Ressortissant de la Hesse, instituteur (mathématique) et maître de gymnastique à l'École réale de Bâle suite à la recommandation d'Adolf Spiess (1856), œuvre notamment aux côtés de Friedrich Iselin (voir note n° 49) au développement de l'éducation physique à Bâle puis au niveau national au sein de la SSMG avant d'exercer à Karlsruhe (1869).

²⁷ SFG, Rapport annuel d'activité, années 1889-1891, p. 10.

²⁸ BURGNER Louis, *La Confédération suisse...*, p. 155.

Les formations dispensées par la SFG s'imposent comme des leviers pour obtenir des subsides dès 1873, ceci dans le contexte d'un intérêt accru des Autorités fédérales pour la gymnastique. Notons que les dirigeants de la Société fédérale réalisent également en 1873 une grande enquête statistique qui montre, selon eux, « *la diffusion continue de la gymnastique en Suisse* »²⁹. Ils font parvenir celle-ci aux autorités en 1874 à la suite de la demande du Département de l'intérieur³⁰. Si le subside, les cours et les premières grandes campagnes de statistiques gymniques scellent les débuts officiels de la relation entre la SFG et les Autorités fédérales, de premiers liens se tissent déjà durant la décennie antérieure.

Paraétatisme et formation corporelle : aux sources du lien ambivalent entre la SFG et l'État fédéral

L'idée d'un soutien de la gymnastique par l'État émerge dès les années 1860. Lors de l'assemblée de la Fête fédérale de Neuchâtel (1862), Fritz Dufresne³¹ « *propose que le Comité central [de la SFG] s'adresse au Conseil fédéral pour obtenir un subside, en raison du caractère patriotique de la Société fédérale de gymnastique* »³². C'est finalement Johannes Niggeler qui enjoint de demander au Conseil fédéral une somme annuelle pour le « *Vorturnerkurs* » récemment mis en place³³.

²⁹ «Der ununterbrochenen Ausbreitung der Turnerei in der Schweiz», SFG, Rapport annuel d'activité, année 1873, p. 4.

³⁰ SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 17-18.01.1874, p. 2.

³¹ Fritz Dufresne (1837-1892, BE). D'abord typographe à Berne, ensuite maître de gymnastique à Vevey (1861) après un passage à Genève, fondateur du journal *Le Gymnaste* (1859) et membre du Comité central de la SFG (1876-1879). À ce sujet, on lira : QUIN Grégory, MAYENCOURT Gil, «L'essor d'une presse institutionnelle nationale de gymnastique: Le Gymnaste (1859-1887)», *Revue historique vaudoise* 128, 2021, pp. 81-3.

³² SFG, Procès-verbal du Comité central, première Assemblée générale, 24.08.1862. p. 1.

³³ SFG, Procès-verbal du Comité central, première Assemblée générale, 24.08.1862. p. 1.

En 1863, la pétition envoyée en ce sens aux Chambres n'obtient pas le résultat escompté: les députés du Conseil des États rejettent une enveloppe de 500 frs³⁴ annuels après que le Conseil national l'a pourtant approuvée par 38 voix contre 33³⁵. Début 1864, Johannes Niggeler s'insurge du camouflet envoyé aux gymnastes tandis que la Société des beaux-arts vient de recevoir un soutien de 2 000 frs³⁶. L'article publié dans la *Turnzeitung* renseigne sur la nature de la réticence du politique à financer la SFG:

*« Les brèves négociations à ce sujet nous ont donné l'impression que l'utilisation de cette contribution n'était pas tout à fait claire. Nous n'avons jamais pensé à un soutien fédéral autre que celui destiné aux cours de gymnastique; nous n'avons jamais parlé d'un soutien pour l'embellissement des Fêtes ou pour l'acquisition de prix. »*³⁷

Le discours des gymnastes semble toutefois peiner à convaincre puisqu'une nouvelle requête est rejetée en 1865, malgré le fait qu'un cours de moniteur soit dispensé à Berne la même année. Comme nous l'apprend le procès-verbal du Comité central de la SFG, on veut ainsi « que le Conseil fédéral [ait] occasion d'apprendre à connaître les services de la Société fédérale de gymnastique [ce qui] serait favorable à une nouvelle demande d'un subside fédéral. »³⁸

Alors que le Département de l'intérieur prend contact avec la SFG dès 1859 pour alimenter des statistiques³⁹, le rapport annuel de 1865 notifie le refus de soutien, mais montre que les autorités commencent à prendre la mesure du potentiel paraétatique de l'association. Le fait

³⁴ Environ 145 000 frs en 2010.

³⁵ NIGGELER Johannes, *Schweizerische Turnzeitung* 1, 1864, p. 4.

³⁶ NIGGELER Johannes, *Schweizerische Turnzeitung* 1, 1864, p. 4. Environ 580 000 frs en 2010.

³⁷ Traduit de l'allemand par l'auteur. NIGGELER Johannes, *Schweizerische Turnzeitung* 1, 1864, p. 4.

³⁸ SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 03.04.1865, p. 2.

³⁹ SFG, Rapport annuel d'activité, années 1858-1859, p. 48. Comme c'est d'ailleurs le cas avec d'autres sociétés considérées « d'utilité publique » jusqu'au début des années 1860: BUSSET Thomas, LE DINH Diana, « Les enquêtes sociales et l'émergence de l'expertise statistique au XIX^e siècle en Suisse », *Traverse* 8, 2001, p. 58.

que le Département militaire adopte une « *gymnastique pour milices* »⁴⁰ en 1861 n'est d'ailleurs pas étranger à cette évolution :

« [...] *mais dans son office il [le Conseil fédéral] reconnaît les services que rend une société comme celle des gymnastes, surtout maintenant que la gymnastique est introduite dans le programme du service des troupes suisses, et afin de montrer sa sympathie pour la Société, il fit don d'un exemplaire de la Carte topographique de la Suisse, par M. le général Dufour, pour être donnée en prix à la fête [fédérale du Locle (1865)].* »⁴¹

Ce premier soutien symbolique se mue en des interventions plus significatives au cours des années suivantes, à l'image de la prise en charge par le Conseil fédéral de 20 % de la taxe postale des gymnastes qui se rendent en diligence à travers les Alpes à la méridionale et symbolique Fête de Bellinzone (1868) – première du genre au Tessin – via les lignes du San Bernadino, du Gothard et du Simplon⁴².

Si la SFG finit par obtenir un subside annuel de 1 000 frs à partir de 1873⁴³, les dirigeants n'arrêtent pas pour autant de faire pression sur le Parlement afin d'augmenter leur soutien politique, en témoigne une intervention d'Eduard Bienz lors d'une séance de Comité en 1882, rapportée dans le procès-verbal :

« [...] *le Conseil Fédéral proposera aux chambres de porter notre subside annuel à f 2 000.- [sic] Comme d'autre part, il est parvenu aux oreilles de membres du Comité que la proposition du Conseil fédéral serait combattue par la Commission du Conseil des États, il est décidé de faire des démarches auprès des membres du Conseil*

⁴⁰ BURGNER LOUIS, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, p. 76.

⁴¹ SFG, Rapport annuel d'activité, année 1865, p. 16.

⁴² Ceci à condition qu'il n'y ait pas plus de 50 gymnastes à transporter par jour sur chaque ligne : SFG, Circulaire du Comité central n° 3, 01.08.1868.

⁴³ SPÜHLER Johannes, RITTER Heinrich, SCHAECHTELIN Arthur, *Festschrift...*, Beilage 7. Environ 290 000 frs en 2010.

National et du Conseil des États pour les engager à appuyer notre demande lors de la discussion du budget.»⁴⁴

Le financement étatique des gymnastes s'officialise donc à partir des années 1870 pour se renforcer au long du 3^e tiers du XIX^e siècle. Cette dynamique fait suite à l'augmentation des effectifs de la SFG qui entraîne la multiplication des cours dispensés dont le montant des dépenses est proportionnel à l'enveloppe versée par la Confédération⁴⁵. Le nombre de sections membres augmentant largement avec l'adoption des statuts de 1887, le subside annuel passe d'ailleurs de 2 000 frs à 6 450 frs⁴⁶. De plus, l'introduction du «*Turnleherbildungskurs*» en 1889 renforce la contribution et voit le chiffre passer à 8 100 frs⁴⁷.

La question de l'instruction au service militaire représente aussi un terrain majeur d'interaction entre la SFG et les Autorités fédérales. Dans un contexte international tendu, le système helvétique de milice consolide rapidement l'idée d'une gymnastique prompte à la formation militaire «*d'un peuple dans lequel tout citoyen est soldat*»⁴⁸, comme le verbalise une circulaire du Comité central de la SFG rédigée en 1866 en marge de la mobilisation des troupes fédérales à cause de la Guerre austro-prussienne. Dans cette optique, l'avis expert de certains gymnastes est sollicité pour l'introduction des exercices préliminaires à l'armée dès 1861. À la demande du Département militaire, une commission de travail formée de trois maîtres de gymnastique, officiant également à la SFG, pose les bases de l'instruction préparatoire⁴⁹. Treize ans plus tard, l'Article 81 prescrit, lui, que «*les Cantons pourvoient [...] à ce que les exercices de gymnastique préparatoire au*

⁴⁴ SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 19.11.1882, p. 7.

⁴⁵ SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 20.01.1884, p. 2; SFG, Rapport annuel d'activité, années 1889-1890, p. 29.

⁴⁶ SPÜHLER Johannes, RITTER Heinrich, SCHAECHTELIN Arthur, *Festschrift...*, Beilage 7. Environ 1 870 500 frs en 2010.

⁴⁷ SPÜHLER Johannes, RITTER Heinrich, SCHAECHTELIN Arthur, *Festschrift...*, Beilage 7. Environ 2 350 000 frs en 2010.

⁴⁸ SFG, Circulaire du Comité central n° 3, 30.06.1866.

⁴⁹ Friedrich Iselin (1829-1882, BA), instituteur (latin) et maître de gymnastique au Gymnase classique de Bâle (1856), président de la SFG (1848, 1860), cofondateur et président de la SSMG (1858-1860, 1877-1878, 1881).

*service militaire soient suivis par tous les jeunes gens depuis l'époque de leur sortie de l'école primaire jusqu'à l'âge de vingt ans.*⁵⁰ Cependant, cette directive n'est jamais suivie par les gouvernements cantonaux⁵¹.

Par conséquent, tel que l'indique en 1883 le procès-verbal du Comité central de la SFG, la Commission fédérale de gymnastique (CFG, 1874)⁵² – l'organe extraparlamentaire en charge de l'application de l'Article 81 – veut contourner l'inertie cantonale en faisant donner l'instruction préparatoire directement dans les sections de la SFG :

«Le président [de la SFG] communique aux Comités une lettre de la Commission fédérale de gymnastique [...] demandant si le Comité central [...] consentirait à s'intéresser d'une manière active dans une certaine mesure et sous certaines conditions à l'instruction militaire préparatoire du 3^e degré qui va être mise en vigueur pour la jeunesse Suisse de l'âge de 16 à 20 ans.»⁵³

Face à cette demande, la réaction du Comité central de la SFG laisse transparaître un certain embarras. Dans le procès-verbal, Ulysse Matthey⁵⁴, pourtant Lieutenant-colonel d'infanterie, concède en 1884 que *«la chose est trop prématurée et qu'il vaudrait mieux former premièrement un corps enseignant suffisant tout en continuant l'organisation du 2^e degré qui n'est même pas introduit partout»⁵⁵*. Une lettre de la Section de Bâle lue en séance craint, elle, *«l'immixtion de*

⁵⁰ Extrait de l'Art. 81 de la version définitive de la nouvelle loi militaire de 1874.

⁵¹ EICHENBERGER LUTZ, « Mise en place et développement des institutions du sport suisse (XIX^e et XX^e siècles) », in : JACCOUD Christophe, BUSSET Thomas (dir.), *Sport en formes. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation*, Lausanne, Antipodes, 2005, p. 86.

⁵² Commission responsable de l'intervention fédérale en matière de formation corporelle du citoyen : BURGNER Louis, *La Confédération suisse...*, p. 122.

⁵³ SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 08.08.1883, p. 3.

⁵⁴ Ulysse Matthey (1855-1938, NE). Maître de gymnastique au Gymnase et école secondaire féminine de Neuchâtel, membre du Comité central de la SFG (1880-1888), secrétaire (1884-1887), président de la SSMG (1905-1908) et membre de la CFG (1898-1911).

⁵⁵ SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 17-18.05.1884, p. 8. Les deux premiers degrés concernent l'éducation physique scolaire (1^{er} : 10-12 ans, 2^e : 13-15 ans).

la Confédération dans les affaires des sections et le changement de caractère que prendraient celles-ci une fois ce nouvel élément introduit dans [leurs] programmes»⁵⁶. De même, Heinrich Wäffler⁵⁷, qui veut prémunir les sections d'une militarisation accrue et de dépenses trop importantes, demande les changements suivants vis-à-vis de la requête :

*« 1° Que nous [les gymnastes] ne soyons jamais chargés de l'enseignement des manœuvres avec le fusil, [...] 2° que les sections qui ne possèderaient pas l'appareil des perches à grimper, ne soient pas obligées de se le procurer [...] »*⁵⁸

Finalement, le Comité décide de répondre en ces termes :

*« Le Comité appuie les vues de la Confédération et recommandera la question aux sections sans toutefois avoir la compétence de rien leur imposer. Il travaillera, autant que faire se pourra, les prescriptions de la loi dans ses cours de moniteurs. »*⁵⁹

En porte-à-faux, les dirigeants de la SFG veulent développer leur collaboration avec les autorités, principalement au sujet des cours pour les moniteurs et instituteurs, ceci afin de répandre le goût de la gymnastique, former des experts et accroître leur subside annuel. Cependant, ils tiennent aussi à réguler l'intervention de la Confédération au sein d'une gymnastique associative sujette à des résistances linguistiques et cantonales quant à la militarisation et à l'intervention fédérale.

⁵⁶ SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 17-18.05.1884, p. 8.

⁵⁷ Heinrich Wäffler (1843-1917, BA). D'abord commerçant, ensuite maître de gymnastique à Bâle, membre du Comité central de la SFG (1880-1888), président (1888), président de la SSMG (1875, 1888-1890), membre de la CFG (1888 à 1911).

⁵⁸ SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 17-18.05.1884, p. 8.

⁵⁹ SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 17-18.05.1884, p. 8.

Tensions linguistiques et fédéralisme à la SFG : au-delà d'une gymnastique va-t-en-guerre et centralisatrice

L'image d'Épinal d'une gymnastique patriotique garante de l'unité de l'État fédéral et de l'entraînement militaire de sa jeunesse est régulièrement véhiculée dans le discours des gymnastes. La circulaire produite par le Comité central de Schaffhouse avant la Fête (1863), qui fait directement référence au Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds venant d'avoir lieu, reflète bien la représentation en question :

« La grande fête qui a uni les fils de la Patrie pour s'exercer à la pratique de l'arme [fusil] qui nous est si chère est dignement suivie par la fête qui doit rassembler tous les jeunes hommes qui, avec la même intention que nos fusiliers mais d'une manière différente, visent à la solidification et à la sauvegarde de la Patrie. »⁶⁰

Toutefois, bien que la vocation unificatrice et militaire de la SFG s'impose d'un point de vue rhétorique, et s'illustre parfois dans les faits⁶¹, il faut aussi penser au-delà des communications officielles. La vie interne de la Société fédérale est effectivement émaillée par des lignes de tensions inhérentes au contexte politique et social de la Suisse d'après 1848, notamment autour du fédéralisme, des frictions linguistiques et du pacifisme (sans qu'il ne faille confondre ce dernier avec l'antimilitarisme des milieux d'extrême gauche, généralement hostiles à la SFG⁶², qui se manifeste entre 1900 et 1920)⁶³.

Rappelons qu'en 1884, le Comité central botte en touche face la demande de la CFG pour l'introduction de la gymnastique militaire

⁶⁰ Traduit de l'allemand par l'auteur. SFG, Circulaire du Comité central n° 5, 25.07.1863.

⁶¹ Par exemple, lors de l'affaire de Neuchâtel (1856-1857), les gymnastes non incorporés de la section de Porrentruy constituent une « légion de volontaires » pour se mettre à disposition de l'armée : SFG, correspondance, « La société de gymnastique de Porrentruy à la jeunesse de cette ville », 1857.

⁶² FANKHAUSER Dominique, *Die Arbeitsportbewegung in der Schweiz 1874-1947. Beiträge und Kontroversen zur Sozialen Frage im Sport*, Zürich, Lit, 2008, p. 67.

⁶³ JOST Hans-Ulrich, *Linksradikalismus in der Deutschen Schweiz*, Bern, Stämpfli & Cie AG, p. 12.

tout en s'assurant qu'aucun gymnaste ne doive jamais toucher le manche d'un fusil dans le cadre d'une section. À ce titre, il faut noter que les effectifs de la SFG comptent relativement peu de citoyens-soldats, ce qui pose d'ailleurs un problème d'image. Alors que l'armée connaît une dynamique accrue de centralisation à partir de 1860⁶⁴, sa structure est toujours basée sur des contingents cantonaux souvent minimums⁶⁵. Dans ce contexte peu contraignant, le Rapport annuel de la SFG pour 1864 déclare qu'il est frappant (« *auffallend ist* ») de constater que seulement 30 % des gymnastes font leur service⁶⁶. Si ce chiffre monte à 60 % en 1873⁶⁷, le ton est toujours à l'insatisfaction chez des dirigeants conscients du décalage entre les visées patriotiques affichées et la réalité :

*« Il semblerait donc que l'objectif de notre association, qui a, dans une large mesure et à juste titre, ajouté dans ses statuts la responsabilité de la protection de la Patrie, soit en très mauvais état. »*⁶⁸

Cet embarras se traduit de manière concrète par une refonte statutaire qui fait disparaître la mention explicite de la défense militaire des buts de la SFG. Ténue, la modification n'en est pas moins éloquente :

*1869 : « La Société fédérale de gymnastique a pour but de développer chez ses membres les forces corporelles indispensables aux défenseurs de la patrie, de resserrer entre eux les liens de l'amitié et d'entretenir les sentiments patriotiques, de répandre le goût des exercices gymnastiques et des jeux nationaux dans le peuple. »*⁶⁹

⁶⁴ JAUN Rudolf, *Geschichte der Schweizer Armee*, Zürich, Orell Füssli, 2019, p. 63.

⁶⁵ GIRARDIN Marine, « Le projet Welti et l'éducation (pré)militaire de la jeunesse en Suisse (1868-1907) », p. 102.

⁶⁶ SFG, Rapport annuel d'activité, année 1864, p. 18.

⁶⁷ SFG, Rapport annuel d'activité, année 1873, p. 5. En 1866, suite à l'écrasante victoire des Prussiens à Sadowa, notons que le Conseil fédéral appelle les gouvernements cantonaux à incorporer l'ensemble des hommes en état de servir : BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 73.

⁶⁸ Traduit de l'allemand par l'auteur. SFG, Rapport annuel d'activité, 1873, p. 5.

⁶⁹ SFG, Statuts, 1869, p. 3.

1873 : « *La Société fédérale de gymnastique a pour but de favoriser le développement physique de tous ses membres, de cultiver et de perfectionner la gymnastique ainsi que les jeux nationaux, de rendre la gymnastique toujours plus populaire, de resserrer l'union des membres par les liens de l'amitié et des sentiments patriotiques.* »⁷⁰

Le problème persiste avec la conscription centralisée de la nouvelle organisation militaire (1874)⁷¹. En 1884, le Comité central propose donc de :

« [...] *faire une requête pour arriver à prouver que dans la plupart des cas, les gymnastes sont dispensés du service militaire sans cause valable, et qui si ceux-ci fournissent à l'armée fédérale un contingent trop faible, il faut s'en prendre [aux] médecins qui réforment beaucoup trop facilement.* »⁷²

Alors que l'euphorie des années 1860 pour un « *peuple en arme* » s'effrite dans la population suisse à partir de 1875⁷³, la question militaire divise sur le plan linguistique à la SFG. En effet, une fronde romande se cristallise en décembre 1886 quand une « *assemblée intercantonale des gymnastes de la Suisse romande* » proteste contre un nouvel essai d'introduire des exercices militaires dans les sections⁷⁴. Dans son rapport acerbe, le rédacteur du journal genevois *La Gymnastique* craint la mainmise de « *quelques militairomanes* »⁷⁵ :

« *L'organisation militaire à laquelle nous arriverions forcément pour nos sociétés [de gymnastique], si elles acceptaient les quelques exercices [militaires] prescrits cette année à titre d'essai, ne saurait leur être que funeste, basée qu'elle est en entier sur la discipline autoritaire, absolue, sans discussion, et sur des compétences reconnues*

⁷⁰ SFG, Statuts, 1873, p. 3.

⁷¹ JAUN Rudolf, *Geschichte...*, p. 119.

⁷² SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 30.03.1884, p. 6.

⁷³ Les budgets militaires deviennent notamment un sujet politique à cause de la crise économique : JAUN Rudolf, *Geschichte...*, p. 107.

⁷⁴ « La protestation de l'Assemblée de Lausanne », *La Gymnastique* 4, 1887, p. 2.

⁷⁵ « La protestation de l'Assemblée de Lausanne », *La Gymnastique* 4, 1887, p. 3.

aveuglément à des grades, [...] Les peuples (là où ils sont libres de le faire) acceptent les conséquences du système militaire comme un mal nécessaire en évitation [sic] d'un plus grand. Mais dans nos sociétés pourquoi introduire les principes de ce mal? Fuyons au contraire cet engrenage fatal qui broyera dans ses dents de fer l'amitié légendaire du gymnaste.»⁷⁶

Le propos est ici caractéristique d'une critique du «drill», ou «entraînement à la prussienne», souvent décrié en Suisse au cours du XIX^e siècle⁷⁷. Le texte dénonce également la logique instaurée par les subsides fédéraux qui, dans le miroitement de leur augmentation, pervertirait l'opinion des gymnastes alors comparés à «des ânes rétifs qui ne veulent pas franchir un passage et qu'il suffit de faire tourner sur eux-mêmes une fois pour les faire docilement traverser»⁷⁸.

En réaction, une lettre du Comité central de la SFG, publiée dans *La Gymnastique*, qualifie le pamphlet «d'œuvre tendancielle et de personnalité [subjective]»⁷⁹. La réponse du rédacteur de ce dernier laisse entrevoir toute la fracture linguistique à la Société fédérale: «vouloir faire respecter les convictions et les besoins locaux qui diffèrent énormément dans les deux fractions principales de notre pays, cela, croyons-nous, ne peut s'appeler du nom de parti-pris ni de tendance.»⁸⁰ Comme le montre le procès-verbal du Comité central de la SFG, on prévoit finalement de clarifier la position de l'association lors de l'assemblée des délégués en se refusant d'être contraignant, de même qu'en 1884:

«[si les exercices militaires] figurent dans notre programme, c'est uniquement pour permettre aux sections qui en ont manifesté le

⁷⁶ «La protestation de l'Assemblée de Lausanne», *La Gymnastique* 4, 1887, p. 3.

⁷⁷ BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 57.

⁷⁸ «La protestation de l'Assemblée de Lausanne», *La Gymnastique* 4, 1887, p. 4.

⁷⁹ «Nouvelles et communications», *La Gymnastique* 5, p. 4.

⁸⁰ «Nouvelles et communications», *La Gymnastique* 5, p. 4. Jean-Claude Bussard constate ce même clivage linguistique entre pédagogues romands et alémaniques au sujet de la militarisation de l'école à la suite de 1874: BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, pp. 76 et 79.

désir de les étudier sans que ce fait puisse signifier que la société [SFG] entre dans la voie de l'enseignement militaire.»⁸¹

La question militaire, qui se dégonfle donc rapidement à la Société fédérale au cours des années 1880, n'exprime pas à elle seule les dissensions linguistiques et fédéralistes. En effet, l'introduction de la gymnastique scolaire obligatoire et l'intervention fédérale en la matière via la CFG fait tout autant grincer des dents du côté des Romands, en particulier celles des Vaudois. En 1877, un projet d'ordonnance pour la gymnastique scolaire particulièrement contraignant au niveau des infrastructures est transmis aux gouvernements cantonaux⁸². Dans le canton de Vaud, les autorités politiques adressent le texte à la société cantonale de gymnastique qui mobilise ensuite Fritz Dufresne, maître de gymnastique à Vevey, pour expertise⁸³. Si d'autres réactions critiques vis-à-vis du projet sont notables dans le canton⁸⁴, les mots illustrent à eux seuls les tensions en arrière-plan des grands idéaux nationaux et renvoient au fédéralisme romand (en particulier vaudois) qui émaille le débat autour de la révision de la Constitution et de l'accroissement de la centralisation étatique⁸⁵.

Dans cette idée, Dufresne commence par qualifier le projet, non sans ironie, d'«*élucubrations de la célèbre Commission fédérale de gymnastique*»⁸⁶ – au sein de laquelle les dirigeants de la SFG s'engagent très souvent – avant de poursuivre en ces termes :

«[...] *nous ne savons pas jusqu'à quel point les cantons de la Suisse romande désirent une si forte immiscion [sic] dans leurs affaires en*

⁸¹ SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 12.03.1887, p. 2.

⁸² BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse...*, p. 42; L.S. Ch., «Projet d'ordonnance pour l'enseignement obligatoire de la gymnastique», *Le Gymnaste* 10, 1877, p. 1.

⁸³ DUFRESNE Fritz, «Au sujet du projet d'ordonnance pour l'enseignement de la gymnastique», *Le Gymnaste* 12, 1877, p. 2.

⁸⁴ Notamment un article au ton fédéraliste affirmé qui paraît dans le *Conteur vaudois* (16 juin 1877), reproduit dans *Le Gymnaste* 9, 1877, p. 2.

⁸⁵ Au sujet du fédéralisme romand dans les années 1870, on lira la synthèse: DUBOIS Pierre, *Alémaniques et Romands. Entre unité et discorde*, Lausanne, Favre, 1999.

⁸⁶ DUFRESNE Fritz, «Au sujet du projet d'ordonnance pour l'enseignement de la gymnastique», p. 2.

matière de gymnastique en particulier et d'instruction en général. D'ailleurs, nous n'étions pas trop surpris du produit de la Commission fédérale, vu qu'elle se trouve composée de centralisateurs de la plus fine espèce, tels que MM. Egg⁸⁷, Schoch⁸⁸, et Rudolf⁸⁹, etc. ! – Et par mesure de prudence, le Département militaire fédéral a eu bien soin de ne choisir dans cette commission aucun représentant de la Suisse romande; tous les membres qui en font partie sont ressortissants de la Suisse allemande!»⁹⁰

Fritz Dufresne rend un rapport défavorable et affiche sa conviction qu'il suffit de «*vouloir réglementer et s'immiscer dans les affaires des communes, pour [...] transformer [des] adeptes sympathiques en adversaires redoutables*»⁹¹. Johannes Niggeler s'oppose ensuite catégoriquement à ce point de vue dans la *Turnzeitung*: «*Lorsque la Confédération promulgue des lois et des ordonnances, elle a également le droit d'exiger que celles-ci soient exécutées et administrées.*»⁹²

Notons que les gymnastes romands restent d'abord impassibles à l'appel de la Société fédérale qui cherche à intégrer les sociétés cantonales dans sa structure institutionnelle dès 1887, comme nous l'avons vu. Alors que les cantons de Berne, d'Argovie, de Fribourg, de

⁸⁷ Johann Jakob Egg (1829-1906, ZH). Instituteur (allemand et français) et maître de gymnastique (école secondaire de Thalwil, 1862-1901), membre de la CFG (1874-1905).

⁸⁸ Wilhelm Schoch, (1833-1917, ZH), instituteur (mathématique), maître de gymnastique (École cantonale à Frauenfeld, 1859), président de la SSMG (1872), responsable de la gymnastique militaire dans le canton de Thurgovie (1863) et membre de la CFG (1874-1877).

⁸⁹ Karl August Rudolf, (1834-1901, AG). Divisionnaire (1893), membre du Comité central de la SFG (1872-1873), président (1857), président de la SSMG (1866), membre de la CFG (1874-1899).

⁹⁰ DUFRESNE Fritz, «Au sujet du projet d'ordonnance pour l'enseignement de la gymnastique...», p. 3.

⁹¹ DUFRESNE Fritz, «Au sujet du projet d'ordonnance pour l'enseignement de la gymnastique...», p. 4.

⁹² «*Lorsque la Confédération promulgue des lois et des ordonnances, elle a également le droit d'exiger que celles-ci soient exécutées et administrées*»: NIGGELER Johannes «Wie weit die obligatorische Einführung des militärischen Vorunterrichts vom 10.-20. Altersjahre vorgerückt?», *Schweizerische Turnzeitung* 14, 1878, p. 4.

Schaffhouse, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Lucerne, de Zurich et de Soleure rejoignent le giron fédéral l'année même de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts⁹³, les Comités cantonaux romands mettent plusieurs années à l'intégrer. En 1888, un projet de Fédération romande est même évoqué afin de défendre les «*intérêts des sections et des gymnastes welsches vis-à-vis de la Société fédérale*»⁹⁴, comme l'indique un article publié dans le journal *Le Gymnaste suisse*. Ainsi, la SFG intègre toutes les Sociétés cantonales et l'ensemble de leurs sections à partir de 1900 seulement⁹⁵. Un rapport statistique portant sur la période 1901-1905 montre que l'éducation physique, elle, est introduite complètement dans la moitié des cantons seulement⁹⁶, preuve encore une fois de la latence entre les idéaux, les ordonnances fédérales et leur réalisation effective.

Conclusion

De par la nature de leur activité et parce que leurs dirigeants officient régulièrement sur plusieurs plans (SFG, CFG, diverses commissions d'experts...), les gymnastes sont directement concernés par la mise en place de la formation corporelle des citoyens helvétiques pensée à l'échelle nationale à partir de 1874.

L'adoption du point de vue de la gymnastique associative apporte cependant de la nuance au processus et montre toutes les tensions que peut susciter la concrétisation des visées paraétatiques d'une association telle que la SFG. En effet, la gouvernance de cette dernière oscille longtemps entre collaboration active avec les Autorités fédérales – non sans une certaine volonté d'en retirer de plus en plus d'avantages

⁹³ SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 10-11.08.1887, p. 5.

⁹⁴ «Fédération romande», *Le Gymnaste suisse* 9, 1888, p. 4. Une première initiative est lancée en 1859 dans le canton de Vaud: MAYENCOURT Gil, «La Société cantonale vaudoise de gymnastique: entre institutionnalisation cantonale et affirmation romande de la pratique (1858-1892)», *Revue historique vaudoise* 128, 2020, p. 56.

⁹⁵ SFG, Procès-verbal du Comité central, séance du 17-18.02.1900, p. 6.

⁹⁶ BURGNER Louis, *La Confédération suisse...*, p. 130.

pécuniaires – et immobilisme décisionnel sur les questions sensibles. D'un côté, la SFG met en place dès 1860 des formations gymniques pour les moniteurs, puis pour les instituteurs, de l'autre elle rechigne à introduire la gymnastique militaire dans les sections malgré les appels de la CFG. Si la Société fédérale s'occupe finalement de l'instruction préparatoire en 1907, ce nouveau mandat s'effectue sous la forme de cours spéciaux, facultatifs et gratuits qui ne concernent en rien l'activité des sections⁹⁷.

L'étude de l'ambivalence des interactions entre État fédéral et SFG permet également de déconstruire une image souvent trop lisse de cette dernière. Dans les faits, l'association n'est pour longtemps « fédérale » que sur le papier, comptant au début des années 1880 moins de la moitié des sections du pays dans ses effectifs. Au-delà des idéaux patriotiques, la Société fédérale doit aussi faire face à un certain désamour des Romands à la fin du XIX^e siècle qui lui préfèrent le cadre institutionnel de la société cantonale et qui, d'une manière générale, s'offusquent de la militarisation et de l'ingérence de la Confédération dans les affaires gymniques.

⁹⁷ Trois formations sont alors mises à disposition par la Confédération: la gymnastique, les cours armés et les cours de tir. GIRARDIN Marine, «Le projet Welter...», p. 120.

Grégory Quin (Université de Lausanne)

**Les chemins de la légitimité
Une invitation à penser aux confins
de l'histoire du sport**

«Le pouvoir désire que votre corps s'amollisse dans votre fauteuil et que vos émotions se dissipent devant l'écran. Sortez. Mettez votre corps dans des lieux peu familiers avec des gens qui vous sont peu connus. Faites-vous de nouveaux amis, marchez avec eux.»¹

Le «sport» est un objet complexe à appréhender, et malgré sa popularité exceptionnelle – ne sont-ce pas les deux tiers des populations occidentales qui s'adonnerait aux activités physiques hebdomadairement? les supporters ne se rendent-ils pas dans les stades et les salles par milliers toutes les fins de semaine? – son histoire reste largement méconnue. Pour certains, il n'est qu'une pratique, un fait social que l'on doit «faire» pour pouvoir le comprendre, pour d'autres, il reste encore un repoussoir, que l'on peut bien suivre, en lisant *L'Équipe* chaque matin, mais que l'on ne peut pas considérer comme

¹ SNYDER Timothy, *De la tyrannie. Vingt leçons du XX^e siècle*, Paris, Gallimard, 2017, p. 67.

digne d'intérêt académique. Dans les sphères médiatiques, le récit du résultat reste l'alpha et l'oméga des actrices et des acteurs, et si des formats nouveaux émergent, notamment à la faveur de la créativité des réseaux sociaux ou des nouveaux médias, l'analyse recherchée reste très en lien avec une actualité de la performance.

En Suisse, dans un champ académique très morcelé², l'histoire, comme discipline scientifique, n'occupe qu'une position marginale dans les institutions en charge des formations en sciences du sport, et plus largement l'histoire du sport peine à prendre pied pleinement dans les départements d'histoire contemporaine. Plusieurs travaux ces dernières décennies constituent, du reste, des parangons de ces postures depuis l'ouvrage d'Albert Tanner sur la bourgeoisie en Suisse qui ne dit pas un mot des activités physiques³, quand celles-ci sont centrales dans les dynamiques d'identification de ce groupe social, jusqu'aux travaux de Brigitte Studer sur les logiques de l'accès des femmes au droit de vote⁴, dans une période où la libération «civique» est aussi un moment de libération «corporelle». Ces constats invitent bien évidemment à soutenir les projets qui se structurent autour de l'analyse du fait sportif avec un prisme scientifique historique, qu'ils soient en forme de publications, d'initiatives en direction de la médiation culturelle ou encore de projets plus ambitieux visant à monter des équipes de recherche autour d'objets encore très nombreux. En outre, comme nous avons déjà pu le souligner à plusieurs occasions, la Suisse est probablement l'un des pays occidentaux où les archives sont les plus riches, à la fois dans les organisations faitières nationales et jusqu'au niveau local dans les communes⁵. Cette richesse

² VONNARD Philippe, «Institutionnaliser l'histoire du sport en Suisse Enjeux de la création de l'Association suisse d'histoire du sport (ASHS)», *Traverse. Revue d'histoire* 26(1), 2019, pp. 137-146.

³ TANNER Albert, *Arbeitsame Patrioten, wohlstandige Damen: Bürgertum und Bürgerlichkeit in der Schweiz, 1830-1914*, Zurich, Orell Fussli, 1995.

⁴ STUDER Brigitte, *La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse*, Neuchâtel, Livreo-Alphil, 2021.

⁵ QUIN Grégory, «Writing Swiss Sport History: A Quest for Original Archives», *The International Journal of the History of Sport* 34(5-6), 2017, pp. 432-436; QUIN Grégory, «The Hotelier, the Politician and the Skier. On the Founding Moment of Alpine Skiing in St. Moritz», *Sport in History* 42(2), 2021, pp. 213-234.

documentaire doit encore profiter à l'histoire et trouver les historiennes et les historiens qui voudront s'en emparer.

Parmi les moments de l'histoire helvétique des pratiques d'exercice corporel, l'introduction d'une obligation de la gymnastique à l'école en 1874 est probablement celui qui a reçu le plus d'attention à ce jour, créant à la fois des capacités de comparer la dynamique singulière dans un contexte européen plus large et de saisir les détails d'un tournant important dans le processus de légitimation de l'exercice corporel en Suisse.

Comme dans de nombreux pays européens, la création d'un État-nation démocratique au cours du XIX^e siècle va s'accompagner de la mise en place d'un système scolaire – gratuit, obligatoire et laïc – susceptible de donner les bases «intellectuelles» aux citoyens désormais responsables de l'élection d'une partie de leurs dirigeants politiques et parmi ces bases, l'éducation physique – alors souvent dénommée «gymnastique» – occupe une place importante. Ainsi, en 1870, la nouvelle loi scolaire britannique prévoit que du «Drill» doit être donné dans les écoles primaires; en 1874, la gymnastique devient obligatoire à l'école primaire pour les garçons en Suisse; en 1880, la France se dote aussi d'une obligation d'enseignement de la gymnastique pour ses écoles primaires. En Suisse, alors que de nombreux pionniers de la gymnastique allemande se sont exilés au-delà du Rhin au milieu du XIX^e siècle, le tournant vers une plus forte institutionnalisation de la gymnastique en milieu scolaire va se dérouler en trois temps depuis la création d'une *Société Suisse des Maîtres de Gymnastique* en 1858, à la promulgation d'une ordonnance militaire qui instaure un enseignement gymnastique obligatoire dès l'âge de 10 ans en 1874, complétée en 1878 par une seconde ordonnance qui précise les conditions de l'enseignement, à la fois du point de vue des classes d'âge et de l'équipement de l'espace⁶.

Si elle prend les atours d'une éducation «nationale», cette gymnastique scolaire n'en épouse pas moins les lignes de fracture de la société helvétique au tournant du XX^e siècle, et tout particulièrement

⁶ BURGNER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds, l'auteur, 1952; BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

l'opposition entre protestants et catholiques comme le révèle l'enquête conduite entre 1901 et 1905 par la *Commission Fédérale de Gymnastique* (CFG), qui pointe les cantons et les villes encore insuffisamment dotées en infrastructures pour l'enseignement de la gymnastique⁷, dont la carte de la répartition des sociétés de gymnastique en 1895 constitue un puissant écho⁸. Les zones catholiques sont alors plutôt des lieux de résistance et Bâle-Ville, un bastion de la gymnastique helvétique. Entre-temps, la nouvelle CFG – instaurée officiellement en 1875 – a publié le premier manuel fédéral de gymnastique. Celui-ci est largement d'inspiration militaire et il fait appel à des « ordres » directement empruntés aux formes de commandement militaire⁹. Ce manuel traduit évidemment les conceptions de ses rédacteurs, celles d'un corps de l'élève malléable et qui devra se transformer en défenseur des frontières le cas échéant. En outre, ce sont principalement des militaires qui reçoivent la charge de l'enseignement dans ces premières années. La deuxième (1896) et la troisième (1912) édition du manuel fédéral sont en fait des formes de « copies » du premier et les conceptions n'évoluent que très peu, aussi renforcées à ce moment par l'essor d'un certain « conservatisme » autour de la gymnastique¹⁰. De fait, il est encore incertain de souligner les conditions de cet essor, mais force est de souligner que la gymnastique maintient sa rigidité, et avec elle le corps de l'élève-gymnaste. Si le « football » ou le « handball » apparaissent dès le deuxième manuel¹¹, ils sont réservés pour les moments de « jeux », éventuellement organisés à la fin des leçons.

⁷ BURGNER Louis, *La Confédération suisse*, p. 130.

⁸ MAYENCOURT Gil, QUIN Grégory, « From Mandatory School Gymnastics to Physical Training for Youth. How the Société Fédérale de Gymnastique Became a "Gymnastic State" Dedicated to the Physical Preparation of Swiss Youth From 1873 to 1907 », *Front. Sports Act. Living* 3:563324, DOI: 10.3389/fspor.2021.563324.

⁹ EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission. 1874–1997*, Macolin, Éditions EFSM, 1997.

¹⁰ QUIN Grégory, HAYOZ Christelle, « From the Education of Soldiers to a Promotion of Motor Skills: Changes in the Conception of Physical Education in Switzerland throughout the Twentieth Century », in: POLENGHI Simonetta, NÉMETH András, KASPER Tomàs (eds.), *Education and the Body in Europe (1900-1950)*, Bern, Peter Lang, 2021, pp. 137-148.

¹¹ BURGNER Louis, *La Confédération suisse*, p. 134.

Pour autant, les artisans du «basculement de 1874», les Johannes Niggeler¹², les Emil Welti¹³, les Wilhelm Schoch¹⁴, les

¹² Johannes Niggeler (1816-1887) compte parmi les plus influents militants de la cause gymnique en Suisse au cours du XIX^e siècle. Maître d'éducation physique à l'école normale de Münchenbuchsee dès 1844 et instituteur dans ce même village dès 1845, il sera licencié par les autorités cantonales conservatrices, nouvellement élues en 1852. Après quelques années à Neuchâtel, il se fixe à Zurich, où il enseigne l'éducation physique à l'école cantonale de Zurich et à l'école normale de Küssnacht entre 1857 et 1863. Après un retour à Berne, il y reste jusqu'à la fin de ses jours, œuvrant entre les écoles secondaires, l'université et des missions d'inspection de l'éducation physique. Fondateur de la *Schweizerische Turnzeitung*, en 1858, il est aussi le premier président central de la Société fédérale de gymnastique (SFG) au statut permanent entre 1870 et 1875. Il compte aussi parmi les premiers membres de la Commission fédérale de gymnastique dès l'hiver 1874-1875. À ce sujet, on lira : GERBER Hans-Dieter, «Niggeler, Johannes», *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 16 octobre 2008, traduit de l'allemand. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016337/2008-10-16/> (consulté le 22 juin 2022).

¹³ Emil Welti (1825-1899) compte parmi les conseillers fédéraux les plus influents de son temps. En poste de 1867 à 1891, il sera six fois appelé à la fonction de président de la Confédération. Durant ses premières années en fonction, il dirige le Département militaire, et participe très activement à la transformation d'une somme d'armées cantonales en véritable armée fédérale. En lien avec cette question, il réalise un travail très dense pour parvenir à une révision de la Constitution fédérale de 1848, dans le sens d'un renforcement du pouvoir fédéral. Si la Constitution de 1874 ne remplit que partiellement ses desiderata, après l'échec sur la version de 1872, elle propose néanmoins une conception d'un droit unifié. Dans ce cadre, il participe également, depuis la tête du Département de justice et police à l'introduction d'un Code suisse des obligations en 1881. Welti joue de la même manière un rôle important dans le développement de la politique ferroviaire de la Confédération, notamment en défendant le projet du Gothard. À ce sujet, on lira : STAEHELIN Heinrich, «Welti, Emil», *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 11 octobre 2013, traduit de l'allemand. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/003813/2013-10-11/> (consulté le 22 juin 2022).

¹⁴ Wilhelm Schoch (1833-1917) enseigne la gymnastique, dès 1859, au gymnase de Schaffhouse, puis à l'école cantonale de Frauenfeld. Après avoir vécu à Königsberg entre 1877 et 1888, il s'installe à Winterthur et enseigne alors au Technicum (1888-1902). Responsable de la gymnastique militaire dans le canton de Thurgovie, dès 1863, il va aussi occuper la fonction de président de la Société suisse des maîtres de gymnastique en 1872, dans un moment d'intenses discussions sur l'introduction de la gymnastique à l'école. Membre de la Commission fédérale de gymnastique (1874-1877), Wilhelm Schoch participe notamment à la rédaction du premier manuel fédéral de gymnastique (qui sera publié en 1876). À ce sujet, on lira : BUSSARD Jean-Claude, «Schoch, Wilhelm», *Dictionnaire historique de la Suisse*

Johann Jakob Egg¹⁵ restent encore largement méconnus, et par-delà les premières conclusions du projet «La fabrique des sports nationaux»¹⁶ et les premières données disponibles sur la base de données de l'Observation des élites suisses (OBELIS)¹⁷, notre texte se veut aussi une invitation à œuvrer à cette meilleure connaissance des biographies des acteurs de l'histoire des pratiques d'exercice corporel. Dans ce cadre, il est important de comprendre aussi aux marges du fait sportif, les biographies des acteurs majeurs comme c'est le cas du Conseiller fédéral Welti dont le rôle dans l'introduction d'une obligation de la pratique de la gymnastique à l'école est désormais bien connu, sans que ne soient toujours bien identifiés les éléments de son parcours. De ce point de vue, la contribution d'Olivier Meuwly constitue un éclairage important et nécessaire, elle éclaire un chemin de légitimation pour l'histoire du fait sportif, en invitant à davantage de collaborations aux marges d'une histoire parfois trop singulière et singularisante.

Le sport n'est pas un miroir de la société. Il est un rouage, une pièce motrice dans nos sociétés contemporaines, qui ne se contente pas de suivre les dynamiques sociétales, pour les influencer aussi souvent.

(DHS), version du 3 mai 2010, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/049185/2010-05-03/> (consulté le 22 juin 2022).

¹⁵ Johann Jakob Egg (1829-1906) est un enseignant au long cours, maître d'allemand, français et gymnastique à l'école secondaire de Thalwil (entre 1862 et 1901). Autodidacte, Johann Jakob Egg est l'auteur d'un manuel de gymnastique à l'usage des écoles zurichoises (*Leitfaden für den Turnunterricht in der Zürcherischen Volksschule*, 1869). Avec Niggeler et Schoch, il compte parmi les premiers membres de la Commission fédérale de gymnastique (CFG), à l'hiver 1874-1875, avec pour missions de soutenir le gouvernement dans sa nouvelle ambition liée à la préparation physique des futurs soldats. Secrétaire (1874-1895), puis président (1896-1901) de la CFG, Egg s'engage dans diverses institutions à l'échelle locale et nationale, participant aussi à l'essor des jeux nationaux dans les dernières années du XIX^e siècle. À ce sujet, on lira: EICHENBERGER LUTZ, «Egg, Johann Jakob», *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 1^{er} mars 2002, traduit de l'allemand. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/014024/2002-03-01/> (consulté le 22 juin 2022).

¹⁶ Pour plus de données à ce sujet, on se référera aux travaux issus du projet «La fabrique des sports nationaux», soutenu par le Fonds National Suisse pour la Recherche Scientifique entre 2019 et 2023. <https://wp.unil.ch/fabrique-sports-nationaux/le-projet/publications/> (consulté le 22 juin 2022).

¹⁷ <https://www2.unil.ch/elitessuisses/index.php> (consulté le 22 juin 2022).

Olivier Meuwly (historien indépendant)

Emil Welti : citoyen et soldat au nom de l'unité nationale

Une historiographie qui commence à combler ses lacunes

Figure majeure de la seconde moitié du XIX^e siècle helvétique, Emil Welti, né en 1825 et décédé septante-quatre ans plus tard, conseiller fédéral de 1867 à 1891, est pourtant mal connu, comme nombre de ses confrères. Nous ne croulons pas sous les biographies des conseillers fédéraux et maints d'entre eux, alors même qu'ils ont parfois laissé d'importants fonds d'archives, mériteraient de voir leur parcours analysé en détail. D'autres acteurs de notre histoire politique justifieraient aussi une étude scientifique approfondie tant leur place dans la construction de la Suisse a été importante. Emil Welti a longtemps appartenu aux cercles des personnages centraux de notre histoire et qui, pourtant, restent négligés. Après une première esquisse biographique due à Jakob Hunziker en 1900, une autre, rédigée par le juge fédéral Hans Weber, a été publiée trois ans plus tard mais, très condensée, elle vaut surtout par les discours prononcés par l'homme politique qui y sont reproduits *in extenso*¹.

¹ WEBER Hans, *Bundesrat Emil Welti*, Aarau, Sauerländer, 1903. Signalons que la première biographie de Welti est due à son ami d'enfance Jakob Hunziker (*Welti im Kanton Aargau*, qui date de 1900).

Plus récemment, Peter Welty, en 1950, s'est intéressé à la formation intellectuelle de Welty, son arrière-grand-oncle, et, nous pourrions le constater, son étude ne manque pas d'intérêt, orientant la réflexion vers le cadre philosophique dans lequel le futur conseiller fédéral a élaboré sa vision du monde et de la Suisse². En 1972, c'est autour de l'influence qu'il a exercée sur les destinées constitutionnelles de la Suisse entre 1871 et 1874 que Peter Eggenberger décrit les débats relatifs à la Constitution de 1874³. Pour le reste, Welty surgit régulièrement dans nombre d'études particulières, tant sa personnalité a rayonné sur la période où il a siégé aux plus hautes fonctions. Qualifié d'homme fort du Conseil fédéral, il dut toutefois partager cette position avec le fédéraliste vaudois Louis Ruchonnet⁴ et c'est dans cette rivalité, à la fois douloureuse et féconde, que nous avons eu l'occasion de le rencontrer. Finalement, aucune étude sur l'histoire du réseau ferroviaire suisse ne peut faire l'impasse sur le rôle de Welty. Ce relatif désert historiographique devait prendre fin avec la grande biographie que prévoyait de lui consacrer Heinrich Stähelin, auteur de sa notice dans le dictionnaire de conseillers fédéraux d'Urs Altermatt, mais que la maladie empêcha d'achever⁵.

Heureusement, l'historienne Claudia Aufdermauer a pu reprendre et achever le travail⁶. C'est par le biais de l'engagement de Welty en faveur de l'enseignement de la gymnastique à l'école que ce dernier est revenu aux premières loges d'une histoire qu'il n'aurait jamais dû quitter. L'article de Marine Girardin est symptomatique à cet égard⁷,

² WELTY Peter, *Das Weltbild von Bundesrat Emil Welty*, Aarau, Sauerländer, 1950.

³ EGGENBERGER Peter, *Bundesrat Emil Welty. Sein Einfluss auf die Bundesverfassungsrevision von 1874*, Berne, Lang, 1972.

⁴ MEUWLY Olivier, *Louis Ruchonnet 1836-1893. Un homme d'État entre action et idéal*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 2006.

⁵ STÄHELIN Heinrich, «Emil Welty», in: ALTERMATT Urs (éd.), *Conseil fédéral. Dictionnaire biographique des cent premiers conseillers fédéraux*, Bière, Cabédita, 1991, pp. 178-183.

⁶ AUFDERMAUER Claudia, STÄHELIN Heinrich, *Bundesrat Emil Welty 1825-1899*, Baden, Hier + Jetzt, 2020.

⁷ GIRARDIN Marine, «Le projet Welty et l'éducation (pré)militaire de la jeunesse en Suisse (1868-1907)», *Commentationes Historiae Iuris Helveticae* 16, 2018, pp. 101-120.

comme le présent ouvrage qui a choisi de lui réserver une place dans son chapitre dédié à quelques pionniers de l'éducation physique. Face à ce regain d'intérêt pour ce fascinant personnage qu'est Emil Welti, nous avons essayé d'appréhender son action, non dans son déroulé biographique, mais en regard avec une pensée politique, qu'il n'a certes jamais théorisée comme telle, à l'instar de la majorité de ses collègues plus portés à l'action qu'à la méditation philosophique, mais qui n'en possède pas moins une réelle cohérence. Nous constaterons ainsi que sa ferveur pour une instruction physique conçue comme une véritable « école du soldat », s'inscrit dans une vision globale de la Suisse, elle-même ancrée dans une lecture du monde où le citoyen-soldat incarne l'unité de la Suisse reconstituée⁸.

Une jeunesse entre républicanisme et prélibéralisme

Emil Welti naît dans un univers qui a toujours envisagé la Suisse comme un pays unifié. Son grand-père, Abraham, était un fidèle soutien de la République helvétique, portée sur les fonts baptismaux en 1798. Une et indivisible, la République abat les cadres de l'Ancien Régime. L'ultrafédéraliste Helvétie des XIII Cantons, pourvus de territoires sujets parfois vastes, cède la place à une République centralisée, dont les cantons relégués au rang de départements ont vu leurs frontières fortement remaniées. Titulaire de fonctions administratives importantes dans son district, membre de l'Assemblée nationale de la République, Abraham participera aussi à la Consulta que convoque Bonaparte et dont il sortira, en février 1803, l'Acte de Médiation⁹. Il aurait sans doute pu entrer au gouvernement de son canton s'il n'y avait pas renoncé à cause d'un revers de fortune.

⁸ MAYENCOURT Gil, QUIN Grégory, «From Mandatory School Gymnastics to Physical Training for Youth. How the Société Fédérale de Gymnastique Became a "Gymnastic State" Dedicated to the Physical Preparation of Swiss Youth From 1873 to 1907», *Front. Sports Act. Living* 3:563324, doi: 10.3389/fspor.2021.563324.

⁹ WELTI Peter, *Das Weltbild*, p. 18.

Le canton d'Argovie se distingue à partir des années 1820 comme un centre libéral, surtout dans sa partie protestante, alors que de nombreux cantons se laissent séduire par les principes de la Restauration. Dans le canton de Lucerne, le gouvernement se montre empli d'un esprit réactionnaire que n'hésite pas à affronter un jeune médecin dont nous reparlerons: Ignaz Paul Vital Troxler, qui trouvera souvent refuge à Aarau pour échapper à la vindicte des autorités de son canton d'origine ou, plus tard, de Bâle. Aarau devient ainsi l'un des lieux d'accueil privilégiés des réfugiés allemands en bute à l'hostilité des monarchies européennes, persuadées de pouvoir museler l'héritage de la Révolution grâce à leur Sainte-Alliance. Ils amèneront en Suisse l'art de la gymnastique joint aux idéaux de la *Burschenschaft*, dans laquelle s'organise la jeunesse estudiantine qui refuse la Restauration promise par les princes: elle exercera une influence au moins indirecte sur Welti.

Pour combattre les armées napoléoniennes, des corps francs ont été créés en 1814 et que rallient en masse des étudiants, en provenance notamment des Universités de Iéna, de Halle et de Breslau. Ils s'y enivrent d'un esprit national qu'ils brûlent de faire perdurer après leur retour à la vie civile. En général organisés au sein de *Corps*, recrutés en fonction de l'origine des étudiants, ils estiment venue l'heure de dépasser les particularismes allemands. Ils prennent conscience de l'unité de leur culture, louée dans les *Discours à la nation allemande* de Fichte publiés en 1808, et rêvent d'une association qui regrouperait tous les étudiants allemands mus par le même idéal patriotique et la même volonté de construire une Allemagne sur la base des valeurs libérales, auxquelles ils ont adhéré durant les guerres de libération et qu'ils entendent diffuser dans le défunt Saint-Empire. Dans un mélange de tradition et d'esprit patriotique, comme le résume Konrad Jarausch¹⁰, ils fondent l'*Urburschenschaft* en 1815 puis, deux ans plus tard, lors de la fête de la Wartburg, pour commémorer la bataille de Leipzig et des 300 ans des thèses de Luther, l'*Allgemeine Deutsche Burschenschaft*.

¹⁰ JARAUSCH Konrad H., *Deutsche Studenten 1800-1970*, Francfort-sur-le Main, Suhrkamp, 1984, p. 35.

Nourri à l'idéal de la *Burschenschaft*

Mouvement étudiantin présent partout en Allemagne, la *Burschenschaft* épouse diverses tendances politiques. Elle compte dans ses rangs des partisans d'une monarchie de type constitutionnel à Heidelberg, des adeptes des idées libérales demeurées proches des traditions étudiantines à Iéna, alors qu'elle les jugeait en principe obsolètes, ou encore des amis fanatiques des idéaux républicains à Giessen. La *Burschenschaft* oscille entre tendances libérales-bourgeoises et républicaines-démocratiques¹¹, et marche de concert avec le mouvement promouvant la gymnastique. L'un de ses initiateurs, le « Turnvater » Friedrich Jahn¹², associe la pratique d'activités physiques à un engagement total pour une Allemagne unifiée et à construire¹³. Or l'avenir de la *Burschenschaft* s'assombrit, après l'assassinat, en mars 1818, du poète Kotzebue, considéré comme un espion à la solde du tsar, par Karl Ludwig Sand, un membre de la fraction la plus radicale de la *Burschenschaft*: les « Noirs » de Giessen, appelés ainsi à cause de l'habit rappelant le Moyen Âge allemand et inspirés par l'étudiant en droit Karl Follen. Sand est exécuté et, en septembre de l'année suivante, le Congrès de Carlsbad décrète l'interdiction de la *Burschenschaft*, qui continuera à survivre plus ou moins clandestinement avant d'être à nouveau condamnée après les incidents de Francfort en 1833¹⁴.

L'École cantonale d'Aarau, entre les mains des radicaux, profitera directement de l'afflux d'émigrés allemands devant fuir la répression qui balaie leur « pays ». L'énumération de nombreux enseignants qui y trouvent un point d'appui salvateur en ces temps troublés, établie par Peter Welti, offre un panorama fascinant de l'émigration allemande issue de la *Burschenschaft*, qui se disperse dans toute la Suisse, y compris

¹¹ STEIGER Günter, *Urburschenschaft und Wartburgfest. Aufbruch nach Deutschland*, Leipzig, Urania, 1991, p. 173.

¹² Voir la contribution de Rebekka Horlacher dans le présent volume. Sur Jahn, voir aussi: EISENBERG Christiane, « Charismatic Nationalist Leader: Turnvater Jahn », *The International Journal of the History of Sport* 13(1), 1996, pp. 14-27.

¹³ STEIGER Günter, *Urburschenschaft...*, p. 35.

¹⁴ JARAUSCH Konrad H., *Deutsche Studenten...*, pp. 42-43.

romande. Dans cette forte cohorte d'universitaires, les noms éminents se bousculent, dont on extraira celui de Clemens Menzel, membre de la *Burschenschaft* de Bonn, disciple de Jahn et ami de Sand, philologue mais aussi l'un des grands promoteurs de la pratique de la gymnastique dans sa ville d'accueil¹⁵. August Adolf Follen y passe aussi avant de rejoindre Zurich où il marquera Gottfried Keller... et par où transitera son frère Karl avant de devoir s'expatrier aux États-Unis d'Amérique. Mais La *Burschenschaft* attire aussi des Suisses qui, à l'instar du futur conseiller fédéral vaudois Henri Druet à Heidelberg, accomplissent leur parcours universitaire outre-Rhin avant de revenir dans leur patrie. Ainsi l'Argovien Karl Rudolf Tanner, *Burschenschafter* de Heidelberg lui aussi, et cofondateur du *Lehrverein* avec Heinrich Zschokke, un institut privé d'Aarau jouissant d'une belle réputation et dans laquelle Troxler enseignera.

Dans les années 1840 enseignent à l'École cantonale deux maîtres, passés par la *Burschenschaft* (Munich et Breslau) qui auront une forte influence sur Welti: Emil Rochholz et le Suisse d'origine Rudolf Rauchenstein¹⁶. C'est dans ce cadre que Welti découvre la valeur de l'enseignement de la gymnastique comme outil d'édification de l'esprit patriotique. Tout en partageant la vie parfois dissipée des jeunes étudiants, il adhère à leur conception « nationale » de la gymnastique, en pratique et participe aux corps des cadets, particulièrement actifs dans les cantons de Vaud, de Zurich, de Berne, du Tessin... et d'Argovie¹⁷. Mais pour l'instant, Welti, passionné par la culture antique et allemande, poursuivra ses études à Iéna, ville célèbre pour l'esprit philosophique qui y règne. Entouré de maîtres passés par la *Burschenschaft*, Welti devait finir... dans une *Burschenschaft*. Il adhère cependant à une branche dissidente du mouvement de 1815: *Arminia Auf dem Burgkeller*, membre du « *Progress* », né en 1839 à Göttingen et farouchement hostile aux traditions estudiantines, centrées sur la pratique des « jeux de bière » et de l'escrime académique. Placé sur l'aile la plus à gauche du spectre estudiantin, le *Progress* développe un programme social ouvert aux

¹⁵ WELTI Peter, *Das Weltbild...*, p. 30.

¹⁶ WELTI Peter, *Das Weltbild...*, p. 32, p. 37.

¹⁷ GIRARDIN Marine, *Le projet Welti...*, pp. 105-106.

non-étudiants, avant de s'éteindre en 1849¹⁸. Pour fuir la vie trop animée de Iéna, Welty part pour Berlin, où il rencontre le philosophe Friedrich Wilhelm Joseph Schelling.

Welty : un romantique ?

Le Schelling dont Welty suit les cours à Berlin avec enthousiasme a dépassé son zénith¹⁹. Mais Welty n'en a cure. Peut-on dès lors considérer le futur conseiller fédéral comme un disciple du maître de la *Naturphilosophie*? Ce serait exagéré de le dire, mais repérer des liens entre les deux hommes à travers un romantisme qui leur serait commun peut ouvrir des perspectives. Enseignant à Iéna puis appelé à Munich avant d'atterrir à Berlin, Schelling s'impose comme le philosophe du romantisme et de la monarchie. Dès la fin du XVIII^e siècle, contre le rationalisme tout-puissant des Lumières se dresse une philosophie qui embrasse l'humain au-delà des schémas dessinés par la froide raison. Le romantisme le perçoit dans sa réalité sensible, dans sa communion avec la nature, le grand Tout. Certains, comme Novalis, chercheront l'authenticité de l'humain dans le côté obscur de son être, que symbolise le Moyen Âge, magnifié par l'unité reconstituée du catholicisme qui le régenterait. Les penseurs de la Restauration s'en inspireront. D'autres, après la Révolution, à gauche cette fois, verront dans le peuple se gérant dans sa libre spontanéité, contre toute forme d'autorité, le fondement d'une société réconciliée avec elle-même, au-delà du seul rationalisme.

De cette vision du monde, Schelling tire une philosophie de l'identité, qu'il prolonge dans une philosophie de la nature aux relents parfois panthéistes. Un autre Helvète sera fortement marqué par cette pensée : Troxler, que nous avons déjà rencontré. Profondément catholique, le médecin philosophe lucernois rejette les dérives si peu religieuses de son maître, qui retournera à une orthodoxie plus stricte par la suite. Mais il élabore une philosophie où se joignent l'étude

¹⁸ JARAUSCH Konrad H., *Deutsche Studenten...*, pp. 47-50.

¹⁹ WELTY Peter, *Das Weltbild...*, p. 53.

des dimensions supranormales de l'individu et une pensée de la liberté conçue comme l'affirmation du peuple dans son histoire et, au contraire cette fois des romantiques réactionnaires comme Schelling, dans la démocratie. Ses travaux sur le crétinisme sont pionniers. Sur le plan politique, c'est sur un fédéralisme absolu qu'il veut fonder l'unité du peuple suisse à travers sa diversité qui trouve sa réalité nationale dans l'union entre les cantons (les parties) et la Confédération (le Tout)²⁰. C'est par son intervention que la Diète, en 1847, adoptera le système bicaméral sur le modèle américain. Troxler militera dès les années 1840 pour une démocratie de type direct, parachevant la démocratie représentative des premiers libéraux²¹.

Troxler et Welti: deux destins «schellingiens» pour ces deux bâtisseurs de la Suisse moderne? Pourtant tous les opposent: au Troxler fédéraliste et adepte d'une démocratie directe fait face un Welti partisan de la centralisation et plus que méfiant envers l'outil référendaire. Aurait-on affaire alors à un «vrai» et à un «faux» disciple de Schelling? Sans doute que Welti, contrairement à Troxler, est plus fasciné par le personnage que par sa pensée. Mais on peut suggérer que Troxler et Welti représentent les deux visages d'un certain romantisme qu'ils comprennent de deux façons différentes. Nous reviendrons sur ce point, mais ce qui les unit, en définitive, c'est cette volonté farouche de penser la Suisse dans son unité organique. Ils s'éloignent ainsi d'un Henri Druet, l'un de sept premiers conseillers fédéraux, qui imaginait une structure monocamérale pour la Suisse sur la base d'une vision rationnelle de l'État hégélien. Troxler et Welti, formés par des élèves du fondateur de l'école historique du droit Friedrich von Savigny²², pensent, à travers son unité romantique, le peuple helvétique saisi dans

²⁰ MEUWLY Olivier, «Henri Druet et Ignaz Paul Vital Troxler. Deux visions discordantes du fédéralisme», in: GEX Nicolas, KÜNZLER Lukas, MEUWLY Olivier (éds.), *Berner Zeitschrift für Geschichte, Amitié et progrès. Regards sur le mouvement radical 1820-1850* 4, 2015, pp. 24-32.

²¹ ROCA René, «Naturrecht und Volkssouveränität. Troxlers Demokratiekonzeption», in: LOHRI Franz (éd.), *Erbe als Auftrag. Ignaz Paul Vital Troxler. Zur Aktualität seiner Impulse für das geistige, soziale und politische Leben der Gegenwart*, Dürnau, Beer, 2018, pp. 79-114.

²² WELTI Peter, *Das Weltbild...*, p. 47.

sa réalité historique. Soucieux de ne jamais brusquer le passé, l'un des fondateurs de la société d'histoire de son canton, fin connaisseur des sources de l'histoire du droit, Welti dira toujours que leur maîtrise devrait être indispensable à tout homme qui se prétend d'État!²³

Welti et le fédéralisme

Emil Welti s'impose comme l'un des avocats les plus virulents d'une centralisation de la Suisse. L'équilibre inventé en 1848 est rapidement jugé imparfait. L'idée de le réformer apparaît dès le début des années 1860. Welti s'empresse d'y apporter sa contribution, dès 1856 comme chef de la justice puis de l'instruction publique de son canton, dès l'année suivante au Conseil des États, enfin comme membre du Conseil fédéral, où il est élu en décembre 1866. Est-il pour autant un antifédéraliste? Malgré les démêlés multiples qui l'opposeront aux radicaux romands conduits par Louis Ruchonnet, il se défendra toujours d'agir par antifédéralisme. Il le dit en 1862, alors que s'amorce la discussion sur l'unification du droit privé: toujours respectueux de l'histoire et d'une unité nationale qu'il estime encore inachevée, il dit n'avoir en vue que les besoins de la vie pratique²⁴.

Il le répète en 1867 pour affirmer que la question de la centralisation reste oiseuse tant que « *les cantons remplissent leur but de satisfaire les besoins matériels et spirituels du peuple au niveau qu'exigent les temps actuels* »²⁵. Pour lui, la centralisation n'est qu'une « *ancree de sûreté* », destinée à sauver la souveraineté cantonale contre elle-même... Il insiste encore lorsqu'il se bat pour le rachat, par la Confédération, des compagnies de chemin de fer plongées dans une crise financière permanente. Il entend procéder par étape et plaide d'abord, en 1893, pour une unification des tarifs ferroviaires: « *Le fédéralisme n'a rien à voir avec cette question; il s'agit d'un problème économique, non politique, et si le Conseil fédéral en vient*

²³ WEBER Hans, *Bundesrat Emil Welti...*, p. 23.

²⁴ WEBER Hans, *Bundesrat Emil Welti...*, p. 84.

²⁵ Cité par EGGENBERGER Peter, *Bundesrat Emil Welti...*, p. 109. Toutes citations ont été traduites en français par l'auteur.

tôt ou tard à proposer le rachat, ce sera pour des raisons économiques et non politiques. »²⁶ Il ne changera pas d'avis une fois retiré des affaires, lorsqu'il prendra la parole en octobre 1894 contre une initiative des conservateurs catholiques qui prévoyait de transférer aux cantons les recettes issues des droits de douane, ce qui aurait asséché les caisses fédérales. Mais que l'on abuse de la souveraineté cantonale, et il se montre impitoyable : « *La souveraineté cantonale devient un non-sens lorsqu'elle nous empêche de faire le nécessaire; dans ce cas se pose alors la question de savoir si nous devons conserver pour l'éternité pareille institution.* »²⁷

Pour Welti, le fédéralisme reste une vertu fondatrice de la Suisse, mais pas à n'importe quel prix. Il le martèle durant les débats constitutionnels qui, entre 1871 et 1874, font vibrer la Suisse institutionnelle, alors que la question d'une centralisation accrue de la Suisse franchit un nouveau palier. La question militaire, dont nous reparlerons, et de l'unification du droit résident au centre de ces discussions au lancement desquelles il a personnellement participé en soutenant les partisans d'une révision complète de la Confédération²⁸. Pour lui, il faut en finir avec les accommodements circonstanciels de la charte fondamentale du pays par le biais de révisions législatives ou de concordats intercantonaux, qu'il juge insuffisants. Amoureux des traditions, Welti ne conteste pas un système capable de donner autant de poids au canton d'Uri qu'à celui de Zurich au sein du Conseil des États mais, de nouveau, pas au nom d'un principe fédéraliste qui fossiliserait la pensée. Tandis que le projet de Constitution s'apprête à accorder un droit de référendum aux cantons, il s'interroge, en janvier 1872, sur la légitimité d'un Conseil des États transformé en mauvaise copie de l'ancienne Diète fédérale : « *Un Conseil des États votant sans instruction ne se justifie plus lorsque le vote des cantons existe; la simple instance préparatoire qu'est le système bicaméral n'est d'ailleurs plus nécessaire non plus.* »²⁹ Personne n'avait osé remettre en cause aussi froidement l'existence de la Chambre des cantons.

²⁶ Cité par WEBER Hans, *Bundesrat Emil Welti...*, p. 159.

²⁷ Cité par EGGENBERGER Peter, *Bunderat Emil Welti...*, p. 111.

²⁸ AUFDERMAUER Claudia, STÄHELIN Heinrich, *Bundesrat...*, pp. 116-118.

²⁹ Cité par WEBER Hans, *Bundesrat Emil Welti...*, Anhang, p. 83.

L'individualisme au service du peuple dans son unité démocratique

Loin de concevoir, comme Troxler, la Suisse dans une unité vue comme l'amalgame des petits États cantonaux réceptacles de la liberté individuelle, Welty s'accroche à l'image de l'individu libre et égal aux autres, dans un cadre républicain et, malgré ses protestations, centralisé. C'est ainsi qu'il défend l'octroi des droits politiques aux juifs de son canton en 1863 : il veut « *la pleine émancipation des juifs, par ce qu'il se sent républicain [...], car chaque être humain est un être libre sur un sol libre* »³⁰. Peut-être pas centralisateur par principe, il entend garantir la liberté de l'individu, l'étatisme se dressant comme le gardien de l'individualisme³¹. Libéral mais favorable à un chantier ferroviaire dirigé par l'État plutôt que par le secteur privé³², héritier des idées républicaines, Welty envisage l'individu non dans sa subjectivité, comme le feraient les romantiques, mais dans une rationalité qu'il entend néanmoins dépasser dans une nation organisée autour d'un centre fort et qui intégrerait directement les individus sans trop s'arrêter aux « nations » intermédiaires. Cette construction de l'État transparait en toute clarté dans le débat sur les droits populaires : jusqu'au bout, Welty se présente comme un chantre acharné de la démocratie représentative.

Il pose sa doctrine en la matière en 1862 déjà et n'en dévient jamais. Lors des débats constitutionnels qui animent la vie de son canton où le peuple est appelé tous les dix ans à se prononcer sur l'opportunité d'une révision totale de la Constitution, la question d'une extension des droits démocratiques devient brûlante, portée depuis quelques années par le mouvement démocrate, surgi sur la gauche du radicalisme au pouvoir, mais aussi, dans certains cantons, par des conservateurs³³. L'idée, qui

³⁰ Cité par WEBER Hans, *Bundesrat Emil Welty...*, Anhang, p. 57.

³¹ EGGENBERGER Peter, *Bundesrat Welty...*, p. 109.

³² JUNG Joseph, *Alfred Escher 1819-1882. Der Aufbruch zur modernen Schweiz*, vol. 2, Zurich, NZZ Verlag, 2006, p. 406.

³³ MAYENCOURT Gil, « La Société cantonale vaudoise de gymnastique : entre institutionnalisation cantonale et affirmation romande de la pratique (1858-1892) », *Revue historique vaudoise* 128, 2020, pp. 45-58.

s'imposera au niveau fédéral en 1874, est de compenser l'attribution de nouvelles compétences cédées à l'État central par l'introduction du référendum facultatif contre les lois votées par le Parlement, afin que le peuple dispose d'un pouvoir de contrôle sur la production législative fédérale. Pour l'instant, dans le canton d'Argovie, la question tourne autour de l'adoption du droit de veto, en l'occurrence assimilable à une sorte de référendum, mais d'emploi plus compliqué (les non-votants sont considérés comme acceptant la loi en discussion). Mais Welti ne veut pas en entendre parler³⁴. Il est un démocrate et n'appartient pas à ceux qui méprisent le peuple, assure-t-il. Mais il ne peut admettre que l'on puisse faire confiance aux citoyens dans des matières qu'ils ne maîtrisent pas. Tout le monde n'est pas spécialiste de tout : lui-même, promet-il à ses auditeurs, reconnaît faire partie de ces citoyens, « *qui ne sont pas en mesure d'appréhender toutes les lois que promulgue le Grand Conseil* »³⁵.

Pourquoi dès lors munir le peuple d'un outil qu'il ne sait pas utiliser ? Le peuple a maintes fois prouvé qu'il s'entendait à choisir les bonnes personnes pour le représenter et son pouvoir doit se limiter à cette prérogative. Les partisans des droits populaires aux Chambres fédérales lui reprocheront son incohérence neuf ans plus tard, au milieu de débats constitutionnels qui font rage. Welti, bien que conseiller fédéral, descend lui-même dans l'arène pour s'opposer au référendum, en vain. Mais il n'en démord pas : la « *comédie référendaire* », selon les mots d'Alfred Escher³⁶, l'un des rares adversaires du référendum, n'a rien à voir avec la Landsgemeinde, qui est, elle, une forme vivante de la démocratie³⁷. Pour lui, un État représentatif ne doit en rien être le simple porte-voix de ce que le peuple est censé penser : le peuple doit au contraire désigner « *les représentants les plus lucides, les plus*

³⁴ AUFDERMAUER Claudia, STÄHELIN Heinrich, *Bundesrat...*, pp. 57-58.

³⁵ Cité par WEBER Hans, *Bundesrat Welti...*, Anhang, p. 28.

³⁶ Lettre d'Alfred Escher à Emil Welti du 2 juin 1870, www.briefedition.alfred-escher.ch/briefe/B2463/, consulté le 27 mai 2020.

³⁷ MEUWLY Olivier, « Les débats constitutionnels de 1871 et 1873. Le dernier combat des partisans de la démocratie représentative », in : BEHR Andreas, GRAF Martin, LÜTHI Ruth, PILOTTI Andrea (éds.), *Pouvoir et représentativité des parlements en Suisse après 1848*, *Traverse – revue d'histoire* 2018/3, pp. 21-31.

expérimentés, ceux qui connaissent mieux la situation politique que lui»³⁸, et qui pourront décider en son nom. Dans le même esprit, il souhaite que soit pris en compte pour le calcul du nombre de députés le nombre d'habitants et non le nombre des citoyens. Chacun et chacune serait ainsi représenté!

Pour un citoyen libre et indépendant

Un citoyen conscient de ses responsabilités, qui sait déléguer les décisions les plus importantes aux plus savants de ses compatriotes, mais prêt aussi à défendre sa liberté par les armes si nécessaire, doit être formé en conséquence. Le sujet est omniprésent dans la mystique républicaine depuis la révolution : pas de citoyen émancipé s'il ne jouit pas d'une formation qui l'autorise à participer pleinement aux affaires publiques et que seule une instruction performante peut lui garantir. L'individu doit donc être détaché de l'emprise de l'Église et pouvoir se développer dans un esprit de tolérance, à l'égard des juifs, des protestants et des catholiques. Et cette tolérance, mais aussi l'aide publique, ne peut être garantie que par l'État : « *La tolérance religieuse ne peut jamais suffire et l'homme absolument libre vit de ce que seule l'assistance étatique peut lui garantir.* »³⁹ Il a pu observer les dégâts causés par le combat entre l'Église et l'État dans son canton et, s'il n'a jamais embouché les trompettes agressives des radicaux les plus hostiles au catholicisme et au cléricalisme, il estime que la lutte contre une Église qui se croit toute puissante doit être continue.

Malgré sa compréhension envers les catholiques conservateurs, malgré ses positions d'ordinaire modérées qui le rapprochent des conservateurs du Centre libéral d'Escher à Berne, il n'éprouve aucun scrupule à voter, en 1873, en plein Kulturkampf, l'expulsion de Gaspard Mermillod, qui ambitionnait de créer un évêché à Genève. Il est persuadé que c'est en séparant les droits civil et canon là où

³⁸ Cité par WEBER Hans, *Bundesrat Welti...*, Anhang, p. 28.

³⁹ Cité par WEBER Hans, *Bundesrat Welti...*, Anhang, p. 99.

ils s'entremêlent que l'on pourra s'extraire de l'ornière des conflits religieux, dans lesquels la Suisse s'enlise à partir des années 1870. Le mariage civil doit précéder le mariage religieux qui, d'après lui, ne pourra qu'en profiter, «*anobli par la volonté libre*»⁴⁰. Et son combat contre une Église qui outrepasserait son aire d'activité se prolongera dans le domaine scolaire. S'il se bat pour un rehaussement des salaires du corps enseignant afin d'en améliorer la qualité, il milite aussi, comme conseiller d'État, pour l'élection des instituteurs par les communes et des prêtres par les paroisses. Seules ces mesures paveront, se convainc-t-il, la voie à une paix confessionnelle, pour laquelle il s'engagera comme conseiller fédéral, aux côtés de Ruchonnet d'ailleurs. Avec le Vaudois, il se démènera pour une restauration de saines relations entre la Confédération et le Saint-Siège, après que les deux hommes se seront affrontés dans les années 1870, en plein Kulturkampf, l'Argovien s'étant révélé plus modéré envers les catholiques que son futur collègue au Conseil fédéral.

L'apothéose du citoyen soldat

Mais la liberté ne s'atteint qu'à travers une patrie capable de se défendre contre tout agresseur. Et sa capacité de défense, le citoyen, intégré dans une armée de milice comme expression d'une armée populaire, doit la peaufiner dès son plus jeune âge. Loin d'être hypnotisé par l'idée d'un corps en pleine santé, symbole du progrès à l'assaut de toutes les maladies et corollaire d'une liberté authentique, Welti ne voit dans l'éducation physique, et donc dans la gymnastique, que le développement des compétences militaires. Le citoyen est soldat et le soldat doit savoir se battre, ce qu'il ne peut faire que si son corps répond présent. Pas besoin d'écoles militaires particulières pour bâtir le citoyen-soldat du futur, ni des rêveries militaires léguées par la légende républicaine de Valmy. Autant il croit en une armée de milice, autant il subordonne son préjugé favorable à ce système à une

⁴⁰ Cité par WEBER Hans, *Bundesrat Welti...*, p. 103.

préparation sans faille. Ses collègues fédéralistes Jakob Dubs et surtout Louis Ruchonnet, gymnaste émérite et partisan de l'éducation physique à l'école pour ses vertus autant morales que militaires, n'auront de cesse de vitupérer l'esprit par trop prussien de l'Argovien!⁴¹ Un reproche récurrent : Welti, souvent autoritaire, sera souvent qualifié de Bismarck suisse...⁴² Mais s'ouvre un débat qui enflera à la fin du XIX^e siècle entre partisans d'une armée populaire et une armée éduquée au drill prussien voulue par Ulrich Wille...⁴³

Le débat sur la réforme de l'armée démarre de façon décisive en 1868, à l'instigation d'un Welti fraîchement élu au Conseil fédéral. Il expose, dans le journal argovien *Die Sonntagspost*, les 24 et 31 mai, sa fameuse vision de l'enseignement militaire réparti dans les trois niveaux solaires⁴⁴ : à l'école élémentaire, le niveau « basique » de l'éducation du corps, puis, aux échelons supérieurs, l'intégration dans les différentes matières d'une composante d'essence militaire, de l'histoire naturelle aux mathématiques. Toutes les disciplines ne peuvent-elles pas servir à l'acquisition de connaissances utiles, en définitive, à l'action militaire ? Une formation qui serait couronnée par un cursus militaire spécifique que prodiguerait l'École polytechnique. Ainsi, à moindres frais, serait mise sur pied une éducation militaire complète, qui déchargerait l'instruction à proprement parler militaire sans alourdir le programme scolaire. Pour Welti, sans cette structure pensée pour l'armée et axée sur ses besoins, il n'y a aucune chance d'établir un système militaire digne de ce nom : « *Notre armée sera rongée par un véritable cancer si nous n'amenons pas chaque école villageoise à participer à l'éducation militaire et les hautes écoles à faire en sorte que chaque officier puisse y acquérir une part essentielle des connaissances qui lui sont nécessaires.* »⁴⁵

⁴¹ MEUWLY Olivier, *Louis Ruchonnet...*, p. 159, p. 210.

⁴² AUFDERMAUER Claudia, STÄHELIN Heinrich, *Bundesrat*, pp. 289-291 ; ALTERMATT Urs, *Bundesratswahlen. Vom Unruheherd zur stabilen Republik. Der schweizerische Bundesrat 1848-1875. Teamplayer, Schattenkönige und Sesselkleber*, Zurich, NZZ Libro, 2021, pp. 196-198.

⁴³ JAUN Rudolf, *Preussen vor Augen. Das schweizerische Offizierkorps im militärischen und gesellschaftlichen Wandel des Fin de siècle*, Zürich, Chronos, 1999.

⁴⁴ GIRARDIN Marine, « Le projet Welti... », pp. 106-110.

⁴⁵ Cité par WEBER Hans, *Bundesrat Welti...*, Anhang, p. 2.

Le projet, combattu par ceux qui lui reprochent cette omniprésence de la nécessité militaire dans un enseignement qui aurait dû déboucher sur l'exclusion des instituteurs inaptes à enseigner l'éducation physique, mais aussi par les fédéralistes outrés par son centralisme, s'enlise à l'approche de la guerre de 70⁴⁶. Placée sous le signe « Un droit! Une armée! », la révision constitutionnelle de 1874 pose néanmoins les bases d'une réforme en profondeur de l'outil militaire. Il en sortira une loi en juin 1874 caractérisée, selon l'expression de Marine Girardin, par une « *éducation spartiate nuancée* »⁴⁷. Welti n'a évidemment pas abandonné ses ambitions centralisatrices, n'hésitant pas à se référer à Druet. Mais, durant les débats constitutionnels déjà, il avait dû, en novembre 1871, affronter la critique selon laquelle la centralisation de l'armée créerait un monstre bureaucratique. Il avait tenté de la désamorcer en rappelant que « *les institutions militaires sont créées pour la guerre et non pour respecter la souveraineté cantonale* »!⁴⁸ Il préfère une bonne organisation militaire sans souveraineté cantonale que le contraire... Welti doit cependant transiger et laisser l'administration militaire aux cantons. Une autre déception l'attend lors des débats relatifs à sa loi : son école militarisée ne verra pas le jour, de même que la militarisation du métier d'instituteur. Demeurera une nouvelle branche obligatoire : l'éducation physique⁴⁹.

⁴⁶ BURGNER Louis, *La Confédération et l'éducation physique de la jeunesse*, Genève, auteur non identifié, 1952.

⁴⁷ GIRARDIN Marine, « Le projet Welti... », p. 111.

⁴⁸ Cité par WEBER Hans, *Bundesrat Welti...*, Anhang, p. 81.

⁴⁹ GIRARDIN Marine, *Le projet Welti*, p. 116; QUIN Grégory, HAYOZ Christelle, « From the Education of Soldiers to a Promotion of Motor Skills: Changes in the Conception of Physical Education in Switzerland throughout the Twentieth Century », in: POLENGHI Simonetta, NÉMETH András, KASPER Tomàs (eds.) *Education and the Body in Europe (1900-1950)*, Berne, Peter Lang, 2021, pp. 137-148; BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Conclusion

Pas antifédéraliste en soi, Welty a sans doute été exposé à de possibles influences romantiques articulées sur un Tout qu'incarnerait la Nation. Mais les influences qu'il aurait subies se heurtent à un État national organisé de façon centralisée, dans une mécanique savamment huilée que le respect de la souveraineté cantonale, qu'il sait ne pouvoir évacuer, ne doit pas gripper. L'État est l'Un! En somme, il essaie de marier l'État rationnel de Hegel et l'État romantique de Schelling, comme le proposeront plusieurs théoriciens de l'État allemand au cours du XIX^e siècle. Mais, s'il ne se laisse pas absorber par les charmes de la démocratie directe, il est un vrai démocrate, pour qui l'individu émancipé et rationnel est l'aune à laquelle se mesure sa liberté pleine et entière, une liberté consubstantielle à la capacité de se battre: il voit la Suisse à travers le citoyen-soldat, qui ne mérite ses privilèges démocratiques que si ses aptitudes physiques sont optimales.

Partie 2

VERS LES FRONTIÈRES D'UNE HISTOIRE DE L'ÉDUCATION DU PHYSIQUE

Johannes Westberg (Université de Groningen)

L'éducation physique au service de la nation : Ling, l'Institut central royal de gymnastique et l'enseignement primaire en Suède au XIX^e siècle

Traduit par Grégory Quin, avec le soutien d'Édouard Dumas

Introduction

Dans l'histoire des pionniers de l'éducation physique, Pehr Henrik Ling (1776-1839) occupe une place importante aux côtés de Johann Christoph Friedrich Guts Muths (1759-1839) et de Friedrich Ludwig Jahn (1778-1852). Formulant les bases de la gymnastique dite « de Ling » ou gymnastique suédoise, Ling est souvent décrit comme le principal promoteur de la gymnastique dite naturelle et l'un des Suédois les plus célèbres de tous les temps¹. À cet égard, Ling participe d'une dynamique transnationale de développement de la gymnastique qui a un impact sur l'éducation physique bien au-delà

¹ À ce sujet, on lira notamment : FREDERICK A. BRUCE, «Gymnastics», *Encyclopædia Britannica*, <https://www.britannica.com/sports/gymnastics>, consulté le 15 décembre 2020; BRODIN Harald, «Per Henrik Ling och hans gymnastik», *Svensk medicinsk tidskrift* 1, 2008.

des pays nordiques, à travers laquelle la gymnastique suédoise inspire l'éducation physique non seulement en Allemagne, en France et en Angleterre, mais aussi en Australie, aux États-Unis et au Brésil².

Mon ambition est de fournir une introduction à cette dynamique internationale de l'éducation physique en proposant une analyse de la genèse de la gymnastique suédoise. Notre analyse se concentre sur les premiers efforts de Pehr Henrik Ling pour établir la gymnastique en Suède et sur le contexte historique qui permettra la création d'une tradition suédoise de gymnastique. À cet égard, le rôle des sentiments nationaux et des perceptions de la masculinité au XIX^e siècle est évidemment fondamental, ainsi que le rôle des discours sur la santé et le développement du système éducatif suédois, et nous nous attacherons à relier ce contexte à la formalisation singulière de la gymnastique de Ling. De fait, nous nous focaliserons notamment sur le rôle joué par l'Institut central royal de gymnastique dans la structuration de la gymnastique du gymnasiarque suédois. En effet, cette institution joue un rôle clé dans l'histoire de la discipline, au point que l'on pourrait alternativement parler de la «gymnastique de Ling» ou de la «gymnastique de l'Institut central royal de gymnastique».

² Au sujet de l'histoire internationale de la gymnastique suédoise, on lira, par exemple: MEALY Richard, «The "Battle of Systems"», *The Physical Educator* 2, 1972; KIRK David, «Gender Associations: Sport, State Schools and Australian Culture», *The International Journal of the History of Sport* 2-3, 2000; NAUL Roland, «History of Sport and Physical Education in Germany, 1800-1945», in: NAUL Roland, HARDMAN Ken (éds.), *Sport and Physical Education in Germany*, Londres, Routledge, 2002; BARKER-RUCHTI Natalie, «"Stride Jump – Begin!": Swedish Gymnastics in Victorian England», *Sporting Traditions* 2, 2006, pp. 13-29; BAZOGE Natalia, SAINT-MARTIN Jean, ATTALI Michael, «Promoting the Swedish Method of Physical Education Throughout France for the Benefit of Public Health (1868-1954)», *Scandinavian Journal of Medicine & Science in Sports* 2, 2013; QUIN Grégory, «The Rise of Massage and Medical Gymnastics in London and Paris before the First World War», *Canadian Bulletin of Medical History* 34(1), 2017, pp. 206-229; MORENO Andrea, ANDERSON DA CUNHA Baia, «From the Gymnastics Central Institute (GCI) in Stockholm to Brazil: Cultivation and Spreading of an Education of the Body», *EDUR • Educação em Revista* 1-31, 2019, en ligne.

Cette contribution se base sur la riche littérature, principalement en langue suédoise, qui traite des débuts de la gymnastique de Ling³. En outre, les publications de Ling lui-même, ainsi que de son fils Hjalmar Ling, ont été essentielles pour appréhender les logiques de la structuration de la gymnastique suédoise⁴. Parmi elles, *Les Fondements Généraux de la Gymnastique (Gymnastikens allmänna grunder)* sont évidemment essentiels pour la compréhension de l'ambition de Ling. Rédigé de son vivant par Per Henrik Ling, mais édité par ses collègues après sa mort, cet ouvrage souligne la nature collective de la tradition de la gymnastique qui porte son nom.

Ling et l'éducation physique en Suède et au Danemark

Pehr Henrik Ling s'inscrit dans un débat national et international plus large sur l'éducation physique à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle⁵. Parmi les intellectuels de l'époque, Jean-Jacques Rousseau soutenait que l'éducation physique était cruciale pour les garçons⁶. Dans ce contexte, Johann Christoph Friedrich GutsMuths (1759-1839) – le soi-disant grand-père de la gymnastique – joue un rôle essentiel. En 1793, il publie un ouvrage pionnier : *Gymnastik für die Jugend*, qui comprend une vaste sélection d'exercices physiques et de

³ LINDROTH Jan, *Idrottens väg till folkrörelse: Studier i svensk idrottsrörelse till 1915*, Uppsala, Uppsala universitet, 1974 ; ANNERSTEDT Claes, *Skolgymnastikens utveckling i Sverige*, Göteborg, Göteborgs universitet, 1989 ; LJUNGGREN Jens, *Kroppens bildning: Linggymnastikens manlighetsprojekt 1790-1914*, Eslöv, Symposion, 1999.

⁴ L'œuvre de Pehr Henrik Ling sur la gymnastique est compilée en trois volumes, d'un total de 2 561 pages. LING Per Henrik, BESKOW Bernhard von, *Samlade arbeten af P. H. Ling utgifne under ledning af B. v. Beskow*, Stockholm, Bonnier, 1861-66.

⁵ VIGARELLO Georges, *Le corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique*, Paris, Delage, 1978 ; QUIN Grégory, *Le mouvement peut-il guérir? Les usages médicaux de la gymnastique au XIX^e siècle*, Lausanne, BHMS, 2019 ; DEFRANCE Jacques, *Le sport au secours de la santé. Politiques de santé publique et activité physique. 1885-2020: une sociohistoire*, Vulaines sur Seine, éditions du croquant, 2021.

⁶ TOSATO-RIGO Danièle, «In the Shadow of Emile: Pedagogues, Pediatricians, Physical Education, 1686–1762», *Studies in Philosophy and Education* 5, 2012, pp. 449-463.

jeux, notamment l'escalade, la course, le lancer et la natation. D'autres efforts importants sont portés par Franz Nachtegall (1777-1847) – « le père de la gymnastique danoise » – et Friedrich Ludwig Jahn (1778-1852), le fondateur du mouvement *turnen*. Le *turnen* est une forme spécifique de culture physique d'exercices et de jeux qui comprend à la fois des exercices nouveaux et des jeux et des pratiques de force traditionnels. L'intention est alors de former une jeunesse apte à la guerre, mais l'accent est mis sur la force et l'habileté, tandis que les exercices trop strictement militaires sont rejetés⁷.

En Suède, ces tendances intellectuelles sont nourries et reformulées par toute une série d'auteurs. Parmi eux, le pédagogue Carl Ulric Broocman (1783-1812) est l'un des plus importants. Son intérêt pour la culture physique s'est développé lors de voyages au Danemark et en Allemagne, en 1804-05, durant lesquels il rencontre Pestalozzi et les philanthropes allemands – un groupe qui cherche à promouvoir de nouvelles formes d'enseignement auprès de la bourgeoisie, où l'éducation physique joue un rôle important⁸. Pour Broocman, l'éducation physique est avant tout liée à la formation de la citoyenneté dans le cadre des nouveaux États-nations. Devenir un patriote ne consiste pas seulement à créer un lien rationnel entre le citoyen et la nation, mais aussi à créer un lien émotionnel, véritablement corporel. Dans ce contexte, le jeu et le mouvement dans la nature sous un ciel scandinave sain seraient favorables à l'émergence d'un sentiment patriotique pour la terre natale⁹.

D'autres auteurs et pédagogues contemporains soulignent aussi l'importance de l'éducation physique. Le philosophe Daniel Boethius (1751-1810) affirme que l'éducation physique est une question de

⁷ PFISTER Gertrud, « Cultural Confrontations: German Turnen, Swedish Gymnastics and English Sport – European Diversity in Physical Activities from a Historical Perspective », *Culture, Sport, Society* 1, 2003, pp. 63-66.

⁸ HORLACHER Rebekka, « The Emergence of Physical Education as a Subject for Compulsory Schooling in the First Half of the Nineteenth Century: The Case of Phokion Heinrich Clias and Adolf Spiess », *Nordic Journal of Educational History* 2, 2017, pp. 17-18.

⁹ LJUNGGREN Jens, *Kroppens bildning...*, p. 64.

sacrifice corporel et de contrôle de l'esprit sur le corps, ce qui, dans un deuxième temps, devient un devoir patriotique. Si le corps est faible et malade, cela crée de la tristesse, un manque de croyance et de l'inertie dans l'esprit: un manque de force physique génère un manque de capacité à agir. Gustaf Abraham Silverstolpe (1772-1824) – un vicaire et écrivain éminent – souligne de la même manière une relation intime entre le corps et l'âme. Il affirme que les capacités intellectuelles d'un être humain sont primordiales, mais que le corps remplit néanmoins des fonctions vitales. Pour les travailleurs manuels, l'éducation physique doit améliorer leur capacité de travail, et pour les autres, l'éducation physique endurecit les enfants égoïstes, crée un sentiment de gloire et de vertu, et soutient un véritable sens de l'honneur et une discipline scolaire complète¹⁰.

Dans ce contexte de formation de citoyens à l'esprit national, dotés d'un corps et d'une âme sains grâce à l'éducation physique, les idéaux de masculinité jouent un rôle important. À cet égard, le XIX^e siècle est décrit comme une période marquée par une masculinité en crise, affectée par l'essor des professions de la classe moyenne qui exigeaient de nouveaux types d'idéaux masculins¹¹. L'éducation physique était alors perçue comme une solution à ce problème. L'écrivain Johan Fischerström (1735-1796) a formulé une vision de la crise contemporaine, dans laquelle la masculinité et l'héroïsme sont remplacés par des coutumes cultivées et un accent mis sur la «bonne vie». Dans ce contexte, l'entraînement physique doit apporter à la société moderne ce qui lui fait défaut, notamment un renforcement physique. Anders Otto Lindfors (1781-1844), actif dans le monde universitaire, mobilise une perception similaire de la société contemporaine pour formuler sa vision de l'éducation physique. Lindfors critique notamment une condition contemporaine marquée par la mollesse, le dorlotement, la vie de luxe et la glotonnerie, où l'éducation physique est nécessaire afin de recréer une vertu masculine.

¹⁰ LJUNGGREN Jens, *Kroppens bildning...*, pp. 63-64, 68-69.

¹¹ LJUNGGREN Jens, *Kroppens bildning...*, p. 83. On lira aussi: TJEDER David, *The power of Character: Middle-Class Masculinities, 1800-1900*, Stockholm, Stockholms universitet, 2003, p. 135.

Dans ses deux thèses, présentées à l'université de Lund en 1803 et en 1805, il présente une vision des exercices de gymnastique basée sur ceux de GutsMuths, comprenant la course, le saut, la natation, la lutte et les jeux de ballons¹².

Comme le montrent ces exemples, Pehr Henrik Ling n'est donc pas le premier pédagogue à s'intéresser à l'éducation physique en Suède. Cependant, il tiendra un rôle décisif dans la promotion de l'éducation physique. Né en 1776, il fréquente dans sa jeunesse l'université de Lund en 1793, puis en 1797 l'université d'Uppsala où il obtient un diplôme de théologie. Après avoir occupé un poste administratif à Stockholm, il part en 1799 pour Copenhague au Danemark où il va rester cinq ans. Il y étudie la philosophie et rencontre notamment Franz Nachtegall (1777-1847), le promoteur de la gymnastique au Danemark. Il s'intéresse aussi à l'escrime et au saut de cheval¹³. Nachtegall s'inspire de Johann Christoph Friedrich GutsMuths, un professeur d'éducation physique qui, en 1793, publie un ouvrage de référence, *Gymnastik für die Jugend*, traduit en 1813 en suédois¹⁴. À Copenhague, Ling se familiarise ainsi non seulement avec la philosophie, mais aussi avec les nouvelles conceptions de l'éducation physique ainsi qu'avec les pratiques plus traditionnelles de l'entraînement physique. Formé par deux maîtres d'armes français, Ling devient, dit-on, un excellent escrimeur¹⁵.

De retour en Suède, il se forge une réputation d'expert dans le domaine de l'éducation physique. En 1805, il s'installe à Lund, où il prend le poste de maître d'armes de l'université de Lund. C'est là qu'il développera aussi son intérêt pour l'entraînement physique, et qu'il est autorisé à organiser d'autres exercices, notamment inspirés par

¹² ANNERSTEDT Claes, *Skolgymnastikens utveckling*, pp. 20-21; LJUNGGREN Jens, *Kroppens bildning*, p. 71.

¹³ TRÖHLER Daniel, WESTBERG Johannes, « The Body Between the Protestant Souls and Nascent Nation-States: Physical Education as an Emerging School Subject in the Nineteenth Century », *Nordic Journal of Educational History* 2, 2017, p. 4.

¹⁴ LINDROTH Jan, *Idrottens väg till folkrörelse...*, p. 23.

¹⁵ TRÖHLER Daniel, WESTBERG Johannes, « The Body between the Protestant Souls and Nascent Nation-States... », p. 5.

les travaux des GutsMuths, soit la natation, la lutte ou les exercices d'équilibre. À ces fins, il est autorisé à installer des appareils de gymnastique dans la salle d'escrime de l'université. Il démarrera des enseignements de cours d'éducation physique dans des écoles de Malmö, de Stockholm et de Göteborg. À l'université de Lund, Ling commence également à développer sa vision de la gymnastique. Il crée un ensemble d'exercices libres et suit des cours d'anatomie et de physiologie. Il s'y lie d'amitié avec des écrivains comme Esaias Tegnér et Erik Gustav Geijer, ce qui s'avérera plus tard important pour sa vision de l'éducation physique¹⁶.

En 1813, Ling change à nouveau de poste, en devenant maître d'armes à l'Académie royale militaire de Stockholm. La même année, il demande au gouvernement la création d'un « Institut central royal de gymnastique », qui est fondé en 1814 sous sa direction¹⁷. Bien que le financement de cet institut soit initialement limité et que ce dernier ne possède que des locaux très sommaires à Stockholm, il fournira néanmoins à la gymnastique de Ling une base institutionnelle solide.

L'institutionnalisation de la gymnastique de Ling en Suède

Le succès de Ling dans la promotion de sa version de la gymnastique dépend d'une série de facteurs, aussi liés au contexte politique et social de la Suède. Ses tentatives tombent à point nommé dans le système éducatif suédois qui, au début du XIX^e siècle, connaît à la fois des processus d'expansion et de systématisation¹⁸. La tentative de Ling de réformer l'entraînement physique s'inscrit dans le cadre d'autres projets

¹⁶ LJUNGGREN Jens, *Kroppens bildning...*, p. 37; MCINTOSH Peter C., «Therapeutic Exercise in Scandinavia», in: DIXON John G., MCINTOSH Peter C., MUNROW Albert D., WILLETTS Ronald F. (eds.), *Landmarks in the History of Physical Education*, Londres, Routledge, 2007, pp. 88-89.

¹⁷ MCINTOSH Peter C., «Therapeutic Exercise in Scandinavia...», p. 90.

¹⁸ LARSSON Esbjörn, *Det svenska utbildningssystemets födelse: olika perspektiv på den svenska läroverksutbildningens utveckling under 1800-talet*, Uppsala, SEC, 2006.

de réforme, et la création de l'Institut central royal de gymnastique en est un excellent exemple. En 1812, un comité d'éducation – de portée nationale – est créé pour rédiger un rapport sur la manière dont le système scolaire suédois doit être développé dans le contexte de la nouvelle constitution promulguée en 1809. Connaissant plusieurs membres du comité, rencontrés notamment lors de son passage à l'université de Lund, la proposition de Ling de créer un institut central en 1813 est accueillie favorablement pour soutenir une réforme de l'éducation, aussi sur le plan des pratiques corporelles¹⁹.

Cette relation fonctionnelle avec le système éducatif continue à servir Ling au-delà même de son engagement personnel. En effet, lorsque les principes d'un système scolaire national sont élaborés au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, l'Institut central royal de gymnastique de Ling imposera ses vues sur l'importance de la composante « gymnastique » d'une éducation nationale. De fait, dès les années 1820, l'institut se voit confier le droit exclusif de former les professeurs d'éducation physique, et les relations étroites de Ling avec l'Académie royale militaire de Stockholm lui sont également utiles. Au début, il est difficile d'attirer des étudiants des couches supérieures de la société à l'Institut central royal de gymnastique, mais le recrutement d'étudiants de l'académie militaire permet de créer un véritable standing pour son institut²⁰.

Cette position unique au sein du système éducatif constitue également une force pour la vision et les modalités de pratiques que Ling élaborera pour sa gymnastique. En effet, il n'existe pas en Suède de véritable concurrence avant la création d'un deuxième institut dans la ville d'Örebro en 1966. Son institution fournit une vraie base organisationnelle au service d'une idéologie unique de la gymnastique, qui survivra à la fois au déclin de la santé de Ling dans les années 1830 et à sa mort en 1839. L'institut fournit également une base solide pour

¹⁹ ANNERSTEDT Claes, *Skolgymnastikens utveckling...*, pp. 32-33.

²⁰ LARSSON Esbjörn, *Från adlig uppfostran till borgerlig utbildning: Kungl. krigsakademien mellan åren 1792 och 1866*, Uppsala, Uppsala University Library, 2005, pp. 224-225.

construire une vision cohérente de la gymnastique. Le successeur de Ling est Lars Gabriel Branting (1799-1881), qui a travaillé avec lui pendant vingt ans. La famille Ling restera également très présente à l'institut : le professeur d'anatomie Liedbeck, épouse la fille de Ling, Jetta, en 1833, ainsi que les enfants de Ling, Hjalmar (à partir de 1843) et Hildur, rejoignent le corps des enseignants de l'institut, contribuant à la poursuite du développement des idées de Ling en étroite relation avec ses travaux originaux²¹.

La question de savoir s'il s'agissait d'une tradition réelle avec un fort sentiment de continuité ou si la tradition Ling devait être plutôt perçue comme une tradition inventée a déjà été débattue. Dans ce cas, il est évident que le personnel de l'institut central a mis l'accent sur le fait que son travail était basé sur les travaux fondamentaux de Ling²². Mais comme ce dernier n'a pas été un auteur prolifique sur ce sujet, et qu'il est difficile de discerner son travail de celui de ses collègues et successeurs, force est de constater que le terme de « gymnastique suédoise » – malgré ses connotations nationales – est plus approprié que celui de « gymnastique de Ling », dans la mesure où elle a été développée dans le seul institut de gymnastique de Suède, à l'initiative d'un collectif plus que d'un individu.

La gymnastique développée par Ling est aussi conditionnée par les sentiments nationalistes de l'époque. Cela apparaît clairement dans le rapport que le comité d'éducation de 1812 présente la même année, en affirmant qu'un institut central de gymnastique sera une ressource vitale pour le bien de la nation suédoise. Puisque la force, l'endurance, la patience, la disposition d'esprit sont des qualités qui, en combinaison avec le bon sentiment de la patrie, doivent être installées dans la jeunesse pour le renforcement d'un sentiment national, il n'y a rien de plus utile à cet égard que les exercices de gymnastique²³.

²¹ MCINTOS Peter C., «Therapeutic Exercise in Scandinavia...», pp. 94-95; LJUNGGREN, *Kroppens bildning...*, pp. 37-38.

²² LINDROTH Jan, *Idrottens väg till folkrörelse...*, p. 26.

²³ ANNERSTEDT Claes, *Skolgymnastikens utveckling...*, pp. 32-33.

Outre le fait qu'il reflète les idéologies nationales, il reflète également le sentiment politique dominant chez Ling. Ce dernier devient membre du *Götiska förbundet* (une « Union Gothique ») en 1813. Cette institution (active entre 1811 et 1844) est créée dans le but de revitaliser la liberté, la virilité et l'honnêteté des anciens Goths. Il s'agit d'une association d'auteurs et de poètes suédois qui souhaitent promouvoir le sentiment national, notamment à travers la réaffirmation d'un intérêt pour le passé nordique et la mythologie scandinave²⁴. Ling est d'emblée un partisan enthousiaste de ce mouvement intellectuel, mais sa décision de quitter l'institution en 1817 serait due aux doutes exprimés par les membres quant à l'utilité de la mythologie scandinave dans le développement d'une éducation nationale moderne.

À cet égard, il est important de ne pas séparer les efforts de Ling en matière de gymnastique de ses ambitions poétiques: ses efforts pour faire revivre les héroïsmes du passé scandinave se doublent d'une volonté de faire revivre la santé héroïque et la force physique du passé. Ling, qui est récompensé par un siège à l'Académie suédoise, formule ses premières ambitions dans le poème *Gylfe* (1810) qui traite de la perte de la Finlande au profit de la Russie, et qui, une fois achevé, comprend un total de 12 000 vers, et le poème de 900 pages *Asarne* (publié entre 1816 et 1833)²⁵. Un court extrait du poème dédié au roi suédois Oscar suffit à illustrer le style poétique de Ling et la perception nationaliste d'un passé héroïque et d'un présent marqué par un affaiblissement moral et physique, sur laquelle s'est construite sa gymnastique:

*« Les anciennes légendes vivent encore
et murmurent les souvenirs de l'âge d'or;
Mais bientôt le silence sera définitif,
Si Oscar n'aime pas notre Nord.*

²⁴ Nationalencyklopedin, *Götiska förbundet*, consulté le 4 décembre 2020, <http://www.ne.se.ezproxy.its.uu.se/uppslagsverk/encyklopedi/lång/götiska-förbundet>.

²⁵ LJUNGGREN Jens, *Kroppens bildning...*, p. 99. Bien qu'appréciées par ses contemporains, les qualités artistiques de ses poèmes ont été largement questionnées *a posteriori*, parmi les poèmes les moins lisibles de la littérature suédoise, à ce sujet on se référera à ce site : <https://sok.riksarkivet.se/sbl/mobil/Artikel/10716>.

*Déjà nos contes s'égarèrent dans l'indifférence
 Des esprits faibles d'aujourd'hui
 Ils abhorrent, comme des vapeurs, ce qui s'élève
 Du sol marécageux et non cultivé.
 Oh Oscar! N'oublie pas ton ancien nom
 Et ne fais pas fuir le port entrevu de l'antiquité!»²⁶*

Dans la revue *Iduna*, publiée par le *Götiska förbundet*, Ling développe également ce lien entre la gymnastique, un glorieux passé nordique et l'avenir de la nation dans un article publié en 1813. Il y affirme que la gymnastique favorise le caractère masculin de la jeunesse et, par conséquent, soutient la force militaire d'une nation. Selon lui, ces constats étaient déjà connus non seulement par les Grecs et les Romains de l'Antiquité, mais aussi par les puissants ancêtres nordiques – les Goths – qui contrastaient fortement avec la jeunesse de son époque²⁷.

La position de la gymnastique au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle est également renforcée par le débat politique sur la défense suédoise, qui porte notamment sur le niveau des investissements dans l'armée, ainsi que sur la taille relative de l'armée permanente par rapport à l'armée de conscription. En Suède, où le patriotisme et le réarmement militaire en Europe sont contenus par une volonté politique de développer une économie libérale et des arguments fondés sur l'expérience de la paix, la gymnastique est perçue comme un compromis raisonnable offrant une éducation qui forge le caractère et peut être utile en temps de guerre comme en temps de paix²⁸.

²⁶ LING Pehr Henrik, *Samlade arbeten af P. H. Ling III*, Stockholm: Bonnier, 1859, p. xii.

²⁷ LING Pehr Henrik, «Några ord om gymnastik», *Iduna* 5, 1814, p. 79.

²⁸ LJUNGGREN Jens, *Kroppens bildning...*, pp. 118-123.

La gymnastique de Ling et son développement

Malgré une importante production littéraire, Pehr Henrik Ling a publié relativement peu de choses sur la gymnastique – ces écrits ne représentent qu'environ 15 % de ses œuvres –, ce qui rend difficile de cerner ses opinions sur la gymnastique de celles des autres membres de l'Institut central royal de gymnastique²⁹. Sa principale contribution reste *Les Fondements généraux de la gymnastique* qui, comme mentionné ci-dessus, a été édité par un collègue après sa mort. Cet ouvrage est souvent décrit comme le point de départ évident de toute enquête sur la gymnastique suédoise.

La perception de la gymnastique par Ling est fondamentale: elle est censée avoir une base scientifique, mais aussi être capable de créer un équilibre entre les structures du corps et de l'esprit. Basés sur la philosophie contemporaine de la nature, *Les Fondements Généraux de la Gymnastique* commencent par une section sur les lois de l'organisme humain. Dans cet ouvrage, Ling présente l'organisme humain comme une globalité, qu'il relie aux trois formes de force vitale («Livskraft»): la dynamique, la chimique et la mécanique. Dans la globalité de l'organisme humain, la santé est perçue comme une harmonie entre les parties de cette globalité, tandis que la maladie est définie comme une discordance³⁰.

Dans ce contexte, la gymnastique se voit confier une tâche importante: l'éducation physique se référant à la totalité de l'être humain, elle ne peut pas se contenter de s'occuper du corps. À cet égard, il critique durement ses contemporains. S'il note que les Allemands et les Danois ont, avec l'aide de Rousseau, compris la valeur des exercices physiques, il affirme qu'ils n'ont pas compris son véritable objectif. La «vraie gymnastique» («Sann gymnastik») doit répondre à la fois aux besoins de l'âme et du corps, ce qu'il explique par une comparaison avec les exercices militaires. Selon Ling, l'exercice militaire ne consiste pas en premier lieu à manier une arme, mais à entraîner la capacité de l'individu en cas de danger³¹.

²⁹ LINDROTH Jan, *Idrottens väg till folkrörelse...*, p. 26.

³⁰ LING Pehr Henrik, *Samlade arbeten af P. H. Ling III...*, pp. 444-447.

³¹ LING Pehr Henrik, «Några ord om gymnastik...», pp. 79-80.

À partir de cette base, Ling formule sa vision de la gymnastique. Cette dernière est définie comme: «*la doctrine des mouvements corporels, en accord avec les lois de l'organisme humain.*» Son but est décrit comme étant l'atteinte de «*l'uniformité complète entre les parties de l'organisme*»³², c'est-à-dire l'harmonie et la santé. L'organisme humain étant toujours en relation avec un monde extérieur, Ling affirme que cela implique une gymnastique plurielle: «*La gymnastique éducative*», où la volonté se concentre sur le corps; «*la gymnastique militaire*», où un individu tente de maîtriser un autre individu; «*la gymnastique médicale*», mettant en scène le traitement externe d'un corps malade; et «*la gymnastique esthétique*» par laquelle un humain peut exprimer ses souhaits intérieurs pour le monde extérieur.

L'accent de la gymnastique de Ling change au cours du XIX^e siècle. Durant ses premières années, il s'intéresse davantage à la gymnastique éducative, puis, après 1815, il commence à développer la composante médicale de sa gymnastique, qui est également le volet souligné par son successeur Branting. Son fils Hjalmar est chargé de développer la gymnastique scolaire et Hildur, l'éducation physique des filles³³.

Quel que soit le courant, le but de la gymnastique reste le même: le développement harmonieux du corps. En conséquence, Ling critique assez durement les autres formes d'activité physique qui ne permettent pas d'atteindre ce but, ou qui ont d'autres objectifs, comme divertir ou impressionner un public. La valeur des funambules et de l'équitation artistique est, par exemple, remise en question, et Ling établit une distinction entre les jongleurs européens et indiens: ces derniers étaient selon lui moins déséquilibrés. Cela signifie également que la gymnastique de Ling n'est pas destinée à créer des élèves habiles, puisque l'habileté n'est qu'une question de maîtrise de certains mouvements. Au contraire, la gymnastique est censée suivre les lois de l'organisme humain et créer une harmonie du corps et de l'esprit³⁴.

³² LING Pehr Henrik, *Samlade arbeten af P. H. Ling III...*, pp. 481-82.

³³ McINTOSH Peter C., «Therapeutic Exercise in Scandinavia...» 91, 94-95; LJUNGGREN Jens, *Kroppens bildning...*, pp. 37-38.

³⁴ TJEDER David, *The power of character...*, pp. 482-84.

Cette perception de la gymnastique donne lieu à la création de séries de mouvements et d'exercices basés sur des gestes dits corrects (« Riktiga »), c'est-à-dire sur les principes de fonctionnement de l'organisme humain, et ayant pour but de créer une harmonie³⁵. Cette distinction entre gestes corrects et incorrects donne lieu à un certain nombre de principes qui inspirent les exercices imaginés. Pour qu'un mouvement soit correct, il doit avoir une certaine forme, c'est-à-dire avoir un point de départ déterminé, une trajectoire et un point final. Comme les exercices corporels possibles sont nombreux, une sélection doit alors être effectuée. Pour la gymnastique éducative, cette sélection doit se faire en favorisant les mouvements qui développent le corps, corrigent les discordances, mais aussi avec exercices simples et esthétiques³⁶.

Lorsqu'il construit ce système d'exercices gymniques, Ling fait une large distinction entre les mouvements retenus et définis. Dans la gymnastique éducative, il intègre notamment des mouvements simples, des mouvements composés – l'équilibre, la marche, le saut, la natation –, les mouvements avec appareils – les levées, les entrées, les bains et les sauts d'engins. Comme cette liste l'indique, le système de gymnastique éducative présenté dans *Les Fondements généraux de la gymnastique* met l'accent sur l'importance des exercices sans appareils qui sont exécutés soit de manière autonome, soit avec l'aide d'autres élèves. Les avantages de ces exercices sans appareils sont soulignés de multiples fois. Selon Ling, ils permettent d'exercer et de comprendre des mouvements simples; ils permettent à un grand nombre d'élèves d'effectuer les exercices en même temps, ce qui favorise la capacité des étudiants à exécuter les mouvements de manière décisive, dans un certain tempo et en se soutenant mutuellement dans ces exercices de groupe, on encourage l'entraide, l'attention et la finesse³⁷.

³⁵ FOUCAULT Michel, *Discipline and Punish: The Birth of the Prison*, Harmondsworth, Penguin, 1991, pp. 486-487.

³⁶ HEDBERG Gudrun, *Utvecklingen av skolgymnastiken och gymnastiklärarutbildningen i Sverige*, Umeå, Umeå universitet, 1970, pp. 5-6.

³⁷ KIRK David, « Gender Associations: Sport, State Schools and Australian Culture... », p. 489.

Il en résulte un système d'exercices formels – allant de mouvements très simples à des exercices complexes – qui, en termes d'ordre et de contrôle, présente des similitudes avec d'autres pratiques disciplinaires, pour reprendre le terme promu par Michel Foucault, telles que l'exercice militaire. Il s'agit d'exercices qui créent des corps dociles en imposant un rythme monotone, une répétition, un ordre et un lieu au corps humain³⁸. On en trouve des exemples dans le *Règlement de gymnastique*, publié pour la première fois en 1836, qui contient des descriptions détaillées des mouvements exacts à effectuer, ainsi que des illustrations (figure 1). La similitude de ces mouvements avec l'exercice militaire peut s'expliquer par un large éventail de facteurs sociétaux plus généraux, mais peut aussi être comprise par la position de Ling et de l'Institut central royal de gymnastique en Suède. En effet, Ling et l'Institut central entretiennent tous deux des relations étroites avec l'Académie Royale militaire et sont affectés par l'influence que les militaires exercent à la fois comme étudiants et comme enseignants à l'Institut central. Hjalmar Ling reste, par exemple, le seul professeur civil de gymnastique éducative à l'Institut central jusqu'en 1914³⁹.

Des similitudes apparentes existent entre la gymnastique suédoise et le *turnen*, promu par Friedrich Ludwig Jahn (1778-1852), en particulier pour la promotion des sentiments nationalistes, de certaines perceptions de la masculinité et de la santé, et d'un effort de contribution au système éducatif national en développement. Ces systèmes d'éducation physique présentent néanmoins des différences évidentes. Alors que le *turnen* ambitionne la promotion du contrôle individuel du corps et de l'autonomie, la gymnastique suédoise vise la santé mentale et corporelle. Alors que le *turnen* intègre un large éventail d'exercices et de compétitions favorisant la créativité et la détermination, tels que la lutte, l'haltérophilie, l'escalade et les jeux de guerre, la gymnastique suédoise propose principalement des exercices basés sur des considérations théoriques, où la discipline et le contrôle

³⁸ FOUCAULT Michel, *Discipline and Punish...*, part 3.

³⁹ Au sujet de la composition des équipes d'enseignants, on lira: LINDROTH Jan, *Idrottens väg till folkörelse...*, p. 33; ANNERSTEDT Claes, *Skolgymnastikens utveckling...*, p. 38.

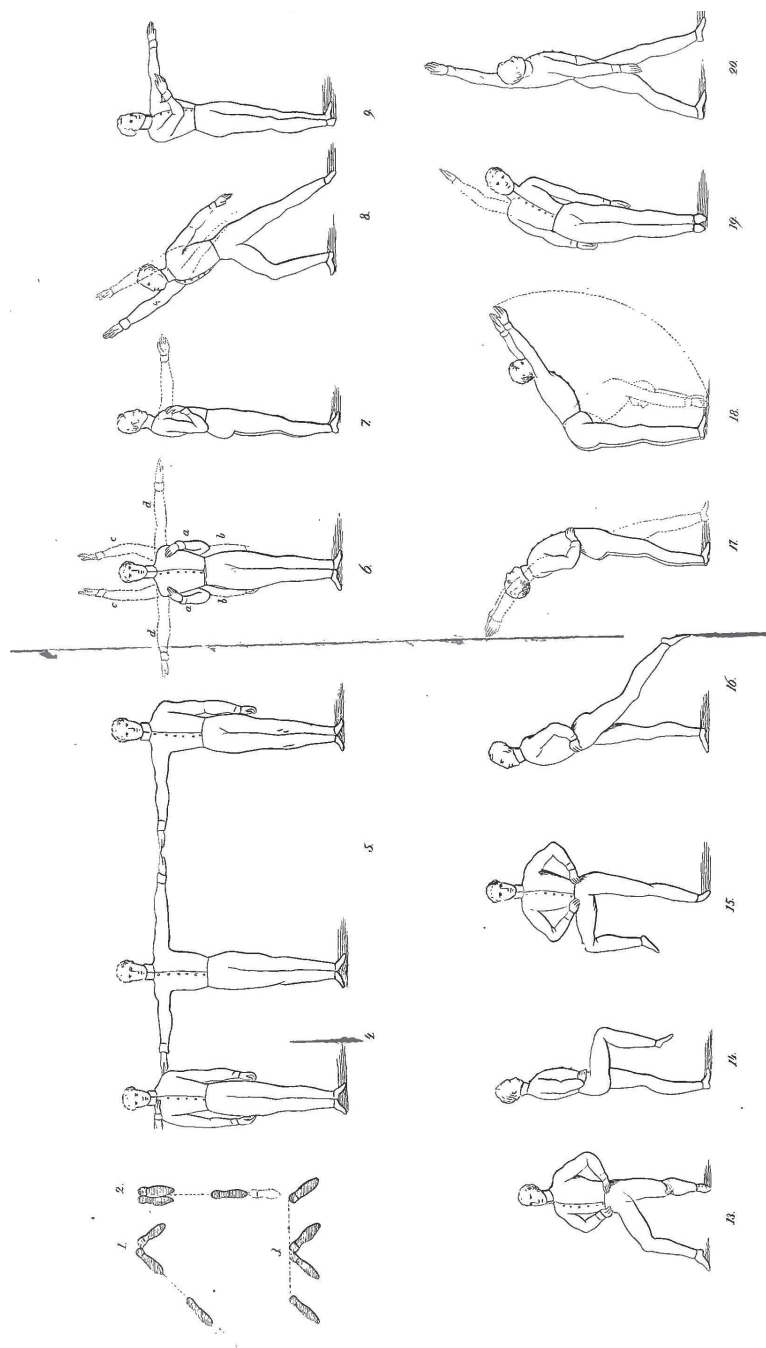


Figure 1. Mouvements de base en gymnastique suédoise⁴⁰.

⁴⁰ LING Pehr Henrik, *Reglemente För Gymnastik*, Stockholm, Philipp J. Meyer, 1853.

externe sont essentiels⁴¹. La gymnastique suédoise met également l'accent sur les exercices en groupe et les exercices sans appareils. En Allemagne, cela donne lieu à ce qu'on appelle le *barrenstreit* lorsque le directeur du *Centre royal de gymnastique* («*Königliche Zentral-Turnanstalt*»), inspiré par la gymnastique suédoise, tente de supprimer les barres parallèles («*barren*») dans les années 1860⁴².

Ce conflit autour des barres parallèles peut également être considéré comme le résultat du développement de la gymnastique de Ling, par laquelle elle conserve son caractère distinctif. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, la gymnastique de Ling consolide sa position en Suède, avec notamment une véritable codification par les membres de l'Institut central royal de gymnastique. La Suède voit se développer une vaste littérature sur le sujet, qui comprend également des manuels, des règlements et des instructions. En outre, le *Journal de la gymnastique* («*Tidskrift för Gymnastik*») est créé en 1874 et, en 1884, une association suédoise-norvégienne de gymnastique voit le jour. La position de l'institut central royal est également assurée par une réforme de son organisation en 1864, et par l'obtention du droit d'inspecter les leçons de gymnastique dans les écoles en 1884. Le statut de la formation des enseignants est également renforcé par le fait que ceux qui ont suivi une formation plus longue obtiennent le droit de s'appeler directeur de gymnastique⁴³.

Dans ce contexte, la gymnastique de Ling conserve ses principales caractéristiques. Un travail important est notamment réalisé par Hjalmar Ling afin de développer la gymnastique éducative. Par rapport à l'œuvre de son père, sa vision de la gymnastique est davantage structurée et pourra être plus rigoureusement appliquée⁴⁴. Selon Hjalmar Ling, la gymnastique suédoise se définit comme une «*investigation scientifique*» où tout exercice doit être motivé, et où tous les mouvements, dont

⁴¹ PFISTER Gertrud, «*Cultural Confrontations...*», p. 66.

⁴² PFISTER Gertrud, «*Cultural Confrontations...*», pp. 81-82.

⁴³ LINDROTH Jan, *Idrottens väg till folkrörelse...*, pp. 32-33; ANNERSTEDT Claes, *Skolgymnastikens utveckling...*, pp. 38-39, p. 61.

⁴⁴ LINDROTH Jan, *Idrottens väg till folkrörelse...*, p. 35.



Figure 2. Pratique de la gymnastique à l'Institut central royal de gymnastique (1900)⁴⁵.

l'utilité reste vague ou semble dénuée de sens, doivent être supprimés. Il souligne également l'importance de la précision et affirme qu'il n'y a qu'une seule façon d'exécuter correctement un mouvement. À cet égard, Hjalmar Ling promet un type d'éducation physique qui met l'accent sur la forme du mouvement plutôt que sur l'habileté de l'élève⁴⁶. En mettant l'accent sur un mouvement scientifique, correct et précis, on peut lui reprocher, comme à son père, de promouvoir des exercices rigides, répétitifs et restrictifs (figure 2)⁴⁷.

⁴⁵ Bibliothèque de l'École d'éducation physique et de sport (Gymnastik- och idrottshögskolans bibliotek).

⁴⁶ LINDROTH Jan, *Idrottens väg till folkrörelse...*, p. 35.

⁴⁷ À ce sujet, on lira : BARKER-RUCHTI Natalie, « "Stride Jump – Begin!"... », p. 14.

De ce fait, le rôle des jeux et de la récréation reste réduit et bien que Hjalmar Ling, comme son père, les intègre dans sa vision de la gymnastique éducative, il note que ceux-ci doivent avoir une position moindre et accessoire. Il reste aussi clairement opposé aux exercices qui ne visent qu'à montrer une grande habileté technique et physique. Un exemple de cette position est l'attitude sceptique de Hjalmar Ling à l'égard des barres parallèles qui figurent dans le *turnen*, alors qu'il encourage les barres murales ou les barres suédoises (figure 2), que l'on trouve encore sur les murs des salles de gymnastique suédoises⁴⁸. Au final, ce n'est qu'au début du xx^e siècle qu'une éducation physique progressive centrée sur l'enfant s'impose dans les écoles suédoises⁴⁹.

Conclusion

Bien que la vision de la gymnastique de Hjalmar Ling ait été critiquée pour sa rigidité, son caractère ennuyeux, restrictif et pédant, elle prévaut au cours du xix^e siècle. En contrôlant l'institut central, alors le seul institut de formation des professeurs d'éducation physique en Suède, les «Lingiens» contrôlent également la forme de l'éducation physique dans les écoles suédoises. Le succès de ces exercices formels est également lié au statut social des militaires et à l'influence que les militaires formés à l'Institut central royal de gymnastique exercent dans les écoles suédoises. La gymnastique de Ling répond également aux attentes placées dans l'éducation physique dans les écoles suédoises. Elle est ainsi perçue comme capable de renforcer la santé des enfants et de préparer les garçons à la conscription pour la défense de la nation suédoise. Si l'éducation physique est destinée à accueillir jusqu'à 200 élèves, des exercices semblables aux exercices militaires constituent une solution raisonnable⁵⁰.

⁴⁸ LINDROTH Jan, *Idrottens väg till folkrörelse...*, p. 36.

⁴⁹ ANNERSTEDT Claes, *Skolgymnastikens utveckling...*, pp. 52-54.

⁵⁰ ANNERSTEDT Claes, *Skolgymnastikens utveckling...*, p. 53.

C'est probablement aussi, du moins en partie, la clé du succès international de la gymnastique suédoise. Comme le *turnen*, la gymnastique suédoise a pour objectif de promouvoir un programme nationaliste, d'améliorer la santé des élèves, et souhaite promouvoir une certaine vision de la masculinité. En outre, la gymnastique suédoise est présentée comme scientifique et rationnelle⁵¹. Elle se base sur des exercices construits, qui mettent l'accent sur des exercices sans appareils dans de grands groupes. Bien qu'ils ne soient pas pensés à l'origine comme destinés aux femmes, les exercices de la gymnastique suédoise seront aussi promus auprès de ces groupes, notamment par Hildur Ling et Anton Santesson⁵². Au niveau international, la gymnastique suédoise est également perçue comme plus adaptée aux femmes et aux jeunes filles que, par exemple, le *turnen*⁵³. La possibilité d'offrir à de grands groupes un entraînement physique sans appareils reste également l'un des principaux avantages de la méthode – la gymnastique suédoise pouvant ainsi être perçue comme une méthode bon marché susceptible d'être utilisée commodément sur des classes entières dans des salles de classe normales⁵⁴.

⁵¹ PFISTER Gertrud, «Cultural confrontations...», p. 62.

⁵² Concernant le travail d'Anton Santesson, voir: WESTBERG Johannes, «Adjusting Swedish Gymnastics to the Female Nature: Discrepancies in the Gendering of Girls' Physical Education in the Mid-Nineteenth Century», *Espacio, Tiempo y Educación* 1, 2018.

⁵³ KENNARD June A., «The Posse Gymnasium», *Journal of physical Education, Recreation & Dance* 3, 1994, p. 51.

⁵⁴ MCINTOSH Peter C., «Therapeutic Exercise in Scandinavia...», p. 93; Vlieghe Joris, «Physical Education beyond Sportification and Biopolitics: an Untimely Defense of Swedish Gymnastics», *Sport, Education and Society* 3, 2013, p. 3.

Sylvain Dufraisse (Nantes Université)

**Aux origines de la *Fizkul'tura* : milieux gymnastes
et pionniers de la culture physique de la Russie
impériale à la Russie bolchevik**

Introduction

La notion de «culture physique», *fizkul'tura*, a constitué une spécificité soviétique et des démocraties populaires. Sous ce vocable, les dirigeants de la Russie bolchevik, puis de l'Union soviétique, ont rassemblé un ensemble d'activités physiques qui devaient *a priori* se différencier du sport et des gymnastiques, considérés comme des surgesons capitalistes, bourgeois ou nationalistes. C'est après la Guerre civile que la question de la circonscription, de l'administration et de la gestion des activités physiques a donné lieu à la mise en place d'institutions officielles qui permettait de concrétiser et d'affirmer cette différence. D'une part, c'est en 1919 qu'est créé le premier Conseil suprême de Culture physique qui doit coordonner les activités des différents ministères et instituts en matière d'organisation des activités de culture physique; d'autre part, c'est lors de la Conférence pansoviétique des Conseils de Culture physique qui se déroule du 15 au 19 avril 1924 à Moscou que commence à être explicitée officiellement la spécificité

de la *fizkul'tura* et de ses objectifs¹. Afin d'établir la culture physique comme mouvement de masse, il faut en finir avec les organisations de sport bourgeoises, s'appuyer sur de nouvelles formes d'organisations, situées à la base, les cercles (*kruzhki*) et mieux affirmer ce qu'est le sport prolétarien. Si le début des années 1920 est marqué par la mise en place de nouvelles institutions, le projet de rénovation de l'éducation physique et des activités corporelles est marqué par des débats. Le principe général est bien compris : la culture physique doit participer au développement général des individus. Le contenu et les méthodes envisagés suscitent de plus intenses discussions². Le 13 juillet 1925, le parti apporte une définition consensuelle de la culture physique :

« La fizkul'tura doit être considérée non pas uniquement du point de vue de l'éducation physique et de la santé, mais comme un moyen de préparer culturellement, économiquement et militairement la jeunesse, comme un moyen d'éduquer les masses (comme l'éducation physique développe des caractéristiques comme la volonté, l'esprit du collectif, l'endurance, les ressources et d'autres qualités précieuses). Concomitamment, il s'agit d'un moyen de rassembler les ouvriers et les paysans autour du parti, des conseils et des organisations professionnelles afin qu'ils soient intéressés par la vie sociopolitique. »³

Ce chapitre s'inscrit dans la lignée des travaux qui cherchent à s'interroger sur le passage d'une configuration à une autre au gré de la révolution bolchevik et à saisir les logiques sociales qui varient selon les acteurs engagés, dans le cadre de la recomposition politique de la fin du XIX^e siècle au début des années 1920. Il s'intéresse aux acteurs au cœur de la valorisation, de la conception, des luttes et de la diffusion de pratiques⁴, ici au travers de l'exemple du passage

¹ GRANT Susan, *Physical Culture and Sport in Soviet Society, Propaganda, Acculturation and Transformation in the 1920s and 1930s*, New York, Routledge, 2013, p. 31.

² KUN Laslo, *Vseobšaa Istoriiã fizičeskoj kul'tury i sporta* [Histoire universelle de la culture physique et du sport], Moscou, Raduga, 1982, pp. 298-299.

³ GRANT Susan, *Physical Culture and Sport in Soviet Society...*, p. 31.

⁴ MESPOULET Martine, *Statistique et révolution en Russie, Un compromis impossible (1880-1930)*, Rennes, PUR, 2001 ; ZAKHAROVA Larissa, *De Moscou aux terres les plus lointaines, communications, politiques et société en URSS*, Paris, EHESS, 2020.

des gymnastiques et de l'éducation physique à la culture physique. Faisant cela, il s'agit d'interroger ce qui a été vu (ou construit) comme une césure majeure par l'historiographie soviétique⁵, l'apparition de la culture physique, pour retracer les continuités, qu'elles soient humaines, conceptuelles ou matérielles entre la période de la Russie impériale et de la Russie soviétique, des années 1860 aux débuts des années 1920. Ce chapitre qui s'appuie sur des travaux récents et les synthétise vise à éclairer les logiques sociales qui président à la diffusion des gymnastiques et de l'éducation physique et à leur mutation en *fizkul'tura*⁶. L'historiographie soviétique a en effet produit un récit de cette transition. Il valorise certains précurseurs russes inscrits dans un geste révolutionnaire comme N. G. Tchernychevski, K. D. Ushinsky, P. F. Lesgaft⁷. Il justifie la rupture conceptuelle par la référence à Marx et à Engels et inscrit la formation physique comme un aspect de l'éducation totale des travailleurs, afin que chacun puisse trouver le maximum de ses potentialités physiques⁸. James Riordan dans son ouvrage classique sur le sport soviétique et d'autres depuis a bien montré que la politique sportive du pouvoir soviétique mêlait diverses expériences russes, bourgeoises comme d'autres, empruntées aux mouvements sportifs ouvriers⁹.

Ce chapitre a pour objectif d'éclairer comment le projet de réforme de l'éducation et des activités physiques s'inscrit dans un substrat présent dans la Russie impériale, porté par les réformateurs sociaux et inspiré

⁵ PASSERON Jean-Claude, «Attention aux excès de vitesse, le “nouveau” comme concept sociologique», *Esprit* 125, 1987, pp. 129-134.

⁶ DEFANCE Jacques, «Esquisse d'une histoire sociale de la gymnastique, 1760-1870», *Actes de la Recherche en Sciences sociales* 2(6), 1976, pp. 22-46; WEBER Eugen, «Gymnastique et sport en France à la fin du XIX^e siècle: opium des classes?», *The American Historical Review* 76(1), pp. 70-98; DEFANCE Jacques, «La naissance de l'éducation physique. Entre médecine et enseignement», *Sociétés & Représentations* 7(2), 1998, pp. 449-463.

⁷ NOVOSELOV Nikolaj Petrovič, *Istoriâ fizičeskoj Kul'tury narodov SSSR* [Histoire de la culture physique des peuples d'URSS], Moscou, Fizkul'tura i sport, 1953, pp. 78-94.

⁸ Voir à ce propos les articles «Fizičeskaâ Kul'tura i Sport» des différentes éditions de la *Grande Encyclopédie soviétique* (1936, 1956, 1977).

⁹ RIORDAN James, *Sport in Soviet Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980, p. 66.

par des expériences européennes, et comment finalement il reproduit des clivages entre deux conceptions de la gymnastique, celles issues des rangs de l'armée et celles des milieux hygiénistes. Pour ce faire, on reviendra d'abord sur l'émergence des mouvements gymnastes dans la Russie impériale et de leur progressive institutionnalisation, ainsi que sur l'ancrage social des pionniers gymnastes. Ensuite, on s'intéressera à la « culture corporelle » de ceux qui deviendront les dirigeants bolcheviks, ainsi qu'aux institutionnalisations concurrentes qui aboutissent à des luttes conceptuelles et à la construction de la notion de culture physique.

Milieus gymnastes et formes d'institutionnalisation de l'éducation physique dans la Russie impériale

Irina Hmel'nitskaâ, reprenant les données du Comité olympique russe en 1913, note que parmi les 506 associations sportives¹⁰ de l'Empire russe, 182 sont spécialisées dans l'athlétisme lourd ou léger ainsi que dans les exercices de gymnastique¹¹. Bien évidemment, ce chiffre ne prend pas en compte l'ensemble des pratiquants, regroupe une multitude d'activités assez différentes (gymnastiques et haltères) et ne saisit que ceux qui ont une pratique institutionnalisée dans une association sportive. Il témoigne cependant de la diffusion de ces activités corporelles dans la Russie impériale de manière concomitante aux autres pays européens. L'unité de ces mouvements gymnastes n'est qu'apparente. Les courtiers de la gymnastique soutiennent des projets parfois contradictoires. Les autres expériences européennes apparaissent comme des ressources, des exemples ou des modèles qui sont assimilés et connaissent une hybridation dans le contexte impérial russe.

Comme dans beaucoup de pays européens, les nécessités militaires poussent les gouvernements et les États-majors à s'intéresser d'abord à

¹⁰ Sur les associations dans la Russie impériale, voir: BRADLEY Joseph, *Voluntary Associations in Tsarist Russia, Science, Patriotism and Civil Society*, Londres, Harvard University Press, 2009.

¹¹ HMELNITSKAÂ Irina B., *Sportivnye obščestva i dosug v stoličnom gorode nachala XX veka: Peterburg i Moskva*, Moscou, Novyi hronograf, 2011, p. 88.

la formation physique de leurs officiers, ensuite à celle de leurs soldats. Les gymnastiques en Russie ont avant tout une visée militaire. En 1838, le ministère de la Défense émet une instruction sur l'application de la gymnastique dans l'armée. Cette dernière y est vue comme un moyen de développement physique du soldat et un moyen d'amélioration de ses capacités combattantes¹². Néanmoins, ce projet n'a pas été suivi de larges effets en raison du manque de moyens, d'instructeurs et de la résistance du commandement militaire. La défaite russe durant la guerre de Crimée a mis en avant le problème de la préparation physique des soldats et a initié des réformes concernant leur formation physique, au sein de l'armée et, en amont, dans les écoles. En 1855, un *prikaz* d'Alexandre II instaure une commission censée établir des cours de préparation physique pour les officiers et les soldats. En 1861, c'est aux troupes que ces cours sont étendus. La gymnastique est censée augmenter les forces, la célérité et l'endurance des soldats. Pour parfaire l'enseignement dispensé aux soldats, le ministère de la Guerre ouvre une formation afin de préparer ses moniteurs de gymnastique et les maîtres d'escrime. En 1870, le gouvernement intègre la gymnastique dans le programme des écoles normales. Elle devient en 1872 une matière enseignée dans les *Realschule*¹³, puis dans les écoles de villages en 1873 et enfin dans tous les établissements masculins en 1889 et, en 1908, dans l'ensemble des écoles primaires. Une circulaire rend possible la délivrance d'une formation et d'une attestation autorisant à enseigner la gymnastique dans les écoles normales à partir de 1877¹⁴. Néanmoins, il

¹² TRESKIN Aleksej, MEL'NIKOVA Natalia, *Istoriâ fizičeskoj kul'tury i sporta*, [Histoire de la culture physique et du sport], Moscou, Izdatel'stvo Sport, 2017, p. 109.

¹³ Les *Realschule* sont des établissements d'enseignement secondaire qui favorisent l'enseignement de disciplines « modernes » (mécanique, chimie, langues étrangères par exemple) et de connaissances techniques. Ces écoles se développent en Russie à partir de 1864. En 1913, il existe en Russie 276 *Realschules*.

¹⁴ ÈIHMAN Svetlana Viktorovna, «Organizacionno-pravovye osnovy formirovaniâ fizičeskoj kul'tury i sporta Rossii», *Vestnik ŪURGU* 2, 2008, p. 29, ZUEV Valentin Nikiforovič, «Normativno-pravovye akty v regulâcii upravlenia otečestvennoj sferoj fizičeskoj kul'tury "I sporta"», *Teoriâ i Praktika fizičeskoj kul'tury* 7, 2002, <http://lib.sportedu.ru/Press/TPFK/2002N7/p51-61.htm> (Consulté le 7 janvier 2020); BELIÛKOV Dmitrij Anatol'evič, «Fizičeskoe vospitanie v rossijskoj škole v konce XIX-načale XX», *Vestnik Arhivista*, 2015, p. 3.

n'existe aucun poste stable pour les moniteurs de gymnastiques dans le monde scolaire et aucune formation officielle. La situation russe n'est en cela pas originale¹⁵. Les cours de gymnastique sont donnés par d'anciens militaires qui sont souvent mal payés¹⁶. Aleksej Dmitrievitch Butovskij (1838-1917), membre du CIO russe de 1894 à 1900, est un promoteur de l'éducation physique formé dans ce milieu militaire. Issu d'une famille de la noblesse, peu aisée, il a fait ses études à l'école des cadets, puis à l'école d'artillerie Konstantinovskij. À partir de 1864-1865, il commence à entraîner les troupes. En 1871, il devient moniteur au lycée militaire de Saint-Pétersbourg puis à l'établissement principal de formation militaire. Ses compétences linguistiques lui permettent de lire la littérature sur l'éducation physique en français, en anglais et en allemand. Il réalise plusieurs séjours en Europe dans les années 1880-1890 en France (il y rencontre Pierre de Coubertin), en Angleterre, en Suède pour étudier les disciplines gymniques dans les établissements de formation en Europe¹⁷. Les matériaux qu'ils collectent en Suède lui servent pour construire ses cours sur la gymnastique suédoise à la direction principale des Écoles militaires (*Glavnoe Upravlenie Voенno-Učebnih zavedenij*)¹⁸.

La chronologie témoigne ici d'une forme de simultanéité européenne, renforcée par la lecture des penseurs de l'éducation physique russe d'auteurs étrangers, par les traductions de brochures et de méthodes¹⁹ et les circulations d'étrangers en Russie qui participent

¹⁵ WEBER Eugen, «Gymnastique et sport en France à la fin du XIX^e siècle...», pp. 75-76.

¹⁶ SIROTKINA Irina, «The Sokol Mouvement in Russia», in: GASTOR Agnieszka, KARL Lars, TROEBST Stefan (éd.), *Post-Panslavismus: Slavizität, Slavische Idee und Antislavismus im 20. und 21. Jahrhundert*, Göttingen, Wallstein Verlag, 2014, p. 180.

¹⁷ SUNIK Aleksandr, *Očerki otečestvennoj istoriografij istorii fizičeskoj kul'tury i sporta* [Essais sur notre historiographie de l'histoire de la culture physique et du sport], Moscou, Izdatel'stvo Sovetskij Sport, 2010, pp. 56-58.

¹⁸ SUNIK Aleksandr, «Aleksej Dmitrievič Butovskij», *Fizična aktivnost', Zdorov'â I Sport* 3(13), 2013, pp. 10-39.

¹⁹ KOTOV Viktor, «Sokol'skoe dvizhenie i češsko-russkij perevod» [Le mouvement sokol et la traduction tchéco-russe], in: SMIRNOVA Irina Nikolaevna, SOZINA Ūliâ Anatol'evna, *Perevod kak faktor mežnacional'noj istorii kul'tury* [La traduction comme facteur de l'histoire culturelle internationale], Moscou, Centr knigi Rudomino, 2016, pp. 54-72.

à l'acculturation des pratiques. En 1861, le journal du ministère de l'Instruction nationale publie ainsi un article «Gymnastique pédagogique: un regard historique» qui inscrit cette pratique physique dans une histoire longue, de l'Antiquité à la période contemporaine. Y sont évoqués pour la première fois en Russie, selon l'historien Aleksandr Sunik, les travaux de Johann Bernhard Basedow, de Johann Christoph Friedrich GutsMuths, de Friedrich Ludwig Jahn et de Pehr Henrik Ling²⁰. Parallèlement, des étrangers arrivés en Russie participent au développement de certaines formes de pratiques. Le Dr Andrej Berglind, suédois, né en 1823, formé à l'université d'Uppsala en médecine, arrivé en Russie en 1848, est un des introducteurs de la gymnastique suédoise sur le territoire russe. Au début des années 1860, il en décrit les formes dans plusieurs brochures. Dans son ouvrage *Očerki istorii gimnastiki* (Essai sur l'histoire de la gymnastique), à côté de la gymnastique suédoise, il présente également les travaux de Jahn ou du Français, Francisco Amorós.

Parallèlement et parfois avec le soutien initial des militaires, des médecins s'investissent dans le développement de l'éducation physique, sa théorisation et sa mise en pratique²¹. Ainsi Petr Frantsevič Lesgaft (1837-1909), diplômé de l'académie impériale de médecine et de chirurgie de Saint-Petersbourg (1861), docteur en médecine (1865) et en chirurgie (1868) est, avant de devenir une figure de la *fizkul'tura* soviétique, un des initiateurs de l'éducation physique en Russie²². Intéressé par la pratique des gymnastiques et l'enseignement, il bénéficie d'une aide du ministère de la Défense pour passer deux étés en Europe de l'Ouest afin d'approfondir ses connaissances et d'étudier les systèmes d'éducation physique. Il parcourt la Prusse, la Saxe, la Bavière, le Grand-Duché de Bâle, l'Autriche, la France, la Suède, la Suisse, le Danemark, la Hollande et l'Angleterre. Ses connaissances lui permettent d'enseigner, à partir de 1874, dans des

²⁰ SUNIK Aleksandr, *Očerki otečestvennoj istoriografij istorii fizičeskoj kul'tury i sporta*, pp. 28-29.

²¹ BYFORD Andy, «Professional Cross-Dressing: Doctors in Education in Late Imperial Russia (1881-1917)», *The Russian Review* 65, 2006, pp. 586-616.

²² HANS Nicholas, *The Russian Tradition in education*, Londres, Routledge, 1963, p. 140.

institutions militaires et de devenir un promoteur actif en tant que secrétaire de la société philanthropique pour l'encouragement du développement physique de Saint-Pétersbourg. Il prend ensuite en charge la préparation d'un plan d'entraînement physique pour le ministère de l'Éducation, développe et organise ses propres cours, dont certains sont ouverts aux femmes et aux ouvriers. Ainsi, le parcours de P. F. Lesgaft atteste de la porosité entre monde militaire et médical et de l'éloignement progressif du modèle de gymnastique militaire, pour des activités plus individualisées respectant les spécificités anatomiques des individus, et plus ouvertes socialement. E. A. Pokrovskij (1834-1895), docteur en médecine, formé à l'université de Moscou, médecin dans un hôpital pour enfant, défend lui une approche plus hygiéniste de la pratique de l'éducation physique. Croisant son intérêt pour l'ethnographie et l'hygiène, E. A. Pokrovskij, qui lui aussi parcourt l'Europe occidentale (Berlin, Vienne et Paris), développe des expositions sur l'hygiène infantine (au musée polytechnique à Moscou, en 1879), sur l'éducation physique des enfants à l'exposition universelle de Paris en 1889. Il collectionne les matériaux qui servent à l'éducation physique des enfants dans les différents peuples de l'Empire russe. Son approche de l'éducation physique, hygiéniste, se mêle à un intérêt pour les activités physiques plus populaires et plus ancrées dans les traditions russes. Il traite de ces thématiques dans ses ouvrages *Jeux d'enfants, essentiellement russes (et leurs rapports avec l'histoire, l'ethnographie, la pédagogie et l'hygiène)* ou *Matériaux pour servir à l'étude de l'éducation physique chez les différents peuples de l'Empire russe* (version abrégée du livre édité à Moscou en 1884).

Au-delà de ces pionniers qui par leurs publications promeuvent des pratiques et leur donnent finalités et formes, d'autres mouvements participent à diffuser dans l'Empire russe la gymnastique. Le rôle du mouvement Sokol dans la diffusion de la pratique est essentiel. Trois éléments facilitent son affirmation sur le territoire russe : le contexte international et le caractère panslave de cette méthode de gymnastique, le soutien de l'administration impériale, enfin, le faible coût de la pratique et son maillage devenu plus large²³. En effet, la défaite face

²³ HMELNITSKAIA Irina B., *Sportivnye obščestva i dosug v stoličnom gorode nachala XX veka: Peterburg i Moskva* [Les sociétés sportives et les loisirs dans la ville capitale au

aux Japonais à l'issue de la guerre russo-japonaise (1904-1905) pose de nouveau la question de la formation physique des officiers et des soldats. L'essor de la germanophobie et de son corollaire, les tendances néoslaves, à la suite de l'affaire bosniaque discréditent la gymnastique allemande et favorise les projets d'éducation physique panslaves²⁴. František Erben, entraîneur réputé issu du mouvement Sokol, devient professeur de gymnastique à l'académie militaire de Petrograd pour y renouveler les pratiques d'enseignement de l'éducation physique en mai 1909. Il y enseigne la gymnastique qui doit servir de modèle pour les autres écoles militaires. En 1910, la méthode tchèque de gymnastique est privilégiée au sein du ministère de la Défense et, en 1911, elle est recommandée à l'ensemble des établissements du secondaire²⁵. Ce soutien institutionnel conduit à attirer en Russie davantage d'instructeurs issus du mouvement Sokol et de développer les traductions. Ainsi, le spécialiste de langues étrangères, Nikolaj V. Manohin, qui a étudié à l'université Charles-Ferdinand et a été membre du Sokol de Prague, a traduit en russe plusieurs ouvrages théoriques de Josef Prošek et des brochures méthodiques concernant l'organisation des leçons. La revue *Sokol* publie entre 1910 et 1914 nombre de documentations techniques et d'explicitations des exercices traduites du tchèque²⁶. La vogue du mouvement Sokol conduit même la société russe de gymnastique, créée en 1883, par des membres de la noblesse et de l'intelligentsia à devenir en 1907 la société de gymnastique russe Sokol. Ces groupes accueillent les premiers pas sportifs de Nikolaj Starostin, futur dirigeant du Spartak. Le nombre des associations Sokol augmente (36 en 1914, 66 en 1915 et celles-ci se fédèrent en une Union du Sokol russe en 1910²⁷).

début du xx^e siècle, Saint-Pétersbourg et Moscou], Moscou, Novyi hronograf, 2011, p. 89.

²⁴ Sur la germanophobie et le mouvement néoslave: HELLER Michel, *Histoire de la Russie et de son empire*, Paris, Plon, 1997, pp. 916-917; FIGES Orlando, *La Révolution russe, 1891-1924, la tragédie d'un peuple*, Paris, Denoël, pp. 328-329.

²⁵ SIROTKINA Irina, « The Sokol Mouvement in Russia... », pp. 180-181.

²⁶ КОТОВ Виктор, « Sokol'skoe dviženie i česško-russki perevod... », pp. 54-72.

²⁷ « Russkij Sokol » [Le sokol russe], *Bol'shaâ rossijskaâ ènciklopediâ*, Moscou, 2015, p. 67.

Les milieux gymnastes ne sont pas imperméables aux soubresauts révolutionnaires qui agitent l'Empire russe. L'exemple de P. F. Lesgaft est un bon aperçu des liens que peuvent avoir activités physiques et mouvements de contestation, ce qui explique qu'il est ensuite honoré par les dirigeants bolcheviks. Lesgaft, après avoir contesté le comportement cruel de la police durant les manifestations d'étudiants en 1901, doit quitter Saint-Petersbourg. Après une année d'exil, il continue de réunir des individus considérés par la police comme «*suspects sur le plan de leurs opinions politiques*». Les bâtiments où il professe sont un lieu de réunion pour la jeunesse contestatrice et pour les organisations sociales-démocrates. Durant les journées révolutionnaires de 1905, Lesgaft accueille dans sa maison le conseil des députés ouvriers de Saint-Petersbourg²⁸. Il décide en 1905 d'ouvrir des cours de gymnastique pour les ouvriers, mais ceux-ci sont fermés en 1907 pour des raisons politiques. Il continue tout de même ses cours de manière illégale. Il quitte la Russie pour l'Égypte en 1909 et meurt peu après²⁹. Comme l'indique James Riordan, P. F. Lesgaft n'est pas un révolutionnaire, il fait partie de l'intelligentsia libérale. Son enseignement, hostile au sport et à la compétition, favorable à l'idée d'un développement harmonieux, ouvert aux femmes, attentif aux particularités physiques des enfants, inspire les tenants de la culture physique. Des cercles d'activités physiques liés au mouvement ouvrier apparaissent également. Ainsi à Moscou, le club de femmes n° 3 qui comprend des militantes bolcheviks propose des cercles littéraires, musicaux et sportifs en 1909³⁰.

On le voit, le développement de la gymnastique est lié à des configurations, sociales et politiques, qui favorisent certaines méthodes aux dépens d'autres et qui témoignent de conceptions contradictoires de l'éducation physique, dont la Russie impériale n'a ni la primeur ni l'exclusivité, entre une éducation physique militaire ou sous l'autorité de la médecine.

²⁸ NOVOSELOV Nikolaj Petrovič, *Istoriâ fizičeskoj Kul'tury narodov SSSR*, p. 135.

²⁹ RIORDAN James, «Pyotr Franzevich Lesgaft (1837-1909) The Founder of Russian Physical Education», *Journal of Sport History* 4(2), 1977, pp. 229-241.

³⁰ DEMETR Georgij, *Lenin ob ohrane zdorov'à trudâšihšà I fizičeskoj kul'ture* [Lénine, sur la défense de la santé des travailleurs et sur la culture physique], Moscou, Fizkul'tura I Sport, 1969.

Inspirations bolcheviks, luttes conceptuelles et consensus autour de la culture physique

L'ascétisme révolutionnaire des bolcheviks est devenu un quasi-lieu commun pour décrire les traits moraux des révolutionnaires russes, quand bien même ils n'étaient pas tous des *aficionados* de la culture physique³¹. À la suite de la proposition de Patrick Clastres d'analyser les cultures corporelles et sportives des dirigeants politiques³², il semble intéressant de restituer comment s'exprime le goût des activités physiques chez certains de ceux qui sont devenus les dirigeants de la Russie bolchevik. L'appétence de Lénine pour l'activité physique est désormais bien connue. Il s'adonnait ainsi régulièrement à la gymnastique, au patinage, au cyclisme et à la randonnée³³. G. Demeter en dresse un tableau quasi hagiographique et rattache ses qualités aux nécessités révolutionnaires, tant dans les moments de lutte qu'après la prise de pouvoir: «*La pratique de la culture physique par Lénine permettait le développement des forces, l'augmentation des capacités de travail, la bonne santé physique, indispensables à la lutte révolutionnaire.*»³⁴ Habitué à pratiquer des exercices de gymnastique depuis son séjour en prison pour militantisme révolutionnaire entre décembre 1895 et janvier 1897, il conserve l'habitude d'entretenir son corps et devient un ardent promoteur des exercices de gymnastique³⁵. Cette expérience carcérale de la gymnastique est également partagée par Iakov Sverdlov et Alexandre Voronski. Yuri Slezkine indique que le premier alternait lectures politiques et séances de gymnastique

³¹ SLEZKINE Yuri, *The House of Government*, Princeton, Princeton University Press, 2017, pp. 23-72.

³² CLASTRES Patrick, «Les cultures politiques au défi des cultures sportives», *Histoire@Politique* 23(2), 2014, pp. 1-9.

³³ RIORDAN James, «Marx, Lenin and Physical Culture», *Journal of Sport History* 3(2), 1976, pp. 156-157; VEYSSET Alain, *L'École de formation du parti bolchévique en 1911 à Longjumeau*, mémoire accessible en ligne, p. 19.

³⁴ <https://leninism.su/books/4356-lenin-ob-okhrane-zdorovya-trudyashchikhsya-i-fizicheskoi-kulture.html?showall=1> (consulté le 14 janvier 2021).

³⁵ COLAS Dominique, *Lénine*, Paris, Perrin, 2017, p. 61; SERVICE Robert, *Lenin: a Biography*, Londres, Pan books, 2002, p. 328; RIORDAN James, «Marx, Lenin and Physical Culture», p. 156.

dans la prison d'Ekaterinbourg³⁶. L'expérience de l'émigration ou de l'exil intérieur contribue à renforcer ces dispositions, voire à ouvrir les horizons corporels des militants en exil. Iakov Sverdlov dans son exil de Monastyrskoe pratique le ski et la randonnée³⁷. Les séjours en Suisse et en France donnent à Lénine et aux militants qu'il côtoie l'occasion de s'adonner régulièrement à la marche en montagne et à l'alpinisme, au cyclisme qu'il pratique lors de son exil helvétique ou de son séjour à Pornic, à l'hôtel de la plage de la Noëveillard³⁸. Nikolaï Semaško, président du Conseil suprême de Culture physique de 1923 à 1926 et auteur de nombreuses brochures sur la question de la place de la *fizkul'tura* dans la nouvelle société, est en exil de 1906 à 1917. En France, il vit à Fontenay-aux-Roses, tout en enseignant à l'école de Longjumeau, et a sans doute pu, dans ses séjours à l'étranger, avoir l'occasion d'être confronté aux modalités de pratiques physiques en cours en France, en Suisse ou en Bulgarie, sans que cela apparaisse clairement dans les témoignages à notre disposition³⁹. Apparemment éloignés des pratiques élitaires, venues d'Angleterre, des sports collectifs comme le football, ceux qui composeront le groupe des futurs dirigeants semblent s'adonner à des pratiques d'activités physiques hygiénistes. Rien ne semble indiquer qu'ils aient goûté les pratiques de sport-spectacle (boxe, football, luttes ou jeux de forces) pourtant émergentes⁴⁰. Par une étude fine d'histoire sociale des pratiques, il serait intéressant d'approfondir notre connaissance de leurs activités corporelles et d'appréhender comment celles-ci sont aussi socialement classantes dans la Russie prérévolutionnaire.

Le bousculement produit par les révolutions et le mouvement général de soviétisation ne mettent pas immédiatement fin aux cercles des gymnastes. C'est une phase intermédiaire où, dans le contexte de

³⁶ SLEZKINE Yuri, *The House of Government...*, pp. 44-45.

³⁷ SLEZKINE Yuri, *The House of Government...*, pp. 52-53.

³⁸ DEMETR Georgij, *Lenin ob obrane zdorov'...*

³⁹ VEYSSET Alain, *L'École de formation du parti bolchévique...*, p. 19.

⁴⁰ McREYNOLDS Louise, *Russia at Play, Leisure Activities at the End of the Tsarist Era*, Ithaca, Cornell, University Press, 2003; HMELNITSKAIA Irina B., *Sportivnye obščestva...*

changement de pouvoir et de Guerre civile, cohabitent des institutions et des initiatives. La société de gymnastique russe « Sokol » perdure ainsi jusqu'à son interdiction en 1923. Ses équipes de football continuent de rayonner dans le championnat de football de Moscou. À côté des organisations déjà existantes, la prise de pouvoir par les bolcheviks contribue à faire émerger de nouvelles institutions, dont l'objectif est de diffuser et de généraliser l'éducation physique. Comme dans d'autres domaines, la question des activités physiques est un objet d'opposition entre des visions et différents tenants du projet révolutionnaire⁴¹. En théorie, comme en pratique, plusieurs approches s'affrontent, reproduisant dans un nouveau cadre institutionnel et politique des lignes de clivage anciennes – militaire, hygiéniste, éducative – autour des buts et des formes de l'éducation physique. Les nouveaux dirigeants font d'ailleurs parfois appel aux figures du sport pré-révolutionnaires comme G. A. Duperron ou V. A. Ippolitov⁴². À la suite du décret du 22 avril 1918 « *sur l'instruction militaire obligatoire* » et afin de préparer militairement la réserve de l'Armée rouge, une nouvelle institution apparaît le 4 juin 1918, le Vsevobuč (*vseobščee voennoe obučenie*, entraînement militaire universel), dirigé à partir de 1919 par N.I. Podvojskij (président du Conseil Suprême de Culture physique de 1920 à 1923, puis président de la Sportintern de 1921 à 1927), au sein duquel apparaît en 1920 un département des activités physiques⁴³. Entre 1918 et 1920, le Vsevobuč forme plus de 6 000 moniteurs. La préparation physique des réserves de l'Armée rouge a comme conséquences d'initier aux pratiques sportives les masses soviétiques. À Samara, la section locale du Vsevobuč propose aux réservistes des initiations à l'athlétisme, à la boxe, aux sports collectifs, aquatiques et au

⁴¹ COUMEL Laurent, « *Rapprocher l'école et la vie* »? Une histoire des réformes de l'enseignement en Russie soviétique (1918-1964), Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2014, pp. 32-33.

⁴² HOROSEVA Anna Vladimirovna « Fizičeskaâ kultura I sport v pervye gody sovetskoj vlasti » [La culture physique et le sport durant les premières années du pouvoir soviétique], in: TUČKOV Ivan Ivanovič, *Stoletie revoliucij 1917 goda v Rossii*, Moscou, Naučnij sbornik, 2018, p. 980.

⁴³ HOROSEVA Anna Vladimirovna], « Fizičeskaâ kultura I sport v pervye gody sovetskoj vlasti », pp. 977-983; KUN Lazlo, *Vseobščaa Istorija...*, p. 297.

ski⁴⁴. Le pôle militaire sort donc renforcé. D'autres figures de la culture physique soviétique, comme Boris Aleksevič Kal'pus et Konstantin Aleksandrovich Mehonošin, émergent dans le creuset du Vsevobuč⁴⁵.

Les commissariats du peuple à l'éducation et à la santé soutiennent l'éducation physique comme un moyen d'améliorer l'hygiène et la santé des individus, en particulier des plus jeunes. L'éducation physique devient obligatoire dans les programmes scolaires à partir de 1918⁴⁶. Afin de former les enseignants, le nouveau régime fonde l'Institut de culture physique de Moscou en 1918 et transforme les cours de P. F. Lesgaft en Institut de culture physique à Petrograd⁴⁷. N. Semaško, commissaire du peuple à la Santé de RSFSR de 1918 à 1930, président du Conseil suprême de Culture physique de 1923 à 1926, en est un des promoteurs principaux. D'autres médecins s'impliquent dans la promotion de la culture physique et sa théorisation ainsi que dans la constitution des contenus et des institutions de formation. Le disciple de Lesgaft, Valentin Vladislavovič Gorinevskij fonde en 1917 à l'université de Samara où il enseigne, une chaire de culture physique. Il rejoint Moscou en 1921, pour y donner des cours d'éducation physique des travailleurs à l'école militaire principale et poursuit des recherches sur le contrôle médical des activités physiques. Le professeur Varnava Efimovič Ignat'ev, spécialiste d'hygiène et élève de Fiodor Èrisman, le pionnier de la médecine hygiéniste dans l'Empire russe, est un des fondateurs de l'institut de culture physique de Moscou et son premier recteur de 1918 à 1923. En parallèle, il dirige la chaire d'hygiène scolaire à l'institut pédagogique de Moscou et sert de conseiller pour les questions d'hygiène et d'éducation physique pour les commissariats du peuple de la Santé et de l'Éducation de RSFSR. Un certain nombre de difficultés en ralentit la réalisation : le contexte

⁴⁴ BAJSEV Nikita Igorevič, *My verim tvrdo v geroev sporta, sportizaciâ sovetskoi provincij v 30-60 gody XX vek* [«Nous croyons très fort en nos héros du sport», la sportisation d'une province soviétique dans les années 1930-1960], Samara, Knižnoe izdatel'stvo, 2017, p. 85.

⁴⁵ GRANT Susan, *Physical Culture and Sport in Soviet Society...*, p. 176.

⁴⁶ COUMEL Laurent, « *Rapprocher l'école et la vie* »..., pp. 32-33.

⁴⁷ HOROSEVA Anna Vladimirovna « Fizičeskaâ kultura I sport v pervye gody sovetskoi vlasti », p. 979.

des combats de la guerre civile, des épidémies de typhus, de famines ne facilite pas l'organisation et le développement des pratiques physiques, comme cela a été montré pour l'administration des statisticiens⁴⁸.

Plus encore, l'opposition entre ces deux tendances, hygiéniste et militaire, se manifeste par des controverses entre leurs principaux représentants, Podvojskij et Semaško, par journaux interposés, dans les réunions du conseil de culture physique et les conférences. L'historien A. N. Filippov indique que les deux protagonistes ont des positions tranchées. L'un veut développer les activités physiques librement, sans entraîneurs, et permettre des activités de masse. Le deuxième souhaiterait que l'éducation physique soit sous le contrôle des médecins et qu'elle vise l'amélioration de la santé et des qualités physiques ainsi que le développement harmonieux des individus⁴⁹. A. V. Horoševa apporte un éclairage plus nuancé : les positions des deux protagonistes évoluent et ne sont pas si tranchées. Podvojskij s'est ainsi intéressé au lien entre culture physique et art, aux parades et aux mises en scène d'activités théâtralisées, aux activités en plein air et aux bains de soleil, comme il a autorisé au sein du Vseobuč la compétition sur le modèle des Jeux olympiques et a envoyé des athlètes aux Jeux olympiques d'Anvers. Semaško a progressivement saisi le potentiel des différentes activités physiques et le fait que celles-ci n'étaient pas uniquement un moyen d'améliorer le potentiel humain, mais qu'elles pouvaient aussi permettre de se détendre. Les deux essaient surtout de peser sur l'organisation du mouvement de culture physique, sur ses orientations institutionnelles et ses projets essentiels⁵⁰. En 1922,

⁴⁸ MESPOULET Martine, « Recenser la population dans une région russe pendant la guerre civile (1918-1921). L'expérience des statisticiens dans la région de la Moyenne Volga », *Guerres mondiales et conflits contemporains* 281(1), 2021, pp. 9-22.

⁴⁹ FILIPOV Artem Nikolaevič, « Stanovlenie fizičeskoj kul'tury v SSSR: konflikt N. A. Semaško i N. I. Podvojskogo » [Le développement de la culture physique en URSS : le conflit entre N. A. Semaško et N. I. Podvojskij], *Vestnik ArGU*, 2011, pp. 18-20.

⁵⁰ HOROSEVA Anna Vladimirovna « Stanovlenie sovetskoj fizkul'tury protivostoânie N. A. Semaško i N. I. Podvojskogo » [Le développement de la culture physique soviétique : l'opposition entre N. A. Semaško et N. I. Podvojskij], in : VEREMENKO Valentina Alexandrovna, SHAJDUROV Vladimir Nikolaevič, (éd.), *Reformy v povsednevnoj žizni naseleniâ Rossii: istoriâ i sovremennost'*, Saint-Petersbourg, LGU im. A.S. Puškin, 2020, pp. 79-85.

avec les ressources du Vsevošč, Podvojskij tente même d'organiser une nouvelle organisation pansrusse de culture physique, le « conseil russe des organisations de culture physique rouge », ce qui échoue.

Podvojskij est peu à peu écarté des instances directionnelles du mouvement de culture physique soviétique. Il n'est pas invité à la conférence pansoviétique des conseils de culture physique d'avril 1924 qui rassemble dirigeants du mouvement de culture physique, de toutes tendances, et dirigeants politiques. À l'issue de cette réunion, un consensus émerge pour définir les principaux fondements de la culture physique soviétique. Des tenants des deux tendances, hygiéniste et militaire, comme Mehonošin, vice-président du Vsevošč, sont présents autour de la table ainsi que des représentants des jeunesses communistes et des syndicats⁵¹. Comme l'indique Susan Grant, c'est dans ce nouveau cadre institutionnel que les « factions » s'opposent désormais et qu'elles construisent, malgré leurs divisions, la *fizkul'tura*. Ce que ce chapitre démontre, c'est qu'il ne faut pas voir uniquement dans ces débats et controverses des positions proprement soviétiques ou internes au mouvement révolutionnaire. La culture physique en construction dans la Russie soviétisée est marquée par des divisions similaires à d'autres espaces nationaux des activités physiques⁵².

⁵¹ GRANT Susan, *Physical Culture and Sport in Soviet Society...*, p. 31 ; ALEKSEEV Konstantin Aleksandrovič, « Politika rukovodâših organizacij po izdaniû fizkul'turno-sportivnoj periodiki v 1920-e gody » [La politique des organisations dirigeantes dans les périodiques de culture physique des années 1920], *Istoriâ žurnalistiki* 4, 2019, pp. 77-78.

⁵² VIAUD Baptiste, *Panser les deux mondes, médecines et sports, entre principes hippocratiques et performances*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Nantes, 2009, pp. 120-195 ; EL BOUJJOÛFI Taïeb, « L'investissement médical en éducation physique : perspectives sociohistoriques d'un processus de médicalisation (1880-1936) », in : POCIELLO Christian (éd.), *Entre le social et le vital, l'éducation physique et sportive sous tensions (XVIII^e-XX^e siècles)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004, pp. 161-172.

Conclusion

La notion de « culture physique » a constitué un des concepts clés du pouvoir soviétique pour rassembler activités physiques, sportives et de loisir sous une même bannière, délaissant les oppositions entre gymnastiques et sport, entre pratiques militaires et hygiénistes. Ce chapitre, s'appuyant sur des travaux de chercheurs russes et étrangers, a souhaité revenir sur la genèse de cette notion en étudiant la transition de la période impériale à la période soviétique, en étant attentif aux individus qui traversent cette rupture historique et qui participent à la construction du nouveau régime. Il a mis en lumière comment la Russie impériale, puis soviétique, était touchée par des dynamiques similaires aux autres pays européens. Les gymnastiques se sont développées de manière quasi simultanée dans les autres États européens et avec des objectifs similaires. Elles ont d'abord été soutenues pour aguerrir les futurs soldats et améliorer les capacités physiques des jeunes hommes. Parallèlement, certains médecins ont reconnu les potentiels hygiénistes des exercices physiques et des gymnastiques. Loin de rebattre les cartes, la transition politique et les années de Guerre civile (1917-1921), la nécessité de former les futurs bataillons de l'Armée rouge poussent le nouveau pouvoir à développer un système d'éducation physique à forte tonalité militaire. Certains médecins, qu'ils soient issus des partis socialistes ou de la mouvance libérale, trouvent dans la recomposition politique à l'œuvre l'opportunité de défendre une vision différente et hygiéniste de l'éducation physique, adaptée à un projet plus global de réforme sociale⁵³. Ces deux visions se confrontent dans l'établissement du nouveau cadre institutionnel, le Conseil suprême de Culture physique, par l'intermédiaire de porte-parole à la tête des nouvelles institutions, mais elles finissent par s'unir dans la catégorie plus globale et consensuelle de *fizkul'tura*.

⁵³ HOFFMAN David, *Cultivating the Masses, Modern State Practices and Soviet Socialism, 1914-1939*, Ithaca, Cornell University Press, 2011.

Marie-Charlotte Quin (Université de Strasbourg & Université de Lausanne)

Colette, une première culture du corps au début du xx^e siècle

Introduction

Sidonie-Gabrielle Colette (1873-1954) grandit avec les évolutions de l'instruction publique de la Troisième République en France qui reposent notamment sur la sécularisation de l'enseignement¹. Elle fréquente l'école communale de Saint-Sauveur-en-Puisaye en Bourgogne et bénéficie ainsi de ce nouveau système scolaire républicain². Bien que l'éducation physique reste encore un enseignement réservé aux garçons³, elle fait partie de la première génération de jeunes filles formées par une

¹ PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France. 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968 ; OZOUF Jacques, OZOUF Mona, *La république des instituteurs*, Paris, Gallimard, 1992.

² BLIN Michèle, « Une pédagogie pour jeune fille pauvre : de *Claudine à l'école* à *Mes apprentissages* », *Romantisme* 13-14, 1976, pp. 215-227.

³ DEFANCE Jacques, *L'excellence corporelle. La formation des activités physiques et sportives modernes (1770-1914)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1987 ; ARNAUD Pierre, *Le militaire, l'Écolier, le gymnaste. Naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1991 ; PABION Lionel,

nouvelle morale républicaine et laïque⁴. Patricia Tilburg s'intéresse à cette particularité biographique de Colette et montre, dans ses travaux, l'influence de ce qu'elle nomme « *une révolution pédagogique républicaine* »⁵ sur la culture populaire au tournant du siècle, et notamment au music-hall, où Colette fait carrière en même temps qu'elle s'affirme sur la scène littéraire entre 1906 et 1912. Elle souligne notamment de quelle manière la sécularisation de l'éducation engagée dans la deuxième moitié du XIX^e siècle permet l'apparition d'une culture populaire inédite du corps dont la nudité devient le signe d'une salubrité à la fois physique et morale, un signe de beauté. En juin 1909, la revue *La Culture physique* consacre un article à Colette, « La beauté plastique au théâtre », qui la présente en ces termes : « *Sportswoman assidue, mime et comédienne originale, écrivain de grand talent, Madame Colette Willy professe bien volontiers son amour pour la culture physique.* »⁶

Colette vient alors d'achever sa première tournée Baret⁷ dans *Claudine à Paris*, durant laquelle elle visite trente-deux villes en trente-trois jours à travers toute la France et continue de triompher dans *La Chair*. L'interview s'inscrit par ailleurs dans un contexte de reconnaissance littéraire qui suit la publication des *Vrilles de la vigne* à la fin de l'année 1908. Pierre Normat, qui interroge Colette, confie

« L'école de la revanche ? Le tir scolaire en France (1880-1920) », 20 & 21. *Revue d'histoire* 149/1, 2021, pp. 95-108.

⁴ L'éducation physique s'ouvrira progressivement aux jeunes filles et aux femmes au début du XX^e siècle, à ce sujet on lira notamment : STEWART Mary Lynn, *Physical Culture for Frenchwomen, 1880-1930*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2001, ou dans une version plus synthétique : BOHUON Anaïs, QUIN Grégory, « Sport », in : RENNES Juliette (ed.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2016, pp. 605-614.

⁵ TILBURG Patricia, *Colette's Republic: Work, Gender, and Popular Culture in France 1870-1914*, New-York, Berghahn Books, 2009. L'ouvrage fait l'objet d'une synthèse en français : TILBURG Patricia, « Le corps triomphant. La culture physique et le nu au music-hall, 1900-1914 », in : BONAL Gérard, MAGET Frédéric (éds.), *Colette*, Paris, Les Cahiers de l'Herne, 2011, pp. 98-104.

⁶ NORMAT Pierre, « La beauté plastique au théâtre », *La Culture physique*, 6^e année, n° 106, 1^{er} juin 1909.

⁷ Charles Baret est acteur puis directeur de théâtre. Il est surtout connu pour l'organisation des fameuses tournées qui portent son nom à partir 1891 dans toute la France.

aux lecteurs de la revue que c'est à la suite de la lecture des *Vrilles de la vigne* qu'il a songé à interroger l'autrice sur «*l'éducation physique des femmes*»: «*la curiosité me vint de savoir de Colette Willy elle-même à quels dons naturels ou à quelle éducation elle devait ces qualités quasi viriles d'écrivain de race.*»⁸

Patricia Tilburg note également que le rapport de Colette au corps a été largement étudié d'un point de vue littéraire, spectaculaire et scandaleux plutôt que comme le résultat d'un glissement culturel⁹. En effet, le corps est un enjeu majeur d'émancipation et d'affirmation de soi, un enjeu éditorial de reconnaissance de la figure d'auteur¹⁰ ainsi que l'objet de nombreuses descriptions et réflexions qui en font un élément central de son écriture¹¹; mais il est aussi, comme pour Renée Néré dans *La Vagabonde*, l'objet d'une attention «*un peu maniaque de propriétaire attachée à son bien*»¹².

La « joie du mouvement et de l'effort physique »

Guy Ducrey note que «*bien avant les premiers spectacles, il s'était agi de façonner un corps par des exercices de culture physique*»¹³. En effet, le goût de Colette pour la culture physique ne date pas de ses premiers pas sur scène, mais prend racine dès ses plus jeunes années passées dans la campagne bourguignonne. Elle confie à Pierre Normat avoir eu une

⁸ NORMAT Pierre, «*La beauté plastique au théâtre*»...

⁹ TILBURG Patricia, *Colette's Republic: Work, Gender, and Popular Culture in France 1870-1914*.

¹⁰ QUIN Marie-Charlotte, *Colette illustrée. Trajectoires éditoriales d'une œuvre en images*, Thèse de doctorat (en préparation), Université de Strasbourg, Université de Lausanne.

¹¹ Voir RESCH Yannick, *Corps féminin, corps textuel: essai sur le personnage féminin dans l'œuvre de Colette*, Paris, Klincksieck, 1973, ou encore, DUPONT Jacques, *Physique de Colette*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003.

¹² COLETTE, *La Vagabonde*, in: PICHOS Claude (éd.), *Cœuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. La Pléiade 1, 1984, p. 1109.

¹³ DUCREY Guy, «*Pantomime*», in: DUCREY Guy, DUPONT Jacques (éds.), *Dictionnaire Colette*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 825.

enfance propice: « *Tout bonnement, j'ai eu une enfance très remuante, très joueuse.* »¹⁴ De même, la veille de ses premiers pas sur scène, elle répond à Georges-Michel pour le *Gil Blas* et confirme son goût précoce pour la gymnastique: « *J'étais donc "calée" en composition française et en gymnastique. Oh! en gymnastique, aujourd'hui encore, j'exécute des roues à faire rougir M. Francis de Croisset, je fais le trapèze et le tapis.* »¹⁵

L'activité physique est pour Colette une pratique du quotidien, solitaire, dont la finalité n'est pas la performance, mais un goût pour l'exercice du corps qu'elle nourrit depuis l'enfance et dont elle continue d'entretenir l'idéal de liberté. Elle révèle ainsi au journaliste de *La Culture physique* n'avoir jamais suivi de méthodes particulières:

*« J'ai pratiqué sans méthode bien scientifique, mais avec ardeur et suite, la gymnastique de tapis, de souplesse, etc..., la gymnastique d'agrès, la natation, le cheval. Je cherche toutes les occasions de vivre à l'air, en liberté, jusqu'à passer, au bord de la mer, des journées entières dans le sable, comme les gosses. Le rythme et la grâce viennent tout seuls, pour qui, n'étant pas trop mal fait naturellement, conserve dans l'âge adulte l'habitude et la joie du mouvement et de l'effort physique. »*¹⁶

Dès 1902, elle fait aménager l'ancien atelier de l'appartement de la rue de Courcelles pour son entraînement: « *anneaux, barres, trapèze, corde à nœuds... Je me suspendais, je tournais autour de la barre, j'étais mes muscles, presque clandestinement, sans passion, et sans virtuosité particulière.* »¹⁷ De même, en villégiature dans sa maison des Mont Boucons, elle poursuit ses entraînements de dilettante:

« Il y a ici beaucoup de vent, des nuages plissés en éventail [...] et dans un rond d'arbres cachée, toute une machinerie de trapèze, de barres, de perches et d'échelles. Je fais sur tout cela les voltiges timides d'une dame qui craint de se casser quelque chose [...]. Pourtant les

¹⁴ NORMAT Pierre, « La beauté plastique au théâtre »...

¹⁵ GEORGES-MICHEL, « Chez Colette », *Gil Blas*, 1^{er} février 1906, in: TILBURG Patricia, « Le corps triomphant », p. 99.

¹⁶ NORMAT Pierre, « La beauté plastique au théâtre »...

¹⁷ COLETTE, *Mes apprentissages*, in: *Œuvres complètes* 3, 1991, p. 1064.

barres parallèles marchent et je m'admire particulièrement dans un renversement au trapèze.»¹⁸

Par ailleurs, la foisonnante iconographie de l'autrice révèle son engagement pour une activité physique¹⁹, de même que son intérêt pour de nombreuses pratiques sportives, notamment les sports d'hiver qu'elle découvre en Suisse dans l'entre-deux-guerres: ski, luge, patin à glace, bobsleigh²⁰. Elle nage aussi: «*Et je nage très bien la tête dans l'eau, c'est une discipline épatante du souffle.»²¹* Après quelques mois d'entraînement, elle écrit à Léopold Marchand: «*J'ai découvert que je nage mieux que je ne marche. Tu ne savais pas que je pouvais nager un kilomètre sans repos.»²²* Elle s'entraîne aussi à la boxe, une pratique à la mode chez les actrices de l'époque. Un article dans *Fantasio* en 1912 loue ses aptitudes pour la pratique: «*un boxeur redoutable, qui possède le "punch" le plus vicieux qu'il soit possible de souhaiter.»²³* Elle suit les leçons d'Émile Maitrot, célèbre professeur de culture physique dans les premières années du xx^e siècle, formé à l'École de culture physique d'Edmond Desbonnet. Elle écrit, en août 1911, à Christiane Mendelys, la femme de Georges Wague, son compagnon à la scène:

«tu vas rentrer avec des bosses de muscle partout, athlétique et vermeille, dans l'espoir [...] d'éveiller en moi une jalousie basse. Je n'ai pas le temps de maitropoliser, je travaille dans Bat'd'Af. [...] Et puis qui te dit, au fait, que je néglige la culture physique? J'ai une nouvelle méthode, voilà tout.»²⁴

¹⁸ COLETTE, *Lettres à Margueritte Moreno*, Paris, Flammarion, 1959, p. 31.

¹⁹ Voir PICHOS Vincenette, PICHOS Claude (éds.), *Album Colette*, Paris, Gallimard, 1984, p. 152.

²⁰ Voir COLETTE, *Lettres de la Vagabonde*, Paris, Flammarion, 1961, p. 80 et suivantes regroupent les lettres de l'hiver 1923-1924 adressées à Léopold Marchand. Et COLETTE, *Lettres à Marguerite Moreno*, p. 78.

²¹ COLETTE, *Lettres de la Vagabonde*, p. 233. Lettre adressée à madame Léopold Marchand, fin juillet 1933.

²² COLETTE, *Lettres de la Vagabonde*, p. 234. Lettre adressée à Léopold Marchand, septembre 1933.

²³ Cité dans TILBURG Patricia, «Le corps triomphant», p. 100.

²⁴ COLETTE, *Lettres à Margueritte Moreno*, p. 59.

Recordman dans de nombreuses disciplines, Émile Maitrot dirige sa propre école: L'Académie Maitrot, fréquentée par de nombreux champions qui viennent s'entraîner à ses côtés, parmi lesquels le célèbre boxeur Georges Carpentier²⁵. En mai 1912, Colette assiste à un combat du jeune champion. Elle en rend compte dans un article pour *Le Matin*, « Impression de foule », dans lequel elle décrit l'engouement du public pour cette « chorégraphie redoutable qui les lance d'une corde à l'autre »²⁶. Maitrot meurt pendant le premier conflit mondial et dès 1920, Colette en fait le modèle de Patron, qui initie Chéri à la boxe, dans le roman éponyme.

Le goût de Colette pour l'activité physique naît d'une enfance propice aussi bien favorisée par un nouvel enseignement républicain que par une attirance naturelle pour le mouvement et la pratique de diverses activités physiques.

Le presse : vectrice de pédagogie

L'engouement pour la culture physique au tournant du xx^e siècle est considérable, et marqué en 1900 par l'organisation des Jeux olympiques dans le cadre de l'Exposition universelle à Paris. Par ailleurs, dès la fin du xix^e siècle, les revues spécialisées se multiplient: *L'Athlète* (1897), *La Vie au grand air* (1898), *L'Éducation physique* (1902), *La Santé par les sports* (1911) et *La Culture physique*, créé en 1904 par Albert Surier avec la collaboration d'Edmond Desbonnet, l'inventeur du terme « culture physique » pour la méthode rationnelle qu'il élabore à partir de 1885 aussi appelée gymnastique des organes²⁷. Il est également à l'origine de la création des autres titres cités, à l'exception de *La*

²⁵ Georges Carpentier est le premier boxeur professionnel français et champion du monde de boxe anglaise en 1920.

²⁶ COLETTE, « Impression de foule », *Le Matin*, 30 mai 1912.

²⁷ BOHUON Anaïs, QUIN Grégory, « Éthiques et mouvements entre deux configurations historiques: les "exercices corporels" féminins en pleine contradiction (à la fin xix^e siècle et dans la seconde moitié du xx^e siècle) », in: ANDRIEU Bernard (éd.), *Éthique du sport*, Paris, L'Âge d'Homme, 2013, pp. 462-474.

Vie au grand air, créée par Pierre Lafitte. En véritable entrepreneur, Desbonnet multiplie les ouvrages, les organes de presse, les écoles et les salles d'entraînement, en France, en Europe et dans le monde, véritables relais de sa méthode d'entraînement.

Les ouvrages spécialisés aussi se multiplient avec une même rhétorique à portée pédagogique lisible dans les titres. On voit ainsi successivement Albert Surier et Edmond Desbonnet publier *Comment on devient beau et fort* en 1900 (1887) puis *Comment on devient athlète* en 1910²⁸. Il s'agit de mettre en avant la description d'une pratique, d'un enseignement qui permet d'arriver à un certain état, «beau et fort» ou encore «athlète»²⁹. Desbonnet ne manque pas non plus d'user des ressorts de la publicité pour faire la promotion de sa méthode. On lit ainsi de façon systématique des encouragements à lire *Comment on devient athlète* dans les numéros de *La culture physique*. Par ailleurs, l'ouvrage de Desbonnet est préfacé par Pierre Loti³⁰ : «*l'un des princes de la Littérature française [qui] est, lui aussi, convaincu des bienfaits de la méthode rationnelle de culture physique.*»³¹ L'auteur «ami de la saine doctrine» est interrogé pour *La Culture physique* chez Desbonnet. Il confie que la méthode, les «quelques minutes d'exercice quotidien», lui donne «*la force physique nécessaire pour supporter son écrasant labeur cérébral d'écrivain*»³². Tandis que Colette, de son côté, se tient à distance des théories et le revendique : «*dites à vos lecteurs que je ne suis point arrivée aux quelques résultats que j'ai obtenus par le sentier rocailleux des théories et de la fausse érudition.*»³³

²⁸ En 1937, l'ouvrage est réédité par La librairie de la culture physique (48, rue poissonnière, Paris).

²⁹ ANDRIEU Gilbert, *L'homme et la force, des marchands de force au culte de la forme (19^e-20^e siècles)*, Paris, Éditions Actio, 1988.

³⁰ On observe chez Pierre Loti et Colette le même goût pour la mise en scène de soi et la photographie. On peut s'interroger sur l'influence de la pratique de l'exercice physique dans cette particularité plutôt rare dans le monde littéraire en raison de son incompatibilité en régime de visibilité. Voir : HEINICH Nathalie, *De la visibilité. Excellence et singularité en régime médiatique*, Paris, Gallimard, 2012.

³¹ NEUMEYER Gaston, «Une interview de Pierre Loti», *La Culture physique*, 6^e année, n° 109, 15 juillet 1909.

³² NEUMEYER Gaston, «Une interview de Pierre Loti».

³³ NORMAT Pierre, «La beauté plastique au théâtre»...

À la pratique libre et instinctive de Colette, Albert Surier répond dans l'éditorial du même numéro : « *Il n'est pas, en matière de culture physique, de méthode absolue. La gymnastique doit, autant que possible, être individuelle et, en cet ordre d'idées, l'expérience personnelle est la plus grande maîtresse.* »³⁴

La presse participe donc largement à la diffusion des nouvelles tendances en matière d'entraînements physiques et bénéficie pour ce faire des récentes avancées techniques de reproduction des images. Les articles sont accompagnés d'illustrations, principalement photographiques, qui appuient la pédagogie avec des exercices illustrés, lesquels permettent aussi l'exposition des corps et servent bien souvent d'exemples. L'illustration est au cœur de la composition des numéros de *La Vie au grand air* dont les pages s'apparentent parfois à de véritables mises en spectacle donnant au lecteur la sensation de vivre le mouvement³⁵. Le lecteur trouve de surcroît, dans ces nouveaux journaux, une actualité sur les événements sportifs, des enquêtes sur des figures phares, des clubs, des pratiques, ou encore des articles consacrés à des questions plus thématiques. La presse spécialisée est un des vecteurs qui permet l'enseignement de pratiques spécifiques à l'entraînement du corps. Une mission qui semble au cœur des préoccupations de la rédaction de *La Culture physique* qui, à l'occasion d'une rubrique consacrée à la puériculture, affirme poursuivre « *son œuvre d'enseignement si vraiment humain et son œuvre d'éducation si hautement morale* »³⁶. On y trouve également des enquêtes qui se penchent sur l'enseignement de ces pratiques dans le système scolaire et universitaire ainsi que des articles qui ouvrent des perspectives vers l'étranger.

D'autres titres de presse se mettent à l'heure sportive. On voit apparaître des rubriques dédiées dans de nombreux quotidiens d'actualité. En 1905, le journal libertain *La Vie parisienne*, ajoute le mot

³⁴ SURIER Albert, « Où est la vérité? », *La Culture physique*, 6^e année, n° 106, 1^{er} juin 1909.

³⁵ GERVAIS Thierry, « L'invention du magazine. La photographie mise en page dans "La Vie au grand air" (1898-1914) » dans *Études photographiques*, en ligne, 2007.

³⁶ *La Culture physique*, 6^e année, n° 99, 15 février 1909, p. 131.

« Sport » à sa ligne éditoriale présentée en sous-titre : « Mœurs élégantes – Choses du jour – Fantaisies – Arts – Voyages – Théâtre et Musique – Critique de la Mode – Sports ». On voit également apparaître, sur la couverture illustrée de ce numéro, une jeune femme qui joue au tennis ainsi qu'un couple qui patine. En décembre de la même année, la rédaction propose à ses lecteurs une enquête sur « L'Amour et les Sports » à laquelle répondent les « *personnalités féminines les plus en vue du monde des Lettres, des Arts, du Théâtre et du Sport* »³⁷. Colette y répond de façon laconique et ironique laissant présager d'un intérêt plus sérieux pour le sujet. De même, le *Comoedia*, journal des arts et des lettres, spécialisé dans l'actualité des scènes et du spectacle vivant, est lancé grâce au financement d'Henri Desgrange, créateur du Tour de France et du journal *L'Auto-Vélo*. En 1907, Gaston de Pawlowski, bibliophile, reporter sportif, amateur de vélo, d'alpinisme et de course automobile, devient rédacteur en chef et chargé de la chronique littéraire du journal. On observe une réelle connivence entre la presse culturelle et le monde du sport qui n'est pas surprenante.

Éduquer les corps par le spectacle

En août 1910, le journal *Comoedia illustré* s'intéresse aux « artistes sportifs ». Le journaliste Georges Rozet souligne que « *le théâtre a de gros intérêts dans le sport* »³⁸. Il observe la disparition du mouvement au théâtre et souhaite y voir « *plus d'activité musculaire* »³⁹. La tendance est marquée à l'époque de faire revenir au théâtre le jeu du corps là où la parole est devenue reine⁴⁰. En 1911, un article dans *La Société nouvelle* interroge le manque de formation des acteurs et actrices de théâtre à la mimique qui est pourtant « *l'élément fondamental du théâtre* »⁴¹.

³⁷ « L'Amour et les Sports. Notre enquête », *La Vie parisienne*, 2 décembre 1905.

³⁸ ROZET Georges, « Les artistes sportifs », *Comoedia illustré*, 1^{er} août 1910.

³⁹ ROZET Georges, « Les artistes sportifs »...

⁴⁰ Ce qui a fait le succès de Sarah Bernhardt dans la deuxième moitié du XIX^e siècle : « *Reine de l'attitude et Princesse des gestes* », Jean Rostand, 1896.

⁴¹ NORGELET Francis, « La mimique », *La société nouvelle*, 1911, pp. 215-218.

Francis Norgelet, journaliste et critique littéraire, souligne que « *l'œuvre littéraire ne peut devenir une œuvre vivante qu'à la condition de posséder des éléments de vie, des muscles, des nerfs, du sang qui sont les dons de la mimique* »⁴².

Le théâtre semble avoir entamé une mutation à contre-courant du goût contemporain pour l'activité physique. En juin 1909, Colette observait la même rigidité des acteurs et actrices de théâtre, elle précise « *sans distinction de sexe* » : « *Combien y en a-t-il qui sachent faire mouvoir leur corps, qui jouent réellement avec leurs membres et non pas avec leur jaquette, leur canne ou leur chapeau ?* »⁴³ Colette sait d'autant plus l'importance du corps comme langage artistique puisqu'elle pratique avec Georges Wague⁴⁴ la pantomime, art du geste et du corps par excellence. Un langage qui se fait encore plus corporel dans la conception moderne⁴⁵ qu'ils développent sur scène et pour laquelle il ne s'agit plus seulement de traduire des mots par des gestes, à la façon d'un rébus, mais d'inventer « *une expression réaliste des émotions humaines à travers le corps* »⁴⁶.

Si Georges Rozet ajoute qu'« *il n'est point question de transformer nos scènes en foyer de spectacles sportifs* », il n'en demeure pas moins que les événements sportifs les plus importants se déroulent dans des salles de spectacle : le Nouveau Cirque, le Casino de Paris, l'Élysée Montmartre, l'Eden Palace, les Folies Bergère⁴⁷. Des salles que Colette a l'habitude de fréquenter en tant qu'artiste et qui ont la particularité d'accueillir un public plutôt populaire pour des spectacles de music-hall ou de cirque. Patricia Tilburg relève ainsi que « *le music-hall à la Belle Époque amalgamait le sport et la performance athlétique dans des*

⁴² NORGELET Francis, « La mimique »...

⁴³ NORMAT Pierre, « La beauté plastique au théâtre »...

⁴⁴ Georges Wague est nommé professeur de la classe de pantomime du Conservatoire national en 1916.

⁴⁵ WAGUE Georges, Conférence « La pantomime moderne », reprise dans *Le Music-hall illustré*, 15 septembre 1912.

⁴⁶ TILBURG Patricia, « Le corps triomphant... », p. 100.

⁴⁷ Voir VILLE Sylvain, « Donner la boxe en spectacle. Une histoire sociale des débuts de la boxe professionnelle à Paris, à la Belle époque », *Actes de la Recherche en sciences sociales* 209, 2015, pp. 10-27.

spectacles extrêmement énergiques qui célébraient la forme physique»⁴⁸ et sont l'occasion d'«*une célébration du corps humain sous son aspect le plus physique*»⁴⁹.

Au début du xx^e siècle, l'hétérogénéité constitue l'identité même du spectacle de music-hall⁵⁰ qui se rapproche par bien des aspects du cirque par le format, qui fait se succéder une diversité de courts numéros et leur type qui relève plus de l'acrobatie que du théâtre : lutte, numéros de dresseurs, tours de chant, ou encore des tableaux de mime, des danses. Jean Starobinsky, qui s'interroge sur l'intérêt des artistes du xix^e siècle pour la figure du saltimbanque, fait du cirque «*l'un des hauts lieux de la révélation du beau [...] où se déploient toutes les ressources de la virtuosité musculaire*»⁵¹ et où «*l'acrobate, sous les yeux du public auquel il s'exhibe, poursuit sa propre perfection à travers la réussite de l'acte prodigieux qui met en valeur toutes les ressources de son corps.*»⁵²

La scène, parce qu'elle permet une incarnation directe du potentiel musculaire, sert ainsi de modèle pour la fabrique de corps nationaux, et devient aussi le lieu, l'espace pour une institutionnalisation de l'éducation physique. Patricia Tilburg met justement en lumière l'enseignement dont est porteur le music-hall à travers la voix d'Émile Vuillermoz :

« Exalter la grâce, la force et la noblesse de la race humaine en offrant au public la leçon vivante du jongleur et de l'athlète, du gymnaste, du mime, de la danseuse et du modèle... n'est-ce pas là un très haut enseignement pour le bureaucrate et le bourgeois qui promène dans la vie une âme et un corps, pareillement étriqués? Le music-hall,

⁴⁸ TILBURG Patricia, «Le corps triomphant...», p. 100.

⁴⁹ TILBURG Patricia, «Le corps triomphant...», p. 100.

⁵⁰ BRANGÉ Mireille, «Music-hall», *Dictionnaire Colette*, p. 774. Elle revient notamment sur l'influence de l'Angleterre.

⁵¹ STAROBINSKY Jean, *Portrait de l'artiste en saltimbanque*, Paris, Gallimard, coll. Art et artistes, 2013, p. 24.

⁵² STAROBINSKY Jean, *Portrait de l'artiste...*, p. 35.

*entre les mains d'artistes, devrait être aussi respectueusement honoré qu'un musée.»*⁵³

Elle montre que l'apparition du goût pour la culture physique dans les salles de spectacle est un « *investissement esthétique dynamique dans un nouvel idéal corporel* »⁵⁴ républicain. Dans la même perspective, en 1909, Colette évoque ses efforts « *pour dégager de la gangue des conventions la véritable beauté plastique* »⁵⁵.

L'esthétique est centrale dans la méthode de culture physique élaborée par Edmond Desbonnet. On retrouve cet intérêt pour la beauté du corps chez Albert Surier qui publie *Comment on devient beau et fort*, mais surtout dans le titre de l'article de *La Culture physique* consacré à Colette: « La beauté plastique au théâtre ». De même, dans des lettres adressées à Francis Jammes et à Robert de Montesquiou, Colette vante ses « *beaux muscles* »⁵⁶ et plus tard, ce seront ceux de sa fille qu'elle décrit à Marguerite Moreno: « *deux beaux muscles en forme de cœur sortent de ses mollets, comme à ceux des matelots quand ils grimpent dans le cordage* »⁵⁷ et « *un corps singulièrement beau et robuste* »⁵⁸. Pierre Normat s'interroge justement sur les qualités plastiques de Colette: « *de quelle sorte d'entraînement physique elle tient les lignes si pures, la rapidité, la souplesse et la grâce dans le geste* »⁵⁹. Les photographies de Colette qui accompagnent l'article servent à illustrer cette plastique si singulière⁶⁰. Les commentaires louent sa fameuse souplesse « *une cheville d'une rare souplesse* », « *un poignet souple sans mièvrerie* » et font remarquer au lecteur « *la grâce, à l'état de repos, d'un corps robuste et bien musclé* »⁶¹.

⁵³ VUILLERMOZ Émile, « La vie théâtrale: semaine musicale », *Paris-Midi*, 23 septembre 1911. Cité dans TILBURG Patricia, « Le corps triomphant... », p. 102.

⁵⁴ TILBURG Patricia, « Le corps triomphant... », p. 100.

⁵⁵ NORMAT Pierre, « La beauté plastique au théâtre... ».

⁵⁶ Cité dans TILBURG Patricia, « Le corps triomphant... », p. 99.

⁵⁷ COLETTE, *Lettres à Marguerite Moreno*, p. 56. Lettre de septembre 1921.

⁵⁸ COLETTE, *Lettres à Marguerite Moreno*, p. 62. Lettre d'août 1922.

⁵⁹ NORMAT Pierre, « La beauté plastique au théâtre... ».

⁶⁰ Les mêmes photographies sont reprises dans « Auteur, actrice et danseuse », *Comoedia*, 27 janvier 1909.

⁶¹ NORMAT Pierre, « La beauté plastique au théâtre... ».

Dans le recueil *L'Envers du music-hall*⁶³, Colette revient à de nombreuses reprises sur l'exemplarité de l'entraînement physique des artistes qui s'y produisent : « *la discipline rigoureuse et simple qui nous régit ne connaît pas d'infraction.* »⁶⁴ Ainsi, Hélène « *prend sa leçon comme elle avalerait un verre d'huile de foie de morue, en conscience, jusqu'au bout. Il y a plaisir d'ailleurs à la voir travailler, souple, bien équilibrée sur ses jambes intelligentes* »⁶⁵. Dans la conférence éponyme de 1913, elle met en avant à la fois la discipline des artistes et surtout la « *probité morale* » qui en résulte :

« *Ils sont souples et formés par la misère et la discipline, la régularité d'un entraînement d'adresse ou de force, la nécessité où ils sont de trouver chaque soir leurs ressources physiques entières, intactes, les inclinent vers une sorte de probité morale.* »⁶⁶

Elle précise qu'à « *ceux qui dépensent quotidiennement toute leur part de puissance nerveuse et musculaire – qu'il s'agisse de l'effort d'un gymnaste, de l'attention magnétique d'un jongleur ou d'un équilibriste, ou de l'épuisant échange qui s'opère entre un muet visage de mime et mille regards tendus – à ceux-là je maintiens que l'état habituel du mensonge, de tricherie, de souci crapuleux est interdit.* »⁶⁷

Colette fait le témoignage d'un idéal de salubrité à la fois physique et morale qui repose sur l'exercice physique quotidien des artistes de music-hall. Elle rejoint les observations de Pierre Loti qui voit dans

⁶³ L'ouvrage rassemble des textes qui ont paru principalement dans la presse dans le journal *Le Matin* entre décembre 1910 et février 1913. Il paraît en volume aux éditions Flammarion en mars 1913. L'ensemble des textes entreprend de montrer les coulisses du spectacle de music-hall alors même que Colette y évolue dans différentes pièces.

⁶⁴ COLETTE, « La Grève », *L'Envers du music-hall*, in : *Œuvres complètes 2*, 1986, p. 266.

⁶⁵ COLETTE, « La travailleuse », *L'Envers du music-hall*, in : *Œuvres complètes 2*, 1986, p. 250.

⁶⁶ COLETTE, « L'Envers du music-hall », Conférence donnée à l'Artistique à Nice en février 1913 au moment de quitter les planches. Texte repris dans BONAL Gérard, MAGET Frédéric (éds.), *Colette*, pp. 113-126.

⁶⁷ COLETTE, « L'Envers du music-hall », p. 115.

la méthode de Desbonnet « *une école d'énergie* » qui « *ne procure pas seulement force et santé physique, mais aussi santé et force morale* »⁶⁸. D'ailleurs, ce dernier qui a bénéficié de l'enseignement de l'éducation physique à l'école avoue ne pas y avoir pris goût à cette occasion, mais plus tard en devenant un spectateur passionné du cirque. Par ailleurs, Colette partage l'aspect sanitaire de la pratique de la culture physique avec Desbonnet pour qui le souci de santé publique est central dans l'élaboration de sa méthode, convaincu du potentiel curatif de l'activité physique :

*« J'ai prononcé tout à l'heure le mot d'hygiène: j'y reviens, pour affirmer que l'atmosphère du music-hall m'a tenue, six années durant, dans un excellent équilibre moral et physique, par le seul fait qu'on peut exclure toute idée de rivalité, de ce que j'appelle la "férocité théâtrale". »*⁶⁹

Elle rejoint aussi les discours d'Hébert et de Desbonnet contre la compétition dans la pratique sportive et sa spécialisation, c'est-à-dire la pratique d'une seule activité qui développe seulement une partie du corps et devient source de déséquilibre. De même, lorsque Renée Néré prend soin de son corps telle une « *propriétaire* » de son bien : « *je me soigne, je me soucie de mon intestin, de ma gorge, de mon estomac, de ma peau* »⁷⁰, c'est bien dans une perspective hygiéniste que Colette/Renée semble s'intéresser à la culture physique. Le statut de célébrité, le nom, ne suffisent pas à cette carrière, il faut avant tout « *une santé solide* »⁷¹.

Pour voir le théâtre redevenir un art du geste, du corps en mouvement, la culture physique et son institutionnalisation au music-hall semblent pouvoir servir de modèle. Ainsi, aux raideurs de posture des acteurs contemporains, Colette leur oppose le sportman :

« À ces pantins calamistrés, auxquels on croit voir les ficelles, tant leurs mouvements sont raidés et, pour ainsi dire, grinçants, comparez

⁶⁸ NEUMEYER Gaston, « Une interview de Pierre Loti ».

⁶⁹ COLETTE, « L'Envers du music-hall », p. 115.

⁷⁰ COLETTE, *La Vagabonde*, in *Œuvres complètes* 1, p. 1109.

⁷¹ COLETTE, *Notes de tournées*, in *Œuvres complètes* 2, p. 201.

la marche du sportman ou celle du modèle, tous deux habitués à la nudité et à la liberté des gestes et dont les membres semblent jouer avec une aisance parfaite, sans heurts, sans à-coups, comme s'ils étaient montés sur billes. »⁷²

Elle confie avoir « rêvé bien souvent – si nos mœurs et la température des coulisses le permettaient – d'un metteur en scène qui ferait répéter les acteurs complètement nus, pendant plusieurs jours, avant de leur permettre le costume et de leur confier les accessoires du rôle »⁷³. Dans un autre texte de *L'Envers du music-hall*⁷⁴, Colette se moque des comédiennes de boulevard qui viennent s'entraîner aux exercices physiques :

« Elles n'ont pas l'habitude de se déshabiller pour la leçon. Elles arrivent dans des robes de couturier, elles commencent par relever leur jupe et l'attacher avec des épingles anglaises, et puis elles s'agacent, la chaleur leur monte – elles dégrafent leur col – et puis elles enlèvent leur jupe – et puis c'est le tour de la chemisette... Enfin c'est le corset qui s'en va, les épingles à cheveux qui tombent [...]. Au bout d'une heure de travail, vous ririez de voir à la place de la dame chic, une petite bonne femme tout en eau, qui souffle, qui rage, qui jure un peu [...] – enfin, une femme ordinaire, quoi! »

Elles semblent s'effeuiller progressivement, se libérant métaphoriquement des contraintes imposées à leur corps par la société et la mode.

Dès ses premières apparitions sur scène, Colette apparaît très déshabillée. Dans *La Chair*, elle franchit la frontière dans la représentation du corps nu sur scène en laissant apparaître un sein. Plutôt que d'y voir un geste transgressif, Patricia Tilburg fait de la pièce « une allégorie artistique du pouvoir exercé par la beauté corporelle »

⁷² NORMAT Pierre, « La beauté plastique au théâtre »...

⁷³ NORMAT Pierre, « La beauté plastique au théâtre »...

⁷⁴ COLETTE, « L'accompagnatrice », *L'Envers du music-hall*, in *Œuvres complètes 2*, p. 278.

qui place « *le corps nu au centre de l'action dramatique* »⁷⁵. Elle y voit « *un moyen détourné de se conformer aux vertus républicaines* »⁷⁶.

Mireille Brangé note de son côté que Colette « *transpose sur la scène du music-hall les innovations des danseuses d'avant-garde et expose une nouvelle culture du corps et des valeurs présentes dans la danse d'Isadora Duncan et, bientôt, dans L'Éducation physique féminine (1919) d'Hébert* »⁷⁷.

Une fabrique des corps sexués nationaux. De la force physique chez les femmes ?

Dans les années 1910, le débat fait rage autour du corps de la femme et de sa supposée faiblesse naturelle qui a été construite socialement depuis des siècles. Dans cette perspective, Georges Hébert prescrit une méthode naturelle d'entraînement, qui ne nécessite aucun équipement, et surtout qui s'applique à tous et toutes⁷⁸. Dans l'introduction à *L'Éducation physique féminine* (1919), il constate que :

*« sauf de rares exceptions, les femmes de la génération présente n'ont pas reçu d'éducation physique, elles n'ont pas été habituées à la pratique des exercices du corps. Ainsi sacrifiées, elles subissent les conséquences du manque de développement et les inconvénients de l'insuffisance d'action. Leur santé, leur beauté et leur résistance s'en ressentent d'autant plus que leur activité est plus restreinte. »*⁷⁹

⁷⁵ TILBURG Patricia, « Le corps triomphant »..., p. 101.

⁷⁶ TILBURG Patricia, « Le corps triomphant »..., p. 103.

⁷⁷ BRANGÉ Mireille, « Music-hall », in: *Dictionnaire Colette*, p. 775.

⁷⁸ QUIN Grégory, BOHUON Anaïs, « L'éducation physique féminine (1919) de Georges Hébert : cultures et idéaux du corps féminins », in : FROISSART Tony, SAINT-MARTIN Jean (éds.), *Le collège d'athlètes de Reims : institution pionnière et foyer de diffusion de la Méthode naturelle en France et à l'étranger*, Reims, Presses universitaires de Reims, 2014, pp. 197-214.

⁷⁹ Cité dans QUIN Grégory, BOHUON Anaïs, « L'éducation physique féminine (1919) de Georges Hébert », p. 197.

Colette relève le même problème en 1925 pour les femmes qui pratiquent les sports d'hiver et qui ne sont pas soumises au même régime, ni d'entraînement, ni alimentaire que les hommes :

« Il y a les fanatiques, les prosélytes de la maigreur sportive, celles que leur foi épuise systématiquement et qui lui immolent : chair, poumons, rein privé de ses suspensions douillettes. Elles dansent le soir, clavicules au vent, aux bras de leurs rivaux et modèles, les hommes qui, favorisés, embellis par des exercices créés à leur usage, nourris sans restriction, triomphent. »⁸⁰

Dès 1913, Colette consacre un article à « La culture physique et les femmes »⁸¹. Elle montre l'engouement féminin pour la pratique : « Culture physique, culture physique ! elles y courent, elles y emploient leur enthousiasme de chien bull et leur inconstance de fox-terrier. »⁸² Elle s'appuie sur les paroles d'un professeur plutôt critique : « Elles en font toutes, pas très longtemps, "le temps de se démolir quelque chose". » Trois types de femmes se profilent dans le texte :

« celle qui "ne peut pas" et qui geint : "aïe mon épaule ! aïe ma jambe !... " ; celle qui dit "Ce n'est que ça ?..." et qui retourne au tango ; enfin celle qui veut épater tout le monde et d'abord son professeur ? Celle-ci qu'on peut nommer aussi "l'élève sérieuse", est la plus terrible. Elle travaille – elle travaille trop. Elle s'exerce en secret, elle fait du zèle. [...] elle dépasse, elle double, elle décuple. Elle rêve athlétisme, performances, et marche malgré moi à l'épuisement, tout en discourant hygiène, gymnastique et existence rationnelles... [...] Au bout d'une quinzaine, d'un mois, le médecin est forcé d'intervenir, pour cause d'inflammation, de rein déplacé, de hernie, et, bénéficiant toujours du manque de mesure féminine. »⁸³

⁸⁰ COLETTE, « Sportives », *Les Annales politiques et littéraires*, 18 janvier 1925, in *Cahier Colette* 29, 2007, p. 162.

⁸¹ COLETTE, « La culture physique et les femmes », *Le Matin*, 18 décembre 1913.

⁸² COLETTE, « La culture physique et les femmes »...

⁸³ COLETTE, « La culture physique et les femmes »...

L'article est particulièrement intéressant puisqu'il revient sur les dangers d'une mauvaise pratique de l'exercice physique et ses conséquences sur le corps.

Le 15 février 1909, Pierre Normat avait déjà interrogé une figure féminine pour *La Culture physique*, Isadora Duncan, qui lui avait répondu dans le même sens que Colette que « *le spectacle vaut mieux que la théorie* »⁸⁴. La danseuse arrive en France en 1900 et révolutionne complètement les règles qui régissent jusque-là le ballet traditionnel. Inspirée par le mouvement de l'océan à côté duquel elle grandit sur la côte est des États-Unis, par sa passion pour la Grèce antique, mais aussi par le delbartisme⁸⁵ qui trouve un écho particulier outre-Atlantique, elle libère le corps et son mouvement. Si la théorie vaut moins que le spectacle, Isadora Duncan consacre pourtant une partie de son temps à l'éducation de la danse à des jeunes filles d'origine modeste. L'enjeu est doublement esthétique et pédagogique. Elle présente à Pierre Normat le régime qu'elle réserve à ses élèves :

« [...] *trois séances au moins par semaine de gymnastique, d'une heure et demie chacune [...] depuis la gymnastique respiratoire, dite improprement suédoise, jusqu'au maniement des poids légers, sans oublier de longues séances de saut à la corde et sans négliger non plus les agrès, de temps en temps.* »⁸⁶

La formation purement physique est complétée par des cours d'anatomie et de physiologie. Elle ajoute que « *ces enfants se développent en santé et en joie* »⁸⁷. On retrouve l'idéal de Colette qui réside dans « *la joie du mouvement et de l'effort physique* ». Pierre Normat conclut

⁸⁴ NORMAT Pierre, « La grâce par la force. L'École de danse de Miss Isadora Duncan », *La Culture physique*, 6^e année, n° 99, 15 février 1909.

⁸⁵ François Delsarte (1811-1871), théoricien du mouvement. Il pense la correspondance du geste et de l'émotion, il s'intéresse au rôle du mouvement dans l'expression des émotions et donne naissance au delbartisme qui connaîtra une large réception aux États-Unis.

⁸⁶ NORMAT Pierre, « La grâce par la force »...

⁸⁷ NORMAT Pierre, « La grâce par la force »...

l'interview de la danseuse sur le caractère extrêmement nouveau de son entraînement qui vise à assoir la grâce dans la force physique :

«*La grâce fondée sur la force? [...] Ne savez-vous donc pas que chez nous, gracieux et gracile [entendez: grêle] sont des termes indissolublement liés? Ignorez-vous donc qu'à la suite de plusieurs siècles de pudeur maladroite, de littérature mal digérée, notre société bourgeoise s'est fait de la grâce, et surtout de la grâce féminine, un idéal ridicule dont la première condition serait l'amincissement du corps et l'affaiblissement des muscles et dont la perfection consisterait dans l'anémie ou même dans la poétique tuberculose?*»⁸⁸

À la fin des années 1870, celles qu'on nomme les «*femmes herculéennes*»⁸⁹ remplacent les hommes dans les numéros de force au music-hall. Elles posent déjà la question d'un excès de virilité féminin dans une société qui justement a tendance à penser le corps de la femme comme naturellement plus faible et d'un autre côté à valoriser la virilité⁹⁰. Martine Lavaud montre la dualité constitutive de la culture physique : «*conservatrice dans son exaltation de la beauté et de la fécondité féminines mais subversive dans la tension des corps vers la puissance musculaire des hommes.*»⁹¹ Si Colette déplore «*la maigreur sportive*» des femmes en 1925, c'est qu'elle est largement influencée par son passage sur les scènes de music-hall quinze ans plus tôt. En effet, «*situé dans les marges de la société, l'univers du music-hall occupe une place privilégiée et constitue une parenthèse où le brouillage des sexes est érigé en règle: le travestissement, l'impersonnification, le maquillage y pourvoient*»⁹². L'idéal androgyne du music-hall rejoint l'attention d'Hébert pour une pratique non genrée. De même, Martine Lavaud montre comment des figures antiques telle que l'Amazone qui renaît

⁸⁸ NORMAT Pierre, «La grâce par la force»...

⁸⁹ COULETEL Nathalie, «Femmes herculéennes au music-hall: déconstruction d'un cliché», *Horizons/Théâtre*, 2017, pp. 260-279.

⁹⁰ VIGARELLO Georges, CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques (éds.), *Histoire de la virilité 2*, Paris, Seuil, 2011.

⁹¹ LAVAUD Martine, *Les Amazones du sport sous la Troisième République*, MuseMedusa 7, 2019. En ligne: http://musemedusa.com/dossier_7/lavaud/.

⁹² ALBERT Nicole G., «Androgynie», in: *Dictionnaire Colette*, p. 47.

surtout à la Belle Époque dans le milieu lesbien, devient une figure de valorisation de la culture physique, pour celle qu'elle nomme les « *amazones sportives* », où « *le muscle devient un dénominateur commun des corps mâles et femelles réconciliés* »⁹³. En effet, l'Amazone « [...] *ne constitue pas une figure clivante, ou l'outil d'une démonstration [...] contre les excès virilisants du développement physique mais le point d'intersection pacifiant des sexes puisant leur inspiration à la source d'une même grammaire musculaire.* »⁹⁴ C'est aussi « *son opinion sur l'éducation physique des femmes* » que Pierre Normat veut donner à lire aux lecteurs de *La Culture physique* en 1909. Colette répond au journaliste qui loue les avantages esthétiques de tout ce qui maintient le corps des femmes et critique les « *invraisemblables combinaisons de baleines, de coton et de fils de fer [...] [un corset sous le péplos grec! ...]* »⁹⁵ qui font l'idéal de beauté féminine au théâtre. Elle rejoint Isadora Duncan qui faisait remarquer au même journaliste : « *vos mondaines, même quand elles croient s'habiller à la grecque, font tout pour se guinder, pour gêner le rythme naturel de leur corps.* »⁹⁶ Isadora Duncan se produit dans une tunique qui imite justement le péplos grec et laisse libres tous les mouvements de son corps, elle renonce aussi aux chaussons tandis que Colette abandonne le maillot couleur chair.

La culture physique trouve ses origines dans le modèle hellénique, sculptures et fresques. De nombreux numéros de *La Culture physique* font ainsi référence à l'héritage antique.⁹⁷ Colette qui n'emprunte pas « *le sentier rocailleux de la fausse érudition* » semble rejeter tout autant son modèle antique qui inspire les penseurs de la culture physique et la danseuse Isadora Duncan : « *J'ai horreur de cette néo-Grèce de pacotille, de ces esthètes de salon qui prétendent recréer la beauté antique*

⁹³ LAVAUD Martine, « Les Amazones du sport sous la Troisième République »...

⁹⁴ LAVAUD Martine, « Les Amazones du sport sous la Troisième République »...

⁹⁵ NORMAT Pierre, « La beauté plastique au théâtre »...

⁹⁶ NORMAT Pierre, « La grâce par la force »...

⁹⁷ CAMPILLO Philippe, PORROVECCHIO Alessandro, « La conception de la beauté corporelle dans "*La Culture Physique*" : La recherche de l'idéal antique », STAPS 119, 2018, pp. 11-25.

en s'entourant de moulages et en construisant dans leurs propriétés, comme le font les Allemands, de petits temples grecs en carton-plâtre... »⁹⁸

Pourtant, ce n'est pas tant le modèle antique en soi auquel elle n'adhère pas que son mauvais usage de façade, dans l'immobilité d'une culture élitiste. Martine Lavaud souligne d'ailleurs le paradoxe de la culture physique qui « *est propice à l'assainissement des classes pauvres tout en étant nourrie par une culture antique plus élitiste* »⁹⁹.

Dans un article consacré à la danseuse, dans *La Vie parisienne* en février 1909, Colette ne manque pas d'opposer la souplesse de la danseuse à la rigidité des corps des spectatrices dont le « *corset qui descend de l'aisselle, jusqu'au genou, [...] interdit de s'asseoir, de manger, de se baisser* »¹⁰⁰. Elle « *songe à la bizarrerie féminine, en regardant toutes ces femmes qui applaudissent Isadora Duncan. Levées à demi pour mieux crier leur enthousiasme, elles se penchent ligotées, casquées, colletées, méconnaissables, vers la petite créature nue dans ses voiles* »¹⁰¹. On retrouve sous la plume d'Hébert la même critique acerbe du corset dont les mauvais usages ont alimenté une part importante des discours gymniques et médicaux depuis le XIX^e siècle¹⁰². Plus tard, Colette décèle la même ambition de libérer le corps de ses entraves dans le travail de Coco Chanel¹⁰³.

Conclusion

Les pratiques corporelles de Colette sont largement liées à son passage sur les scènes de music-hall, avant la Première Guerre mondiale. Porté par la scène, l'autrice va forger son corps, l'entretenir et l'entraîner. Pour Colette, cela passe par une réelle inspiration des

⁹⁸ NORMAT Pierre, « La beauté plastique au théâtre »...

⁹⁹ LAVAUD Martine, « Les Amazones du sport »...

¹⁰⁰ COLETTE, « Une danseuse », *La vie parisienne*, 20 février 1909.

¹⁰¹ COLETTE, « Une danseuse »...

¹⁰² QUIN Grégory, BOHUON Anaïs, « L'éducation physique féminine (1919) de Georges Hébert ».

¹⁰³ COLETTE, « Chanel », *Revue Bravo*, avril 1939.

modèles antiques et de leurs transformations en mouvement, à la fois à des fins de libération du corps sur scène et pour la mise en scène de la bonne santé et d'une certaine «*désexualisation*»¹⁰⁴ qui en est constitutive. L'exemple est sur scène, exposé aux femmes de l'autre côté de la rampe, il est aussi dans l'intimité des coulisses et l'exemplarité de l'entraînement des artistes de music-hall.

De fait, il est intéressant de souligner le rôle central joué par la presse dans la diffusion des modèles corporels, que Colette incorporera ensuite littéralement, mais aussi contribuera à rediffuser au sein de la société, par son jeu sur scène, mais aussi plus particulièrement à travers ses écrits et les illustrations par des artistes dont le goût pour l'activité physique se traduit par la pratique de différents sports et une inspiration dans leur art¹⁰⁵. Celles-ci valent autant pour leur portée pédagogique que pour leurs dimensions artistiques, à une époque où les frontières entre arts et sports ne sont pas encore entièrement scellées.

¹⁰⁴ ALBERT Nicole G., «Androgynie», p. 47.

¹⁰⁵ POLLAUD-DULIAN Emmanuel, *Le Salon de l'Araignée 1920-1930*, Paris, Michel Lagarde, 2013. Voir notamment le chapitre III «Le corps libéré» consacré au sport, pp. 55-79. L'auteur met notamment en avant l'éditeur Henri Jonquières et l'illustrateur Chas-Laborde qui collaborent aux rééditions de cinq titres de Colette entre 1922 et 1925, mais aussi à l'artiste André Dunoyer de Segonzac, ami intime de Colette et illustrateur de *La treille muscate* (1932), dont les dessins de boxeurs et de danseuses sont particulièrement connus. On compte également Jean-Émile Laboureur qui a illustré *L'Envers du music-hall* (Au sans pareil, 1926). Par ailleurs, les illustrations inspirées par le passage de Colette sur scène sont nombreuses et montrent pour certaines Colette dans des postures éminemment gymniques : voir les illustrations d'Auguste Roubille pour *Claudine à Paris* aux éditions Ollendorff en 1911, pp. 53, 102 et 107.

Marek Waic (Charles Université, Prague)

**Chronique de l'éducation physique
dans les écoles et la formation des professeurs
d'éducation physique dans les Pays tchèques
et en Tchécoslovaquie jusqu'à la Seconde
Guerre mondiale**

Traduit par Grégory Quin, avec le soutien d'Édouard Dumas

Première période 1874-1918

***De la mise en place d'un cadre légal pour l'éducation
physique scolaire***

En mai 1874, le ministère autrichien de l'Éducation publie un statut organisationnel pour les écoles normales d'instituteurs, dans lequel il définit le champ d'application de l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles secondaires, dont les diplômés doivent suivre toute une série de matières obligatoires, dont l'éducation physique. Cependant, les débuts de la formation des professeurs d'éducation physique dans les Pays tchèques remontent aux années 1840 et

s'inscrivent dans le cadre d'un certain nombre d'efforts visant à introduire l'éducation physique en tant que partie intégrante du processus éducatif dans un espace largement influencé par les concepts de réforme apparus dans l'espace germanophone. Dans le même temps, cependant, les pionniers tchèques de l'éducation physique s'efforcent de créer une variante nationale de l'éducation physique à même de soutenir les efforts d'autonomie culturelle, éducative et politique des Pays tchèques au sein de la monarchie des Habsbourg, dont le programme a été formulé au cours de l'année révolutionnaire de 1848 par le fondateur de la politique nationale tchèque : František Palacký.

Dans leurs efforts d'émancipation, les Tchèques se reposent sur le fait que leur pays, avec la Basse-Autriche, fait partie des régions les plus développées économiquement de la monarchie danubienne. L'industrialisation, en particulier à la fin des années 1860, y atteint un stade de développement considérable, entraînant des changements significatifs dans la structure sociale de la société. En termes de nationalités, les Pays tchèques sont un territoire aux confins d'influences tchèques et allemandes¹. Les changements démographiques et sociaux révolutionnaires et les changements de mode de vie ont lieu dans les milieux tchèques et allemands de manière presque identique, de sorte que l'émancipation culturelle de la nation tchèque est très dynamique dès les années 1860, comme le prouve, entre autres, le fait que vers 1900, près de 94 % de la population soit alphabétisée², ce qui est d'une importance cruciale pour la diffusion d'une certaine sensibilité à l'exercice physique.

¹ BAECHLER Christian, « Le Reich allemand et les minorités nationales. 1871-1918 », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande* 28/1, 1996, pp. 31-48. Sur l'objet « sport », on lira : MARSCHIK Matthias, « MITROPA: Representations of "Central Europe" in Football », *International Review for the Sociology of Sport* 36/1, 2001, pp. 7-23 et BONINI Gherardo, « Sport in Cisleithania », *European Studies in Sports History* 1/1, 2008, pp. 52-72.

² HLAVAČKA Milan, *The Czech Lands in the 19th Century: Changes in Society in the Modern Period*, Prague, Institute of History, 2016, p. 199.

À la fin de l'année 1842, l'Assemblée provinciale tchèque³ nomme Rudolf von Stephany, originaire de Prusse, pour créer un gymnase privé à Prague, où s'entraîneront des adultes et des jeunes gens, y compris des filles, dont environ un tiers proviennent de familles aristocratiques. Encouragé par les faveurs de la noblesse tchèque, Stephany est nommé professeur provincial d'éducation physique avec un salaire permanent, en août 1843, pour la ville de Prague. Pour un salaire de 400 florins par an, il enseigne l'éducation physique trois fois par semaine, parmi douze «*aspirants qui, après trois ans de formation, seront envoyés comme professeurs d'éducation physique dans les écoles primaires de Bohême pour encourager la diffusion de l'exercice en plein air*»⁴. Stephany doit faire un rapport trimestriel à l'Assemblée provinciale sur les progrès de ses élèves.

Durant l'automne 1848, Rudolf von Stephany est appelé à Vienne pour diriger l'Institut universitaire d'éducation physique, fondé le 24 septembre de la même année. À Prague, le flambeau est repris par le Tchèque Jan Malýpetr, qui fonde un institut privé d'éducation physique en 1848. En 1849, Malýpetr est nommé professeur d'éducation physique de l'État et enseigne l'éducation physique au lycée de la vieille ville de Prague. La même année, il commence à travailler à l'université, où, à partir du début des années 1860, il enseigne aux étudiants et, dans des classes séparées, aux lycéens d'un institut qui porte le nom de l'université, pour un montant de 945 florins par an.

L'échec de la révolution de 1848 et l'instauration du néo-absolutisme au début du règne du jeune empereur François-Joseph I^{er} provoquent un gel de tous les efforts de réforme de l'éducation, y compris de l'éducation physique. L'enseignement de cette dernière se limite alors aux établissements privés d'éducation physique, aux travaux précités de Jan Malýpetr à l'université ainsi qu'à l'éducation physique facultative

³ L'Assemblée provinciale tchèque était l'organe provincial autonome de la Bohême, qui n'avait pratiquement aucun pouvoir jusqu'en 1848, mais percevait certains impôts et disposait donc de ressources financières propres.

⁴ MAŠEK František, «*The Beginnings of Physical Education in Prague*», Sokol 1, 1897, pp. 9-11.

dans quelques lycées. Les défaites des troupes autrichiennes lors des batailles de Magenta et de Solferino dans la guerre d'Italie affaiblissent la position du pouvoir de François Joseph I^{er}, qui est contraint d'adopter une constitution plus libérale. L'assouplissement partiel des conditions sociales qui s'ensuit permet la création du Sokol en 1862 – une organisation qui devint la plus grande association patriotique tchèque et domine le monde des sociétés d'éducation physique. Son principal fondateur, Miroslav Tyrš, a créé, dans une certaine mesure sur le modèle du Turnen, un système tchèque d'éducation physique. Les Sokols ont également mis en place progressivement leur propre système de formation des formateurs, et certains formateurs Sokol enseignent ensuite l'éducation physique, notamment dans les écoles primaires, jusqu'à la Première Guerre mondiale. La plupart d'entre eux ne possèdent pas de diplômes des écoles normales, mais il y a une pénurie d'enseignants et l'expérience acquise dans les Sokols est importante.

En 1867, l'instauration de la « Constitution de Décembre » constitue un tournant dans la monarchie danubienne, avec l'adoption de lois qui divisent l'empire en deux parties, la Cisleithanie et la Transleithanie. L'empereur confie de facto l'administration de la Transleithanie, c'est-à-dire de la Hongrie et de la Croatie-Slavonie, à la noblesse hongroise. L'empereur décide de moderniser radicalement l'administration de la Cisleithanie, c'est-à-dire de l'Autriche et des Pays tchèques (Bohême, Moravie et Silésie), notamment par une décentralisation partielle et une libéralisation politique. La Constitution définit de manière exhaustive les compétences du Conseil impérial et du gouvernement cisleithanien. Le principal instrument de la modernisation de la Cisleithanie est une réforme approfondie du système éducatif, où l'introduction de l'éducation physique obligatoire dans les écoles, entre autres pour des raisons militaires, fait l'objet d'une attention considérable. La défaite dans la guerre avec la Prusse, à la suite de laquelle l'Autriche a perdu son influence sur l'unification des terres allemandes, a révélé l'obsolescence des forces armées autrichiennes. En décembre 1868, une loi est adoptée, laquelle introduit une conscription générale stricte en Cisleithanie, mais pour de nombreux jeunes hommes, la commission de la conscription juge insuffisante leur condition physique pour le

service dans l'armée. Le seul moyen de changer cette situation est alors d'introduire l'éducation physique obligatoire dans les écoles. Sur la voie d'un système rationnel d'éducation, libérer l'école de l'influence de l'église devient nécessaire, ce qui est réalisé par une loi votée en mai 1868. Dès lors, seul l'enseignement de la religion reste sous la tutelle de l'église et dans les autres matières, l'église ne doit « pas avoir d'emprise ». Les écoles confessionnelles ont également l'obligation de se conformer aux « *lois publiées sur l'enseignement* », c'est-à-dire qu'elles s'engagent à respecter toutes les réglementations, y compris le contenu obligatoire de l'enseignement, de la même manière que les écoles publiques⁵.

L'éducation physique peut devenir une branche obligatoire à l'école

Un an plus tard, une loi sur les écoles générales est adoptée, « *fixant les règles de l'enseignement* » dans ces écoles. Cette loi définit clairement la mission de l'enseignement élémentaire: « *Éduquer les enfants dans la morale et la religion, développer leur esprit, leur donner la compétence nécessaire pour poursuivre leur éducation dans la vie.* »⁶ La loi sur les écoles générales instaure une scolarité obligatoire de huit ans pour les enfants à partir de l'âge de six ans, soit quatre années d'école élémentaire, suivies de quatre autres années dans une école civique ou secondaire, ou encore dans une école de commerce ou de perfectionnement. L'enseignement dans les écoles élémentaires (écoles générales et civiques) se base sur des normes uniformes, et notamment sur des matières obligatoires: religion, langue locale, arithmétique, écriture, géométrie, sciences naturelles avec géographie et histoire, chant et éducation physique⁷.

⁵ WAIC Marek, PAVLŮ Dagmar, « Healthcare and Physical Education of Children and Youth in Prague 1869-1914 », *Frontiers in Sports and Active Living*, 2020, en ligne: <https://doi.org/10.3389/fspor.2020.581285>.

⁶ WAIC Marek, PAVLŮ Dagmar, « Healthcare and Physical Education of Children... ».

⁷ WAIC Marek, PAVLŮ Dagmar, « Healthcare and Physical Education of Children... ».

Cette dernière doit être enseignée à raison de deux cours par semaine, mais le degré de réalisation dépend des conditions locales et de l'attitude de la commission scolaire, qui crée les postes d'enseignement et sélectionne les enseignants. Selon le règlement scolaire de Bohême de 1870, le but de l'éducation physique est que : « *Les jeunes acquièrent de l'assurance et du courage, qu'ils s'amuse dans l'ordre, qu'ils aient confiance en eux et qu'ils maintiennent la vivacité du corps et de l'esprit.* »⁸ Le règlement recommande notamment les exercices au sol, les jeux et « *aux niveaux supérieurs, là où il y a des engins, également des exercices sur les engins* ». Parmi les équipements recommandés, se trouvent aussi ceux avec lesquels il est possible de s'entraîner dans la cour de l'école – massues (indiennes), cordes à sauter, barres courtes – ou ceux qui peuvent être installés en l'absence de gymnase, comme les barres. De fait, à cette époque, il n'y a pas de gymnase dans les écoles primaires et les collèges, et la cour de l'école n'est pas véritablement adaptée aux enseignements d'éducation physique. Pourtant, les élèves s'exercent souvent en plein air, mais il s'agit principalement de jeux de mouvement et d'exercices au sol relativement simples. L'entraînement physique des garçons et des filles est assez similaire, même si les filles ne pratiquent pas l'entraînement de force, comme l'escalade, qui est recommandé pour les garçons⁹. Le ministère de l'Éducation de Cisleithanie fixe alors le contenu de l'enseignement, mais, surtout pour des raisons pratiques, laisse leur application aux assemblées provinciales. En mai 1883, la loi sur les écoles générales de 1869 est modifiée, et l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles générales et civiques connaît un changement : l'éducation physique ne reste obligatoire que pour les garçons, pour les filles elle devient « *facultative* ».

La loi sur les écoles générales aborde, en même temps que la réforme de l'enseignement, la formation des enseignants pour les écoles élémentaires et civiques. Du milieu des années 1870 jusqu'en 1945, les diplômés des écoles normales enseignent dans les écoles élémentaires.

⁸ HANZOVA Marie, *History of Physical Education in Schools in the Czech Lands from 1848 to 1918*, Thèse de doctorat, Université Charles, Prague, 1992, p. 41.

⁹ WAIC Marek, PAVLŮ Dagmar, « Healthcare and Physical Education of Children... »

L'importance que le pouvoir exécutif de la Cisleithanie attache à l'enseignement dans les écoles élémentaires est attestée par l'attention qu'il porte à la conception et aux conditions des études dans les écoles normales. En effet, il ne doit pas y avoir plus de 40 étudiants dans une classe. Les études sont gratuites et les élèves pauvres peuvent obtenir une bourse avec leurs excellents résultats, ce qui permet aux élèves talentueux et travailleurs des classes sociales inférieures d'obtenir un enseignement secondaire. Le 26 mai 1874, le ministère de l'Éducation publie le statut organisationnel susmentionné pour les écoles normales, dans lequel une attention considérable est mise sur l'éducation physique. Atteindre les objectifs de l'éducation physique est alors un véritable défi pour les élèves :

*« Faire preuve d'une dextérité exemplaire [...]. Connaître les mécanismes du mouvement et les changements dans leur développement, comprendre les techniques du mouvement, acquérir la capacité de les analyser [...]. Se familiariser avec le développement historique, l'essence et la tâche pédagogique de l'éducation physique. »*¹⁰

La forme de l'enseignement secondaire à partir du milieu des années 1850 est déterminée par le projet de loi d'organisation des lycées et des collèges en Autriche («*Entwurf der Organisation der Gymnasien und Realschulen in Osterreich*»), dont les auteurs sont Franz Seraphin Exner et Hermann Bonitz¹¹. La réforme de l'enseignement secondaire entraîne la création de lycées inférieurs et supérieurs de huit ans, qui succèdent au lycée général et se terminent par un examen de fin d'études secondaires («*Maturität*»), dont la réussite est une condition pour étudier à l'université. La «*Maturität*» est aussi généralement une condition préalable à l'entrée dans la fonction publique. Cette réforme réduit le nombre d'heures d'enseignement consacrées aux langues classiques, au profit de la connaissance des

¹⁰ WATC Marek, PAVLŮ Dagmar, « Healthcare and Physical Education of Children... »

¹¹ Franz Seraphin Exner (1802-1853) devient professeur de philosophie à l'université Charles de Prague en 1831. En 1848, il devient conseiller ministériel au ministère de l'Éducation à Vienne. Hermann Bonitz (1814-1888) est professeur de grammaire et, à partir de 1849, professeur de philologie classique à l'université de Vienne.

sciences et des mathématiques. L'éventail des connaissances et des compétences linguistiques requises pour obtenir le diplôme de grammaire est considérable, ce qui rend les études très exigeantes. Ainsi seule une fraction de la population peut étudier dans les lycées, la réforme Exner-Bonitz ne modifie pas la nature élitiste de ces écoles, ce qui n'est d'ailleurs pas l'intention de ses créateurs. Les enseignants des écoles secondaires ont toujours l'obligation de suivre des études universitaires à la faculté des arts, où ils peuvent également s'inscrire en sciences naturelles.

L'éducation physique ne fait pas partie des matières obligatoires dans les lycées, elle devient une matière facultative et son enseignement, moyennant un paiement spécial, est inclus dans les programmes de l'après-midi. Son contenu et ses conditions correspondent à son statut facultatif. Le gymnase n'étant pas pris en compte lors de la construction ou de la sélection d'un bâtiment de lycée, les élèves pratiquent surtout des activités en plein air, si le temps le permet. Ils font des exercices au sol et des excursions dans les environs accompagnés d'un professeur. En hiver, ils pratiquent le patinage et la luge, rendus possibles grâce aux hivers relativement rigoureux et au gel de nombreux plans d'eau, même dans les villes.

Une autre forme d'enseignement secondaire est la *realschule*, qui conserve la forme de l'enseignement général, mais le latin et le grec sont remplacés par les langues modernes et les matières scientifiques ainsi que les mathématiques. Les diplômés de ces écoles peuvent poursuivre leurs études au collège technique de Prague ou de Vienne. À partir de 1904, les étudiants ont la possibilité d'obtenir un diplôme avec «*Maturität*» de la *realschule* et de poursuivre leurs études à l'université. La Constitution de décembre 1867 laisse la gestion de ces écoles à la compétence des commissions scolaires provinciales. En Bohême et en Moravie, l'éducation physique fait partie de l'enseignement obligatoire dans la plupart des *realschule*.

L'existence d'écoles normales et de *realschule* avec une éducation physique obligatoire génère un besoin en professeurs qualifiés pour l'enseigner. L'éducation physique dans les écoles secondaires est

enseignée par des diplômés des écoles normales, mais aussi par des étudiants n'ayant pas encore obtenu le statut de professeur d'école secondaire. Le 10 septembre 1870, le ministre de la Culture et de l'Éducation publie un «règlement pour l'examen des candidats au poste de professeur de gymnastique dans les écoles secondaires et les écoles normales». Une commission d'examen est créée à Vienne pour trois ans, directement subordonnée au ministre, qui procède également aux nominations. Les diplômés des lycées, *realschule* et écoles normales peuvent se présenter à l'examen. Dans la partie théorique, le candidat à un poste de professeur d'éducation physique dans une école secondaire doit démontrer qu'il connaît l'histoire de l'éducation physique, les travaux de «*Jahn, Eiselen et Spiess*», les appareils d'exercice et «*la manière de mettre en place un gymnase*». Une autre partie de l'examen théorique porte sur les connaissances en anatomie et en physiologie ainsi que sur les premiers secours. Elle comprend l'élaboration d'une dissertation écrite, dont le sujet est fixé par les membres de la commission, qui évaluent non seulement le contenu, mais aussi le niveau stylistique du travail. Lors de l'examen pratique, le candidat doit démontrer «*sa méthode d'enseignement rationnelle*» et sa dextérité «*dans les exercices physiques et les exercices sur l'équipement*». Si le lauréat de l'examen prouve «*qu'il ou elle connaît les règles et les spécificités de l'éducation physique des filles*», la commission indique dans son certificat qu'il ou elle est «*qualifié(e) pour enseigner l'éducation physique des filles*». Les lauréats de l'examen commencent à enseigner dans les écoles secondaires dès l'année scolaire 1870/71¹². En 1879, une commission d'examen similaire est également mise en place à Prague.

En 1871, un cours de formation de deux ans est créé à Vienne pour les futurs professeurs d'éducation physique. En 1892, un cours similaire débute à Prague, et en 1896, il est divisé en cours tchèques et allemands. Les cours durent quatre semestres avec un contenu pédagogique qui correspond aux sujets de l'examen susmentionné. Toutefois, si un diplômé de ce cours veut travailler comme enseignant à part entière

¹² WAIC Marek, PAVLŮ Dagmar, «Healthcare and Physical Education of Children...».

dans une école secondaire, il doit encore étudier une deuxième discipline pendant au moins huit semestres à la faculté des lettres de l'Université Charles à Prague¹³. En 1906, le cours tchèque est rattaché au département d'anatomie de la faculté de médecine de l'Université Charles, et un professeur d'université, généralement le professeur d'anatomie, occupe le poste de directeur du cours. L'enseignement de l'anatomie, de la physiologie et des sciences de la santé est assuré par des professeurs qui enseignent à la faculté de médecine. Les matières pratiques sont enseignées, comme jusqu'à présent, par les professeurs d'éducation physique des écoles secondaires. La réforme du cursus, notamment le rattachement à la Faculté de médecine, permet d'accroître son prestige et d'améliorer l'enseignement.

Au tournant du xx^e siècle, certains enseignants commencent à attirer l'attention sur la mauvaise condition physique des élèves des lycées, due principalement au manque d'exercice et aux longues périodes passées assis à l'école. De nombreux diplômés de lycées doivent alors être exemptés du service militaire, ce qui n'est pas négligeable du point de vue de l'armée. En effet, bien que ces diplômés ne représentent qu'une fraction de la population, s'ils réussissent l'examen d'officier, ils deviennent des officiers de réserve jusqu'à la fin de leur service militaire obligatoire, et en cas de mobilisation, il est difficile de les remplacer.

En janvier 1908, le ministère de l'Éducation organise à Vienne un forum de discussion, qu'il nomme «enquête sur la réforme de l'enseignement secondaire». Dans ce cadre, 60 à 70 experts (professeurs d'université, directeurs d'écoles secondaires, représentants d'associations choisies, hauts fonctionnaires, etc.) venus de toute la Cisleithanie sont invités à commenter les différents aspects de la réforme, notamment dans les lycées. Le ministère procède de manière très libérale, «*de telle sorte que les différentes opinions soient représentées ici*»¹⁴.

¹³ TRČKA Milan, *Development of Czechoslovak Higher Physical Education up to 1945*, Thèse de doctorat, Université Charles, Prague, 1980, pp. 35-38.

¹⁴ «Enquête gouvernementale sur la réforme des écoles secondaires», Prague, publié par le *Journal des étudiants progressistes*, 1908, p. 7.

Dans la discussion sur l'éducation physique, l'opinion de la section d'éducation physique de l'Association tchèque des enseignants du secondaire est communiquée par le professeur František Drtina, professeur titulaire de philosophie et de pédagogie à l'Université Charles à Prague depuis 1903, et pionnier du scoutisme. Il demande l'introduction de l'éducation physique obligatoire dans tous les lycées, à condition que «*tous les établissements soient équipés de gymnases et de terrains de jeu appropriés*». Suivant l'exemple de la Prusse, du Wurtemberg et de la Suède, il demande trois heures d'éducation physique par semaine, des cours d'hygiène et des sports obligatoires une fois par semaine. Il défend aussi l'idée de remplacer la note d'éducation physique par «*une caractérisation de la condition physique de l'élève*» et déclare en outre qu'il :

*« est nécessaire de réformer la formation préparatoire des professeurs d'éducation physique en fonction des besoins scientifiques. Les professeurs d'éducation physique ayant reçu cette formation avancée devraient être placés sur un pied d'égalité avec les autres enseignants en termes de poste et de salaire. »*¹⁵

Le ministère de l'Éducation prend très au sérieux les propositions formulées dans l'enquête et, l'année suivante, le discours du professeur Drtina contribue à l'introduction de l'éducation physique obligatoire dans le programme des écoles secondaires, à raison de deux heures par semaine.

Dans le cadre de l'intégration de l'éducation physique parmi les matières obligatoires, le ministre de l'Éducation publie un nouveau règlement sur les examens finaux des cours de formation pour les candidats masculins et féminins au poste de professeur d'éducation physique dans les écoles secondaires. Devant la commission d'examen, il devient également possible de passer des «*tests d'aptitude spéciaux en escrime, en natation et dans la discipline des sports de jeunesse et des exercices (athlétiques) populaires*»¹⁶. L'examen possède encore une structure similaire à celle du décret ministériel de 1870, mais sa mise en

¹⁵ « Enquête gouvernementale sur la réforme des écoles secondaires... », pp. 67-68.

¹⁶ WAIC Marek, PAVLŮ Dagmar, « Healthcare and Physical Education of Children... ».

œuvre est spécifiée par le ministère de l'Éducation de manière beaucoup plus détaillée. Il reste ainsi très exigeant. Dans la partie orale de l'examen théorique, les candidats doivent démontrer une connaissance détaillée de l'anatomie et de la physiologie, des premiers secours en cas de blessures, de la diététique et de l'hygiène de l'exercice physique à différents âges, de la théorie et du système d'éducation physique, de l'histoire et de la littérature de la gymnastique, de l'escrime et des exercices spéciaux, de l'équipement des gymnases, de l'aménagement des gymnases et des terrains de sport, de la méthodologie de la gymnastique, de la natation et de l'escrime.

Deuxième période 1918-1938

Len

L'issue de la Première Guerre mondiale et le Traité de Versailles modifient la carte de l'Europe, la Tchécoslovaquie émerge ainsi après la désintégration de l'Autriche-Hongrie. Le pays est alors un État créé selon les règles des systèmes parlementaires des démocraties libérales occidentales. Comme avant la guerre, la Bohême et la Moravie sont habitées par des Tchèques et des Allemands. La population slovaque de l'ancienne Haute-Hongrie, ou plus exactement ses représentants politiques, ont choisi la coexistence avec les Tchèques. Par rapport aux Pays tchèques, la Slovaquie reste essentiellement une région agricole dotée d'un faible niveau d'infrastructures, y compris en matière d'éducation. L'une des tâches des nouveaux pouvoirs législatif et exécutif tchécoslovaques est d'équilibrer progressivement les différences, notamment en matière d'éducation, entre les deux parties de la nouvelle République.

Les membres de la plus grande organisation de gymnastique, le Sokol, contribuent de manière significative à la consolidation initiale du nouvel État, en remplaçant pendant une courte mais très importante période pour la stabilité initiale de l'État l'armée que le jeune État est en train de créer (octobre-décembre 1918). Grâce aux services rendus

pendant la formation de l'État, les Sokols gagnent en influence auprès de l'exécutif, notamment auprès du ministère de la Santé publique et de son conseil consultatif. Au début de l'année 1919, les Sokols organisent une enquête sur l'éducation physique auprès des formateurs de la communauté tchèque des Sokols, des professeurs d'éducation physique, des médecins et des scouts. Les suggestions apportées par ce dialogue aboutissent à la « Proposition de la Communauté des Sokols tchèques pour des changements dans l'éducation physique en République tchécoslovaque », qui sera ensuite envoyée aux ministères dont les compétences concernent l'éducation physique. Cette proposition, dont la version finale est rédigée principalement par le professeur Karel Weigner¹⁷, souligne les effets néfastes de la guerre sur la santé de l'individu et de la nation. Il souligne la nécessité de l'éducation physique pour atteindre l'équilibre physiologique et le développement harmonieux de la personnalité, la contribution de l'éducation physique au renforcement de la santé, du développement mental et moral de l'homme, ainsi que l'importance économique et militaire nationale de l'éducation physique. Pour l'éducation physique à l'école, les auteurs de la proposition défendent un système bien développé d'exercices quotidiens dans tous les types d'écoles pour les garçons et les filles. Les auteurs de la proposition présentent un total de quarante demandes aux autorités politiques. Parmi les plus importantes, citons la création d'une université d'éducation physique, l'obligation pour l'État et les municipalités de construire et de prendre en charge des installations d'éducation physique et d'assurer par la loi la participation d'experts en éducation physique « *dans toutes les branches de l'administration publique liées à l'éducation physique* ». ¹⁸

De fait, les représentants de la plupart des partis politiques tchèques déclarent vouloir des changements fondamentaux par rapport aux conditions de la monarchie des Habsbourg, mais dans de nombreux

¹⁷ À partir de 1912, Karel Weigner (1874-1937) est professeur d'anatomie à l'université de Prague, il est le principal promoteur de l'éducation physique tchèque.

¹⁸ Proposition de la Communauté tchèque de Sokol pour des changements à l'éducation physique dans la République tchécoslovaque, Prague, Communauté tchèque du Sokol, 1919.

domaines de la société, ce sont la législation et le fonctionnement réel du système de cette monarchie qui demeurent en place. La « bureaucratie éducative » tchécoslovaque se concentre sur les réformes individuelles et l'amélioration de l'enseignement dans les conditions matérielles qu'elle hérite du système éducatif de la monarchie. Cependant, les réformes adoptées sont insuffisantes pour l'éducation physique et la formation de leurs professeurs.

La République tchécoslovaque conserve le concept d'enseignement élémentaire établi par la loi impériale sur les écoles générales de 1869, et introduit un changement discret en imposant l'obligation pour tous les enfants qui ne poursuivent pas leurs études dans un lycée ou une *realschule* de terminer également l'école civique, après avoir quitté l'école générale. Dans ce cadre, tous les enfants âgés de 6 à 14 ans ont le droit à une éducation physique obligatoire de deux heures par semaine. Dans la pratique pourtant, ce n'est pas le cas partout, comme en témoigne une circulaire du ministère de l'Éducation et de la Conscience nationale aux commissions scolaires provinciales de mai 1920, qui exige :

« que dans toutes les écoles nationales [...] l'éducation physique soit enseignée comme une matière obligatoire selon le programme en vigueur et que dans les écoles où il y a des salles pour cela [...], l'éducation physique soit enseignée régulièrement pendant toute l'année scolaire comme les autres matières. »

La circulaire interdit en outre « d'omettre ou de remplacer les cours d'éducation physique par d'autres »¹⁹. Le ministère tchécoslovaque de l'Éducation a l'intention d'éliminer la différence d'approche de l'éducation physique entre les garçons et les filles et informe les conseils scolaires provinciaux qu'il est nécessaire d'« introduire une éducation physique obligatoire dans toutes les écoles de filles [...] générale et civique [...] deux heures par semaine »²⁰.

¹⁹ WAIC Marek, *Czech Physical Education in the First Decade of the Czechoslovak Republic 1918-1928*, Thèse d'habilitation, Université Charles, Prague, 1995, p. 33.

²⁰ WAIC Marek, *Czech Physical Education...*, p. 33.

Le plus grand changement dans l'organisation de l'enseignement élémentaire est introduit par une loi de 1922 « *modifiant les lois sur les écoles générales et civiques* ». Cependant, il n'y a pas de « révolution » dans l'éducation physique. Cette dernière reste obligatoire à raison de deux heures par semaine. L'exercice des garçons et des filles est influencé positivement par le fait que le nombre maximum d'enfants par classe est fixé à 45. Le facteur le plus limitatif du développement de l'éducation physique dans les écoles, surtout dans les écoles primaires, est toujours le manque de gymnases. Lors de l'examen de la loi sur la réforme de l'enseignement élémentaire en 1922, le Parlement adopte une résolution demandant au gouvernement « [...] *d'ordonner aux autorités scolaires, lors de la construction de nouvelles écoles, d'accorder une attention particulière à l'établissement de gymnases et de terrains de sport lorsque les conditions locales le permettent* »²¹. Cependant, en 1927, sur un total de 16 081 écoles nationales, seuls 11,3 % disposent de leur propre gymnase et 45,3 % de leur propre terrain de sport²².

Une é...

L'insuffisance de la base matérielle de l'éducation physique dans les écoles est prise en compte en 1924 par les auteurs du programme d'éducation physique dans les écoles élémentaires, qui choisissent des exercices pour les écoliers de façon qu'ils puissent être pratiqués dans « *les couloirs et les cours des écoles, sur les prés, les pâturages plats et partout où cela est possible* ». Il s'agit « *d'exercices, d'exercices au sol, de jeux, ainsi que d'exercices correctifs et calmants – exercices avec et sur le matériel* ». Une fois toutes les deux semaines, une promenade doit être intégrée, à n'importe quel moment de l'année et même par « *un temps moins favorable* », « *qui peut être remplacée en été par la natation, en hiver par le patinage ou la luge* »²³. Le contenu des cours d'éducation physique n'a pas beaucoup

²¹ WAIC Marek, *Czech Physical Education...*, p. 35.

²² BURES Prokop, PLICHTA Jan, *Sport and Physical Culture in the Czechoslovak Republic and Abroad*, Prague, Sports Almanach, 1931, p. 70.

²³ WAIC Marek, *Czech Physical Education...*, p. 34.

changé par rapport à l'école cisleithanienne, la seule nouveauté réside dans l'inclusion d'exercices de compensation et d'étirement.

Dans la Tchécoslovaquie de l'entre-deux-guerres, l'éducation physique continue d'être enseignée par des hommes et des femmes diplômés des écoles normales qui, à part quelques heures de formation de professeur d'éducation physique, n'ont aucune formation spécialisée en éducation physique. Cependant, depuis 1920, ils ont la possibilité de participer à des cours de troisième cycle et à des cours de fin de semaine. À partir de 1922, ces cours sont pris en charge par le ministère de la Santé publique et de l'Éducation physique et, à partir de 1924, ils ont lieu une à deux semaines chaque année pendant les vacances d'été. Ce type de formation, à l'origine extraordinaire, devient une institution permanente avec un programme fixe, grâce à laquelle les enseignants des écoles nationales peuvent élever leur niveau de compétences professionnelles. Les cours sont dispensés par d'éminents experts en éducation physique, sensibles aux tendances modernes. Outre les enseignants d'éducation physique des écoles primaires et secondaires, les cours sont également ouverts aux formateurs des associations d'éducation physique. Ceux-ci sont divisés entre Tchèques et germanophones, et leur contenu porte sur l'athlétisme, les jeux, les nouvelles orientations de l'éducation physique, etc. Le nombre total de leurs diplômés passe de 564 (cours tchèque) et 149 (cours allemand) en 1922, à 8 500 (cours tchèque) et 1 248 (cours allemand) en 1927.

La loi de 1922 ordonne la parité des enseignants de l'école élémentaire selon le sexe, demandant de « *veiller à ce que, dans chaque école, la moitié des places soit occupée par des instituteurs et la moitié par des institutrices* »²⁴. L'égalité des sexes n'a probablement pas d'incidence directe sur le niveau de l'éducation physique dans les écoles générales et civiques, qui auraient pu être mixtes. Cependant, elle entraîne une plus grande participation des enseignantes aux cours d'éducation physique pendant les vacances.

²⁴ Loi du 13 juillet 1922 modifiant et augmentant les lois sur les écoles générales et civiques, Prague, Recueil des lois 226/1922, paragraphe 10.

Alors que l'éducation physique est obligatoire dans les lycées et les collèges, elle n'est pas encore une matière obligatoire dans les écoles professionnelles et n'est généralement pas du tout enseignée dans les écoles de commerce ou les écoles techniques. Les écoles dites de continuation (d'apprentissage), qui scolarisent les garçons et les filles après leur éducation élémentaire, ne sont pas non plus pourvues d'éducation physique. Ce sont des établissements qui préparent, durant un à trois ans, leurs diplômés à travailler dans l'industrie, le commerce et les services. Étant donné que l'organisation de ces écoles est très variable et que les élèves doivent accomplir un grand nombre d'heures d'études théoriques et pratiques, l'introduction de l'éducation physique obligatoire n'est tout simplement pas réaliste. Pour une partie importante des jeunes qui quittent l'éducation physique avec l'école élémentaire, Karel Weigner exige une éducation physique obligatoire pour les hommes de moins de 24 ans et les femmes de moins de 20 ans dans les sociétés d'éducation physique, les clubs sportifs et les cours spéciaux, dans le cadre de la « Proposition de la Communauté tchèque de Sokol pour des changements dans l'éducation physique en République tchécoslovaque » déjà évoquée. En 1929, le conseil consultatif pour l'éducation physique du ministère de la Santé publique et de l'Éducation physique intègre cette exigence dans un projet de loi. Cependant, une vague de résistance s'élève contre l'éducation physique obligatoire, car les jeunes des écoles professionnelles et de continuation ne veulent pas s'entraîner dans des sociétés choisies pour eux par l'État. Finalement, le projet n'est pas adopté par le gouvernement, non pas pour des raisons politiques, mais pour des raisons financières. Avant que la Chambre des députés ne puisse commencer à en discuter, les effets de la Grande Dépression se manifestent en Tchécoslovaquie, et il ne peut plus être question d'un soutien financier pour les sociétés qui doivent assurer l'éducation physique obligatoire. Quelques progrès sont toutefois réalisés dans les campagnes, où vit près de la moitié de la population tchécoslovaque, notamment à la suite d'une loi de 1920, créant des écoles économiques pour les diplômés de l'école élémentaire dont le programme contient la « science de la santé avec éducation physique » obligatoire²⁵.

²⁵ Loi du 29 janvier 1920, réglementant temporairement l'organisation des écoles économiques populaires, Prague, Collections de lois 75/1920, paragraphe 2.

La réforme de la formation des candidats à l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles secondaires commence par une modification du règlement d'examen datant de 1913. Le nouveau règlement, dont le contenu était similaire au précédent, confirme la formation à double voie des professeurs d'éducation physique des écoles secondaires, stipulant que :

« L'examen de professeur d'éducation physique ne constitue qu'une qualification partielle des professeurs des écoles secondaires. La pleine compétence des enseignants des écoles secondaires ne sera atteinte que par ceux qui, en plus de l'examen de professeur d'éducation physique, ont passé l'examen de professeur d'une langue moderne (autre que la langue d'enseignement), de mathématiques, de géographie, d'histoire naturelle ou de chimie. »²⁶

Lors de l'inscription au cours dans les années 1920, il n'y a aucun examen d'entrée, la seule preuve de la préparation pratique de l'adepte est sa note d'éducation physique de la dernière année de l'école secondaire. Le ministère de l'Éducation rejette les demandes d'introduction d'examens d'entrée, déclarant qu'un tel examen d'entrée serait une manifestation de méfiance à l'égard du niveau de l'éducation physique dans les écoles secondaires. Cependant, la véritable raison est probablement à chercher dans le manque de professeurs qualifiés dans les écoles secondaires et le faible nombre d'étudiants inscrits au cours. Ce n'est qu'en juillet 1930 que le ministère de l'Éducation introduit finalement des examens d'entrée. Ces derniers consistent alors dans une vérification de la force et de la dextérité physiques, ce qui, chez les hommes, comprend le lancer du poids, l'exercice sur des appareils, le saut en hauteur, le lancer d'une balle en cuir et la pratique d'un sport choisi (football, handball, volleyball ou basket-ball). Pour les femmes, les examens d'entrée sont similaires, avec des exigences distinctes dans les différentes disciplines. Le nombre d'hommes et de femmes diplômés reste très faible dans les années 1920, mais il augmente régulièrement. Le cours tchèque de Prague est achevé avec succès en 1919 par deux

²⁶ WAIC Marek, *Czech Physical Education...*, p. 43.

femmes et un homme. En 1922 et 1923, le nombre de personnes examinées se situe entre 6 et 13, et à partir de 1924, il continue à augmenter jusqu'aux 84 inscrits à l'examen en 1930²⁷. La base du contenu de l'entraînement du cours est le système Tyrš, c'est-à-dire principalement des exercices sur l'équipement et des exercices au sol, complétés par des jeux, de l'athlétisme, des combats, du scoutisme et de la natation. La partie théorique contient la théorie et la méthodologie de l'éducation physique, l'histoire, l'esthétique, l'anatomie, la physiologie, l'anthropométrie et les sciences de la santé. Les matières théoriques sont enseignées par des professeurs d'université et quelques professeurs expérimentés de l'enseignement secondaire, qui dirigent également les disciplines pratiques avec des experts des gymnases, des associations sportives et scouts. Les enseignants et les étudiants des cours d'éducation travaillent dans des conditions matérielles très médiocres. Les cours ne disposent pas de leurs propres installations, ils dépendent des salles de classe de la faculté de médecine et des écoles secondaires, ainsi que de leurs gymnases et terrains de sport. C'est pourquoi les experts en éducation physique cherchent à créer une école d'éducation physique indépendante, cette exigence figurant déjà dans la proposition susmentionnée de la communauté de Sokol de 1919. Karel Weigner, président de la commission consultative de l'éducation physique, s'en fait le promoteur infatigable. En avril 1935, le Parlement adopte une loi portant sur la création d'une université d'éducation physique indépendante, qui doit s'appeler « Institut d'éducation physique d'État de Tyrš ». Le projet de loi est accompagné au Parlement d'une étude de projet généreuse de l'architecte Alois Dryák, qui comprend un stade, des gymnases et un bâtiment avec des salles de cours et d'autres pièces pour les installations administratives de l'institut. Au milieu des années 1920, l'État achète même un terrain pour la construction de l'institut, non loin du centre de Prague, mais le projet ne voit pas le jour, et dans les années 1930, le budget de l'État aux prises d'un important déficit accumulé pendant la Grande Dépression ne permet pas la construction d'une université d'éducation physique.

²⁷ WAIC Marek, *Czech Physical Education...*, p. 44.

De fait, la forme de l'éducation physique dans les écoles et la formation des professeurs d'éducation physique ne change pas jusqu'à la fin des années 1930. La volonté politique n'existe plus pour de nouvelles réformes visant à améliorer le système de formation. Étant donné que l'État tchécoslovaque lutte pour son existence même à la fin des années 1930, cela n'a rien d'étonnant. L'accord des quatre grandes puissances à Munich fin septembre 1938, qui contraint le gouvernement tchécoslovaque à céder à l'Allemagne nazie un tiers du territoire dominé par l'Allemagne, et l'occupation subséquente du reste des terres tchèques par les troupes nazies en mars 1939 mettent fin à l'existence du seul État d'Europe centrale à avoir conservé une démocratie parlementaire. Les enseignants et les politiciens ne reviendront aux questions de la réforme de l'éducation physique dans les écoles et de la formation des enseignants qu'après la défaite de l'Allemagne nazie dans une Tchécoslovaquie renouvelée, dans de nouvelles conditions politiques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Partie 3

PERFORMANCE, LÉGITIMITÉ ET CONCEPTIONS DES ACTEURS DE LA FABRIQUE DES CORPS

Grégory Quin (Université de Lausanne)

**« Le politique et le sportif »
Regard sur la construction d'une base légale
pour le sport en Suisse en 1972**

Introduction¹

« Le champion – idole, produit d'une spécialisation à outrance n'est pas le reflet de la santé d'un peuple. »²

Au-delà des effets de manche, cette citation issue de *Jeunesse forte, Peuple libre*, le bulletin officiel de l'École fédérale de Gymnastique et de Sport de Macolin, illustre les paradoxes et les oppositions artificielles existant dans les débats qui nourrissent les politiques sportives dans cette époque des Trente Glorieuses. Amateurisme, professionnalisme, culte de la performance, quête du record, santé, féminisation, massification

¹ Je remercie ici notamment Monique Schneider pour ses relectures patientes et attentives des différentes versions de ce chapitre, ainsi que les discussions nourries que nous avons eues avec Quentin Tonnerre, Philippe Vonnard, Gil Mayencourt, Sébastien Cala autour de cette thématique et plus largement de l'histoire du sport suisse. Ce texte, mais l'ouvrage plus largement, doit beaucoup à ce groupe très dynamique et créatif.

² *Jeunesse forte, peuple libre*, 23^e année, juillet 1966, p. 101.

sont autant d'injonctions contradictoires que l'on retrouve dans les débats de Moscou à Washington et de Paris à Berne³.

Dans l'histoire du sport en Suisse, l'année 1972 possède de nombreuses significations. Pour les amatrices et amateurs de ski, ce sont évidemment les performances de Bernhard Russi, de Roland Collombin ou de Marie-Thérèse Nadig à Sapporo. Des succès en forme de revanche pour les décideurs politiques et sportifs, après l'épisode dramatique des Jeux olympiques d'Innsbruck en 1964, où la délégation helvétique revient sans aucune médaille pour la seule et unique fois de l'histoire⁴. 1972, c'est aussi la victoire en ligue nationale du Hockey-Club La Chaux-de-Fonds, témoignage de la persistance d'une forme, encore, de décentralisation dans certaines élites sportives, l'avènement d'une fédération autonome pour l'athlétisme – auparavant dirigé au sein de la *Société Fédérale de Gymnastique* et de l'*Association Suisse de Football* – et surtout la marche en avant de la féminisation du sport comme contrepoint d'une démilitarisation, avec le nombre de femmes engagées dans la gymnastique qui dépasse le nombre des hommes dans les premiers mois de la décennie 1970⁵.

Si l'histoire du sport en Suisse n'a pas forcément reçu l'attention qu'elle pourrait mériter relativement à sa capacité à expliquer très largement les transformations sociales, politiques et économiques du pays, la période qui s'écoule de la Seconde Guerre mondiale

³ RIDER Toby C., *Cold War Games: Propaganda, the Olympics, and U.S. Foreign Policy*, Champaign, University of Illinois Press, 2016; VONNARD Philippe, SBETTI Nicola, QUIN Grégory, *Beyond Boycotts: Sport during the Cold War in Europe*, Berlin, De Gruyter Oldenbourg, 2017; DUFRAISSE, Sylvain, *Les héros du sport, une histoire des champions soviétiques (années 1930-années 1980)*, Ceyzerieu, Champvallon, 2019; HOIBIAN Olivier, *Le Mai 68 des sportifs et des éducateurs physiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2021.

⁴ Au sujet des échos diplomatiques et internationaux du sport suisse, on lira la récente thèse soutenue par Quentin Tonnerre: TONNERRE Quentin, *Dans les tribunes du prestige. La diplomatie suisse face aux enjeux du sport international (1919-1981)*, thèse de doctorat en sciences du mouvement et du sport, Université de Lausanne, 2021.

⁵ QUIN Grégory, «Le tournant "sportif" de la gymnastique féminine helvétique (1960-1985). L'Association Suisse de Gymnastique Féminine entre spécialisation et professionnalisation», *Revue Suisse d'Histoire* 65(3), 2015, pp. 428-448.

aux années 1970 a récemment fait l'objet de différentes études offrant des pistes nouvelles pour comprendre ce moment clé. Ainsi, Quentin Tonnerre et Grégory Quin proposent une analyse renouvelée de l'épisode de la non-participation suisse aux Jeux olympiques de Melbourne en 1956⁶; Jean-François Loudcher et Monica Aceti, tout comme Grégory Quin, proposent de leur côté des enquêtes détaillées autour de l'épisode d'Innsbruck et de ses conséquences pour le sport d'élite⁷ alors que différentes contributions de l'ouvrage *Des réseaux et des hommes* reviennent sur l'engagement de différents dirigeants helvétiques dans l'essor du sport international à ce moment particulier⁸. Soulignons néanmoins que, en dehors de la thèse de droit de Viktor Kaspar Jenny en 1978⁹ et du mémoire de master de Pierre Friedli¹⁰, l'année 1972 échappe aux analyses traditionnellement mises en avant dans l'historiographie¹¹, délaissant le processus politique et institutionnel menant à la « loi fédérale sur l'encouragement de la gymnastique et du sport » de 1972. C'est ainsi encore dans les

⁶ TONNERRE Quentin, QUIN Grégory, « Les Suisses n'iront pas à Melbourne pour n'avoir pas trouvé d'avion convenable ». Histoire d'une non-participation olympique (1948-1956) », *Revue Suisse d'Histoire* 67, 2018, pp. 343-360.

⁷ LOUDCHER Jean-François, ACETI Monica, « La "débâcle" suisse aux Jeux olympiques d'hiver à Innsbruck en 1964 et ses conséquences sur l'organisation sportive nationale », *Stadion* 38, 2013, pp. 183-205; QUIN Grégory, « Aux frontières de la médecine, de la diplomatie et du sport en Suisse: la création du *Comité National pour le Sport Élite* (1956-1972) », in: QUIN Grégory, BOHUON Anaïs (éd.), *Le tournant des Jeux olympiques de Mexico. Entre nouvelle légitimité médicale et promotion du sport*, Paris, Glyphe, 2018.

⁸ VONNARD Philippe, QUIN Grégory, JACCOUD Christophe (éds.) *Des réseaux et des hommes. Participation et contribution de la Suisse à l'internationalisation du sport (1912-1972)*, Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2019.

⁹ JENNY Viktor Kaspar, *Die öffentliche Sportförderung in der Schweiz unter besonderer Berücksichtigung des Bundesgesetzes vom 17. März 1972 über die Förderung von Turnen und Sport*, Doctorat en droit, Université de Zurich, 1978.

¹⁰ FRIEDLI Pierre, *De l'instruction militaire préparatoire à la structure Jeunesse + Sport [1941-1972] synthèse et étude d'une évolution sociologique, politique et culturelle de l'éducation physique en Suisse*, Mémoire de master, Université de Fribourg, 2018.

¹¹ BURGENER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds, l'auteur, 1952; GIULIANI Markus, « *Starke Jugend – Freies Volk* »: *bundesstaatliche Körpererziehung und gesellschaftliche Funktion von Sport in der Schweiz (1918-1947)*, Bern, Peter Lang, 2001; BUSSARD Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

ouvrages commémoratifs de Lutz Eichenberger sur Macolin¹² et sur la Commission Fédérale de Gymnastique¹³ que l'on trouve le plus de repères pour entamer une analyse de ce moment. Faut-il y voir une volonté de ne pas s'emparer d'un objet qui a fait consensus sur le terrain politique ou bien la poursuite d'un dédain de l'histoire pour des sports aux relents trop populaires? Si le tournant des années 1970 est un moment clé de l'histoire de la Suisse, les travaux de l'histoire politique, économique ou culturelle ne font encore que peu de place à la question sportive, quand ils ne l'omettent pas entièrement¹⁴.

Par notre contribution, notre ambition est d'analyser la construction d'une base légale fédérale pour le sport suisse, comme lieu de fabrication d'un nouveau modèle corporel dominant, en identifiant les enjeux qui entourent l'élaboration du programme « Jeunesse et Sport » (J+S). C'est effectivement autour de cette dernière institution « *que les modifications seront les plus profondes. Le nombre des disciplines sportives sera élargi et les jeunes filles pourront participer. [...] Le mouvement "Jeunesse et Sport", organisé sur une base volontaire, doit inciter jeunes hommes et jeunes filles à pratiquer les sports* »¹⁵. Évidemment, l'importance mise sur le caractère mixte du mouvement J+S renvoie à des dynamiques contextuelles majeures du moment qui culmine avec l'attribution du droit de vote aux femmes sur le plan fédéral¹⁶, mais il s'agit aussi de

¹² EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportschule Magglingen. 1944-1994*, Macolin, Éditions EFSM, 1994.

¹³ EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission. 1874-1997*, Macolin, Éditions EFSM, 1997.

¹⁴ HALBEISEN Patrick, MÜLLER Margrit, VEYRASSAT Béatrice, *Histoire économique de la Suisse au XX^e siècle*, Neuchâtel, Livreo-Alphil, 2021. Dans ce dernier ouvrage, synthèse d'histoire économique, le sport n'est évoqué que de manière latérale par Laurent Tissot dans son chapitre évoquant la question touristique.

¹⁵ Archives de l'Association Nationale d'Éducation Physique (ci-après « AANEP »), Dossier relatif à l'introduction d'un nouvel article dans la Constitution (1970), Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet d'article constitutionnel 27^{quinquies} sur l'encouragement de la gymnastique et du sport, 10 septembre 1969, p. 1038.

¹⁶ STUDER Brigitte, *La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse*, Neuchâtel, Livreo-Alphil, 2021.

prendre en compte certaines dynamiques de la sphère sportive, où le nombre de disciplines offertes à la population va croître très fortement.

Pour mener à bien notre analyse, nous nous baserons sur un corpus totalement inédit de documents, issus des Archives fédérales, tout particulièrement les procès-verbaux de la Commission Fédérale de Gymnastique et de Sport et du programme J+S, des Archives du mouvement sportif (*Association Nationale d'Éducation Physique, Comité Olympique Suisse*), mais aussi de saisir les dynamiques médiatiques qui ont mené à la construction d'une base légale moderne pour le sport en Suisse. Il nous semble ainsi important de croiser les sources officielles et une production plus autonome de la sphère sportive pour appréhender le processus de construction d'un nouveau modèle corporel¹⁷. Ce qui se joue dans les années 1960 et 1970 est aussi l'émergence – et son contrôle politique afférent – d'un nouveau modèle de corps : un corps qui se dégage des influences militaires, un corps sain potentiellement plus accessible aux femmes et aux hommes, un corps aussi plus « jeune » d'une certaine manière. En somme, un nouveau corps sportif.

Au-delà d'un « Marignan du sport suisse », prolégomènes à l'invention d'une loi fédérale pour le sport

Si l'épisode d'Innsbruck constitue un déclencheur politico-sportif important, autrement dit un moment d'inflexion de l'histoire, il nous appartient aussi de souligner que la mise en place d'une base légale pour le sport en 1972 s'enracine aussi dans un processus de plus longue durée, touchant autant à la progressive sportivisation d'un champ des pratiques d'exercice corporel qu'à l'émergence de nouveaux enjeux économiques ou politiques autour des activités physiques et sportives. Ainsi, Lutz Eichenberger, dans son ouvrage pour le cinquantenaire de la fondation de l'École fédérale de Gymnastique et de Sport, propose

¹⁷ QUIN Grégory, « Writing Swiss Sport History: A Quest for Original Archives », *The International Journal of the History of Sport* 34(5-6), 2017, pp. 432-436.

une histoire divisée en huit phases « *jusqu'à la loi fédérale de 1972* ». La première phase de ce découpage couvre la période de 1956 à 1965, et revient sur différents préliminaires à la fois politiques et sociétaux, particulièrement autour de premières discussions autour de l'accès des femmes aux activités physiques et sportives¹⁸. Au-delà de 1964 et de l'écume des résultats sportifs – ou des non-résultats! – et des déterminations liées aux compétitions internationales, il existe encore bien d'autres « *mobiles* » pour comprendre les dynamiques qui vont alors se cristalliser autour de la question sportive. C'est la question du soutien de l'État qui interpelle¹⁹, comme autour de la question déposée par le député genevois Alexandre Burtin²⁰ à son Conseil d'État à la fin de l'année 1960. La *Gazette de Lausanne* en publie alors la substance :

« Le Conseil d'État peut-il intervenir auprès du Département militaire fédéral pour qu'il entreprenne une étude sérieuse de la question des délégations sportives suisses se rendant à l'étranger, et ce selon les critères ci-après :

- 1. Préparation des athlètes représentant la Suisse à l'étranger.*
- 2. Répartition judicieuse des crédits.*
- 3. Création d'un poste de délégué fédéral aux sports.*

Évoquant la mauvaise impression causée par le comportement médiocre de certaines équipes participant à l'étranger à de grandes compétitions internationales, relevant aussi que lors des Jeux de Rome, les représentants suisses ont été battus dans des disciplines que l'on considérerait il n'y a pas si longtemps comme des "spécialités"

¹⁸ EICHENBERGER LUTZ, *Die Eidgenössische Sportkommission*, pp. 174.

¹⁹ WEBER Pierre-André, SAGER FRITZ, « Von Wehrmännern zu Sporttalenten. Zur Entwicklung der schweizerischen Politik für Leistungs- und Spitzensportförderung », *Revue Suisse d'Histoire* 65(1), 2015, pp. 249-267.

²⁰ Alexandre Burtin (1916-1984) est originaire de Genève. Plombier-ferblantier de formation, il devient directeur de l'équipe suisse de cyclisme après la Seconde Guerre mondiale, à l'époque où Kubler et Koblet vont remporter le Tour de France, tout en entretenant une carrière politique cantonale (député au Grand Conseil genevois entre 1951 et 1973) et communale au sein du Conseil municipal de la ville de Genève, défendant les couleurs du parti socialiste.

suisses, Alex Burtin les attribue au manque de préparation ou à la mauvaise préparation de ces représentants sportifs officiels.»²¹

Dans le même temps, la question de l'amateurisme et/ou du professionnalisme est alors de première importance pour le sport. Ainsi dès la séance du 1^{er} mars 1961, au sein de la CFGS, une discussion est ouverte autour de la possibilité de remplacer le « cours de répétition » annuel des athlètes – sélectionnés pour des Jeux olympiques uniquement – par un camp de préparation à Macolin. Si les avis sont mitigés, une sous-commission est nommée pour étudier la question en détail²², et finalement quelques mois plus tard, un vote relativement clair, par sept voix contre quatre (et une abstention)²³, refuse ce projet dont les principes ne garantissaient pas une égalité de traitement entre les citoyens vis-à-vis de leurs obligations militaires²⁴. Cependant, ces questionnements continuent d'animer l'avant-scène sportive, notamment avec l'émergence de l'initiative « Christinat », soutenue principalement par le Panathlon-Club de Genève, défendant l'idée d'une école de recrue pour les sportifs exclusivement. De fait, au mois de mai 1963, suivant en cela le comité de l'ANEP, la CFGS refuse d'entrer en matière sur l'initiative Christinat²⁵.

S'il ne nous appartient pas d'en tirer des conclusions trop fortes sur un désintéret de l'État pour le sport, la décision de la CFGS en 1963 est avant tout la conséquence d'une certaine vision de l'administration du sport, où les fédérations sportives – donc la sphère privée – doivent gérer le sport de haut niveau, tandis que l'État, dans ses composantes fédérales, cantonales ou communales, doit chercher à encourager un sport :

« désintéressé, ludique dans le plus large sens du terme, [qui] devrait être un fruit de la gymnastique scolaire systématiquement pratiquée.

²¹ *La Gazette de Lausanne*, le 30 novembre 1960.

²² Archives fédérales (ci-après « AF »), Documents de la CFGS, Procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 1961, pp. 8-10.

²³ AF, Documents de la CFGS, Procès-verbal de la séance du 14 mars 1962, p. 3.

²⁴ AF, Documents de la CFGS, Procès-verbal de la séance du 13 décembre 1961, pp. 4-7.

²⁵ AF, Documents de la CFGS, Procès-verbal de la séance du 29 mai 1963, p. 3.

[...] *Dispensée durant la période scolaire et méthodiquement appliquée, [elle est] une formation de base polyvalente [qui] doit améliorer le comportement d'un peuple.*»²⁶

Dans ce cadre, au tournant de l'année 1963/1964, quelques semaines avant le déroulement des Jeux olympiques à Innsbruck, un symposium est organisé à Macolin avec l'ambition de «*trouver les moyens permettant à la population suisse de pratiquer toujours davantage les exercices corporels*»²⁷. Le principal constat se situe autour d'un accroissement des possibilités de faire de l'activité en plein air, face à une époque qui fait toujours davantage de place à la motorisation des déplacements, ce que complète du reste Walter Siegenthaler, le président de l'ANEP, lorsqu'il souligne que «*notre gymnastique scolaire n'a pas atteint le niveau souhaitable [et qu'il] manque toujours des salles de gymnastique et des places de sport appropriées*»²⁸.

De fait, dans les années 1960, la situation de la gymnastique scolaire n'est pas encore idéale, avec huit cantons qui n'ont encore que deux heures hebdomadaires, dont six ne compensent pas encore la troisième heure par des après-midis sportifs. Surtout, «*la situation des filles donne à réfléchir. 17 cantons n'accordent pas encore la même importance à l'éducation physique féminine qu'à celle des garçons*»²⁹, et c'est sans parler de la situation dans l'enseignement professionnel. Au sein de l'École des Métiers de la Ville de Lausanne en 1963, «*l'enseignement de la gymnastique [...] comprend en principe une heure par semaine pour chaque année*»³⁰. Ce «*principe*» est en fait très rarement appliqué, faute en particulier d'infrastructures adéquates à travers toute la Suisse, sur la base de lignes de fracture, religieuses et culturelles, déjà existantes à la fin du XIX^e siècle³¹. Pour la période 1965-1970, les cantons catholiques comme Fribourg, le Tessin ou le Valais indiquent

²⁶ *Jeunesse forte, peuple libre*, 20^e année, novembre/décembre 1963, p. 139.

²⁷ *Jeunesse forte, peuple libre*, 21^e année, janvier 1964, p. 7.

²⁸ *Jeunesse forte, peuple libre*, 21^e année, février 1964, p. 15.

²⁹ *L'éducation physique. Revue de la SSMG* 6, 1972, p. 155.

³⁰ *Jeunesse forte, peuple libre*, 20^e année, mars 1963, p. 33.

³¹ MAYENCOURT Gil, QUIN Grégory, «From Mandatory School Gymnastics to Physical Training for Youth. How the Société Fédérale de Gymnastique Became a

encore que plus de 50% de leurs écoles sont dépourvues de « *salles de gymnastique* » (un chiffre qui dépasse les 80% pour le canton de Fribourg), alors que le canton de Berne déclare 415 écoles (sur 1 005) sans équipement couvert, dont une grande partie est localisée dans sa partie jurassienne, encore non indépendante³². Du reste, la dernière séance de la Commission Fédérale de Gymnastique et de Sport avant les Jeux olympiques d'Innsbruck, le 25 novembre 1963, relaye un souhait apparu lors du « *dernier cours pour conseillers techniques en matière de construction de salles de gymnastique et de salles de sport* » pour la création d'une « *centrale* » à même de coordonner les initiatives en matière de construction d'infrastructures sportives³³.

Sur les pentes enneigées du Tyrol, c'est pourtant une débâcle sportive qui amorcera les mécanismes de l'invention d'une base légale pour le sport en Suisse. Les pièces sont sur l'échiquier depuis plusieurs années, mais il fallait un détonateur, ce seront les « *mauvaises* » performances de quelques skieuses et skieurs, des hockeyeurs et des membres de l'équipe de biathlon.

Le processus de la construction d'une base légale...

Quelques jours après la fin des Jeux olympiques, le 25 février 1964, la CFGS se retrouve et si les rapports officiels ne lui sont pas encore parvenus, des discussions sont entamées pour « *comprendre* » les causes des mauvaises performances, mais aussi pour imaginer des *scenarii* pour le futur. Lors de la séance du 3 juillet 1964, Hans Steinegger³⁴ pose ainsi le débat en rappelant que les Jeux de 1964 « *ne peuvent pas simplement être désignés – à courte vue – comme une débâcle, ceci étant relativement faux, notamment pour les épreuves de ski alpin. De fait, le*

“Gymnastic State” Dedicated to the Physical Preparation of Swiss Youth From 1873 to 1907 », *Front. Sports Act. Living* 3:563324, DOI: 10.3389/fspor.2021.563324.

³² *L'éducation physique. Revue de la SSMG* 6, 1972, p. 160.

³³ AF, Documents de la CFGS, Procès-verbal de la séance du 25 novembre 1963, p. 11.

³⁴ Hans Steinegger, trésorier de l'ANEP, membre de la CFGS entre 1957 et 1972, il occupe également longtemps la présidence du Conseil de l'École fédérale de Gymnastique et de Sport.

sport de haut niveau ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais comme un moyen pour encourager le sport de masse.»³⁵

À ces propos, Ernst Hirt³⁶, alors directeur de l'EFGS, apporte un complément important, dans son édito du premier numéro de la revue *Jeunesse forte, peuple libre*, pour l'année 1965, soulignant que suite aux difficultés rencontrées à Innsbruck :

«un large public va réclamer non seulement des mesures propres à améliorer l'éducation physique des enfants et des adolescents et la préparation des sportifs d'élite, [tout en formulant] encore d'innombrables propositions en vue de guérir le sport suisse en général des maux répandus par la civilisation moderne»³⁷.

Ces propos renvoient d'ailleurs aux déclarations du colonel Crespin³⁸, délégué à la préparation olympique de la République française, venu faire une conférence à Genève en début d'année 1965. Il déclare : «*Vous avez, en Suisse, quarante ans de retard.*»³⁹ Si l'exagération, si commune lorsque des dirigeants français viennent distiller leur bonne parole en Suisse, est évidente, il n'en demeure pas moins que le chantier qu'ont ouvert les premières années de la décennie 1960 est immense et complexe. La réforme à mener doit porter à la fois sur la formation des cadres (entraîneurs et dirigeants), la coordination des institutions sportives existantes, l'accompagnement de la relève et jusqu'à l'enseignement scolaire de l'éducation physique. Ce dernier devrait «*davantage s'imprégner du sport [...] davantage s'apparenter à une éducation sportive.*

³⁵ AF, Documents de la CFGS, Procès-verbal de la séance du 3 juillet 1964, p. 7.

³⁶ Ernst Hirt (1902-1990), originaire de Daucher-Alfermée, compte parmi les premiers titulaires du Diplôme Fédéral de maître de gymnastique de l'Université de Bâle en 1926. Enseignant dans le canton d'Argovie dès les années 1920, il dirige les cours centraux de la *Société Fédérale de Gymnastique* avant de devenir chef de section de l'instruction préparatoire du Département militaire fédéral en 1942 et de reprendre la direction de l'EFGS entre 1957 et 1969.

³⁷ *Jeunesse forte, peuple libre*, 22^e année, janvier 1965, p. 1.

³⁸ À son sujet, on lira : LE NOÉ Olivier, «Marceau Crespin a-t-il existé? Éclairages sur une éclipse historiographique de l'analyse des politiques gaullistes du sport», *Sciences sociales et sport* 2014/1(7), pp. 11-41.

³⁹ *Journal de Genève*, le 2 février 1965.

*Disons à ce propos qu'il ne serait certainement pas superflu de modifier l'ordre traditionnel établi, dans le sens d'une modernisation des systèmes*⁴⁰. Ce que souligne aussi Numa Yersin⁴¹, au sein de la CFGS, dans un plaidoyer pour ce qu'il considère être « *le problème de la santé de notre peuple* »⁴². Selon lui, il faut rapidement initier « *une vaste campagne pour créer un nouvel état d'esprit parmi le public. Lorsque chacun sera convaincu qu'une activité physique, bien dosée et pratiquée tout au long de sa vie, est indispensable à l'équilibre de l'être humain et au maintien d'une bonne santé, alors tous les problèmes se rapportant à l'éducation physique en général trouveront rapidement leurs solutions* »⁴³.

Les 7 et 8 juin 1966 à Engelberg, lors de la conférence annuelle des chefs cantonaux de l'enseignement postsecondaire de la gymnastique et des sports (EPGS), l'École fédérale de gymnastique et de sport présente pour la première fois le concept de « Jeunesse et Sport », avec l'ambition « *d'approfondir la formation et le soutien aux moniteurs, notamment par un meilleur système de défraiment* »⁴⁴. Il apparaît alors clairement que l'ordonnance sur l'EPGS ne peut pas simplement être modifiée à ses marges, en raison de la nécessité d'intégrer les filles aussi dans les démarches. C'est une toute nouvelle base légale pour la gymnastique et le sport dont il est une question, un projet faisable « *jusqu'à la fin de l'année 1969* »⁴⁵ selon Ernst Hirt. C'est Arnold Kaech⁴⁶ qui se trouve

⁴⁰ *Jeunesse forte, peuple libre*, 22^e année, mai 1965, p. 54.

⁴¹ Numa Yersin (1916-1982) est originaire du canton de Vaud. Il est le premier chef de la section « Jeunesse et Sport » au sein de l'Office cantonal vaudois de l'éducation physique entre 1972 et 1977, après avoir notamment œuvré comme enseignant à l'École fédérale de gymnastique et de sport, à l'école normale de Lausanne et au sein de la fédération suisse de ski.

⁴² AF, Documents de la CFGS, Procès-verbal de la séance du 6 décembre 1965, pp. 11-12.

⁴³ AF, Documents de la CFGS, Procès-verbal de la séance du 6 décembre 1965, pp. 11-12.

⁴⁴ AF, Documents de la CFGS, Procès-verbal de la séance du 28 novembre 1966, p. 4.

⁴⁵ AF, Documents de la CFGS, Procès-verbal de la séance du 28 novembre 1966, p. 4.

⁴⁶ Arnold Kaech (1914-1998) est originaire de Berne. Après une carrière de diplomate, notamment à Berlin et Stockholm pendant la Seconde Guerre mondiale, il est nommé comme premier directeur de l'École fédérale de gymnastique et de sport en 1947, avant de devenir directeur de l'administration militaire fédérale

être à la manœuvre dans sa fonction de directeur de l'administration du Département militaire fédéral, où il peut jouer de ses relations dans les autres administrations pour garantir rapidement financement et fonctionnement « fédéraliste » du projet.

Si dans le courant du mois de janvier 1967, le bulletin officiel de Macolin *Jeunesse forte, peuple libre* devient *Jeunesse et Sport*, annonçant au passage une nouvelle vision du corps de la jeunesse, les débats continuent en coulisse. De fait, c'est la question de l'intégration des filles qui semble poser problème, comme en atteste un échange entre Ernst Hirt et Sergio Zorzi⁴⁷ au sujet de l'indisponibilité encore en 1967 d'une traduction du manuel germanophone de gymnastique féminine éditée à Zurich dans les années 1950. Le directeur Hirt rappelle ainsi que « *la gymnastique féminine ne possède aucune base légale et qu'en conséquence les presses fédérales ne peuvent entrer en matière pour offrir la traduction et la publication* »⁴⁸.

Au moment de sa prise de fonction, en janvier 1968, comme directeur de l'École fédérale de gymnastique et de sport, Kaspar Wolf⁴⁹ le souligne très clairement, « *sur le plan législatif, on travaille activement à élaborer une loi fédérale en matière de gymnastique et de sport, qui nécessitera une modification de la Constitution fédérale. [...] Jusqu'ici en effet, toutes les mesures prises par la Confédération en faveur de la gymnastique et du sport ne relevaient [...] que de trois articles de la loi sur l'Organisation militaire. C'était là une bien faible base juridique.* »⁵⁰ Le travail politique et constitutionnel est ensuite initié et quelques semaines plus tard, le Conseil fédéral peut proposer au Parlement

(dès 1957) et d'intégrer la commission pour la répartition des tâches entre cantons et Confédération.

⁴⁷ Sergio Zorzi est avocat de formation, il est engagé dans la sphère du football, œuvrant notamment au sein du comité central de l'ASF et comme président de la commission de recours de l'UEFA dans les années 1980.

⁴⁸ AF, Documents de la CFGS, Procès-verbal de la séance du 24 mai 1967, p. 6.

⁴⁹ Kaspar Wolf (1920-2007) est originaire de Bâle, maître de gymnastique. Il est aussi titulaire d'un doctorat en histoire de l'Université de Bâle. Il fait toute sa carrière au sein de l'École fédérale de gymnastique et de sport, comme chef de la formation, vice-directeur et finalement directeur en 1968.

⁵⁰ *Jeunesse et Sport*, 25^e année, janvier 1968, p. 2.

l'introduction du soutien à la gymnastique et au sport, en s'appuyant sur plusieurs motifs. En premier lieu, l'exécutif fédéral mentionne « la santé publique ». Dans son message au Parlement, le Conseil fédéral souligne que *« notre mode de vie actuel influence sérieusement la santé publique. [...] On a pu prouver qu'il existe des rapports entre le développement de l'urbanisation et la baisse des aptitudes physiques. Les résultats des examens de gymnastique et de recrutement montrent que les cantons urbains occupent les dernières places [...] Le manque de mouvement doit être considéré comme un fléau typique et insidieux de notre temps. »*⁵¹

De même, il invoque aussi par la suite des arguments liés à « la défense militaire », à « l'éducation », à une « organisation judicieuse des loisirs » et à la place de « la Suisse dans les compétitions sportives internationales ».

*« L'innovation la plus importante est naturellement la possibilité qui sera offerte aux jeunes filles de participer au mouvement en vertu de la réglementation envisagée. On peut dire à ce sujet que les cours organisés à titre d'essai ont donné des résultats réjouissants. »*⁵²

S'il existe certaines réticences, en particulier autour de réflexes fédéralistes inhérents à des questionnements sur le futur financement des projets « sportifs », « le 4 mars [1970], le Conseil National [vote] à 120 voix contre aucune après un débat de trois heures et demie l'introduction du nouvel article 27^{quinquies} dans la Constitution. Le 18 mars, les deux chambres, dans une configuration jamais vue depuis plusieurs décennies, votent également cette introduction à l'unanimité. »⁵³

⁵¹ AANEP, Dossier relatif à l'introduction d'un nouvel article dans la Constitution (1970), Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet d'article constitutionnel 27^{quinquies} sur l'encouragement de la gymnastique et du sport, 10 septembre 1969, p. 1033.

⁵² AANEP, Dossier relatif à l'introduction d'un nouvel article dans la Constitution (1970), Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet d'article constitutionnel 27^{quinquies} sur l'encouragement de la gymnastique et du sport, 10 septembre 1969, p. 1039.

⁵³ *Jugend und Sport*, 27^e année, avril 1970, p. 120.

Cette décision unanime ouvre la voie à une votation du peuple. Si la question du sport manque encore d'une vraie légitimité dans la société suisse, le Conseil fédéral fait le *forcing* et la votation peut avoir lieu dès le mois de septembre de la même année. Avec 524 361 voix favorables contre 178 282 oppositions, et une majorité favorable dans tous les cantons, la modification de la Constitution obtient une majorité rarement observée dans les votations de la Suisse moderne, attestant à la fois de l'importance du sujet, du consensus politique sur les mesures à prendre et d'une forme d'urgence à agir en pareil domaine. Le temps du vote va alors céder la place au temps de la construction des textes légaux et leurs financements. De fait, les premières estimations autour du financement suscitent des discussions sur la capacité (la volonté?) du Département militaire à assumer seul les dépenses à venir, et l'opportunité de basculer le soutien au sport au Département de l'intérieur est souvent mentionnée. Cependant, les autorités politiques et sportives le repoussent à une période postérieure après l'installation des mécanismes de soutien⁵⁴.

Lors de la session parlementaire de décembre 1971, l'élaboration d'une loi mobilisera les parlementaires. Ainsi le rapporteur du projet de loi, le conseiller national Alfred Bussey⁵⁵ souligne que :

« le projet de loi soumis respecte, dans sa conception, le désir affirmé du peuple souverain de donner à la Confédération une influence accrue dans le domaine qui nous intéresse. Ce faisant, le risque était grand de glisser vers une notion de sport étatisé. Il n'en est fort heureusement rien. Dès lors, sachons gré aux commissions techniques d'étude, comme au gouvernement, d'avoir sauvé ce qui doit l'être, en précisant l'indépendance

⁵⁴ AF, Documents de la CFGS, Procès-verbal de la séance du 17 mars 1971, p. 2.

⁵⁵ Alfred Bussey (1915-1987) est le premier chef du Service des sports et des plages de la ville de Lausanne. Socialiste, il préside longtemps la section vaudoise du parti, exerce comme député au Grand Conseil vaudois entre 1945 et 1967, avant de devenir conseiller national (1967-1979).

totale des fédérations, d'une part, en limitant l'intervention de l'administration, d'autre part. »⁵⁶

Le lendemain, le conseiller national valaisan Aloys Copt⁵⁷ déclare qu'il « [...] convient, vu l'état des finances cantonales et communales [...], que la Confédération subventionne largement les installations et places de sport à l'usage des écoles et de l'organisation "Jeunesse et Sport" »⁵⁸. Si les innovations sont nombreuses dans cette loi, ouvrant un nouvel univers des possibles dans le soutien et l'encouragement de la pratique sportive en Suisse, c'est bel et bien l'introduction officielle du projet «*Jeunesse et Sport*» (J+S) qui va induire la plus profonde modification pour les sports en Suisse.

Comme l'indique la figure 1, le programme J+S «*a pour but de parfaire l'entraînement sportif des jeunes de la quatorzième à la vingtième année révolue*» et de les «*amener à vivre sainement*»⁵⁹. Ces dispositions peuvent être considérées comme d'actualité alors que, quelques mois auparavant, la question de la jeunesse est devenue un objet politique plus concret pour la Confédération⁶⁰. Effectivement, à la faveur de l'essor économique des Trente Glorieuses, catalysé autour des événements de 1968, le «jeune» (comme individu) a gagné en autonomie et suscite des débats jusqu'aux plus hautes sphères de l'état.

⁵⁶ AF, Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale, Conseil National, session d'hiver, 14 décembre 1971, p. 1619.

⁵⁷ Aloys Copt (1923-2008) est avocat-notaire, président de la section valaisanne du parti radical. Il est conseiller national entre 1967 et 1975.

⁵⁸ AF, Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale, Conseil National, session d'hiver, 15 décembre 1971, p. 1645.

⁵⁹ AF, Recueil des lois, Loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports, le 17 mars 1972, p. 953.

⁶⁰ Au sujet de la politique de la jeunesse élaborée par la Confédération au tournant des années 1960 et 1970, on lira: BÜHLER Rahel, *Jugend beobachten. Debatten in Öffentlichkeit, Politik und Wissenschaft in der Schweiz, 1945-1979*, Zürich, Chronos, 2019.

III. Jeunesse et Sport

Art. 7

1. Dispositions générales

¹ Le mouvement *Jeunesse et Sport* a pour but de parfaire l'entraînement sportif des jeunes de la quatorzième à la vingtième année révolue, ainsi que de les amener à vivre sainement.

² L'adhésion est volontaire.

³ Les cantons organisent *Jeunesse et Sport* sous la direction de la Confédération et en collaboration avec les fédérations et organisations intéressées.

⁴ Toutes les organisations suisses disposant de moniteurs reconnus peuvent y collaborer.

Art. 8

2. Formation des moniteurs

La Confédération et les cantons assument la formation des moniteurs, de concert avec les fédérations de gymnastique et de sport.

Art. 9

3. Prestations de la Confédération

¹ Les frais de l'organisation *Jeunesse et Sport* sont à la charge de la Confédération; les cantons participent à la dépense. Le Conseil fédéral fixe l'étendue des prestations fédérales.

² Le Conseil fédéral désigne les activités dont la Confédération répond, ainsi que les participants qui sont couverts par l'assurance militaire.

³ La conclusion d'une assurance responsabilité civile est l'affaire des cantons.

⁴ Les participants peuvent passer gratuitement des examens médico-sportifs.

⁵ Les participants ont droit à des réductions sur les tarifs des entreprises de transports de la Confédération et des entreprises concessionnaires.

⁶ La Confédération prête gratuitement du matériel.

Figure 1 – Détails des articles 6, 7 et 8 de la loi du 17 mars 1972, au sujet du programme «Jeunesse et Sport»⁶¹.

⁶¹ AF, Recueil des lois, Loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports, le 17 mars 1972, p. 953.

... pour entraîner les jeunes garçons et les jeunes filles, sous la bannière du sport !

Dans la foulée du vote de la loi par le Parlement, et par suite du dépassement du délai d'opposition référendaire au 22 juin, une « Ordonnance concernant "Jeunesse et Sport" (J+S) » est dévoilée par le Département militaire fédéral le 28 juin 1972. Au-delà des principes généraux ayant motivé la loi fédérale, l'ordonnance détaille sur plusieurs dizaines de pages le fonctionnement de J+S, depuis la direction du programme, jusqu'aux systèmes de défraiement des experts et des participants. Avec ce nouveau dispositif, le mouvement sportif s'affranchit des obligations militaires encore très présentes sous le régime précédent de l'« Instruction Préparatoire Volontaire » (ou Instruction Préparatoire – IP). L'article 16 de l'ancienne « Ordonnance encourageant la gymnastique et les sports », promulguée le 7 janvier 1947, précisait que le rôle de l'IP était de « *parfaire la préparation physique et d'affermir le caractère des jeunes gens libérés de la scolarité obligatoire. Elle tend ainsi à en faire des citoyens aptes à remplir les exigences de la défense nationale* ». Avec Jeunesse et Sport, bien évidemment, la démilitarisation du mouvement sportif s'accélère, puisque si les contenus de formation sont très codifiés, « *compétitions et tournois officiels peuvent compter comme travail de cours s'il s'agit de formes pratiques d'application de la branche. Le temps consacré à ces manifestations ne doit pas dépasser un cinquième de la durée totale du cours de branche.* »⁶²

Ainsi, les disciplines sportives intégrées dès la première ordonnance de 1972 couvrent largement le spectre des pratiques préférées de la population suisse et en particulier de la jeunesse (figure 2). Elles sont détaillées à l'article 23 de l'Ordonnance du 28 juin 1972⁶³.

⁶² AF, Recueil des lois, Ordonnance concernant « Jeunesse et Sport » (J+S), 28 juin 1972, p. 2438.

⁶³ Notons que ce ne sont que 18 disciplines qui seront effectivement mises en œuvre dans les premières années du programme J+S, faute de suffisamment de moyens et d'un tissu associatif assez dense dans certaines disciplines. De même, certaines disciplines comme le water-polo ou le plongeon sont initialement totalement intégrées à une discipline de tutelle (la natation dans ce cas).

Alpinisme
Athlétisme
Aviron
Badminton
Basket-ball
Canoë-Kayak
Course d'orientation
Cyclisme
Entraînement physique (filles)
Entraînement physique (garçons)
Escrime
Excursions à ski
Excursions et plein air
Football
Gymnastique aux agrès et gymnastique artistique (filles)
Gymnastique aux agrès et gymnastique artistique (garçons)
Gymnastique et danse
Hand-ball
Hockey sur gazon
Hockey sur glace
Jeux nationaux
Judo
Lutte gréco-romaine ou libre
Lutte suisse
Natation
Patinage
Plongée sous-marine
Plongeon
Polyathlon d'été et d'hiver
Randonnée à bicyclette
Saut à ski
Ski
Ski de fond
Sport pour invalides
Tennis
Tennis de table
Volley-ball
Water-polo

Figure 2 – Listes des disciplines sportives intégrées dans le programme J+S, selon l'ordonnance de 1972⁶⁴.

⁶⁴ AF, Recueil des lois, Ordonnance concernant «Jeunesse et Sport» (J+S), 28 juin 1972, p. 2437.

Si certaines disciplines sont encore séparées entre filles et garçons, il ne s'agit que d'aménagements techniques ponctuels souhaités par les disciplines elles-mêmes, particulièrement en gymnastique où des préconisations techniques différentes existent jusqu'au plus haut niveau⁶⁵. Les dynamiques de sportivisation marquent alors largement le paysage helvétique⁶⁶, et les huit volumes de la nouvelle édition du manuel fédéral d'éducation physique (parus entre 1975 et 1981) manifestent que « *la prégnance du courant sportif dans la programmation de la discipline atteint son apogée* »⁶⁷. Ce sont alors les jeux de balle qui s'installent sur le devant de la scène au détriment de formes anciennement plus militaires autour des agrès ou de l'athlétisme.

*« La leçon d'EP de cette époque, ici un exemple en basket-ball, s'organise de la façon suivante : 1. Échauffement : course autour du terrain ; 2. Travail d'un geste technique ayant été repéré durant le jeu comme important à exercer en dehors des situations de jeu, le pivot ; 3. Exercice de démarquage ; 4. Jeu : 4 attaquants contre 3 défenseurs. But : amener un des attaquants dans une position favorable pour tirer ; 5. Retour au calme. »*⁶⁸

Au départ, les formations J+S et celles des enseignants de gymnastique – responsables de l'éducation physique scolaire – demeurent relativement distinctes⁶⁹, cependant leurs dynamiques parallèles contribueront à

⁶⁵ QUIN Grégory, « Le tournant "sportif" de la gymnastique féminine helvétique (1960-1985) ».

⁶⁶ QUIN Grégory, HAYOZ Christelle, « From the Education of Soldiers to a Promotion of Motor Skills: Changes in the Conception of Physical Education in Switzerland throughout the Twentieth Century », in: POLENGHI Simonetta, NÉMETH András, KASPER Tomàs (eds.) *Education and the Body in Europe (1900-1950)*, Bern, Peter Lang, 2021, pp. 137-148.

⁶⁷ CORDOBA Adrian, LENZEN Benoit, « L'institutionnalisation des pratiques corporelles en Suisse. Étude de l'assujettissement du corps dans les programmes scolaires », in: ACETI Monica, JACCOUD Christophe, TISSOT Laurent (eds.), *Faire Corps. Temps, lieux et gens*, Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2018, p. 38.

⁶⁸ CORDOBA Adrian, LENZEN Benoit, « L'institutionnalisation des pratiques corporelles... », p. 39.

⁶⁹ À ce sujet, on lira notamment : QUIN Grégory, *L'Odyssée du sport universitaire lausannois : entre compétition et sport-santé*, Paris, Glyphe, 2016.

favoriser la réussite du programme J+S – et au-delà de la sportivisation de la population suisse. Dans ce cadre, une spécificité de J+S doit encore être analysée, à savoir la participation du programme à l'organisation des camps de ski dans le cadre scolaire. Si cet engagement illustre l'importance du ski (et de ses dimensions touristique-économiques) dans l'imaginaire national helvétique⁷⁰, il est manifeste dans les statistiques de J+S dès les premières années. En effet, pour l'année 1973, sur 235 948 participant-e-s dans toutes les branches sportives, un peu moins de 100 000 (99 051) sont des participant-e-s à des activités de ski alpin⁷¹. Après cinq années d'existence, ce chiffre atteint déjà 125 156⁷² et connaît une progression constante :

« le ski, avec 5 000 participants de plus que l'année dernière, reste en tête du classement. Deux cinquièmes de toutes les activités J+S sont des activités de ski, ce qui est dû notamment aux camps scolaires traditionnels. Grâce à J+S, ces camps deviennent meilleur marché. »⁷³

Entre libération et contrôle

Dans le cadre d'un échiquier politique largement dominé par les forces conservatrices au début des années 1970, il n'est pas possible de conclure sans inviter à des analyses plus détaillées – que nous appelons de nos vœux –, à la fois autour de l'hypothèse de l'instrumentalisation du sport à des fins de contrôle social, mais aussi pour approfondir la connaissance de ces élites qui dirigent et influencent le sport suisse

⁷⁰ QUIN Grégory, CALA Sébastien, « Structuration et promotion du ski en Suisse (années 1920-années 1960) Est-ce l'engagement des dirigeants ou les pentes des massifs qui expliquent l'essor du ski alpin helvétique? », in: VONNARD Philippe, QUIN Grégory, JACCOUD Christophe (éds.) *Des réseaux et des hommes. Participation et contribution de la Suisse à l'internationalisation du sport (1912-1972)*, Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2019, pp. 99-133.

⁷¹ AF, Documents de Jeunesse et Sport, Rapports annuels, Rapport annuel pour l'année 1973, p. 3.

⁷² AF, Documents de Jeunesse et Sport, Rapports annuels, Rapport annuel pour l'année 1977, p. 7.

⁷³ AF, Documents de Jeunesse et Sport, Rapports annuels, Rapport annuel pour l'année 1977, p. 8.

dans les décennies d'après la Seconde Guerre mondiale. Si le sport possède une image positive – que les décideurs politiques aiment à reprendre à leur compte –, il est aussi un instrument qui sert des visées explicitement politiques. Ainsi le conseiller aux États radical Maurice Péquignot⁷⁴ déclare durant le débat sur la loi de 1972 que :

*« le culte de la vedette sportive est préférable à celui voué aux chanteurs hurleurs, aux danseurs hystériques ou aux hippies débraillés. La maxime “Une âme saine dans un corps sain” n’a rien perdu de sa valeur, tout au contraire. »*⁷⁵

Des mots auxquels font échos les remarques du journaliste Fritz Erb⁷⁶ à la fin de la séance de la CFGS du 3 juillet 1964, lorsqu’il amalgame dans un même élan, le résultat de l’équipe nationale suisse de football, incapable de tenir le score en Norvège, encaissant le troisième but d’une défaite 3 à 2, à la 85^e minute, et la jeunesse « débraillée » – ici personnifiée dans un groupe scolaire rencontré dans un train entre Zurich et Aarau, où les jeunes « étaient totalement ivres et laissés sans aucune autorité »⁷⁷.

Si l’apolitisme du sport en prend un coup, c’est aussi l’image « gentille » d’un sport, avant tout vecteur de valeurs et qui participe à la fabrication des cadres d’un vivre ensemble, qui frémit. En réaction aux mouvements sociaux des années 1960, l’ensemble du dispositif sportif imaginé possède évidemment des intentions moins louables que

⁷⁴ Maurice Pequignot (1918-2013) est originaire des Pommerats, instituteur de formation, actif à Saignelégier. Il sera inspecteur scolaire entre 1969 et 1983, en parallèle d’une carrière politique communale (Maire de Saignelégier entre 1955 et 1972), cantonale (député au Grand Conseil bernois entre 1954 et 1968) et fédérale (sénateur au Conseil des États entre 1968 et 1979).

⁷⁵ AF, Bulletin officiel de l’Assemblée fédérale, Conseil des États, session de printemps, 29 février 1972, p. 15.

⁷⁶ Fritz Erb (1894-1970) est originaire d’Innertkirchen, instituteur de formation. Il devient rédacteur en chef du journal *Sport* en 1928, poste qu’il occupe jusqu’en 1963. Il cumule autour de sa profession de journaliste différents mandats dans les comités centraux d’institutions sportives : *Comité Olympique Suisse, Fédération Suisse de Ski, Club Alpin Suisse*, etc.

⁷⁷ AF, CFGS, PV, 3 juillet 1964, p. 12.

la santé, les médailles ou l'éducation. Si les millions investis par l'État fédéral sont peu de choses au regard des dépenses liées à l'alcool ou au tabac, il est sans doute mieux qu'ils aident aussi à éviter de futures contestations de la jeunesse.

Au-delà de ces constats internes pour la sphère sportive, la création de la base légale pour le sport en Suisse autour de 1972 invite à prendre en compte très largement le contexte social, politique et géopolitique, un contexte singulier des Trente glorieuses⁷⁸, marqué par la bonne santé des finances publiques – lesquelles rendent des projets comme l'encouragement de la gymnastique et du sport possible –, mais aussi par la question jurassienne et ses effets sur le fédéralisme⁷⁹, l'accès au droit de vote pour les femmes qui redéfinit les contours de la chose publique⁸⁰, mais aussi les débats autour de l'instauration d'une assurance vieillesse⁸¹ (le deuxième pilier) et d'un «*état social*»⁸² qui interroge le temps et l'espace d'une nouvelle modernité.

⁷⁸ FLEURY Antoine, «La Suisse et le retour au multilatéralisme dans les échanges internationaux après 1945», in: BAIROCH Paul, KÖRNER Martin (éds.), *La Suisse dans l'économie mondiale*, Genève, Droz, 1990, pp. 353-370.

⁷⁹ HAUSER Claude, «Les années épineuses de la Question jurassienne entre contestation et utopie progressiste (1959-1974)», in KERNALLEGENN Tudi, BELLIVEAU Joël, ROY Jean-Olivier (éds.), *La vague nationale des années 1968: une comparaison internationale*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2020, pp. 195-214.

⁸⁰ STUDER Brigitte, *La conquête d'un droit...*

⁸¹ GREBER Pierre-Yves, «Le cinquantenaire de l'assurance-vieillesse et survivants suisse». *Cahiers genevois et romands de sécurité sociale*, 1999, n° 22, pp. 57-67

⁸² EICHENBERGER Pierre, *Mainmise sur l'état social. Mobilisation patronale et caisses de compensation en Suisse (1908-1960)*, Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2016.

Bruno Papin (Nantes Université)

**L'éducation physique et sportive et le sport :
retour sur la construction de deux mondes
séparés (1980-2020)**

Le sport contre l'éducation physique est un refrain qui a bercé l'histoire de l'éducation physique et sportive (EPS) en France. Dès le début du xx^e siècle, Georges Hébert, bien connu pour ses charges contre le sport, dénonçait alors le « *mauvais sport* » perverti par la recherche coûte que coûte de la performance, la spécialisation précoce, l'utilisation sportive à des fins commerciales responsables de réels dangers physiques, moraux et sociaux¹. Loin d'être l'unique expression d'un militantisme antisportif, cette opposition rencontre une réalité bien repérée par la suite. On ne saurait oublier tout ce qui sépare et oppose le sport et l'éducation entre 1920 et 1970 lorsque Pierre Seurin, Jean Le Boulch ou encore Jean-Marie Brohm usent d'arguments scientifiques, pédagogiques ou politiques pour dénoncer les excès du sport. Aux critiques radicales du sport succède dans les

¹ HÉBERT Georges, *Le sport contre l'éducation physique*, Vuibert, 1925; HÉBERT Georges, «La folie sportive. Nous n'avons pas voulu cela!», *L'éducation physique* 1, 1927, pp. 4-5; HÉBERT Georges, «Le néant des Jeux Olympiques», *L'éducation physique* 7, 1928, pp. 164-165.

années 1980 une rupture assumée de l'EPS avec le sport de haut niveau par un travail de recodage scolaire du sport en éducation physique et la revendication d'une formation des élèves à une attitude critique vis-à-vis du sport de compétition². Plus récemment, Thierry Tribalat, inspecteur pédagogique EPS, affirme la défiance toujours active des enseignants d'EPS à l'endroit du sport en soulignant les dérives et les bassesses qui traversent les pratiques de haut niveau³. Notre ambition est ici de fournir une contribution originale aux entreprises déjà nombreuses de dévoilement des débats qui ont marqué l'histoire de l'EPS en interrogeant les résultats d'une enquête réalisée auprès de 2 900 sportifs d'élite d'une région de l'ouest de la France⁴. 23 sur 1 537⁵, soit 1,5% sont au moment de l'enquête enseignants d'EPS dans un établissement scolaire secondaire. Peut-on voir dans ce constat les effets contemporains d'une relation historiquement construite entre deux mondes qui s'ignorent? En même temps que l'EPS construit sa légitimité et sa reconnaissance dans l'école, la formation typiquement française d'un appareil bureaucratique et technique en charge du sport d'élite s'est accompagnée d'un processus d'autonomisation de la production rationalisée de la performance⁶. Dans ce contexte, les institutions spécialisées dans la préparation des élites sportives deviennent des espaces de socialisation qui fabriquent un type d'individu converti aux normes et aux valeurs de la compétition et de la performance à distance de la définition de l'excellence corporelle portée par les enseignants d'EPS.

² ROUYER Jacques, «Quelles EPS au XXI^e siècle? Quels programmes?», *Revue EPS* 256, 1995, pp. 9-14.

³ TRIBALAT Thierry, «Éducation physique “et” sport», *revue Skhole.fr*, 2014.

⁴ Cette enquête est un suivi longitudinal de sportifs d'élite d'une région de France menée depuis 2014 avec Baptiste Viaud (Nantes Université).

⁵ Nous connaissons au moment de l'enquête le métier exercé de 1 537 sportifs. 862 sont non repérables, 317 sont sportifs professionnels, et 188 sont étudiants.

⁶ FLEURIEL Sébastien, *Le sport de haut niveau en France. Sociologie d'une catégorie de pensée*, Grenoble, PUG, 2004.

L'ENQUÊTE

L'accès aux bases du ministère de la Jeunesse et des Sports, ainsi qu'à celles fournies par la Direction Régionale Jeunesse et Sport, nous a permis de repérer entre 2000 et 2015 l'ensemble des individus inscrits au moins une année sur listes et/ou en pôles et/ou en centre de formation d'un club professionnel d'une région de l'ouest de la France. Des recherches individualisées ont été menées pour chacun des sportifs repérés (talon sociologique, lieu de résidence de la famille, trajectoires scolaires, parcours sportifs, palmarès sportifs). L'incomplétude de ces bases de données a nécessité un très lourd travail de recoupement, en partie réalisable grâce aux nombreuses traces disponibles sur le net (sites personnels, CV en ligne, coupures de presse), notamment pour consolider les données relatives aux plus hauts niveaux de diplômes obtenus et aux emplois occupés. Ce sont ainsi 2 900 sportifs (915 filles et 1 984 garçons) spécialistes de 40 disciplines qui ont été recensés⁷. Au moment de l'enquête, les plus jeunes sont âgés de 22 ans, les plus âgés ont 34 ans. Tous sont donc a priori en âge d'avoir eu à effectuer des choix scolaires ou professionnels à l'issue de leur formation secondaire.

Le monopole des enseignants d'EPS en question

« Quand on se heurte à ce lobby des enseignants d'EPS, on ne peut rien dire, rien faire, ils ont tout pouvoir parce que c'est un corps constitué absolument énorme et ils ont pris toutes les places, à l'ENV (École Nationale de Voile), partout »⁸.

Cet extrait d'entretien emprunté à Gildas Loirand d'une femme monitrice de voile titulaire d'un brevet d'État 2^e degré obtenu en 1982, exprime la position hégémonique avant le milieu des années 1980 des enseignants dans l'univers de la formation et de la certification des métiers

⁷ 19 disciplines regroupent des effectifs situés entre 20 (squash) et 320 sportifs (football).

⁸ LOIRAND Gildas, *Une difficile affaire publique. Une sociologie du contrôle de l'État sur les activités physiques et sportives et sur leur encadrement professionnel*, Thèse de doctorat de sociologie, Université de Nantes, 1996, p. 256.

du sport. Depuis la loi du 6 août 1963 et la création du brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) à trois degrés⁹, le corps des enseignants d'EPS n'a eu de cesse de chercher à asseoir son autorité pour le contrôle des certifications des diplômes du ministère de la Jeunesse et des Sports.

« Avant la création du corps des professeurs de sport¹⁰, il n'y a pas de corps spécialisé de cadres techniques du secteur extrascolaire. Si la réglementation autorise l'accès aux fonctions de conseillers techniques départementaux ou régionaux aux titulaires du brevet d'État, les enseignants d'EPS occupent majoritairement ces postes. »¹¹

De fait, ces derniers contrôlent les formations aux BEES et impriment les contours des programmes de la partie commune. Les enseignants d'EPS sont aussi très présents dans le domaine de l'entraînement sportif de performance. Ils représentent 90% de la filière du haut niveau jusqu'au milieu des années 1980¹². Les enseignants d'EPS sont aussi les référents scolaires et entraîneurs des sections sport-études (SSE) qui s'installent dans les établissements scolaires au milieu des années 1970¹³. L'organisation du sport d'élite en gymnastique en 1978 illustre cette position dominante des enseignants d'EPS dans l'encadrement du sport de performance. Les quatre centres nationaux auxquels sont annexés des SSE et les cinq SSE répartis sur le territoire national pour accueillir les sportifs d'élite sont tous dirigés par des enseignants d'EPS majoritairement anciens gymnastes des équipes de France¹⁴.

⁹ La loi n° 63-807 du 6 août 1963 réglemente la profession d'éducateur physique ou sportif. Le décret n° 72-490 du 15 juin 1972 crée le brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES) à trois degrés avec une formation commune et une formation spécifique à chaque discipline sportive.

¹⁰ Décret n° 85-720 du 10 juillet 1985.

¹¹ LOIRAND Gildas, *Une difficile affaire publique...*, p. 207.

¹² LEMIEUX Cyril, MIGNON Patrick, *Être entraîneur de haut niveau. Sociologie d'un groupe professionnel entre marché fermé et marché du travail concurrentiel*, Paris, INSEP, 2006.

¹³ Circulaire n°75-988 du 15 novembre 1973, complétée par la circulaire n° 74-136 du 8 mai 1974. Ces circulaires précisent les conditions de création des sections sport-études.

¹⁴ PAPIN Bruno, *Conversion et reconversion des élites sportives. Approche socio-historique de la gymnastique et sportive*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Le milieu des années 1980 marque la fin de la position hégémonique des enseignants d'EPS dans l'univers sportif. Le décret du 14 mars 1986 fixe de nouvelles attributions aux CREPS et parmi elles, les formations aux BEES¹⁵. La création d'un corps de professeurs de sport participe à la maîtrise du recrutement des cadres techniques et pédagogiques par le ministère de la Jeunesse et des Sports et ainsi à l'inflexion de la formation commune des brevets d'État. Les connaissances scientifiques exigées du candidat deviennent plus pratiques à distance des savoirs inculqués sur le mode scolaire et centrées sur des questions relatives à l'environnement institutionnel et règlementaire de la pratique sportive. Par ailleurs, le décret du 30 novembre 1992 modifie les modalités d'obtention du BEES. Par la mise en œuvre de formations en contrôle continu et de formations modulaires, la préparation et la certification aux diplômes deviennent une « *véritable formation* » aux métiers du sport qui échappe alors aux enseignants d'EPS. La constitution d'un corps de professionnels au sein du ministère de la Jeunesse et des Sports en charge de la question du sport de haut niveau et la professionnalisation de certains sports ont aussi modifié les profils des entraîneurs des sportifs d'élite. En 2000, les enseignants d'EPS ne représentent plus que 16% de la population totale des agents d'État mis à disposition du sport de haut niveau ou de la préparation olympique¹⁶.

Si le contrôle des formations du ministère de la Jeunesse et des Sports par les enseignants d'EPS est discuté courant 1980, les transformations du paysage de l'enseignement supérieur durant la même période modifient durablement la place de la formation au métier d'enseignant d'EPS au sein des universités. La création de la discipline universitaire Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) s'est inscrite dans le prolongement du processus d'intégration à

¹⁵ Les CREPS (Centres Régionaux d'Éducation Physique et Sportive) sont créés en 1945 et ont pour mission la préparation à la maîtrise d'EPS et pour certains, la formation au professorat d'EPS. À la suite de la création du DEUG STAPS en 1975, les CREPS continuent de former les professeurs adjoints d'EPS (dernier concours en 1984). En 1986, ils deviennent des Centres Régionaux d'Éducation Populaire et de Sport.

¹⁶ LEMIEUX Cyril, MIGNON Patrick, *Être entraîneur de haut niveau...*

l'enseignement supérieur de la formation des professeurs certifiés en EPS. Les Unités d'Enseignement et de Recherche en EPS (UEREPS) ont été créées en 1969, le Diplôme d'Études Universitaires Générales (DEUG) en STAPS a été institué en 1975, la licence en 1977 sur laquelle sera indexé le Certificat d'Aptitude au Professorat d'EPS (CAPEPS) en 1979. Les créations de la Maîtrise en 1982, du Diplôme d'Études Approfondies (DEA) la même année et du doctorat en 1984 ouvrent la voie à la recherche. L'intégration universitaire des STAPS bouleverse les hiérarchies établies. La transformation des UEREPS en Unités de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physique et Sportive (UFRSTAPS) en 1984 ouvre la voie de la diversification des formations. Des diplômes dans le domaine du sport de haute performance et du *management* du sport sont ouverts. En 1989, à la suite de la loi d'Orientation du ministre de l'Éducation nationale, les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) sont créés pour toutes les disciplines scolaires. La préparation au métier d'enseignant pour laquelle les UEREPS ont initialement été créées ne peut plus être l'objectif exclusif et ce d'autant que la suppression en 1995 du concours d'entrée dans la filière universitaire des métiers du sport entraîne une augmentation considérable des étudiants. Afin de répondre à la demande des étudiants, des formations courtes (DEUST, Licences professionnelles) et longues (DEA, DESS, puis des masters à partir de 2004) sont dès lors proposées. De nombreux enseignants sont recrutés dont la majorité ne relève pas du statut d'enseignant d'EPS¹⁷ mais de celui de maître de conférences ou de professeurs des universités¹⁸.

¹⁷ MIERZEJEWSKI Stéphan, «Le corps académisé. Sur l'accès aux positions universitaires des premiers enseignants-chercheurs en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives issus de l'Éducation Physique et Sportive», *Movement and Sport Sciences* 2(55), 2005, pp. 79-99. L'auteur montre qu'à compter de 1982-1983, les premiers universitaires ont été recrutés pour une bonne part parmi les enseignants d'EPS.

¹⁸ TERRAL Philippe, COLLINET Cécile, «Les enseignants des UFRSTAPS. Tensions et coordinations autour des savoirs», *Recherche et formation* 50, 2005, pp. 91-106. Ils recensent 8 professeurs d'université en 1988, 39 en 1995 ; 180 maîtres de conférences en 1995, plus de 240 en 2000.

Pour reprendre la formule de Loïc Jarnet, « *la discipline STAPS échappe à ses créateurs* »¹⁹.

D'une position monopolistique, les enseignants d'EPS sont amenés à composer avec les enseignants-chercheurs dans un espace régulé selon les normes universitaires. S'il ne s'agit pas ici de revenir sur les tensions entre les différents groupes d'enseignants qui ont traversé les UFRSTAPS²⁰, ces changements importants induisent des conséquences concrètes sur l'organisation et les contenus de formation. Les STAPS sont censées représenter une unité, mais se heurtent à des logiques aux intérêts variés. Les écarts se creusent entre les différentes filières de formation sur fond d'opposition entre enseignements fondamentaux, formation à la recherche et formation professionnelle. Plus les UFR et les départements STAPS réussissent à promouvoir la recherche, plus le fossé de communication s'élargit entre la formation au métier d'enseignant d'EPS et les autres spécialités. Le problème spécifiquement posé est celui du rapport à la formation scientifique pour les futurs enseignants d'EPS. L'opposition entre le principe de l'acquisition de connaissances scientifiques au service des questions et des problèmes rencontrés par les professionnels et celui d'un savoir scientifique qui doit être l'élément prioritaire de la formation des étudiants est ici structurante lorsqu'il s'agit de penser les débats qui animent l'organisation des formations. Les enseignants d'EPS n'ont de cesse de dénoncer une conception très académique de la formation qui ne permet pas selon eux d'aider les étudiants à préparer le CAPEPS ni à devenir enseignants d'EPS. Les connaissances scientifiques sont ici mobilisées à des fins d'utilité au service de la préparation au CAPEPS et/ou au métier d'enseignant d'EPS²¹. Cette lecture a pour

¹⁹ JARNET Loïc, « La production universitaire du corps sportif », *Cahiers internationaux de sociologie* 115, 2003, p. 249.

²⁰ TERRAL Philippe, COLLINET Cécile, « Les enseignants des UFRSTAPS... ».

²¹ PEREZ-ROUX Thérèse, « Réforme de la formation des enseignants en France : entre changements institutionnels et formes d'appropriation des acteurs », in : PEREZ-ROUX Thérèse, BALLEUX André, *Mutation dans l'enseignement et la formation : brouillages identitaires et stratégies d'acteurs*, Paris, L'Harmattan, 2014, pp. 25-45. La réforme dite de la « masterisation » de l'enseignement en 2009 intègre dans la formation des enseignants une initiation à la recherche et à la production d'un

effet de détourner la grande majorité des enseignants-chercheurs de la filière « éducation et motricité » pour concentrer leurs missions d'enseignement vers les autres spécialités au gré de leur discipline académique de référence. Elle a aussi pour conséquence de faire de la spécialité « éducation et motricité » une préparation au concours largement portée par des enseignants d'EPS. Cette division du monde crée les conditions de la distance entre la préparation au métier de l'EPS et les autres formations et parmi elles la spécialité « Entraînement sportif » investie par les universitaires le plus souvent spécialistes des sciences biologiques.

Si la mise en forme scolaire de l'éducation physique traverse l'histoire de cette discipline²², la conjoncture des années 1980 renforce la légitimité de l'EPS à l'école. L'intégration du ministère de l'Éducation nationale²³ contribue à sa reconnaissance en tant que discipline scolaire. Les créations de l'agrégation externe en 1982 puis de l'agrégation interne d'EPS en 1989, de même que l'alignement des épreuves du CAPEPS à partir de 1986 à celles des autres disciplines renforcent l'homomorphisme scolaire de l'EPS. L'organisation du CAPEPS est révélatrice de l'identité de l'éducation physique et des luttes entre les différents territoires institutionnels²⁴. Comme pour les autres Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES), ce sont des épreuves écrites d'admissibilité qui réalisent l'essentiel de la sélection. Les suppressions des épreuves pédagogiques en situation au concours depuis 1982 et des pratiques physiques à l'admissibilité depuis 1986 traduisent l'importance qui est scolairement accordée aux performances écrites et à la maîtrise des connaissances théoriques. La priorité aux écrits conduit à consacrer,

mémoire de recherche. L'auteur montre qu'après une période de transition, les acteurs ont adopté des stratégies qui conduisent à réaffirmer leur position dans l'espace de la formation.

²² ARNAUD Pierre, *Les savoirs du corps. Éducation physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français*, Lyon, PUL, 1983.

²³ Décret n° 81-634 du 28 mai 1981.

²⁴ DORVILLE Christian, « Les concours de recrutement comme révélateurs de l'identité de l'éducation physique », in : CLÉMENT Jean-Paul, HERR Michel, *L'identité de l'éducation physique scolaire au XX^e siècle. Entre l'école et le sport*, Paris, AFRAPS, 1993, pp. 311-326.

au travers de la première épreuve à dominante historique, des candidats convaincus de la légitimité scolaire de l'EPS²⁵ quand la seconde épreuve révèle une capacité à réaliser une synthèse théorique entre les aspects didactiques, pédagogiques et des sciences d'appui de l'enseignement de la discipline. Les épreuves orales qui valorisent les capacités rhétoriques à justifier des choix pédagogiques remplacent l'évaluation des savoir-faire pratique en situation pédagogique²⁶. Par ailleurs, les changements successifs des épreuves du concours dessinent une tendance à valoriser la polyvalence au détriment de la spécialisation sportive. L'épreuve d'option pratique et théorique est supprimée à partir de 1988 au bénéfice d'épreuves attestant de la polyvalence pratique des futurs enseignants d'EPS et de connaissances sur un éventail large d'activités physiques et sportives, et artistiques (APSA). Par le biais du CAPEPS, la formation au métier d'enseignant d'EPS adopte les codes de l'école et dans le même temps s'éloigne des normes qui fondent l'univers du sport.

Des sportifs convertis aux valeurs du sport de performance

La formation d'un modèle français de production et de prise en charge de l'élite sportive dans les dernières décennies du xx^e siècle s'est accompagnée de la définition du statut du sportif de haut niveau. La « qualité » d'athlètes de haut niveau s'inscrit dans la loi à partir de 1975²⁷ qui arrête ainsi l'invention d'une nouvelle catégorie de population. Les textes législatifs²⁸ qui lui succèdent stabilisent ce groupe construit *ex*

²⁵ SÉBILEAU Arnaud, «Le monopole professoral en question. Le cas de l'éducation physique et sportive en France», *Actes de la recherche en sciences sociales* 3, 2011, pp. 70-83.

²⁶ DORVILLE Christian, «Les concours de recrutement...».

²⁷ Loi MAZEAU, n° 75-988 du 29 octobre 1975.

²⁸ La loi AVICE n° 84-610 du 14 juillet 1984 officialise la première liste recensant les sportifs de haut niveau. Cette loi a été ensuite modifiée et complétée, notamment par la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000, la loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 et son décret d'application n° 2017-172 du 17 février 2017 visant à protéger et à sécuriser la situation juridique et sociale des sportifs de haut niveau.

nihilo qui est alors conçu comme une catégorie d'action publique²⁹ afin de produire et d'encadrer rationnellement les champions. L'intérêt des pouvoirs publics pour la formation des champions se traduit par la création de structures spécialisées destinées à les accompagner dans leur démarche de performance. La création des SSE à partir de 1974, l'ouverture des Centres Permanents d'Entraînement et de Formation en 1985 remplacés par les pôles des filières de haut niveau en 1995 assurent une prise en charge de plus en plus importante des athlètes. Le renforcement du dispositif administratif et technique et la constitution d'un corps de professionnels en charge de la question du sport de haut niveau contribuent à l'émancipation de la formation des élites sportives de la tutelle scolaire. L'instruction du 21 février 1985³⁰ marque de ce point de vue une rupture avec le dispositif précédent avec l'implantation dans des établissements de la jeunesse et des sports (CREPS, INSEP, écoles nationales), des structures relevant du système fédéral ou de Centres Permanents d'Entraînement et de Formation (CPEF). Si le principe des SSE est d'amener le sport de haut niveau à l'école, les CPEF sont des centres d'entraînement, et l'enjeu pour les administrateurs consiste alors à assurer les conditions réglementaires d'un accueil facilité du projet sportif dans l'enceinte scolaire. En outre, alors que les fondements d'un aménagement des scolarités figurent dès 1984 dans la loi «Avice»³¹, les textes réglementaires qui lui succèdent renforcent cette disposition. Plus récemment, la circulaire du 1^{er} août 2006³² précise que les dispositifs doivent permettre aux sportifs «reconnus» par le ministère Jeunesse et des Sports de mener à bien ce qui est désormais identifié sous le terme de «double projet». Le temps sportif est ainsi le temps pivot à partir duquel se structure la gestion de l'organisation scolaire dans le cadre de conventions négociées entre les agents de deux institutions partenaires, le sport et l'école.

²⁹ FLEURIEL Sébastien, SCHOTTÉ Manuel, «Des sportifs sans qualité? Genèse du modèle étatique de la production de l'élite sportive française», *Sociologie du travail* 57, 2015, pp. 422-445.

³⁰ Instruction n° 85-31B du 21 février 1985.

³¹ Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984.

³² Circulaire n° 2006-123 du 1^{er} août 2006.

Produits de cette construction sociohistorique, les pôles «Espoirs» et «France» ainsi que les centres de formation des clubs professionnels s'apparentent à des institutions enveloppantes³³ en tant qu'organisations, délimitées par une activité de formation spécifique à destination d'un groupe social légitimé notamment dans sa position dominante dans les classements symboliques sportifs. La puissance du dispositif réside dans la fabrique du sportif d'élite et l'incorporation de dispositions particulières qui la constituent. Si chaque monde renvoie à des caractéristiques spécifiques selon les sports et des contextes scolaires singuliers³⁴, la force de la formation des structures spécialisées d'entraînement explique la capacité à former, transformer, fabriquer des dispositions, c'est-à-dire des sportifs ajustés à l'exercice du sport de performance. Dans le prolongement des travaux initiés par Charles Suaud et Jean-Michel Faure³⁵, des sociologues³⁶ ont montré comment l'action institutionnelle des centres d'entraînement dans différents espaces sportifs d'élite s'exerce successivement dans une opération minutieuse de détection et de recrutement ciblée sur des dispositions techniques et morales précises qui se prolonge par l'instauration de mécanismes d'encadrement et de contrôle des pratiques. Les pôles de formation sportive sont ainsi des lieux de fabrication des corps, mais aussi des espaces de socialisation très structurants où les prétendants au talent intériorisent de manière durable un *habitus* spécifique³⁷. La dimension de

³³ DARMON Muriel, *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*, La découverte, 2013.

³⁴ PAPIN Bruno, VIAUD Baptiste, «Des carrières à durées limitées. La contamination scolaire des vocations», *Sciences sociales et sport* 12, 2018, pp. 45-83.

³⁵ SUAUD Charles, «Les états de la passion sportive. Espaces sportifs, espaces médiatiques et émotions», *Recherches en communication* 5, 1996, pp. 29-45.

³⁶ PAPIN Bruno, *Sociologie d'une vocation sportive. Conversion et reconversion des gymnastes de haut niveau*, thèse en sociologie, Université de Nantes, 2000; LEFÈVRE Nicolas, *Le cyclisme d'élite français: un modèle singulier de formation et d'emploi*, Thèse de sociologie, Université de Nantes, 2007; BERTRAND Julien, *La fabrique des footballeurs. Analyse sociologique de la construction de la vocation, des dispositions et des savoir-faire dans une formation au sport professionnel*, Thèse de sociologie, Université de Lyon 2, 2008; FORTÉ Lucie, *Les carrières des athlètes de haut niveau. Approche sociologique de la fabrication et de l'expression de l'excellence sportive*, Thèse en STAPS, Université Toulouse III, 2008.

³⁷ WACQUANT Loïc, «Protection, discipline et honneur: une salle de boxe dans le ghetto américain», *Sociologie et société* 27(1), 1995, pp. 75-90.

l'apprentissage sportif guidé pour et par la performance est énoncée sous des formes plus ou moins dépréciatives notamment par les enseignants d'EPS. La préparation intensive à la spécialisation serait un enfermement corporel, un dressage, voire une forme d'aliénation ou l'on assimilerait des automatismes moteurs pour une efficacité immédiate dictée par l'urgence de la compétition. À l'inverse de l'EPS qui fait de la polyvalence une vertu pour autoriser l'apprentissage de la capacité à intervenir de manière autonome sur sa propre activité corporelle et à connaître les effets de ses actions. S'il ne s'agit pas ici de rentrer dans toute forme de jugement, notre lecture *in situ* des apprentissages dispensés dans les centres d'entraînement constituera à reformuler les questions que soulève le caractère partiellement objectivant des critiques formulées. Au cœur des savoirs intégrés par les prétendants à l'excellence sportive, il y a l'intériorisation d'une disposition pragmatique³⁸ orientée par le souci d'efficacité imposée par les règles de la compétition. La formation sportive de haut niveau construit donc une vision du monde qui a sa réalité propre, ses règlements et ses principes (l'adéquation entre les possibles et la rentabilité). À cette disposition pragmatique se superposent, sans la contredire, celles qui s'apparentent à une forme de réflexibilité sur la pratique. Chaque espace du sport d'élite n'est pas seulement de la compétition et des performances, mais également un monde doté de savoir-faire spécifiques. L'accès à l'excellence sportive exige une gestion rationnelle du corps qui résulte d'un sens de l'épargne corporelle acquis au contact durable des autres athlètes, des entraîneurs et de l'ensemble de l'encadrement, au fil des entraînements et des compétitions et qui reste en tant que tel inaccessible à la maîtrise consciente et délibérée. Au-delà du principe de gestion du « capital-corps »³⁹, le sens pratique s'exprime dans les adaptations immédiates et les comportements improvisés dans des situations sportives inattendues et se prolonge en acte dans les règles de vie, l'hygiène corporelle ou encore dans une gestion rationnelle de la vie quotidienne.

³⁸ DARMON Muriel, *Classes préparatoires...*

³⁹ WACQUANT Loïc, *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Marseille, Agone, 2000.

Quand les élites sportives sont peu nombreuses à devenir enseignants d'EPS

Nous ferons notre hypothèse selon laquelle la fréquentation des institutions sportives dédiées à la formation sportive intensive contribue à l'intériorisation durable des normes et des valeurs du monde du sport de performance susceptible d'orienter les devenir. Un retour sur l'enquête autorise un travail d'objectivation de la force des socialisations sportives et du temps passé dans l'espace du sport de haut niveau. Les âges moyens d'entrée (entre 11,8 et 16,9 ans) et de sortie du sport de haut niveau (entre 15,6 et 20,4 ans) sont variables selon les sports. Pour cette population, « *l'espérance de vie* » dans l'espace du sport de haut niveau est en moyenne de 4,5 ans⁴⁰. Les années passées par les jeunes recrues dans les institutions spécialisées sont ainsi celles de l'adolescence et de la scolarité au moment où se dessinent les choix d'orientation. Porter le regard sur les chemins empruntés dans l'enseignement supérieur est particulièrement heuristique pour objectiver la projection des devenir. Relativement à la cohorte prise dans son ensemble, nous avons connaissance de la première orientation dans l'enseignement supérieur pour 1 795 individus⁴¹. La filière universitaire préparant aux métiers du sport n'est pas la formation privilégiée lorsqu'il s'agit d'intégrer l'enseignement supérieur. Les premiers choix des sportifs à l'entrée sont l'université hors STAPS (33 %), les Sections Technologiques Supérieures (21,3 %) et les Instituts Universitaires de Technologie (10,1 %). 319 soit 17,8 % s'inscrivent en Licence 1^{re} année de STAPS⁴². Une forme d'érosion des effectifs caractérise les destins des sportifs d'élite dont la première inscription dans l'enseignement supérieur est la filière STAPS. 121 étudiants

⁴⁰ PAPIN BRUNO, VIAUD Baptiste, « Des carrières à durées limitées... ».

⁴¹ La population totale de la cohorte est composée de 2 900 individus. 636 n'ont pas poursuivi d'études supérieures. Par ailleurs, nous n'avons pas été en capacité de reconstruire la trajectoire dans l'enseignement supérieur pour 469 sportifs.

⁴² La situation de sportifs de haut niveau au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur n'a pas d'effet significatif sur les choix de la filière. 759 sur 1 795 sont sur liste ministérielle et/ou en pôle ou en centre de formation de club professionnel à 19 ans. 155 (20,4 %) intègrent la filière STAPS.

sportifs poursuivent dans cette voie universitaire et obtiennent un diplôme STAPS. Un individu sur quatre (35) fait le choix de rejoindre la filière «Éducation et Motricité» et vingt-trois obtiennent le CAPEPS. Les autres individus qui poursuivent dans la filière STAPS font le choix des parcours «Management du sport» ou «Entraînement sportif». Parmi les primo-entrants en STAPS qui se désengagent de la formation, 2/3 poursuivent leurs études supérieures dans une autre filière de formation et 1/3 se projettent dans la préparation d'un Brevet professionnel ou d'un Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Cette enquête ne repose pas sur un travail ethnographique par entretien ou observation directe. Nous ne pouvons donc nourrir ici l'ambition de décrire et de comprendre en pratiques les manières dont se stabilisent ou s'épuisent les orientations dans les études supérieures et les projections professionnelles. Pour autant, nous pouvons voir dans les chemins scolaires empruntés l'actualisation des dispositions acquises au croisement des socialisations primaires et secondaires⁴³. Le poids des dispositions sportives incorporées est visible lorsque les sportifs font du sport leur métier. 312 individus exercent un métier dans le domaine du sport en qualité d'éducateurs sportifs, de coach, d'entraîneurs ou dans les domaines de la gestion, l'administration des services sportifs, la communication ou encore le commerce de produits sportifs. Il est susceptible d'expliquer les devenir des nombreux sportifs de notre population qui exercent un métier de santé. 161 sont au moment de l'enquête kinésithérapeute, ostéopathe, infirmier(e), podologue, médecin... Nous voyons là l'expression d'une forme de transfert d'un rapport au corps et d'une gestion de tous les instants du capital-corps⁴⁴ durant la carrière sportive. De même que les poursuites d'études et d'orientations professionnelles massives vers les

⁴³ PAPIN BRUNO, VIAUD Baptiste, «Sportif sinon rien? Les destins scolaires des élites sportives engagées dans les études supérieures», *Sociologie* 9(3), 2018, pp. 235-252. Les auteurs montrent que l'origine sociale et les performances scolaires antérieures sont des facteurs déterminants dans les carrières scolaires des élites sportives engagées dans les études supérieures.

⁴⁴ WACQUANT Loïc, *Corps et âme...*

secteurs du commerce, de la banque, de l'assurance, de la gestion et de l'administration des entreprises (466) qui renvoient à des espaces professionnels privés hautement concurrentiels, peuvent faire écho avec un éthos sportif fondé sur la compétition. Les données recueillies nous invitent à voir dans le faible intérêt manifesté par les élites sportives à la formation au métier de l'enseignement de l'EPS une forme de désajustement devant une approche très conceptuelle du sport et l'idée d'une pédagogie en EPS spécifique portée par les formateurs de la filière « Éducation et motricité ». La plupart des enseignants-chercheurs tendent à se désintéresser des enseignements qui se font dans le cadre des TP d'APS⁴⁵, ce qui laisse une totale liberté aux enseignants d'EPS qui dispensent ces cours de recoder le sport aux normes de l'EPS à tous les niveaux du cursus. Il s'agit pour les enseignants d'EPS formateurs des UFR STAPS de retirer toute ressemblance avec l'entraînement à la compétition et de donner aux étudiants des objectifs de méthodes pour transmettre des savoirs et des compétences qui valorisent la maîtrise d'exécution, les connaissances déclaratives, la participation et le progrès plutôt que l'acquisition de techniques et la réalisation de performance. L'idée dominante portée par les formateurs de la filière menant au métier d'enseignant d'EPS est celle d'une pédagogie spécifique à l'EPS nettement distincte de celle en usage dans le sport. Une pédagogie qui conceptualise tant les modalités techniques que les finalités par le recours à une terminologie très éloignée de celle employée dans l'univers sportif et des usages incorporés par les sportifs d'élite durant leur carrière sportive de haut niveau.

Conclusion

L'enquête menée auprès des sportifs d'élite rompt avec l'idée qui ferait du métier d'enseignant d'EPS leur destin ordinaire. Ici, l'exception est la règle et exprime la séparation historiquement construite de deux univers parallèles en raison de divergences profondes entre l'instruction

⁴⁵ TERRAL Philippe, COLLINET Cécile, « Les enseignants des UFRSTAPS... ».

physique et sportive en tant que discipline d'enseignement et la préparation des élites sportives. Si le corps enseignant d'EPS détient une position de domination pour le contrôle des formations des métiers du sport et de l'éducation physique dans et en dehors de l'école au moment où se dessinent la création du brevet d'État, les transformations structurelles au sein du ministère de la Jeunesse et des Sports et à l'Université remettent en cause leur « *monopole des savoirs du corps* »⁴⁶. Garant des programmes du tronc commun du BEES et des certifications, techniciens au plus près de la préparation des sportifs d'élite jusque dans les années 1980, les enseignants d'EPS s'éloignent en même temps qu'ils sont écartés de l'univers sportif. L'intégration de l'EPS à l'université a des effets inattendus pour la formation au métier d'enseignant d'EPS. Unique perspective professionnelle pour les étudiants dans les UEREPS jusqu'en 1984, la préparation au métier d'enseignant d'EPS devient un cursus à part dans les UFRSTAPS qui diversifie leur offre de formation. À distance des logiques universitaires qui valorisent le principe de la formation des étudiants à la recherche par la recherche, la filière « Éducation et motricité » est une préparation au CAPEPS et en cela un lieu de transmission des codes de l'école. Devenir enseignant d'EPS suppose, pour les sportifs d'élite convertis à la production de performances sportives dans des institutions spécialisées, de passer du monde « *extraordinaire* » du sport d'élite⁴⁷ à un univers, l'EPS, dont ils ignorent les codes. Transformation « *corps et âme* » qui relève d'une impossible conversion lorsqu'il s'agit de mettre à distance un monde du sport fondé sur la compétition, la performance sportive, les classements, l'incorporation d'un sens pratique pour adopter les valeurs d'une pédagogie « *spécifique* » qui se construit par opposition au principe d'une éducation sportive et qui assujettit la définition de l'excellence corporelle aux normes de l'école.

La perspective de l'organisation des Jeux olympiques en France en 2024 remet à l'agenda politique la question de la relation entre l'EPS et le sport. Faire de l'EPS une éducation sportive: telle est la

⁴⁶ LOIRAND Gildas, *Une difficile affaire publique...*

⁴⁷ PAPIN BRUNO, *Sociologie d'une vocation sportive...*

conclusion du rapport de la Cour des comptes très critique à l'endroit de l'EPS dont il discute l'utilité⁴⁸. Plus récemment, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé l'objectif de consolider et d'amplifier les liens entre l'école et les clubs sportifs fédérés et l'État⁴⁹. L'incitation formulée par le discours politique d'assurer l'accueil des élèves par d'autres intervenants que les professeurs d'EPS en proposant d'encadrer une activité physique et sportive n'est pas sans rappeler des dispositifs du même ordre dans l'histoire récente de l'EPS. Si nous pouvons anticiper des stratégies de lutte du corps des enseignants d'EPS pour maintenir les principes d'une séparation entre le sport et l'EPS, le *statu quo* ne peut être annoncé avec certitude.

⁴⁸ RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES, *L'école et le sport. Une ambition à concrétiser*, 2019.

⁴⁹ Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé le 8 mai 2020 la mise en place d'un dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme » (2S2C), destiné à organiser un accueil des élèves sur des activités physiques et sportives.

Christelle Hayoz
(Haute École Pédagogique, Fribourg)

**La Suisse : un pays au carrefour de l'Europe
et au carrefour des conceptions en éducation
physique et sportive**

Introduction

La Suisse est souvent présentée comme un « laboratoire » idéal pour observer et analyser des différences culturelles ou linguistiques autour de la participation sportive. Depuis que la loi fédérale qui encourage la gymnastique et les sports, favorise le « *sport pour tous* » et introduit trois heures d'éducation physique et sportive (EPS) durant la scolarité obligatoire, est entrée en application en 1972, tous les cantons possèdent un cadre commun pour mettre en place leurs politiques sportives¹. Pourtant, malgré cette loi, il existe encore des différences au niveau de la pratique sportive de la population et de l'implémentation des heures obligatoires d'EPS par semaine entre les différentes régions

¹ À ce sujet, on lira la contribution de Grégory Quin dans le présent ouvrage.

linguistiques de Suisse². Plusieurs enquêtes montrent que les différences que nous rencontrons au niveau national entre ces différentes régions ressemblent aux différences observées au niveau européen entre les pays voisins à la Suisse. Si la partie alémanique montre un taux d'activité plus élevé que les régions romande et italienne, l'Allemagne montre le taux le plus élevé concernant l'activité physique de la population en comparaison avec la France, elle-même un peu plus active que l'Italie³.

Le manuel fédéral qui a été mis en place au courant des années 1990 est aujourd'hui encore la ressource principale pour la branche de l'EPS en Suisse⁴. Mais depuis la création des Hautes écoles pédagogiques (HEP) en 1995 et le vote de la loi fédérale sur l'encouragement du sport en 2011 qui transmet la responsabilité de proposer des nouveaux moyens d'enseignement aux cantons, la vision ou le consensus national pourrait disparaître et laisse de la place pour différentes perspectives et conceptions de l'enseignement⁵. Deux différents plans d'études, le *Plan d'études romand* (PER)⁶ et le *Lehrplan 21* (LP21)⁷, sont progressivement introduits au sein des régions linguistiques et une

² LAMPRECHT Markus, BÜRGI Rahel, STAMM Hans-Peter, *Sport Suisse 2014: Activité et consommation sportives de la population suisse*, Macolin, Office fédéral du sport OFSPO, 2014; LAMPRECHT Markus, BÜRGI Rahel, STAMM Hans-Peter, *Sport Suisse 2020. Activité et consommation sportives de la population suisse*, Macolin, Office fédéral du sport OFSPO, 2020.

³ COMMISSION EUROPÉENNE, *Sport and Physical Activity: Report* (Special Eurobarometer n° 472), Bruxelles, Commission Européenne, 2018.

⁴ CORDOBA Adrian, LENZEN Benoit, « L'institutionnalisation des pratiques corporelles en Suisse. Étude de l'assujettissement du corps dans les programmes scolaires », in: ACETI Monica, JACCOUD Christophe, TISSOT Laurent (éds.), *Faire Corps. Temps, lieux et gens*, Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2018, pp. 25-44.

⁵ HOFSTETTER Rita, SCHNEUWLY Bernard, et LUSSI BORER Valérie, « Une formation professionnelle universitaire pour tous les enseignants », *Recherche et formation* 60, 2009, en ligne: <http://journals.openedition.org/rechercheformation/563>; BEZEAU David, MUSARD Mathilde, DERIAZ Daniel, « Analyse didactique des curriculums officiels d'éducation physique en France, en Suisse romande et au Québec », *eJRIEPS* 49, 2021, en ligne: <http://journals.openedition.org/ejrieps/5931>.

⁶ CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN (CIIP), *PER. Plan d'études romand*, Neuchâtel, Secrétariat général de la Conférence, 2010.

⁷ DEUTSCHSCHWEIZER ERZIEHUNGSDIREKTOREN-KONFERENZ (D-EDK), *Lehrplan 21: Gesamtausgabe*. Bern, D-EDK, 2016.

nouvelle « *approche par compétence* » est mise en avant. Par ailleurs, un projet interinstitutionnel au niveau national « *LELEPS – Lehren und Lernen en EPS* »⁸ a cherché pendant plusieurs années à renforcer un discours national sur la didactique d'EPS et mettre en place un moyen d'enseignement au niveau tertiaire, lequel démontre un effort à (ré) unir la Suisse alémanique et romande afin ainsi de surmonter le fameux « *Röstigraben* » (la « barrière de Röstli »)⁹.

Par cette contribution, notre objectif est d'analyser le développement récent de la formation d'enseignant.e.s d'EPS, et surtout d'analyser les différences au niveau des conceptions de la branche d'EPS dans deux régions linguistiques de Suisse, qui finalement fabriquent les (différents) corps nationaux (ou régionaux ?) Il s'agit ainsi de mettre en lumière les mises en œuvre des nouveaux plans d'études régionaux au cours de cette dernière décennie. Afin de proposer une analyse, nous nous appuierons sur l'expérience acquise lors de la conduite de ce projet particulier, le nombre de partenaires et l'articulation autour d'une branche scolaire encore partiellement sous responsabilité fédérale.

La récente décentralisation de la formation en EPS

L'EPS est une discipline particulière, non seulement au niveau de la mobilisation du corps durant les cours et de l'environnement nécessaire, mais aussi et surtout au niveau de sa gouvernance politique. En Suisse, le système fédéraliste permet à chaque canton de définir sa propre législation scolaire, mais ceci ne vaut pas pour l'EPS¹⁰. La loi fédérale de 1972 encourageant la gymnastique et les sports prévoit

⁸ HAYOZ Christelle, LANTHEMANN Nicolas, PATELLI Gianpaolo, GROSSRIEDER Gallus (éd.), *Apprendre et enseigner en éducation physique et sportive. Repères didactiques pour une approche par compétences*, Lausanne, LEP, 2021.

⁹ KIRN Lucas, *Les conceptions de la discipline de l'éducation physique et sportive (EPS) des didacticiens. Une analyse qualitative entre la Suisse alémanique et la Suisse romande*, Mémoire de master, Université de Fribourg, 2020.

¹⁰ CHERVEL André, « L'histoire des disciplines scolaires. Réflexions sur un domaine de recherche », *Histoire de l'éducation* 38, 1988, pp. 59-119.

une obligation de dispenser l'éducation physique pour la scolarité obligatoire et le degré secondaire supérieur et fixe un volume horaire de trois périodes hebdomadaires sur le tout territoire. De plus, la Confédération s'est engagée depuis la fin du XIX^e siècle à produire des moyens d'enseignement fédéraux – les fameux manuels fédéraux. Depuis 1876 – et le premier manuel –, huit éditions ont été publiées, à un rythme d'une nouvelle mouture tous les dix ou quinze ans environ. Toutefois, depuis la mise en place de la huitième édition du manuel fédéral d'«Éducation physique» en 1998¹¹, il y a déjà plus de vingt ans, aucune nouvelle édition n'est parue depuis. Ceci nous interpelle et nous invite à donner une explication.

Plusieurs facteurs expliquent qu'aucun manuel fédéral n'ait été initié depuis la fin des années 1990. D'une part, le fédéralisme et le multiculturalisme en Suisse rendent l'édition d'un nouvel ouvrage pour l'EPS toujours plus compliquée (l'éducation physique et sportive romande n'est-elle pas un «*Sportunterricht*» en Suisse allemande?). Par ailleurs, la création progressive des Hautes écoles pédagogiques (HEP), dès le milieu des années 1990, dans différents cantons, ainsi que le fait que d'une part ces derniers soient perçus comme des espaces de formation indépendants, et que d'autre part la responsabilité de la rédaction des manuels ait été transférée de la Confédération aux cantons – tel que prévu dans la révision de la «loi fédérale sur l'encouragement du sport» en 2012 – participent clairement à la remise en question des prescriptions centralisées :

« Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'encouragement du sport, la publication de manuels d'éducation physique et sportive ne relève plus de la compétence de la Confédération, elle est exclusivement du ressort des cantons. L'OFSPPO ne concevra donc pas lui-même de nouveaux manuels [...]. En revanche, il est exact qu'un ou plusieurs nouveaux manuels vont être nécessaires et qu'il est dans l'intérêt de l'OFSPPO qu'il existe, à l'avenir, des manuels

¹¹ CORDOBA Adrian, LENZEN Benoit, «L'institutionnalisation des pratiques corporelles en Suisse...».

didactiques de grande qualité adaptés au Lehrplan 21. Aussi va-t-il essayer de subventionner leur publication.»¹²

Au-delà du cadre légal homogène au niveau fédéral avec la loi sur les trois périodes hebdomadaires d'EPS durant la scolarité obligatoire et un nouvel article constitutionnel sur la formation qui a été accepté par le peuple helvétique en 2006, le concordat «HarmoS», oblige les autorités publiques à harmoniser, à l'échelle nationale, des éléments fondamentaux du système éducatif. Grâce à cet accord intercantonal «HarmoS», dès les années 2010, de nouveaux plans d'études comme le PER et le *Lehrplan 21* sont progressivement introduits dans les deux principales régions linguistiques du pays, renforçant de fait une certaine décentralisation, mais aussi un Röstigraben entre les régions romande et alémanique.

Au carrefour des conceptions de l'éducation physique et sportive en Suisse

En Suisse romande, il existe différentes appellations pour la discipline de l'EPS selon les cantons : «éducation physique» (EP) dans les cantons Genève, Neuchâtel et Valais, et «éducation physique et sportive» (EPS) dans les cantons Fribourg, Jura et Vaud. Le terme «sportive» est apparu plus tardivement en Suisse romande et a été ajouté pour renforcer le lien entre le sport et ses pratiques sociales de référence¹³.

Dans cette région, ces différentes appellations reflètent probablement des conceptions différentes selon les cantons. Il n'existe ainsi non pas

¹² OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT, «Sport scolaire: Foire aux questions», 2020, consulté le 5 mars 2022, https://www.apps.baspo.admin.ch/faq/sportschule/faq_grp.asp?the_id=6&spr=f.

¹³ DHELLEMMES Raymond, «EPS: pratiques sociales et activités scolaires: une étude de cas: les ASDEP», *Les cahiers du CEDRE* 3, 2002, pp. 56-70; MASCRET Nicolas, «Référence culturelle et formation des enseignants d'Éducation Physique et Sportive», *Travail et formation en éducation* 3, 2009, en ligne <http://journals.openedition.org/tfe/870>; BURRMANN Ulrike, «Die Stärkung des Selbstkonzepts durch Sport», *Bewegung und Sport* 70(1), 2016, pp. 18-23.

seulement des différences au niveau des régions linguistiques, mais aussi au niveau intercantonal, c'est-à-dire à l'interne, comme c'est le cas pour la Suisse romande, à l'image de ce que des chercheurs ont pu montrer pour différents espaces francophones¹⁴.

En Suisse alémanique, en revanche, le terme «*Erziehung*» (éducation) n'apparaît plus pour la définition de la discipline «*Bewegung und Sport*» (mouvement et sport) selon le LP21. Le terme «*Sporterziehung*» (éducation sportive) existait dans les régions germanophones, mais a disparu durant les dernières décennies du xx^e siècle et a été remplacé par «*Sportunterricht*», «*Schulsport*» ou comme il est appelé officiellement dans le LP21 «*Bewegung und Sport*». Il existe encore des liens entre le terme «éducation» et «sport» dans le contexte de la pédagogie du sport en Suisse alémanique (par exemple: «*Erziehung im, zum und durch Sport*»). Toutefois, en opposition relative avec la Suisse romande, le terme «sport» est systématiquement nommé pour définir l'EPS outre-Sarine. Il semblerait qu'il n'y ait pas d'aussi grandes différences intercantionales dans la région alémanique – du moins du point de vue de la terminologie¹⁵.

La différence linguistique entre la Suisse romande et alémanique pourrait démontrer une approche épistémologique différente pour ces deux régions. Dans la partie «corps et mouvement» du PER, le terme «éducation» n'est pas uniquement cité pour l'«éducation physique», mais aussi pour l'«éducation nutritionnelle». Il semble que dans le PER, l'aspect pédagogique de l'éducation de l'enfant ou de l'adolescent durant la scolarité obligatoire est indispensable. Ceci montre qu'en Suisse romande, l'accent est davantage mis sur la contribution «au maintien et au développement de la santé physique et psychique»¹⁶. Dans le LP21, il ne s'agit pas d'«éduquer» les élèves, mais plutôt de les accompagner et de les soutenir dans leur développement personnel. Il est davantage question de soutenir les élèves dans l'exploitation de

¹⁴ BEZEAU David, MUSARD Mathilde, DERIAZ Daniel, «Analyse didactique des curriculums officiels d'éducation physique...».

¹⁵ KIRN Lucas, *Les conceptions de la discipline de l'éducation physique et sportive...*

¹⁶ CIIP, PER. *Plan d'études romand...*, p. 48.

leur potentiel intellectuel, culturel et pratique pour développer une identité propre et de mener une vie indépendante et autonome qui leur permette de participer et de prendre des responsabilités dans la société¹⁷ (D-EDK, 2016). Cette vision sur un développement globale de l'élève est aussi soutenue par le PER.

Par rapport au contenu de l'EPS, les deux plans d'études, PER et LP21, se ressemblent. Dans le PER, quatre axes thématiques structurent les contenus pour l'EPS: 1) condition physique et santé, 2) activités motrices et/ou d'expression, 3) pratiques sportives et 4) jeux individuels et collectifs¹⁸. De son côté, le LP21 en propose six: 1) courir, sauter, lancer (*Laufen, Springen, Werfen*), 2) se maintenir en équilibre, grimper, tourner aux engins (*Bewegen an Geräten*), 3) vivre son corps, s'exprimer et danser (*Darstellen und Tanzen*), 4) jouer (*Spielen*), 5) glisser, rouler, se mouvoir (*Gleiten, Rollen, Fahren*) et 6) se mouvoir dans l'eau (*Bewegen im Wasser*)¹⁹. De plus, les deux plans d'études couvrent les capacités transversales. Du point de vue des contenus et des objectifs, le LP21 paraît plus différencié et précis que le PER. Ce dernier, par contre, laisse plus de liberté d'interprétation et de marge de manœuvre aux enseignant.e.s d'EPS.

De plus, les deux plans d'études ont certains fondements en commun. D'une part, ils perçoivent chaque discipline scolaire comme équivalente et non pas avec un ordre hiérarchique comme cela a pu être le cas dans des programmes antérieurs. D'autre part, ils intègrent l'une des plus grandes évolutions des dernières années pour l'éducation et instruction en générale: l'approche par compétences²⁰. Dans le PER les aspects constitutifs de l'approche par compétences comme le «savoir», le «savoir-faire» et le «savoir-être» sont abordés et traités, mais ce n'est que quelques années plus tard, qu'à son tour, le LP21 applique et intègre concrètement cette approche par compétences.

¹⁷ D-EDK, *Lehrplan 21...*

¹⁸ CIIP, *PER. Plan d'études romand...*

¹⁹ D-EDK, *Lehrplan 21...*

²⁰ WEINERT Franz E. (éd.), *Beltz Pädagogik. Leistungsmessungen in Schulen*, Weinheim, Beltz, 2001.

Cette approche par compétence est complexe et exige une adaptation de l'instruction et de l'enseignement, qui doivent devenir beaucoup plus intégratifs et se centrer sur le développement individuel de l'élève. La traduction de cette approche pour la pratique reste par contre lacunaire, surtout en Suisse romande où l'approche par compétences est finalement peu opérationnalisée dans le PER. L'intégration de cette approche par compétences dans les différents cantons de cette région montre que celle-ci est interprétée différemment²¹. L'approche par compétences requiert par exemple d'introduire des cycles d'enseignement et d'apprentissage assez longs pour que les élèves puissent progresser et être plus motivés grâce aux succès qu'ils vivent en cours d'EPS. Il s'agit aussi de mettre les élèves dans des situations d'apprentissage au contact d'une certaine complexité, laquelle doit les décentrer des aspects techniques ou des performances purement sportives. L'objectif n'est donc pas seulement de développer les compétences spécifiques de l'élève, mais aussi des capacités transversales. Cette nouvelle approche exige par contre une transformation de la façon de penser et de faire classe des enseignant.e.s d'EPS. De fait, les enseignant.e.s doivent remettre en question leurs propres convictions et pratiques. Il est dès lors important que l'approche par compétences soit introduite dans la formation des futur.e.s enseignant.e.s d'EPS et que des formations continues soient offertes pour assurer la bonne compréhension de ces nouveaux dispositifs. De plus, il est nécessaire de produire des moyens d'enseignement au niveau tertiaire pour la formation (continue) des (futur.e.s) enseignant.e.s d'EPS (comme le projet LELEPS), de même que des moyens d'enseignement pour les enseignant.e.s d'EPS sur le terrain qui appliquent cette approche par compétences, car le PER et le LP21 n'offrent pas d'exemples concrets à ce sujet²².

²¹ VOISARD Nicolas, DERIAZ Daniel, «L'éducation physique et sportive comme discipline scolaire en Suisse», in: HAYOZ Christelle, LANTHEMANN Nicolas, PATELLI Gianpaolo, GROSSRIEDER Gallus (éd.), *Apprendre et enseigner en éducation physique et sportive. Repères didactiques pour une approche par compétences*, Lausanne, LEP, 2021, pp. 41-50.

²² Au sujet des curriculums et des dynamiques de leur institutionnalisation autour de l'EPS, on lira notamment les contributions du numéro spécial de la revue *Questions vives. Recherches en éducation* dirigé par Chantal Amade-Escot et

Hormis les différences de terminologie et de contenu des deux plans d'études, PER et LP21, l'introduction de l'approche par compétences en EPS engendre également des ajustements au niveau de l'évaluation en EPS. En Suisse, chaque canton a la liberté de choisir les modalités d'évaluation de l'EPS, ceci ne faisant pas partie des textes fédéraux liés à la branche. De fait, dans certains cantons, l'évaluation en EPS est certificative et compte donc pour la moyenne générale, d'autres mettent une note mais qui n'est pas certificative et, finalement, une troisième catégorie ne donne pas de note pour l'EPS. Un projet comparatif nommé «NOTEPS» souligne qu'il n'existe pas que des différences entre les régions linguistiques en Suisse, mais surtout au niveau des cantons au sein d'une même région en ce qui concerne le système de notation²³. Cette étude a analysé les différentes modalités d'évaluation en EPS au degré «secondaire I» dans trois différents cantons en Suisse romande. Dans le canton de Vaud, aucune note n'est donnée, mais il existe un carnet intégrant des tests de condition physique et des objectifs d'apprentissage dans différents domaines d'activités physiques. Dans le canton du Jura, l'évaluation n'est pas certificative, donc une note est donnée, mais elle ne compte pas pour la moyenne générale, et dans le canton de Genève l'évaluation est certificative. Ces différentes modalités montrent qu'il existe des façons variées d'évaluer les processus d'apprentissage et de développement des élèves en EPS, mais surtout l'enquête «NOTEPS» met en lumière les effets de ces structures d'évaluation sur l'organisation de l'enseignement, leçon après leçon, avec une tendance à moins de structuration sur des cycles d'apprentissage long dans le cas du canton de Vaud.

Il existe par conséquent différentes conceptions autour de l'EPS, lesquelles se déclinent sur les plans cantonaux, et parfois locaux, dans la

Fabienne Brière-Guenoun: AMADE-ESCOT Chantal, BRIÈRE-GUENOUN Fabienne, « Questionner le curriculum en éducation physique et sportive : Quelle dynamique en contexte ? Quelle autonomie ? », *Questions Vives* 22, 2014, en ligne : <http://journals.openedition.org/questionsvives/1683>.

²³ LENTILLON-KAESTNER Vanessa, DERIAZ Daniel, VOISARD Nicolas, ALLAIN Mélanie, *Noter en éducation physique ? : Incidences sur l'enseignement et les élèves*, Louvain-la-Neuve, EME, 2018.

formation de futurs enseignant.e.s d'EPS et surtout dans l'enseignement de l'EPS en général. Comme le soulignent Nicolas Voisard et Daniel Deriaz, ces processus laissent place à une «*mosaïque de conceptions de la discipline*»²⁴. Le message institutionnel concernant l'approche par compétences est explicite, mais la traduction de cette nouvelle approche est encore lacunaire. C'est la raison pour laquelle durant ces dernières années, plusieurs projets de recherche et de développement ont été lancés au niveau local, intercantonal ou même national pour mettre en œuvre cette nouvelle approche par compétences en EPS.

Académisation et développement scientifique

L'EPS a un statut particulier en Suisse, car il est la seule discipline scolaire dont une partie significative de la gouvernance relève du niveau fédéral. Comme cité plus haut, la loi fédérale fixe notamment les cadres horaires et organisationnels de l'EPS durant toute la scolarité obligatoire, ainsi qu'au niveau secondaire supérieur, à travers l'imposition de trois périodes hebdomadaires. Sur cette base, force est de constater qu'une vraie dynamique disciplinaire nationale existe entre les enseignant.e.s de gymnastique et plus tard d'EPS en Suisse. Ce constat trouve son origine dans la création, dès 1858, d'une *Société Suisse des Maîtres de Gymnastique* (SSMG), dont l'ambition première est de participer à la formation des enseignant.e.s responsables des cours de gymnastique scolaire, des enseignements encore non obligatoires à l'échelle fédérale, mais introduits dans les cadres législatifs de certaines communes et de certains cantons²⁵. Devenue, l'*Association suisse d'éducation physique à l'école* (ASEP), en 1980, cette organisation continue de chercher singulièrement à défendre la discipline sur le

²⁴ HAYOZ Christelle, LANTHEMANN Nicolas, PATELLI Gianpaolo, GROSSRIEDER Gallus (éd.), *Apprendre et enseigner en éducation physique et sportive*, p. 2.

²⁵ À ce sujet, on lira notamment: BURGENER Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds, l'auteur, 1952.

plan politique, mais aussi à offrir des formations continues pour les enseignant.e.s d'EPS.

La formation initiale d'enseignant.e.s d'EPS pour obtenir un « diplôme fédéral de maître d'éducation physique » se fait depuis le début des années 1920 au niveau universitaire, à Bâle depuis 1924, et ressemble plutôt à un apprentissage, car beaucoup d'heures de pratique et d'enseignement sur le terrain sont intégrés à cette formation²⁶. C'est seulement durant les dernières décennies du siècle passé que cette formation évolue sous l'impulsion de l'institutionnalisation des sciences du sport au sein de différentes universités en Suisse²⁷. Comme dans l'entre-deux-guerres, Bâle joue un rôle pionnier à l'orée des années 2000, rapidement suivi par Berne, Zurich puis Lausanne, Genève et un peu plus tard Fribourg.

Depuis que les hautes écoles pédagogiques (HEP) ont été créées dans le début des années 2000, la formation des enseignant.e.s spécialistes de l'éducation physique se compose de deux étapes, avec une formation « initiale » au sein des cursus universitaires de sciences du sport, en Bachelor ou en Master, puis d'une formation plus « professionnalisante » au sein des HEP, selon des durées variables entre cantons et en fonction du niveau scolaire visé à terme. C'est au sein des HEP que les étudiant.e.s découvrent généralement la didactique de la branche EPS, ayant auparavant davantage étudié des savoirs disciplinaires autour des sciences de la vie et des sciences humaines et sociales, en plus d'avoir complété leurs bagages techniques autour de différentes pratiques sportives.

Désormais soutenue par les HEP, la didactique de l'EPS n'en reste pas moins une discipline scientifique relativement jeune en Suisse.

²⁶ EICHENBERGER Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission. 1874-1997*, Macolin, Éditions EFSM, 1997.

²⁷ QUIN Grégory, VONNARD Philippe, « D'une "formation professionnelle" à une formation doctorale. Enjeux de l'académisation des sciences du sport au sein de la Faculté des sciences sociales et politiques (1972-2009) », in : LERESCHE Jean-Philippe (éd.), *Récits facultaires. De l'École à la Faculté des sciences sociales et politiques*, Lausanne, EPFL Press, pp. 225-242.

Jusqu'au tournant du ^{XXI}^e siècle, les recherches réalisées dans le domaine de l'EPS reposaient davantage sur des sciences et des théories connexes et n'alimentaient pas véritablement la didactique en tant que telle. Ce n'est que depuis l'instauration des HEP, au milieu des années 1990, que les didactiques disciplinaires ont pu réellement se déployer, en particulier grâce aux projets de recherche et de développement, tout à la fois au niveau local, intercantonal, voire national. C'est dans ce cadre que *Swissuniversities*, l'association faîtière des hautes écoles suisses, a mis en place un programme pour la promotion des compétences scientifiques dans les didactiques disciplinaires sur quatre ans entre 2017 et 2020, sur la base d'un cofinancement par la Confédération et par les hautes écoles. Plusieurs projets de recherche et de développement ont ainsi été soutenus, dont le projet LELEPS²⁸. Bien évidemment, ce projet n'est pas isolé, même si son ampleur reste unique. D'autres dynamiques ont pu se concrétiser ces dernières années, notamment avec la mise en place de centres de compétences en didactique de l'EPS et des cursus de master en didactique de l'EPS. Ces derniers cursus visent entre autres à former la relève des formateurs et formatrices d'enseignant.e.s dans le domaine spécifique de l'éducation physique et sportive. De plus, des efforts importants encouragent la promotion d'une relève scientifique, par le développement de postes d'assistant.e.s-doctorant.e.s au sein de différentes HEP, lesquelles doivent encore coopérer avec une université pour délivrer des titres de doctorat. Cette qualification est nécessaire, si la discipline de la didactique d'EPS veut s'établir dans la communauté scientifique. À la différence des universités, une vraie difficulté existe autour des compétences requises de la part des formatrices et des formateurs dans les HEP. En effet, ils doivent posséder une expérience professionnelle de terrain, mais aussi une vraie qualification académique²⁹. De fait, ce double profil est souvent difficile à assurer et à nourrir sur le long terme, avec une sorte d'injonction contradictoire entre le travail

²⁸ HAYOZ Christelle, LANTHEMANN Nicolas, PATELL Gianpaolo, GROSSRIEDER Gallus (éd.), *Apprendre et enseigner en éducation physique et sportive...*

²⁹ HAYOZ Christelle, «Zum (doppelten) Kompetenzprofil von Dozierenden der Fachdidaktik Sport – Eine qualitative Untersuchung in der Deutsch- und Westschweiz». *Beiträge zur Lehrerinnen- und Lehrerbildung*, article soumis.

scientifique et l'acquisition d'une expérience « professionnelle ». C'est aussi sur la base de ce constat que les Masters en didactique de l'EPS ont été établis au sein de différentes HEP, mais il manque encore des postes d'assistant.e.s-doctorant.e.s et des possibilités de poursuivre un parcours académique après la thèse pour renforcer les dynamiques scientifiques autour des différentes didactiques disciplinaires. Ces constats autour de l'EPS sont aussi valables pour d'autres branches scolaires et leurs environnements académiques.

Plus spécifiquement, soulignons qu'il existe de plus en plus de projets de recherche et de développement visant la promotion de la didactique disciplinaire et cherchant à mettre en œuvre l'approche par compétences dans les sphères de l'EPS. Ces projets se font plutôt à l'échelle cantonale ou communale, surtout en raison du droit dont dispose chaque canton de proposer et de développer ses propres moyens d'enseignement. Dans le canton de Vaud, des « Fiches didactiques EPS » ont ainsi été développées à l'occasion de réformes des moyens d'évaluation³⁰ et, de la même manière, en ville de Zurich une « *Kompetenzbox* »³¹ cherche à faciliter la mise en œuvre d'une éducation physique et sportive davantage ancrée dans une véritable approche par compétences. À l'échelle des formateurs et formatrices, deux projets doivent encore être mentionnés, lesquels sont portés par la HEP BEJUNE (pour les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Berne). Il s'agit de PEREPS (pour « Des objectifs du Plan d'étude romand [PER] aux évaluations en éducation physique et sportive dans les cantons ») et de PROJEPS (pour « Projets didactiques pour le développement de compétences en éducation physique »). Le premier, mené entre 2017 et 2020, portait sur l'évaluation en EPS et a permis de mettre en place des synergies entre deux cadres de référence du curriculum, le PER et les évaluations cantonales, et les compétences figurant au titre de

³⁰ GRANDCHAMP Annabelle, QUIN Grégory, MÉARD Jacques, « Comprendre les résistances apparentes des enseignant.e.s face aux réformes: le cas des "évaluations cantonales" au secondaire inférieur dans l'éducation physique vaudoise », *Revue Suisse des Sciences de l'Éducation* 42(2), 2020, pp. 482-500.

³¹ SPORTAMT DER STADT ZÜRICH, *Kompetenzbox für den Sportunterricht*, Zürich, Lehrmittelverlag des Kantons Zürich, 2013.

«standards nationaux» définis par la Confédération. PROJEPS, actuellement en cours de développement, depuis 2021, possède comme objectif de créer et de publier des ressources didactiques pour les enseignant.e.s. d'EPS à l'école obligatoire.

Ces différents moyens d'enseignement sont très utiles pour les enseignant.e.s d'EPS, mais leur application et utilisation à large échelle rencontrent encore parfois quelques difficultés, notamment en raison des formes d'organisation et donc de conception qui existent entre les différents cantons et les régions linguistiques en Suisse. Étonnement, malgré un cadre légal fédéral pour l'EPS, ces dernières s'inspirent aussi fréquemment de leurs voisins. La Suisse romande par exemple se nourrit d'idées françaises et la Suisse alémanique plutôt des idées des pays germanophones comme l'Allemagne ou l'Autriche. Ces conceptions pédagogiques ou approches didactiques se retrouvent d'ailleurs quelques fois dans les moyens d'enseignement de ces régions linguistiques. Cela montre que la Suisse se trouve bien au carrefour de l'Europe et réunit plusieurs cultures et conceptions de la discipline d'EPS qui a eu – et a encore – une influence sur la formation des (différents) corps nationaux (ou régionaux).

Conclusion

Par-delà les différences culturelles et linguistiques entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, les deux plans d'études actuels se ressemblent dans leur contenu et dans la promotion d'une approche par compétences. Néanmoins, en partie par manque d'artefacts de transmission vers le terrain, cette nouvelle approche n'a pas encore réussi à s'établir fermement sur le terrain. C'est la raison pour laquelle plusieurs projets ont été lancés et sont en ce moment en cours pour transformer les exigences de cette approche par compétence dans des moyens d'enseignements pour les enseignant.e.s d'EPS (par exemple PROJEPS), mais il est aussi important d'implémenter cette approche dans la formation (continue) au niveau tertiaire, donc dans les universités et les HEP pour que cette approche soit intégrée et ensuite

appliquée à bon escient. Malgré tout, la complexité de cette approche n'est pas facile à saisir et nécessitera encore un certain temps pour trouver sa place dans l'enseignement de l'EPS. Il en va de la promotion de « *corps nationaux compétents* ». La question reste ouverte, est-il possible de former des « corps nationaux » en Suisse ? Ne sont-ce pas davantage des « corps régionaux » ou même des « corps cantonaux » ?

Les différences nommées et présentées dans cette contribution se trouvent souvent non pas seulement entre les régions linguistiques en Suisse, mais plutôt à l'intérieur d'une région entre différents cantons. Ces différences cantonales sont dues au système fédéraliste. Le *Röstigraben* n'est pas la seule barrière à surmonter, chaque frontière cantonale pouvant induire des différences culturelles et organisationnelles dans le domaine scolaire. Il est par conséquent illusoire de vouloir décréter l'existence d'une conception unique de la discipline EPS, mais des projets intercantonaux ou interinstitutionnels (p. ex. PROJEPS) à l'intérieur d'une région linguistique et même des projets bilingues au niveau national qui se basent sur les deux plans d'études, PER et LP21, peuvent aider à mieux saisir et comprendre les convergences et les différences pour contribuer à une réflexion autour de ces conceptions fondatrices de la Suisse contemporaine.

Post-scriptum

Et si « la (vraie) fabrique des corps nationaux » était en fait la guerre ?

Le 1^{er} novembre 2022

Grégory Quin

1866, 1916, 1956, 1968, 2022

Sadowa, Verdun, Budapest, Paris, Kyiv

Autant de dates qui sonnent comme des invitations à la pratique d'une histoire événementielle, d'une « histoire-bataille », mais ce sont des dates qui rappellent aussi que l'histoire des activités physiques et sportives est profondément intriquée avec l'histoire de la guerre, avec l'histoire militaire.

Ainsi, c'est bien face à la menace militaire prussienne, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, que l'ensemble des États-nations européens inventera un enseignement obligatoire de la gymnastique pour les jeunes garçons en âge de fréquenter l'école primaire et secondaire. C'est un « *Education Act* » en Angleterre dès 1870, une nouvelle loi sur l'organisation militaire en Suisse en 1874, la « loi George » en France en 1880, partout les gouvernements légifèrent pour engager la fabrique

du corps du citoyen-soldat. D'aucuns soulignent aussi qu'à la même époque les systèmes scolaires se consolident et qu'ils inventent des formes de scolarités modernes où le corps est discipliné, où il est instruit et véritablement nationalisé. Et c'est bel et bien vrai. Cependant, au risque de faire de l'histoire fiction, pour ne pas écrire fictive, il y a fort à parier que sans la menace militaire du dernier tiers du XIX^e siècle, l'imposition de la gymnastique à l'école aurait encore duré quelques décennies. Si les spécificités nationales sont importantes, en particulier dans le choix de la composition des exercices imposés à l'école ou dans l'âge des élèves qui doivent recevoir ce nouvel enseignement systématisé, il n'en demeure pas moins que le réflexe politique est identique sur l'ensemble du continent européen, les exemples évoqués dans cet ouvrage dans les Pays tchèques ou encore en Croatie ne faisant que renforcer l'impression de cohérence.

Dans la première moitié du XX^e siècle, à l'ombre des deux Guerres mondiales et dans le cadre de la montée de régimes autoritaires, les États-nations vont encore renforcer leurs investissements dans leurs « fabriques nationales des corps ». Si la modernité sportive tend alors à devenir la modalité de pratique la plus populaire, l'école restera le lieu d'une réelle « disciplinarisation » des corps. Du côté des régimes autoritaires, les exemples d'endoctrinement idéologique et d'investissement dans les corps de la jeunesse ne manquent pas, il s'agit là véritablement d'un engagement assumé, presque d'un marqueur politique; mais en face, dans les sphères démocratiques, on maintient également la volonté d'assurer la meilleure formation possible pour le corps des citoyens. Du reste, des deux côtés de l'histoire politique d'un premier XX^e siècle, différentes dynamiques existent aussi pour intégrer les femmes dans cette histoire, pour faire en sorte qu'elle ne soit pas exclusivement cantonnée à la préparation de leur corps en vue de la maternité, mais pour qu'elles puissent aussi connaître une forme d'épanouissement corporel. Certes, les conservatismes sont encore puissants et ils luttent contre les dynamiques de l'émancipation, mais à travers l'Europe les femmes et les jeunes filles accèdent de plus en plus à une éducation physique, gage d'une future autonomie de citoyenne.

Sur les débris encore fumants de la Seconde Guerre mondiale, la guerre froide continue à mobiliser les corps, avec une lutte qui se

déplace dans les stades, olympiques – à travers les classements des médailles entre les deux grands blocs idéologiques – mais aussi en dehors, dans l'alimentation de réflexions sur le contrôle politique des systèmes sportifs. Aux fonctionnaires soviétiques s'opposent les professionnels d'État du sport du camp occidental-capitaliste, comme deux facettes d'une même vision du sport, où les résultats doivent primer sur les moyens mis en œuvre, fussent-ils douteux ! Surtout, à cette époque, les dirigeants continuent à promouvoir une vision du sport qui fonctionne comme une pyramide où l'éducation physique scolaire constitue une base en forme de « sport pour toutes et tous ». Au-delà de l'école, là encore, les différents états vont alors inventer des outils de promotion du sport, avec souvent des excellentes intentions déclarées : la santé de la jeunesse et des populations, la bonne organisation des loisirs, la promotion d'une éducation par le sport, mais aussi – moins en évidence – des velléités conservatrices, le sport étant aussi non pas seulement un vecteur d'aliénation des masses, mais encore un moyen de contrôle de la jeunesse. Si « mai 1968 » marque l'apogée des mouvements sociaux de la jeunesse, soulignons que ces événements seront perçus comme des temps de guerre civile pour une bonne partie des bourgeoisies européennes. À la suite de ces événements, nombreuses seront les initiatives pour promouvoir le sport, à l'instar du programme « Jeunesse+Sport » en Suisse, certes très envié sur la scène internationale pour son efficacité et son agilité face aux transformations du sport, mais aussi largement porteur, dans sa reproduction des hiérarchies militaires et sociales, d'une vision conservatrice de la société.

En cet automne 2022, la guerre aux frontières orientales du continent européen nous invite à relire l'histoire, celle-ci étant pour les belligérants une véritable source de mobilisation. Si nous n'avons pas encore observé, au moment de la rédaction de ce post-scriptum, de réelles déclarations en lien avec l'entraînement physique de la jeunesse et son importance pour la stratégie militaire des nations concernées, il faut également souligner que depuis les dernières décennies du xx^e siècle, l'art de la guerre a passablement évolué et que la dimension proprement corporelle des combats militaires est devenue moins forte

parallèlement au développement technologique du matériel. Pourtant, les combats aux portes de l'Europe ont eu très rapidement raison de politiques militaires moribondes, comme en Allemagne, où en l'espace de quelques instants, les milliards pleuvent à nouveau sur l'entretien et le développement de l'outil militaire, mais aussi en Suisse, où le contexte se prête à certaines discussions, entre autres sur le statut de la neutralité diplomatique ou sur la future inclusion des femmes dans l'obligation de réaliser un service militaire. Si les arguments sont parfois à l'émancipation féminine que cette obligation pourrait permettre, ce sont surtout des forces conservatrices qui se mobilisent dans les plis sociaux de ces débats.

De fait, si rien n'est encore décidé à la date de la rédaction de ce post-scriptum, ni pour un service militaire féminin en Suisse ni sur les conséquences de l'invasion militaire russe en Ukraine, force est de constater que la fabrique des corps nationaux continue de fonctionner et que la guerre est sans doute l'une de ses plus puissantes forces motrices.

Biographie des auteur.e.s

Ingrid Brühwiler est responsable de l'instruction publique d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Précédemment, elle a été chercheuse à l'Université de Lausanne (2013-2016), engagée dans le projet international « Educating the Future Citizens ». Ingrid Brühwiler a travaillé à l'Université de Zurich (2005-2009) et à l'Université de Berne (2009-2012), mais aussi à la HEP Zurich (2010), à l'Université Hamline de Minneapolis et à l'Université de la Colombie-Britannique à Vancouver. Elle s'occupe actuellement du développement scolaire des écoles publiques en partenariat avec ses divers acteurs.

Sylvain Dufraisse est agrégé d'histoire et docteur en histoire contemporaine de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, il est actuellement maître de conférences à l'Université de Nantes. Spécialiste d'histoire sociale et culturelle de l'Union soviétique, il est l'auteur de l'ouvrage *Les héros du sport, une histoire des champions soviétiques (années 1930-années 1980)*, (Ceyzerieu, Champvallon, 2019).

Christelle Hayoz est actuellement professeure à la Haute école pédagogique du canton de Fribourg, où elle assure aussi la fonction de doyenne pour la formation initiale. Entre 2017 et 2021, elle a dirigé le projet « LELEPS – Lernen und Lehren en éducation physique et sportive », avec le but de construire une base didactique commune pour l'EPS en Suisse. Ce projet soutenu par Swissuniversities a fait l'objet d'une publication en 2021 : *Apprendre et enseigner en éducation physique*

et sportive. Repères didactiques pour une approche par compétences. Elle a également publié de nombreux travaux sur les déterminants sociaux et culturels de la pratique sportive.

Rebekka Horlacher est chercheuse senior à l'Université de Zurich et chargée de cours à la Haute école pédagogique de Zurich. Ses recherches portent sur l'histoire de l'école et du curriculum, le siècle des Lumières et l'historiographie. Elle est coéditrice des six volumes de *Lettres à Pestalozzi* (NZZ, 2009-2015), a publié une histoire culturelle comparative sur *The Educated Subject and the German concept of Bildung* (Routledge, 2016), et est membre du comité de rédaction de la revue bilingue *Bildungsgeschichte. International Journal for the Historiography of Education*. Elle travaille actuellement sur l'histoire des sujets scolaires et sur les perspectives comparatives de la scolarisation en Europe.

Gil Mayencourt est doctorant à l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL). Il mène actuellement ses recherches dans le cadre d'un projet FNS intitulé «La Fabrique des sports nationaux. 1860-1930». Sa thèse, qui porte sur les premiers développements de la gymnastique et du cyclisme helvétiques, se propose de voir l'associationnisme sportif comme un laboratoire singulier pour la construction de la Suisse moderne au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Il codirige actuellement un projet éditorial *L'emprise du sport. Histoire sociale et culturelle de l'essor du tourisme sportif en Europe (XIX^e-XXI^e siècles)*.

Olivier Meuwly est historien, docteur en droit et ès lettres de l'Université de Lausanne, et auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire vaudoise et suisse, ainsi que sur les idées et les partis politiques. Il a également organisé plusieurs colloques scientifiques en lien avec ces thématiques. Chroniqueur au journal *Le Temps*, il est membre du comité de la *Société d'histoire de la Suisse romande* et conseiller scientifique de la série «Histoire» du *Savoir suisse*, dans laquelle il a par ailleurs publié quatre ouvrages sur ses domaines de spécialité.

Bruno Papin est maître de conférence, enseignant à l'Université de Nantes et membre du Centre Nantais de Sociologie (UMR 6025). Ses recherches portent sur la sociologie du sport de haut niveau et principalement sur les processus de fabrication des élites sportives au croisement des espaces de

socialisation. C'est autour de l'incorporation du social que se regroupent les productions sur les sportifs de haut niveau.

Marie-Charlotte Quin achève en 2023 un doctorat en Littérature comparée à l'Université de Strasbourg et à l'Université de Lausanne. Dans sa thèse, Marie-Charlotte Quin poursuit une recherche menée en Master (laquelle a obtenu le prix «Société des Amis de Colette» en 2016). Ce travail porte sur les éditions illustrées de l'œuvre de Colette, en se donnant pour ambition d'étudier l'ampleur du phénomène de mise en images des textes de Colette, afin d'en dresser une sociologie (typologie, étude de réseaux, archives éditoriales) ainsi que de montrer les particularités de la réception du texte littéraire par l'image dans le contexte éditorial de la première moitié du xx^e siècle.

Grégory Quin, diplômé en sciences du sport, en histoire et en sciences de l'éducation, est maître d'enseignement et de recherche au sein de l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne. Il pilote actuellement le projet «La fabrique des sports nationaux», lequel vise à établir une base de données des premières élites du sport suisse au tournant du xx^e siècle. Ces données sont disponibles sur le portail de l'Observatoire des Élités Suisses (OBELIS), dont Grégory Quin est aussi l'un des coordinateurs. Il est également co-rédacteur en chef de la nouvelle revue *Les Sports Modernes* publiée chez Alphil dès 2023.

Marek Waic, diplômé en philosophie de l'Université Charles de Prague et titulaire d'une formation post-grade en sciences du sport de la même université, est en charge des enseignements de l'histoire du sport depuis 1990. Spécialiste de l'histoire des activités physiques dans les espaces tchèques depuis le xix^e siècle, il est actuellement titulaire d'une chaire professorale.

Johannes Westberg est professeur de théorie et d'histoire de l'éducation à l'Université de Groningen aux Pays-Bas. Il coordonne le *Nordic network on history of education*, et il est membre du comité éditorial des revues *History of Education* et *History of Education Quarterly*. Il a beaucoup publié sur l'histoire de la scolarisation primaire. Ses publications incluent notamment une monographie *Funding the Rise of Mass Schooling* (2017) et un volume coédité *School Acts and the Rise of Mass Schooling* (2019).

Table des matières

INTRODUCTION	7
Grégory QUIN (Université de Lausanne) <i>«La fabrique des corps nationaux ou la fabrique nationale des corps?»</i> <i>De l'importance de (re)penser l'histoire de l'éducation physique</i>	9
PARTIE 1. LA SUISSE AU XIX^e SIÈCLE, UNE FABRIQUE DES CORPS NATIONAUX	27
Rebekka HORLACHER (Université de Zurich) <i>L'éducation corporelle entre santé, loisirs et pédagogie</i> <i>Autour de l'Institut de Johann Heinrich Pestalozzi</i> <i>à Yverdon</i>	29
Ingrid BRÜHWILER (historienne indépendante) <i>Entre cantons et Confédération, la gymnastique suisse</i> <i>au prisme de l'École et de l'Armée au XIX^e siècle</i>	45
Gil MAYENCOURT (Université de Lausanne) <i>Tension entre patriotisme et immixtion de la Confédération</i> <i>L'échec de l'instruction préparatoire au service militaire</i> <i>dans les sections de gymnastique helvétiques (1862-1887)</i>	57

Grégory QUIN (Université de Lausanne) <i>Les chemins de la légitimité</i> <i>Une invitation à penser aux confins de l'histoire du sport.....</i>	79
Olivier MEUWLY (historien indépendant) <i>Emil Welti: citoyen et soldat au nom de l'unité nationale.....</i>	85
PARTIE 2. VERS LES FRONTIÈRES D'UNE HISTOIRE DE L'ÉDUCATION DU PHYSIQUE.....	103
Johannes WESTBERG (Université de Groningen) <i>L'éducation physique au service de la nation : Ling, l'Institut central royal de gymnastique et l'enseignement primaire en Suède au XIX^e siècle.....</i>	105
Sylvain DUFRAISSE (Nantes Université) <i>Aux origines de la Fizkul'tura: milieux gymnastes et pionniers de la culture physique de la Russie impériale à la Russie bolchevik.....</i>	125
Marie-Charlotte QUIN (Université de Strasbourg & Université de Lausanne) <i>Colette, une première culture du corps au début du XX^e siècle.....</i>	143
Marek WAIC (Charles Université, Prague) <i>Chronique de l'éducation physique dans les écoles et la formation des professeurs d'éducation physique dans les Pays tchèques et en Tchécoslovaquie jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.....</i>	167
PARTIE 3. PERFORMANCE, LÉGITIMITÉ ET CONCEPTIONS DES ACTEURS DE LA FABRIQUE DES CORPS.....	187
Grégory QUIN (Université de Lausanne) <i>« Le politique et le sportif » Regard sur la construction d'une base légale pour le sport en Suisse en 1972.....</i>	189

Bruno PAPIN (Nantes Université)

L'éducation physique et sportive et le sport :

retour sur la construction de deux mondes séparés (1980-2020)..... 211

Christelle HAYOZ (Haute École Pédagogique, Fribourg)

La Suisse : un pays au carrefour de l'Europe et au carrefour

des conceptions en éducation physique et sportive 229

Post-scriptum.

Et si « la (vraie) fabrique des corps nationaux »

était en fait la guerre?..... 245

Biographie des auteur.e.s..... 249

Achévé d'imprimer

En février 2023

Pour le compte des Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Responsable de production : Rachel Maeder

Apolitique sur la scène internationale sportive, le sport devient dans les écoles un puissant outil de formation (et de contrôle) de la jeunesse au service des projets politiques des gouvernements de tous bords.

Obligatoire à l'école depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle en Europe, l'éducation physique (la « gymnastique » !) scolaire verra ses contenus définis par les États, mais surtout par les enseignants responsables de la branche. « Universitaires » depuis le début du XX^e siècle à travers le continent, les formations des futurs maître-se-s d'éducation physique ont beaucoup évolué depuis la fin du XIX^e siècle. Ces transformations sont les conséquences de dynamiques internes au champ académique, des dynamiques socio-politico-économiques que traverse l'Occident, mais aussi des transformations de l'espace du sport de haut niveau, où le besoin en savoirs scientifiques explose en marge d'une instrumentalisation politique persistante.

Un tournant majeur est la période qui s'étend entre les années 1990 et 2000, entre la mise en œuvre de nouvelles institutions para-universitaires de formation pédagogiques, l'introduction des réformes dites « de Bologne » et l'amorçage d'un développement du champ sportif, appelant de nouvelles compétences de la part de ses acteurs. Entre ces deux dates, les principales universités occidentales vont introduire des nouvelles formations en « sciences du sport », pour un abandon progressif d'une spécialisation exclusive en « éducation physique » au profit d'enseignements et de recherches dans les différentes sciences de base, définissant des orientations nouvelles de formation en activités physiques adaptées, en entraînement ou en management du sport.

Dans le cadre de ce projet collectif, notre ambition est de donner à lire la complexité des processus aboutissant aux formations contemporaines en sciences du sport. S'il ne s'agit pas de créer des liens arbitraires entre les pionniers de la gymnastique du début du XIX^e siècle et les formations en management du sport qui font aujourd'hui le succès des instituts à travers l'Europe, force est de constater que l'éducation physique est un objet particulièrement stimulant qui appelle à de nouveaux travaux aux confins de dynamiques transnationales et de processus d'affirmation nationale.

ISBN : 978-2-88930-487-5



9 782889 304875